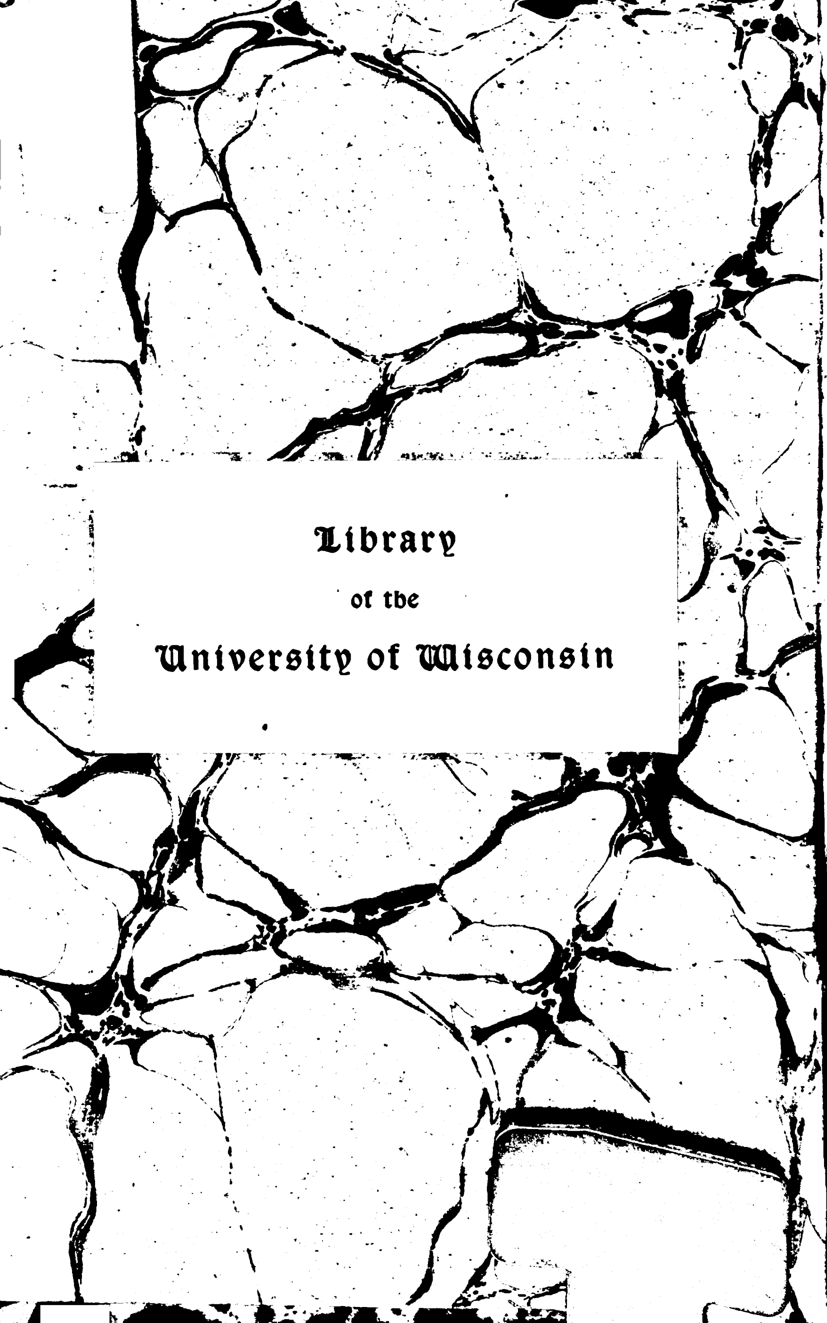
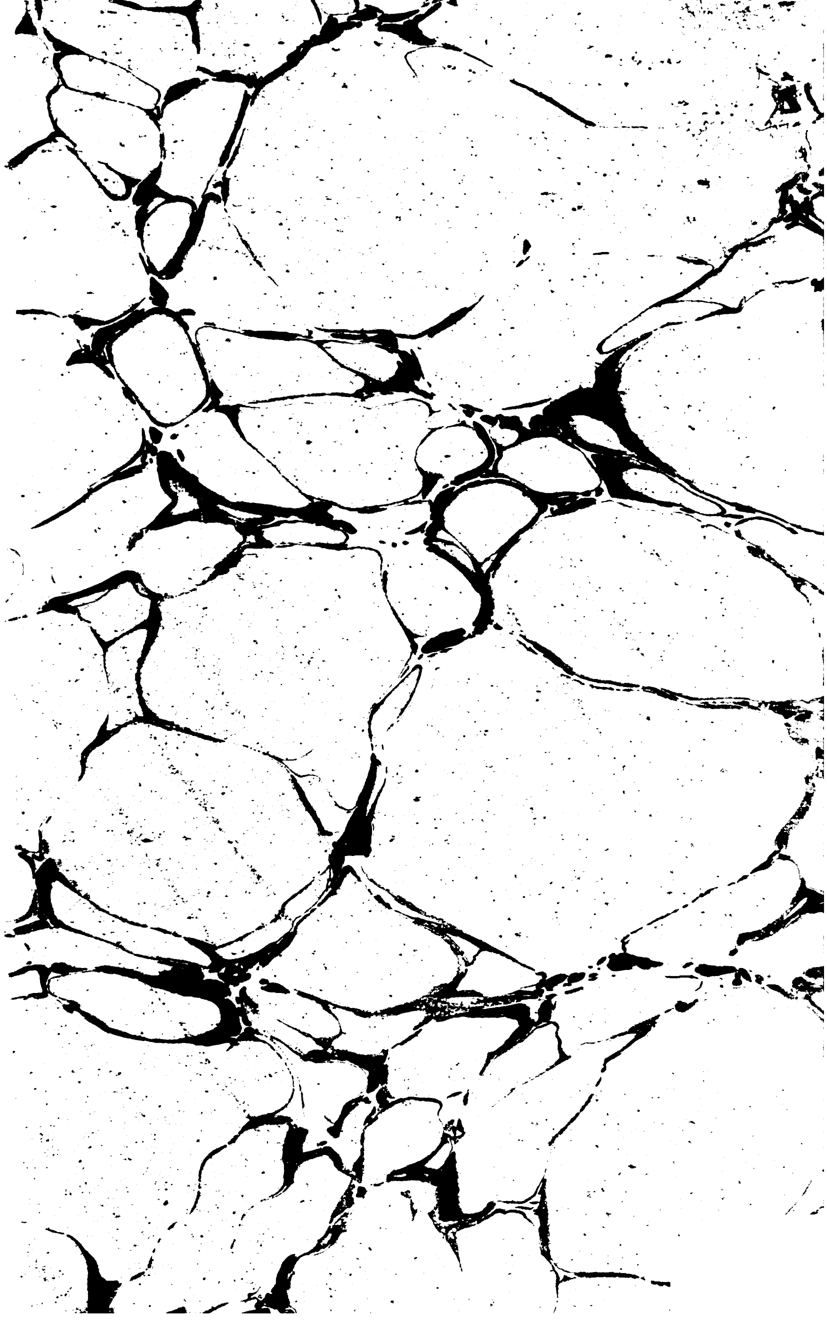






INNOCENT III

LA QUESTION D'ORIENT

OUVRAGES DE M. A. LUCHAIRE

PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

INNOCENT III, *Rome et l'Italie*. Un volume in-16, broché. . . . . 3 fr. 50

INNOCENT III, *La Croisade des Albigeois*. Un vol. in-16, broché. . . . . 3 fr. 50

INNOCENT III, *La Papauté et l'Empire*. Un vol. in-16, broché. . . . . 3 fr. 50

INNOCENT III, *La Question d'Orient*. Un vol. in-16, broché. . . . . 3 fr. 50

Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs. Un vol. in-8, broché. . . . . . . 7 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Manuel des Institutions françaises. Période des Capétiens directs. Un vol. gr. in-8, broché. . 15 fr. »

Les Premiers Capétiens (987-1137). Un volume in-8, broché. . . . . 6 fr. »

Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII (1137-1226). Un volume in-8, broché. . . . . 6 fr. »

Histoire de France, sous la direction de M. E. Lavisse, tomes IV et V.

561-07. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 6-07.

ACHILLE LUCHAIRE
MEMBRE DE L'INSTITUT

INNOCENT III

LA QUESTION D'ORIENT

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1907

INNOCENT III

CHAPITRE I

LE PAPE, LA SYRIE LATINE ET BYZANCE

Innocent III et la croisade. — Ce que gagnaient les papes à la prêcher. — L'agitation pour la croisade, de 1198 à 1200. — Les privilèges de croix et les vœux. — Les rapports d'Innocent III avec le monde musulman. — Attitude des Latins de Syrie. — Le royaume de Jérusalem et les légats romains. — Antioche et son patriarche. — La succession des princes d'Antioche. — Boémond IV et le roi d'Arménie, Léon II. — La cour de Rome et le « catholicos » arménien. — Excommunication de Léon II. — Innocent III et l'île de Chypre. — Diplomatie romaine et diplomatie byzantine. — L'empereur Alexis III et le patriarche de Constantinople, en pourparlers avec la curie. — Le jeune Alexis à Rome. — Innocent III et la question du trône byzantin.

La première croisade avait bouleversé l'Europe et fait trembler l'Asie pour aboutir à la fondation de quelques colonies de Latins campées sur le littoral de la Syrie, résultat presque insignifiant si l'on songe à l'immensité de l'effort. On ne l'avait

même atteint que pour le perdre presque aussitôt. Avant qu'Innocent III ne devînt pape, les deux puissances musulmanes de Damas et du Caire avaient effectué leur fusion et reconquis Jérusalem. La chrétienté reculait devant Saladin. Tout était à recommencer.

Dès le premier jour de son pontificat, Innocent annonça l'intention de reprendre l'œuvre à son compte et de marcher droit à l'ennemi.

En notifiant son avènement aux évêques d'Orient, il affirma sa volonté ferme d'arracher la ville sainte aux Infidèles; et, depuis, les appels adressés aux rois et aux clergés de l'Europe, pour la croisade, se succédèrent sans interruption. Il se croyait de taille à se mesurer avec l'obstacle et, d'ailleurs, il n'aurait pu faire autrement. L'Église, qui avait assumé l'initiative et la direction de ces entreprises, en avait la responsabilité, en même temps que l'honneur et le bénéfice. L'opinion publique n'aurait pas compris qu'elle se désintéressât de la situation précaire des colons de Terre-Sainte et renonçât au tombeau du Christ. Quand même les papes du moyen âge jugeaient la croisade inopportune ou inutile, il leur fallait toujours, sous peine de perdre leur prestige auprès des foules, avoir l'air de la vouloir et d'y travailler. Ceux qui ne l'organisaient pas en grand étaient obligés, au moins, de la faire en détail par une continuelle expédition d'hommes et d'argent aux chrétiens de Syrie. Innocent III revendiqua cette tâche tout entière comme un des devoirs les plus

impérieux de sa fonction. Il a désiré, prêché, préparé, sans faiblir, la guerre sainte, pendant toute sa vie.

A la vérité, le mobile religieux n'était pas le seul ici qui fût en cause. Ce droit et ce devoir qu'avaient les papes de pousser les chrétiens à la croisade expliquent en partie l'immense pouvoir politique dont ils jouissaient sur l'Europe croyante. Pour mener à bien cette grande affaire d'intérêt commun, ils étaient autorisés à intervenir journellement dans les démêlés des rois et des princes féodaux, à leur imposer paix ou trêve, à faire sentir, en tous pays, leur autorité de médiateurs et d'arbitres omnipotents. La croisade leur donnait la haute police du monde chrétien et le droit de réquisitionner une grande partie de ses ressources financières. Elle leur permettait, en outre, de conférer à tous les fidèles le « privilège de croix », et, par là, de modifier jusqu'à un certain point, au profit de Rome, la condition juridique des biens et des personnes. Placés sous la protection de l'Église, soustraits temporairement à la justice de leurs seigneurs et à la loi civile, les croisés n'étaient plus justiciables que des tribunaux ecclésiastiques. Ils devenaient presque les sujets du pape !

Le privilège de croix avait pour effet d'annuler, à titre provisoire, nombre de contrats et d'obligations, entre autres ceux qui liaient les débiteurs à leurs créanciers. On comprend, dès lors, et l'empressement de la foule à se croiser, et la

mauvaise humeur de certains rois devant ces appels incessants à la croisade qui mettaient leurs États dans une situation révolutionnaire, et l'ardeur des papes et des légats à multiplier les prises de croix. Ce n'est pas sans doute de propos délibéré et par calcul qu'Innocent III a perpétué dans toute l'Europe, et surtout en France, une agitation si profitable à son pouvoir. Mais on ne peut nier que la prédication de la croisade, presque permanente sous son pontificat, n'ait contribué à étendre et à rendre plus efficace son action politique. Il y avait accord, ici, entre son devoir de chef de religion et ses visées de domination universelle, entre ses convictions et ses intérêts.

Naturellement, les motifs religieux apparaissent seuls dans ses lettres excitatoires à la croisade. Elles se ressemblent toutes : mêmes faits et mêmes arguments. Mais il en est une, celle qu'il adressa, en août 1198, aux prélats et aux laïques de la province de Narbonne, où l'éloquence du prédicateur atteint son expression la plus élevée et la plus forte. On y trouve un accent personnel qui n'est pas la note ordinaire de cette littérature spéciale.

Après avoir déploré les malheurs de la Terre-Sainte, il se retourne avec indignation contre les rois et les princes de son temps. Ils se livrent aux embrassements de l'adultère, abusent des délices et des richesses, et se poursuivent mutuellement de haines inexorables, aussi prompts à venger leurs injures particulières qu'à oublier celles du Crucifié !

« Ils ne songent donc pas que, pendant ce temps, les païens nous insultent et nous disent : Où est-il votre Dieu qui ne peut pas vous arracher de nos mains? Voilà que nous avons profané vos sanctuaires, étendu le bras vers les objets de votre vénération, violemment envahi les lieux saints. Nous le détenons malgré vous, ce berceau de la superstition de vos pères. Nous avons brisé les lances des Français, les efforts des Anglais, la vigueur des Allemands, l'héroïsme des Espagnols. A quoi ont abouti tous ces courages que vous ameutiez contre nous? Que fait donc votre Dieu? Qu'il se lève et vous aide! qu'il montre enfin comment il se défend et vous avec lui. Récemment encore, les Allemands s'étaient imaginés pouvoir triompher de nos forces. Ils ont pris le château de Beyrouth que personne ne défendait; mais s'ils ne s'étaient pas hâtés de fuir, ils auraient fait l'épreuve de notre valeur. On les aurait massacrés de façon à mettre à jamais en deuil tous leurs descendants. Vos rois et vos nobles que nous avons depuis longtemps expulsés de la terre d'Orient, sont revenus cacher leur peur dans ces tanières qu'ils appellent leurs royaumes! Ils aiment mieux se battre entre eux que se mesurer avec nous. Il ne nous reste plus, après avoir passé au fil de l'épée les défenseurs qu'ils ont laissés en Syrie, qu'à envahir à notre tour la terre chrétienne et à y détruire jusqu'au souvenir de votre nom. »

« Que pouvons-nous répondre, ajoute Innocent III, à de pareilles attaques? et comment repousser leurs

outrages? Ce qu'ils disent est en partie la vérité même. Nous savons de bonne source, en effet, que les Allemands ont occupé Beyrouth laissé sans défense, mais que les Sarrasins ont pris et détruit Jaffa; et que ces Allemands, apprenant la mort de leur empereur (Henri VI), se sont empressés de reprendre la mer. Si bien que les païens promènent impunément leur fureur dans tout le pays et que les chrétiens n'osent plus sortir de leurs villes. Ils peuvent à peine y rester sans trembler. Au dehors, l'épée de l'infidèle qui les attend; au dedans, la peur qui les transit. »

Telle est la situation de la Terre-Sainte. Comment le reste des chrétiens qui l'habite vit-il encore et n'est-il pas jeté à la mer? Le pape explique ce miracle surtout par les divisions des Sarrasins, qui se déchirent heureusement les uns les autres. Si on leur laisse le temps de s'unir, tout est perdu. Voilà pourquoi il faut que chacun contribue, de sa personne et de son argent, dans la mesure de ses facultés, à la grande œuvre de la croisade. Et Innocent flétrit avec force l'ingratitude de ces mauvais chrétiens « qui redoutent de souffrir pour le Christ moins que le Christ n'a souffert pour eux ».

La question ainsi posée, il fallait que l'autorité religieuse prouvât au plus tôt, par des actes, qu'elle entendait faire la croisade et en garder la direction. Dès le milieu de l'année 1198, Innocent avait pris ses mesures et fait connaître sa résolution aux évêques de France et à l'évêque de

Lydda en Palestine. Il n'est pas bon qu'on puisse dire que le pape pousse le monde entier à des sacrifices d'hommes et d'argent et « ne remue pas, lui personnellement, le petit doigt ». Les nécessités de l'Église et les précédents lui interdisent de quitter Rome, mais deux cardinaux prendront la croix et précéderont en Terre-Sainte la grande armée expéditionnaire, après avoir, au préalable, passé par Venise, Gênes et Pise pour préparer l'embarquement général. Les archevêques devront réunir tout le clergé de leurs provinces et chaque prélat sera tenu de fournir à l'entreprise un nombre déterminé de soldats, ou une somme d'argent équivalente. Les récalcitrants seront passibles de la suspension. C'est pour le mois de mars 1199 que tous les secours en hommes et en numéraire devront être centralisés.

Le mois de mars 1199 se passe, et rien n'est prêt. Le mouvement d'enrôlement des nobles ne se dessine pas ; l'argent se fait attendre. Les volontés d'Innocent III s'expriment alors plus énergiquement et se précisent. Il ne s'agit plus de compter sur l'offre spontanée et volontaire des gens d'Église. Ils sont récalcitrants ? On les taxera d'office. Le pape et les cardinaux verseront le dixième de leur revenu : le reste du clergé, le quarantième ; certains ordres privilégiés, Cîteaux, Prémontré, la Chartreuse, Grandmont, le cinquantième. Innocent arme, à ses frais, un vaisseau chargé de blé et destiné aux défenseurs de la Syrie. De nouvelles lettres pontificales relancent les princes et les

laïques : ceux qui ne prendront pas la croix, financeront. Comme l'argent est le nerf de la guerre sainte, le côté pécuniaire de l'entreprise préoccupe avant tout la cour de Rome. Pour se procurer les capitaux indispensables, on recourt à tous les procédés. Un tronc est posé dans toutes les églises de la chrétienté. Les fidèles y mettront leurs offrandes une fois par semaine : en retour leurs péchés leur seront remis, et une messe publique hebdomadaire sera dite à leur intention. Les évêques convertiront les pénitences en une somme affectée à la croisade. Les pèlerins de Saint-Jacques, absous de leur vœu, verseront au trésor commun l'argent représentant leurs frais de voyage. Pendant deux ans on consacrera aux mêmes besoins le revenu de tous les bénéfices vacants. Enfin on réintégrera dans leurs cloîtres tous les moines errants (il y en avait donc beaucoup?) et le pécule trouvé entre leurs mains sera employé à l'œuvre du Christ.

Dans une société encore inorganique, comme celle de l'Europe du XIII[e] siècle, tous ces moyens financiers devaient être d'une pratique aussi incommode que peu sûre. On devine à quelles difficultés et à quels mécomptes la papauté se heurta. Forcées ou volontaires, les taxes rentraient mal ou ne rentraient pas. On ne put lever l'impôt du quarantième appliqué au clergé presque tout entier : archevêques et évêques s'opposaient à ce qu'on évaluât leur revenu. Les Cisterciens et les Prémontrés arguaient de leur exemption et de

leurs privilèges pour ne rien payer. Devant la mauvaise volonté et l'égoïsme de ces clercs qui auraient dû donner l'exemple, l'indignation d'Innocent III ne se contint plus. « Comment! écrivait-il aux prélats de France dans les premiers mois de l'année 1200, vous ne voulez pas ouvrir vos mains pour secourir la pauvreté du Christ et le venger des opprobres que lui infligent tous les jours les ennemis de notre foi? Vous le laissez insulter, frapper, flageller, crucifier de nouveau? Et, malgré ses supplications répétées, vous refusez de lui offrir même un verre d'eau fraîche? Vous qui prêchez aux laïques la nécessité de se sacrifier pour le saint tombeau, en fait de contributions, vous, qu'est-ce que vous versez? Des paroles. Où sont vos actes? Les laïques vous reprochent déjà de dépenser le patrimoine du Christ avec des histrions, de mettre plus d'argent à entretenir vos chiens et vos oiseaux de chasse qu'à subvenir aux besoins de la Terre-Sainte. Prodigues pour les autres, avares pour vous-mêmes, est-ce ainsi que vous rendez à Dieu ce qu'il a fait pour vous? Vous refusez de donner au Christ le quarantième de vos revenus, alors que plusieurs d'entre vous, au concile de Dijon, se sont engagés à verser le trentième. Nous vous ordonnons de la part du Dieu tout-puissant, par la vertu du Saint-Esprit et sous peine d'un arrêt rigoureux au jugement dernier, de payer, vous et tous les clercs de votre ressort, la taxe qui vous est imposée. »

Même sommation aux Cisterciens et aux Pré-

montrés. « C'est le Christ lui-même qui, chassé de sa terre natale, frappe à votre porte : ouvrez-lui et donnez-lui quelque chose, à lui qui vous a tout donné. Prenez garde au scandale que cause votre résistance et aux clameurs qu'elle suscite de tous côtés contre votre congrégation. Fixez vous-mêmes votre subside si nous en acceptons le chiffre, ou tout au moins faites déposer en lieu sûr, sous le sceau de quelques évêques, le cinquantième de vos revenus. Songez que nous exigeons le quarantième des autres membres de l'Église, et que nous nous sommes taxé nous-même au dixième. Si vous refusez, vous encourrez l'indignation divine, et ce sera, à notre égard, une désobéissance formelle. On suspendra alors vos privilèges, et les évêques recevront l'ordre de n'en plus tenir compte. On verra si nous avons pleine juridiction sur votre ordre, comme sur les autres parties du clergé. »

Il ne suffisait pas de menacer l'Église rebelle : il fallait encore repousser les insinuations des sceptiques ou des malveillants. On avait douté du bon emploi des fonds ainsi recueillis. « Nous avons peine à croire, écrit le pape à l'archevêque de Pise et à l'évêque d'Urbin, qu'on nous accuse de dérober à la Terre-Sainte et de faire servir à notre usage particulier l'argent des églises et les aumônes des laïques. Nous ne cherchons pas notre intérêt, mais celui du Christ. Est-ce que nous vous avons dit, dans nos lettres, d'expédier à Rome les sommes prélevées par vos soins ? Nous n'en avons pas le souvenir. En tout cas, si nous

l'avons fait, notre intention n'a pas été comprise. Nous vous demandons simplement d'envoyer l'indication du total des fonds versés. » Il était de règle, en effet, que ces sommes fussent distribuées, par l'entremise de l'évêque diocésain, d'un Templier et d'un Hospitalier, aux croisés qui allaient partir, du moins aux chevaliers nécessiteux. Des documents irrécusables attestent qu'Innocent III expédiait sans cesse de l'argent aux chrétiens de Syrie, sans épargner sa propre bourse. Mais comment, en l'absence de tout moyen régulier de contrôle, un pareil maniement de capitaux n'aurait-il pas provoqué le soupçon et la calomnie? On a vu ailleurs [1], par les poésies de Walther de la Vogelweide et notamment par sa fameuse chanson sur le *Tronc*, quel parti les ennemis de la papauté ont su tirer de ces accusations.

Que le chef du monde ecclésiastique grevât le clergé de contributions fixées par son pouvoir discrétionnaire, on le comprend : mais jusqu'où allait, en temps de croisade, l'autorité financière dévolue au pape sur les séculiers? C'est une question que la science n'a pas encore clairement résolue. A coup sûr, Innocent III avait ou croyait pouvoir s'arroger le droit d'imposer les laïques, sinon en les taxant d'office à son gré, au moins en exigeant de ceux qui ne faisaient pas de service personnel un versement pécuniaire dont la quotité seule dépendait plus ou moins de leur bon vou-

1. Voir notre volume *Innocent III, la Papauté et l'Empire* (Paris, Hachette et C[ie], 1906), p. 11, 271.

loir. La croisade lui donnait, grâce à ce droit de réquisition sur toutes les fortunes, d'autres moyens de s'immiscer dans la vie privée des particuliers, nobles ou non. Intervenant dans les rapports féodaux, il défend aux suzerains ou aux seigneurs des croisés de les charger d'impôts excessifs, d'aides ou de tailles insolites. Il décrète même, pour ceux qui ont pris la croix, toute une série de lois somptuaires. Leur service de table ne se composera plus que de deux plats, et encore d'un prix modéré, sauf pour les comtes, barons et autres nobles qui auront droit, en outre, à un entremets. Prohibition du luxe coûteux dans les vêtements : jusqu'à ce que le croisé ait accompli son vœu, il s'abstiendra de porter de riches fourrures. Ces obligations sont communes aux hommes et aux femmes, aux clercs comme aux laïques. Les écuyers et les sergents ne se vêtiront pas d'habits de couleurs vives. Enfin, pendant cinq ans, il est défendu d'assister à un tournoi, le tout sous peine d'excommunication et d'interdit.

C'est encore l'autorité pontificale qui, jugeant en souveraine tout ce qui concerne le vœu de croisade, peut seule permettre aux croisés de différer leur départ ou les relever de leur obligation. On n'en est pas encore au temps où le rachat des vœux deviendra une source de bénéfices réguliers pour les agents de la cour de Rome. Innocent III accorde des délais, ou même la dispense totale, à des souverains ou à des particuliers, à condition qu'ils dédommagent l'Église et la Terre

Sainte par un subside affecté au trésor de la croix. Mais c'est un droit qu'il entend se réserver. En 1202, il déclare que ce pouvoir a été illégalement usurpé par l'archevêque de Cantorbéry. Il traite d'ailleurs presque toujours avec sévérité ceux qui, après avoir pris la croix, refusent de partir sous divers prétextes, ou même renient leur engagement. « Ces grands seigneurs, dit-il, en 1200, de Renaud de Boulogne et de Mathieu III de Beaumont, et beaucoup d'autres, à ce qu'on nous assure, en prennent à leur aise avec leur vœu. Ils diffèrent de l'accomplir ou, ce qui est pis, rejettent de leurs épaules, pour le grand péril de leur âme, l'insigne qu'ils y ont attaché. Nous ordonnons aux évêques de les obliger à reprendre la croix, quand même ils sembleraient autorisés à ne ne plus la porter par une dispense pontificale obtenue subrepticement. S'ils s'y refusent, on les excommuniera et l'interdit sera jeté sur leur terre, sans qu'ils aient droit de faire appel. » En 1203, le comte d'Eu qui ne voulait plus partir et avait rejeté sa croix, est frappé d'anathème. On ne lui accorde l'absolution que lorsqu'il se décide à tenir son engagement et à prendre la mer. Innocent III voit très clairement que si l'Église n'exige pas avec la dernière rigueur l'accomplissement des vœux, c'en est fait de la croisade, car tout le monde voudrait jouir des avantages de l'état de croisé sans en subir les inconvénients.

Il est cependant des cas de force majeure ou

des nécessités politiques devant lesquelles la loi doit fléchir. Rome défend, en 1198, à l'archevêque de Gran, primat de Hongrie, de quitter le royaume, car le roi de Hongrie a fait savoir que la présence de l'archevêque dans son état encore troublé était indispensable au maintien de l'ordre. Jean Sans-Terre demande, en 1202, que le Saint-Siège délie de leur vœu sept personnes de son conseil dont il ne peut se passer sans nuire aux plus graves intérêts de son gouvernement. Et les moines de l'abbaye de Saint-Seine supplient le pape de ne pas laisser leur abbé, qui a pris la croix, partir pour l'Orient « parce que son départ serait la ruine de l'abbaye ».

Quand la politique générale de l'Église romaine est en jeu, Innocent III ne craint pas de prendre lui-même des libertés avec la règle. S'il ferme les yeux sur la comédie que jouent le roi hongrois Émeri, et son frère le duc André, croisés qui annoncent toujours leur départ et ne partent jamais, c'est qu'il a besoin d'utiliser contre l'Allemagne, les forces militaires de la Hongrie. Et si, par une dérogation encore plus éclatante au vœu de croisade, il permet au baron français Gautier III de Brienne et à ses chevaliers, partis pour l'Orient (1202), de s'arrêter en Italie et d'y combattre les ennemis de la papauté, Allemands et Siciliens, c'est qu'il faut avant tout que le vicaire du Christ puisse assurer l'indépendance du pouvoir temporel et fonder l'état romain. L'obligation de la guerre sainte ne vient qu'au second plan.

Ces mesures d'exception n'autorisent pas à conclure qu'Innocent III ait sacrifié à son propre avantage les intérêts essentiels de la chrétienté. Il avait sans cesse les yeux fixés sur le monde musulman. A peine en possession de la tiare, il renouvela le canon du troisième concile de Latran qui défendait aux commerçants de toutes les puissances de vendre aux Sarrasins des armes, du fer, du bois de construction et de leur fournir de pilotes, sous peine de se voir excommuniés, privés de leur bien et déclarés serfs de ceux qui pourraient les saisir. Venise protesta : ce décret était la ruine de son commerce. Innocent persista à interdire de vendre, donner ou échanger avec les musulmans les matières utilisables dans la marine. Mais la prohibition ne fut pas absolue; les Vénitiens purent trafiquer avec l'Égypte de toute autre catégorie d'objets.

En 1199, le pape chargea le patriarche de Jérusalem, Aimaro Monaco, un Florentin, de rédiger et d'envoyer à Rome un mémoire détaillé sur la situation de l'Orient latin, et notamment sur la position, la parenté et les forces des grands chefs de l'Islam. Plus tard (1213) il demandera les mêmes renseignements aux Templiers et aux Hospitaliers. Les deux rapports nous sont parvenus, étrangement mêlés de vrai et de faux, d'informations exactes et de contes à dormir debout. Le pape veut tout savoir. Il se tient donc aussi en correspondance continue avec le patriarche d'Alexandrie, forcé de vivre, isolé, dans une des capitales de l'islamisme.

Il le console des souffrances morales et physiques qu'il endure, et réconforte de ses lettres les prisonniers chrétiens internés en Égypte.

Cette question des captifs était de celles qui lui tenaient au cœur. Il a patronné, encouragé, multiplié les opérations de l'ordre des Trinitaires, congrégation nouvelle qui s'était donné pour tâche le rachat des chrétiens ou tout au moins l'amélioration de leur sort. Il ne cesse d'engager les princes latins de Syrie à faire l'échange des prisonniers musulmans avec les captifs d'Alexandrie et du Caire, au lieu de chercher à tirer des Sarrasins qu'ils ont pris une rançon qui n'est d'aucun profit pour la chrétienté. L'échange est, d'après lui, le seul procédé capable de mettre fin à cette honte : les prisons d'Égypte remplies de malheureux dont l'abjuration est la seule ressource. Beaucoup d'entre eux mènent d'ailleurs une conduite déplorable, qui déshonore le nom chrétien.

Tout en travaillant, pour triompher de l'infidèle, à mettre l'Europe en branle et à préparer la guerre sainte, Innocent III a toujours voulu se maintenir en relations directes, par lettres et par ambassadeurs, avec les souverains musulmans. Il convenait à son tempérament et à ses vues de ne jamais renoncer à l'action diplomatique, même quand il était aux prises avec l'ennemi. C'était d'ailleurs une tradition de la politique romaine : plusieurs de ses devanciers n'avaient pas hésité à prendre contact avec les chefs de l'islamisme. Par l'intermédiaire de saint Pierre, la croix trouvait le

moyen de négocier avec le croissant. Quand l'ordre des Trinitaires fut fondé (1199), Innocent III en avertit aussitôt le *miramolin*, c'est-à-dire le sultan du Maroc. « A l'illustre miramolin, roi du Maroc et à ses sujets; puissent-ils parvenir à la connaissance de la vérité et y persister pour leur salut! » Tel est le début de la lettre pontificale, destinée surtout à montrer que la création d'un ordre voué au rachat des captifs et à l'échange des prisonniers était d'un intérêt commun pour les fidèles des deux religions. Le pape envoie au sultan quelques Trinitaires et l'invite, pour finir, à embrasser au plus tôt la foi du Christ. Exhortation naïve, mais de style pour un pape du moyen âge : Innocent n'ignorait pas sans doute qu'elle n'aurait pas le moindre succès.

En 1211, le chef de tous les chrétiens recommande le patriarche d'Antioche et ses intérêts à l'émir d'Alep, Mâlik-az-Zâhir. Deux ans après, il envoyait porter au Caire, par un notaire apostolique, une lettre adressée au khalife Mâlik-al-Muezzam. Le passage essentiel de cet étrange document était ainsi conçu. « A noble homme Saphadin, soudan de Damas et de Babylone (c'est-à-dire du Caire) crainte et amour du nom divin! Nous pensons que tu as appris que beaucoup de rois et de princes chrétiens, suivis d'un peuple innombrable, enflammés du zèle de la dévotion et de la foi, se préparent à reprendre la province de Jérusalem, décidés à vaincre ou à mourir. Ils ne se fient pas tant à leur puissance

2

qu'ils n'espèrent en la vertu de Dieu. Nous ne t'écrivons pas ceci avec le dessein de t'intimider, mais plutôt pour que tu saches ce qui te menace et que, prenant conseil de ta sagesse, tu restitues spontanément la terre qui ne t'appartient pas. Ce ne sera, pour toi, ni déshonorant ni désavantageux, car nous te le demandons *en toute humilité* et nous l'implorons *en suppliant*. Nous le désirons surtout pour que ta persistance à détenir Jérusalem ne fasse pas couler plus de sang humain ». Et, terminant sa lettre, le pape répète au soudan « qu'il conjure humblement sa Grandeur de lui rendre Jérusalem » et de faire l'échange des captifs. Vers le même temps, il envoyait encore aux héritiers de Saladin, en mission spéciale, l'archevêque de Céphalonie.

Démarches pénibles autant qu'inutiles! La diplomatie du Latran avait été induite en erreur par une phrase du rapport des Templiers où ils affirmaient que la restitution de Jérusalem était dans l'intention des chefs de l'Islam. Les Occidentaux n'ont jamais cessé de se méprendre sur l'état d'esprit de leurs ennemis d'Orient. En réalité, le khalife ne voulait pas plus rendre la Terre Sainte aux chrétiens que le pape n'était en état de la reprendre de vive force aux musulmans.

Pendant tout le pontificat d'Innocent III, et heureusement pour lui, les successeurs de Saladin n'ont pas renouvelé contre les colonies chrétiennes le grand effort qui avait abouti, en 1188, à la prise de Jérusalem. De leur côté, celles-ci

n'ont rien fait, ni en Syrie ni en Égypte, pour porter à l'ennemi un coup décisif.

Un combat malheureux aux environs de Laodicée (1202); les vigoureuses razzias du roi de Jérusalem, Amauri II de Lusignan; une expédition plus utile de ce même souverain, en 1204, sur les côtes égyptiennes; une dernière campagne en Égypte du connétable de Jérusalem, Gautier de Montbéliard (1211) : tel est, durant cette période, le bilan des opérations militaires des Latins de Syrie. Sur un seul point, mais loin de Jérusalem et du théâtre ordinaire de la croisade, l'islamisme paraît avoir souffert, sinon reculé. En 1213, les tribus chrétiennes de la Grande Arménie et du Caucase, descendues de leurs montagnes, envahirent en masse la vallée de l'Euphrate, brûlant villes et châteaux, massacrant une foule d'infidèles. A tout prendre, si l'on se battait peu alors avec le Sarrasin, on négociait beaucoup. Trêve entre les belligérants de 1198 à 1204, prolongée jusqu'en 1210; nouvelle trêve de six ans, à partir de 1211, sans compter les nombreux accords commerciaux et politiques conclus entre les chefs musulmans et les puissances maritimes de l'Italie; envoi continu d'ambassadeurs latins à Alexandrie, au Caire, à Alep, à Damas. L'état de guerre devenait l'exception.

C'est que la majorité des Européens établis en Orient désirait surtout vivre en paix. Depuis la conquête, les deux races ennemies s'étaient singulièrement rapprochées. On voyait alors les

Francs épouser des Syriennes ou même des Sarrasines; certains chefs signer avec les émirs arabes des alliances permanentes; les autorités chrétiennes et musulmanes échanger des permissions de chasse; les artistes arabes bâtir et orner les maisons des croisés; les rois de Jérusalem solder un corps de mercenaires musulmans; les chrétiens de Saint-Jean-d'Acre ou de Tripoli frapper des monnaies au type sarrasin avec le nom de Mahomet et la mention de l'hégire! En dépit de la réprobation du clergé, et au grand scandale des Occidentaux, la fusion s'opérait, effet nécessaire du contact quotidien des hommes et de la force inéluctable des choses. Il est avéré que les colons de Syrie ne voyaient pas toujours d'un bon œil débarquer les pèlerins belliqueux qui leur arrivaient de France et d'ailleurs. Quand ils ne leur étaient pas absolument hostiles[1], ils s'arrangeaient de manière à entraver leurs opérations et à les renvoyer chez eux sans qu'ils eussent agi.

En se faisant le promoteur ardent, infatigable de la croisade, Innocent III ne pouvait se douter des obstacles qu'il allait rencontrer sur sa route, et connaissait mal les résistances et les inerties contre lesquelles il lui fallait lutter.

1. Un chroniqueur allemand, contemporain d'Innocent III, a prétendu que, dans les dernières années du XIIe siècle, le roi de Jérusalem, Henri de Champagne, s'était entendu avec les Sarrasins pour exterminer toutes les bandes de pèlerins venues d'outre-mer. Il y a là une exagération évidente, sans doute une calomnie à l'adresse d'un prince français; mais elle symbolise exactement l'état d'âme de beaucoup de colons.

***

Le royaume de Jérusalem n'était plus alors qu'un débris, une mince lisière de terrain entre les montagnes et la mer. Les infidèles en avaient pris la capitale avec la plupart des grands centres. Presque tous les *Karak* ou châteaux formidables qui commandaient jadis, au profit des chrétiens, la route du Hadj et celle de l'Égypte, et empêchèrent si longtemps les communications des Sarrasins entre Damas et le Caire, étaient démantelés ou occupés par l'ennemi. Le gouvernement du roi de Jérusalem et du patriarche avait dû se réfugier à Saint-Jean-d'Acre, devenu le grand port de la Syrie chrétienne, le point d'arrivée pour les caravanes d'Orient, et de débarquement pour les pèlerins d'Occident. Tous les voyageurs du XIII[e] siècle parlent avec admiration de l'énorme muraille triangulaire qui défendait Acre, des tours gigantesques qui la couronnaient, des innombrables églises pressées dans cette enceinte, le dernier espoir des chrétiens.

Au nord de l'épave qui représentait l'ancien royaume de Godefroi et de Baudouin, les comtes de Tripoli, race énergique et remuante, tenaient encore dans Tripoli et dans Antioche, bien que déchus, eux aussi, de leur ancienne puissance, celle qu'ils avaient connue au temps du fameux Renaud de Châtillon, l'adversaire de Saladin. Plus loin, deux autres dominations chrétiennes :

le royaume de Chypre, aux Lusignan, et le royaume arménien de la Cilicie, fondé par des princes de la dynastie des Roûpen. Ces chefs de la petite Arménie venaient de se faire couronner rois, à Tarse, par les mains d'un archevêque de Mayence (1198). A moitié latinisés, ils se proclamaient à la fois vassaux de l'empire germanique et de l'Église romaine. On pouvait utiliser cette force indigène, hostile aux Sarrasins, pour consolider ce qui restait de la Syrie chrétienne et en faire peut-être le point de départ d'une nouvelle action contre le musulman.

Les deux grands ordres militaires du Temple et de l'Hôpital vivaient retranchés, un peu partout, dans leurs forteresses. Enfin, une dernière puissance, la plus florissante de toutes en réalité, les colons génois, vénitiens et pisans, se répartissaient par quartiers autonomes dans tous les ports, appuyés sur la flotte de leurs nationaux. Tel était, au temps d'Innocent III, l'aspect bigarré et peu cohérent de la chrétienté latine, ou latinisée, de la côte d'Asie.

La grande difficulté, comme toujours, était de grouper ces éléments et de les contraindre à s'accorder. Les chrétiens d'Orient avaient l'habitude de combattre séparément l'ennemi commun, mais non celle de s'associer pour l'attaque et même pour la défense.

Le comté de Tripoli et la principauté d'Antioche, alors sous la même main, dépendaient théoriquement de la royauté de Jérusalem : en

fait, leur autonomie restait absolue, et l'esprit d'indépendance de leurs souverains incoercible. Quand Amauri II de Lusignan, roi de Chypre, devint roi de Jérusalem, presque en même temps qu'Innocent III était élu pape, la concentration des forces chrétiennes de l'Asie fit un grand pas. Mais il ne régna que sept ans et, après lui, l'union si importante de la grande île chypriote avec le gouvernement d'Acre disparut. Il était heureux aussi que les princes d'Antioche fussent en même temps comtes de Tripoli; mais la fatalité voulut qu'après la mort de Boémond III, en 1199, s'élevât entre son fils, Boémond IV, et le fils de son frère aîné, Raimon-Roûpen, une violente querelle de succession. Elle troubla et ensanglanta ce coin d'Asie pendant vingt ans. Comme Raimon-Roûpen était le propre neveu du roi d'Arménie, Léon II, celui-ci intervint, soi-disant pour le soutenir, en réalité pour s'annexer Antioche qu'il convoitait. De là l'état de guerre presque permanent entre les gens d'Antioche et les Arméniens, conflit qui fit le désespoir d'Innocent III et de ses légats. D'autre part, les chevaliers du Temple et de l'Hôpital, qu'une âpre concurrence mettait aux prises, servaient moins à défendre la terre chrétienne qu'à y jeter de nouveaux ferments de discorde. Quant aux colons italiens, séparés par ces haines de marchands qui ne pardonnent pas, ils ne poursuivaient que leurs intérêts particuliers. Ils vendaient cher à leurs frères en Christ le concours de leur marine, et ne

se gênaient pas pour pactiser et trafiquer avec l'ennemi.

Le monde assista donc à ce curieux spectacle : un pape, qui avait à surveiller et à dominer la chrétienté européenne, intervenant sans cesse dans cet autre morceau d'Europe perdu en Asie pour le ravitailler de soldats et d'argent, y apaiser les discordes, y réconforter les courages, unir en faisceaux les forces dispersées, préparer la revanche, et imposer à tous, en attendant, le joug politique et religieux de la puissance romaine. Ici comme partout ailleurs, Innocent III a voulu faire son œuvre ordinaire de centralisation et de paix. Mais la besogne était singulièrement plus ardue et plus complexe qu'il n'aurait pu le supposer.

Il ne s'agissait pas seulement de mettre d'accord les chefs d'États chrétiens. Dans chacune de ces colonies se produisait alors le même phénomène qui troublait toutes les métropoles d'Occident : la lutte du pouvoir religieux et du pouvoir civil, la guerre incessante du clergé contre les nobles et les rois. L'antagonisme du temporel et du spirituel apparaît même, chez les Latins de Syrie, plus profond et plus violent que chez leurs frères d'Europe. En effet, la croisade avait été avant tout une expédition d'Église, organisée et dirigée par le sacerdoce. Il semblait donc naturel que le clergé bénéficiât le premier de la terre, des richesses et du pouvoir acquis par la guerre sainte. Logiquement, dans ces États fondés au nom du Christ, il aurait dû posséder la

suprématie. Cette conception était celle des papes et aussi de la hiérarchie de prêtres qui s'installa, en Orient, à côté de la féodalité latine. A Jérusalem, comme à Antioche et partout, le clergé, comblé de donations, en était arrivé très vite à accaparer la majeure partie de la propriété territoriale. Et il s'érigeait d'autre part en puissance souveraine, faite pour prévaloir même sur l'autorité des chefs laïques, en tout cas, son égale, de sorte que, dans ces dominations mixtes, le patriarche régnait autant que le roi et lui faisait concurrence. La société laïque fut obligée de réagir. De là les querelles perpétuelles des deux pouvoirs et la singulière physionomie de ce clergé latin d'Orient. Menant une vie fastueuse et déréglée qui scandalisait les Occidentaux, il affectait l'indépendance absolue et se croyait tout permis.

Apaiser les conflits, introduire dans cette Église exotique l'ordre, la moralité et l'habitude d'obéir à Rome, la défendre, en même temps, contre les rancunes des laïques qu'elle exaspérait, la tâche, pour Innocent III, était lourde. Et il ne pouvait agir que de loin, par ses lettres, par ses légats.

Dès 1202, le cardinal de Sainte-Praxède, Soffredo, et le cardinal de Saint-Marcel, Pierre Capuano, qui ont mis la croix sur leurs épaules, s'apprêtent à partir, l'un après l'autre, pour la Terre-Sainte, Soffredo le premier. « Ils sont actifs et éloquents, écrit le pape au clergé de Syrie;

nous leur avons donné à tous deux pleins pouvoirs et le droit d'exercer nos prérogatives spéciales. Faites-leur bon accueil, obéissez-leur et rendez-vous exactement à leurs convocations ». En même temps, il indique avec soin à ses mandataires comment ils doivent se comporter. Il veut être directement consulté pour tous les cas un peu difficiles. D'autre part, dans leurs rapports avec les chrétiens orientaux, s'il leur faut déployer la plénitude de l'autorité pontificale, ils devront toujours se montrer modérés et prudents.

Débarqué à Acre, Soffredo trouve à l'agonie le patriarche de Jérusalem, Aimaro Monaco (1203). Aussitôt le clergé, le roi et le peuple s'entendent pour offrir le patriarcat à ce cardinal romain, qui leur arrivait. L'occasion était belle de rattacher étroitement à Rome une des plus hautes dignités ecclésiastiques de l'Orient latin. Innocent insista vivement auprès de Soffredo pour qu'il acceptât. « Redouterais-tu, lui écrit-il, la pauvreté, les anxiétés, les douleurs? Jésus-Christ a souffert pour toi : Tu peux bien, toi, souffrir pour lui. » Peu touché de ce raisonnement, Soffredo refusa, et l'on élut alors l'évêque de Verceil, Albert, autre Italien, qui deviendra l'un des agents les plus zélés de la politique romaine en Asie.

Ce poste de légat en Terre-Sainte était si difficile et, par moments, si périlleux que le pape crut nécessaire de réconforter Soffredo et de l'exhorter à la patience. « Ne t'étonnes pas, lui écrit-il en août 1203, si, placé sur cette terre où l'on a cru-

cifié le Sauveur, tu te vois crucifié, à ton tour, de corps et d'esprit. Ne plies pas sous la charge trop lourde et ne te désespères pas parce que tu te trouves seul à la porter en ce pays lointain. Tu te plains que la maison du Seigneur soit devenue une caverne de brigands, que l'héritage du Christ appartienne aux ennemis de la foi, et que les princes croisés semblent se détourner des lieux saints. Sois sûr que je compatis à tes douleurs et que je ne t'oublie pas, malgré la distance et la difficulté de correspondre. Ne perds pas courage, parce qu'on dit que l'armée de la croix se dirige sur la Grèce : c'est toujours la délivrance de la Terre-Sainte qui est notre principal souci. Quant à ton collègue, Pierre de Saint-Marcel, il s'est embarqué pour te rejoindre. »

Réunis, les deux légats pouvaient plus aisément poursuivre leur besogne; mais on jugera des obstacles par ce fait qu'un des premiers actes de Soffredo fût de prononcer la suspension de l'archevêque de Tyr, qui s'était mis aussitôt en pleine révolte contre l'autorité romaine. Le cardinal de Saint-Marcel déploie à son tour une activité dont Innocent III le félicite. En passant à Chypre, il y consolide l'épiscopat latin et le corrige par les réformes nécessaires; à Acre, il réconcilie les Gênois et les Pisans qui s'entretuaient : il négocie avec le Soudan; puis, tantôt seul et tantôt accompagné de Soffredo, il se rend à Tripoli et à Antioche pour s'entremettre dans l'interminable conflit provoqué par la succession de Boémond III.

Ce n'était pas la faute des légats si cette question d'Antioche, affaire épineuse entre toutes, où la diplomatie romaine joua un rôle fort embarrassé, était à peu près insoluble. Jusqu'ici ils avaient fait tout leur devoir, mais, lorsqu'ils apprirent, au printemps de 1204, l'entrée des croisés à Constantinople et la fondation de l'empire latin, ce fut pour eux, comme pour beaucoup de chrétiens de Syrie, un éblouissement. Il n'y tinrent plus et quittèrent tous deux à la fois cette ingrate légation de Terre-Sainte pour aller rejoindre les conquérants et travailler à la conquête. Innocent leur reprocha vivement (nous dirons ailleurs pour quelles raisons et dans quels termes) d'avoir abandonné leur poste. Il les obligea de reprendre le chemin de la Terre-Sainte. Ils devaient y attendre l'armée du nouveau patriarche de Jérusalem et prendre, à titre provisoire, les mesures que comportait la situation.

Dans la grande affaire de la croisade, le patriarche de Jérusalem était un rouage essentiel. On le considérait comme le chef suprême de l'Église latine d'Asie, en raison même des souvenirs attachés à son siège, et comme l'intermédiaire naturel entre la papauté et les colons d'Orient. Il importait donc que le patriarcat fût une force disciplinée entre les mains des clercs de Rome. On voit par les lettres d'Innocent III que l'autorité pontificale traite le patriarche en fonctionnaire qu'elle utilise, dirige, complimente et gourmande même quand il le faut.

En 1198, elle blâmait sévèrement le patriarche Aimaro d'avoir dénigré l'archevêque de Tyr et suivi une ligne de conduite des plus irrégulières lors du mariage du roi de Chypre, Amauri, avec l'héritière du royaume de Jérusalem. Aimaro s'y était d'abord opposé ; sous prétexte de parenté et d'inceste, il avait refusé de le bénir ; puis, changeant brusquement d'avis, il avait couronné ce roi et cette reine. Pourquoi cette inconsistance et ces rigueurs injustifiées? « Une immense douleur — lui écrit le pape — nous pénètre jusqu'aux moelles, quand nous voyons les clercs, les laïques, les sujets du royaume et toi-même vous déchirer les uns les autres par les calomnies et les haines, alors que vous ne devriez songer qu'à prier, à veiller, à jeûner et à pratiquer la charité. Vous attirerez ainsi sur vous, sur la terre du Christ et sur tout le peuple chrétien, les coups de la vengeance divine. Le chagrin que nous causent tes agissements est d'autant plus vif que tu devrais, toi, prêcher la concorde de parole et d'exemple, au lieu d'être un sujet de scandale pour les peuples qui te sont soumis. »

Le successeur d'Aimaro, l'évêque de Verceil, Albert, donna plus de satisfaction à Rome. Après la fugue à Constantinople des légats Pierre et Soffredo, il devint l'homme de confiance de la papauté, son instrument de choix dans le maniement des affaires d'Orient. Innocent le comble d'amabilités et de privilèges, lui confère le droit d'absoudre tous les excommuniés qui viendraient

au secours de la Terre-Sainte et permet aux clercs qui l'accompagnent dans ses tournées de percevoir d'un coup trois années du revenu de leurs prébendes. Ce patriarche centralise les fonds envoyés d'Europe aux défenseurs de l'Asie latine; il reçoit, en 1204, tous les pouvoirs d'un légat, et quatre ans après on les lui renouvelle. C'est lui qui représente le Saint-Siège et sa toute-puissance, soit pour régler les conflits, soit pour agir dans un sens favorable aux intérêts de la chrétienté comme à ceux de l'Église romaine. En 1208, pendant la vacance du trône de Jérusalem, le pape l'autorise à gouverner souverainement non seulement ce royaume, mais les principautés de Tripoli et d'Antioche. Et quand la mort de la reine épousée par Jean de Brienne, le successeur d'Amauri II, amène, en 1212, des troubles inquiétants, c'est encore le patriarche Albert qui est chargé d'excommunier les rebelles et de maintenir les sujets dans la fidélité du roi.

Est-ce à dire qu'Innocent III se croie rigoureusement obligé de recourir au patriarcat pour intimer ses volontés et faire sentir son influence? Il correspond, au contraire, directement avec les subordonnés du chef de l'Église de Jérusalem, surtout avec les évêques de Sidon, d'Acre, de Beyrouth, de Biblis et avec l'archevêque de Tyr. Parfois même il prend la défense de ces prélats, quand le patriarche semble vouloir empiéter sur les droits de ses suffragants. En 1198, Aimaro Monaco forçait les clercs de l'archevêque de Tyr

à venir à son tribunal, même quand ils n'avaient pas fait appel. L'archevêque se plaint de cet abus de pouvoir qui supprimait en fait sa juridicdiction propre. Innocent III lui déclare que le patriarche, à moins d'y être autorisé par un privilège apostolique, ne peut légalement évoquer les clercs de Tyr à sa barre, tant que ceux-ci voudront rester les justiciables de l'archevêché.

Consultations sur des points de droit canonique, mesures disciplinaires, rappels à l'observation des liens de la hiérarchie, règlements de conflits, c'est par là que les évêques de la Terre-Sainte entrent ordinairement en contact avec le chef de l'Église universelle. La justice romaine est presque toujours respectée, parce qu'elle sait agir en général avec impartialité et s'élever au-dessus des passions et des intrigues locales.

Elle varia pourtant quelquefois dans ses décisions, suivant les vicissitudes de la politique. L'archevêque de Tyr était en conflit permanent avec le clergé vénitien qui desservait l'église Saint-Marc de Tyr, centre paroissial du quartier autonome des marchands de Venise. En 1201, Innocent III, qui avait besoin de la flotte vénitienne pour la croisade, casse la sentence rendue contre les clercs de Saint-Marc par les évêques d'Acre, de Tibériade et de Beyrouth, et ordonne à l'archevêque de Tyr de rendre à ces clercs ce qu'il leur a pris. En 1206, le doge de Venise se plaint de nouveau des empiétements de l'archevêché. Inno-

cent, toujours intéressé à ménager les puissants fondateurs de l'empire latin, écrit à l'archevêque que, s'il ne s'arrange pas de façon à éviter les réclamations, l'affaire sera évoquée à Rome. Mais, en 1215, le Latran est redevenu hostile à Venise. Le pape charge le patriarche de Jérusalem de mettre l'archevêque de Tyr en possession de l'église Saint-Marc.

Même sur les points de la Palestine d'où les Latins ont été chassés par les musulmans, Innocent III a voulu rester en communication avec les églises chrétiennes. Les trêves conclues avec le Khalife, et la tolérance sarrasine, dont Saladin avait donné lui-même de si curieux exemples, expliquent qu'il y ait réussi. Quand on le voit confirmer les biens de Sainte-Marie Majeure de Jérusalem et autoriser son abbesse à construire une chapelle, ou sauvegarder les droits du prieur et des chanoines du Saint-Sépulcre, on oublie que c'est l'étendard du Prophète et non pas la bannière du Christ qui flotte sur les murs de la cité.

Avec les souverains déchus qui règnent à Acre, le pape a naturellement moins de relations suivies qu'avec le clergé. Amauri de Lusignan et Jean de Brienne, rois de Jérusalem *in partibus*, toujours menacés de perdre leur débris d'État, sont des personnages moins importants pour l'Orient latin que les patriarches de Jérusalem ou d'Antioche. On pense bien que cette royauté besogneuse et précaire, mal obéie de ses clercs et de ses barons, ne pouvait que rentrer dans le cercle des États vas-

saux soumis à la domination de Rome. Innocent III, en 1198, prend sous sa sauvegarde le roi et la reine de Jérusalem, leurs personnes et leurs biens; et l'on sait ce que la protection, de saint Pierre comportait alors, pour les gouvernements faibles, de sujétion politique. Il prodigue à Amauri II les exhortations réconfortantes, les conseils moraux; mais il lui donne aussi l'argent dont il a besoin pour soutenir les assauts de l'infidèle. Jean de Brienne, un autre Français, le héros qui essaiera plus tard de prendre l'Égypte et de sauver Constantinople, est une simple créature du pape. Il vit, lui aussi, des subsides romains. Quand il a perdu sa femme Marie de Montferrat, il envoie porter à Innocent III la triste nouvelle. Le pape, après lui avoir adressé juste quatre mots de condoléance, consacre toute sa réponse à le morigéner pour son bien. Il lui démontre que ce sont les divisions des princes chrétiens qui ont perdu le royaume de Jérusalem, et qu'il lui est interdit de se venger sur des chrétiens des injures qu'on lui a faites comme de chercher à s'agrandir aux dépens de ses coreligionnaires. Sa seule pensée doit être pour le royaume d'en haut, et pour cette défense de la Terre-Sainte à laquelle il s'est voué du jour où il a quitté le sol natal.

On ne sait trop à quelles querelles intestines et à quelles convoitises Innocent ici fait allusion, mais il mettait le doigt sur la plaie vive. En rappelant, sans se lasser, aux chrétiens de Syrie, la nécessité de l'union devant l'ennemi, il remplis-

sait son devoir et cherchait à reculer le moment de la catastrophe finale. D'ailleurs, ce n'était pas seulement dans le royaume proprement dit de Jérusalem qu'il travaillait à pacifier les esprits, et dictait leur conduite au roi, au patriarche, aux évêques. Il agissait de même dans les autres États chrétiens, moins mutilés et moins menacés, qui avoisinaient le golfe d'Alexandrette et les défilés de la Cilicie.



Deux places fortes, en même temps deux centres très prospères d'industrie et de commerce, Tripoli et Antioche, formaient, avec Saint-Jean-d'Acre, la suprême ressource des colons latins.

Antioche était de beaucoup la plus importante. On ne parlait, eu Europe, que de ses riches vergers, de ses tissages de drap et de soie, de ses marchands cosmopolites, des clercs de toutes races et de toutes langues qui s'y coudoyaient. Un univers en miniature, enfermé dans l'immense et célèbre enceinte, aux tours innombrables, qui escaladait et descendait les pentes de la grande montagne Silpios. Là se voyait le plus bizarre enchevêtrement de pouvoirs politiques et religieux qu'on pût imaginer. Le comte de Tripoli, principal souverain laïque du lieu, le patriarche latin, des patriarches grec, jacobite, arménien, la commune d'Antioche et son maire, les Templiers, les Hospitaliers, autant de puissances rivales qui

avaient chacune leur parti dans la cité et s'y disputaient l'honneur et le profit.

Un lien tout naturel unissait Antioche à la papauté romaine. Saint Pierre y avait été le chef de la chrétienté à son berceau. La cathédrale latine, église patriarcale, lui était dédiée, et sur le sceau du patriarche latin d'Antioche on lisait, au revers, les mots *Sigillum sancti Petri apostoli*. Mais cette métropole religieuse de la Syrie était aussi la ville de saint Paul, qui y avait vécu, prêché, et composé ses œuvres. Parmi les grands personnages d'Antioche comptait l'abbé du monastère latin de Saint-Paul, situé à l'est de la ville, sur une des premières déclivités de la montagne. Le sceau de cet abbé offrait la figure de l'apôtre, tenant le livre des Évangiles, et au-dessus une triple abside représentant l'église abbatiale. Et l'on montrait aux pèlerins la crypte de cette église, toute étincelante de mosaïques d'or, parce que la tradition voulait que saint Paul eût écrit là ses épîtres. Innocent ne pouvait manquer de se tenir en contact avec cette cité des deux apôtres romains et le nombreux clergé que le patriarche latin d'Antioche gouvernait.

Ce patriarche était, en 1198, un Français d'Angoulême, Pierre I. Rude besogne que la sienne et situation difficile! Il lui fallait défendre Antioche contre les ennemis du dehors, lutter au dedans contre le pouvoir civil, c'est-à-dire contre le comte de Tripoli et la municipalité, empêcher l'élément grec de prévaloir et, par-dessus le mar-

ché, faire front à la cour de Rome. Elle entendait se servir du patriarcat d'Antioche comme de celui de Jérusalem, et réprimait parfois sans ménagement toute tentative d'indépendance. Au début du pontificat d'Innocent III, Pierre I avait fait un coup d'autorité en transférant l'archevêque d'Apamée, Laurent, au siège épiscopal de Tripoli. Le nouveau pape n'hésite pas; il annule l'acte du patriarche, frappe de suspension l'archevêque et prive Pierre I, jusqu'à nouvel ordre, du droit de consacrer les évêques de son ressort. Une lettre de blâme très vif accompagne ces rigueurs. Le patriarche a outrepassé son droit : la papauté seule possède le pouvoir légal de faire passer un évêque d'un diocèse à un autre, surtout pour une opération aussi anormale que celle de transférer un archevêque dans un évêché.

Le patriarche envoie à Rome, à la fois, ses excuses et ses plaintes. Pourquoi ne l'a-t-on pas traité comme son prédécesseur qui avait commis la même faute sans avoir été réprimandé et puni? Du reste, il n'a agi que par ignorance, car l'archevêque d'Apamée n'avait pas été consacré mais seulement élu, et il croyait pouvoir traiter un élu comme un simple évêque. Dans le trouble d'esprit où le jettent les tribulations de la Terre-Sainte, il n'a pas bien réfléchi à ce qu'il faisait. En installant Laurent sur le siège de Tripoli, il voulait empêcher les chanoines de cette église de se partager entre plusieurs candidats, division dangereuse en face d'un seigneur comme le comte de

Tripoli, toujours disposé à profiter des discordes des clercs pour envahir leurs biens. Enfin Laurent est très capable, très lettré, très honnête : le choix de ce candidat ne peut provoquer aucune réclamation.

Plus ou moins persuadé, Innocent III finit, sur l'avis du conseil des cardinaux, par remettre leur peine à l'archevêque comme au patriarche. L'essentiel était d'avoir fait un exemple et montré que, devant l'autorité romaine, l'Église d'Antioche n'était pas, plus que les autres, intangible.

Cet incident n'empêcha pas le pape de témoigner sa bienveillance à Pierre I, comme à tous les chefs religieux de la Terre-Sainte : mais Rome était loin et sa protection n'agissait que tardivement. Le patriarche avait beaucoup à se plaindre du maire d'Antioche et de la commune qui favorisaient, au fond, la population grecque et ses clercs. Quand cette municipalité avait besoin d'argent, elle faisait comme ses pareilles en Europe : elle soumettait à l'impôt les Églises et leurs fidèles, quelle que fût leur condition, à quelque langue qu'ils appartinssent. Elle obligeait les clercs à faire justice à tous les laïques; elle osait même, dans les procès relatifs aux biens d'Église, faire intervenir la législation byzantine et les juges grecs : autant d'atteintes aux privilèges du sacerdoce en général, et aux intérêts particuliers du clergé latin. Innnocent III interdit à ce maire et à ces conseillers municipaux tout acte d'hostilité contre les églises et leur personnel. Mais lui qui

fut souvent impuissant à maîtriser les communes d'Italie, que pouvait-il contre celle d'Antioche, à l'autre bout de la Méditerranée?

Plus redoutable encore pour le patriarche était le comte de Tripoli. L'histoire de leurs rapports se résume dans un duel continu, parfois sanglant. Il n'y avait pas si longtemps (1153) qu'un des prédécesseurs du comte Boémond IV, Renaud de Châtillon, avait fait saisir, emprisonner et supplicier le patriarche d'Antioche, Amauri. Ce prélat, vieux et malade, après avoir reçu force coups de fouet, avait été attaché, entièrement nu, sur la plate forme d'une tour. On avait enduit de miel sa tête chauve, et il était resté ainsi, exposé aux piqûres des guèpes et aux traits d'un soleil de feu, jusqu'à ce qu'il eût révélé l'endroit où il avait caché son or. Ce fut le seul moyen de le forcer à payer les frais de l'expédition de Renaud à Chypre. Si ce baron, un peu trop poétisé par certains historiens, agissait souvent en brute sanguinaire, Amauri, comme beaucoup de prélats de Syrie, était un clerc dépravé. Mais il ne s'agissait pas là d'un antagonisme entre des personnes. La lutte meurtrière était entre les institutions, ce qui explique pourquoi elle ne prenait jamais fin.

Lorsque, à partir de 1201, commença entre Boémond IV et Raimon-Roûpen la guerre de succession dont on a parlé plus haut, le patriarche d'Antioche se tourna naturellement du côté de ce dernier et de son protecteur, le roi d'Arménie. Boémond, pour se venger, et aussi pour se faire

bienvenir d'une partie de la population d'Antioche, pactisa avec le parti grec. Il lui lâche si bien la bride, avec l'aide de la municipalité, qu'en 1206, un patriarche de rite grec, Siméon III, fut intronisé et violemment opposé au Latin Pierre I. En vain les Arméniens essayent de s'emparer d'Antioche, d'en chasser le comte de Tripoli et de lui substituer leur candidat : Boémond tient tête à ses ennemis. Il repousse toutes les tentatives de médiation du pape et de ses légats, fait arrêter le patriarche d'Antioche et l'enferme, avec deux de ses neveux, dans une fosse du château. Le 8 juillet 1208, Pierre I mourait dans sa prison, sans doute des mauvais traitements qu'il avait subis. On raconta que ses geôliers ne lui donnaient pas à boire et qu'il fut réduit, pour apaiser sa soif, à avaler l'huile de sa lampe.

L'événement fit impression. Ce n'était pas la première fois que Rome avait trouvé dans ce petit baron d'Orient, borgne, violent et vindicatif, un adversaire décidé du pouvoir religieux, incapable de subordonner ses convoitises et ses rancunes aux intérêts généraux de la chrétienté. Déjà, en 1198, Innocent III avait été obligé de l'inviter à laisser en paix le royaume de Chypre et à tourner plutôt sa fougue batailleuse contre les Sarrasins. « Voilà, écrit-il en 1207 au patriarche de Jérusalem, que le comte de Tripoli a mis ses mains sacrilèges sur notre vénérable frère en Christ, le patriarche d'Antioche, dont il est le fidèle assermenté et le filleul! et il ose incarcérer le Christ

lui-même en sa personne! » Et quand le pape apprend la mort du prisonnier, il jette ce cri de douleur : « O noble Antioche, ville glorieuse, et joie de la terre universelle, es-tu assez déshonorée par le forfait qui vient d'être commis! A quoi pouvons-nous maintenant te comparer et quelle misère est égale à la tienne! » Mais la situation veut des actes, non des paroles. Le patriarche de Jérusalem est chargé d'excommunier Boémond et de veiller à ce que personne n'ait contact avec ce sacrilège et ce maudit jusqu'à ce qu'il ait, par une pénitence égale à son crime, mérité l'absolution. On lui donne l'ordre en même temps de tout préparer pour l'élection d'un nouveau patriarche.

Mission peu commode! La cité était en révolution. Une partie du chapitre, avec le doyen, s'était retranchée sur une montagne voisine, dans le château de Kossair. Mais, le 26 mai 1209, Innocent III apprenait à ces chanoines et au comte de Tripoli que l'église d'Antioche avait élu un Italien, l'abbé de Locedio, Pierre II. Cet ancien évêque d'Ivrée, un des héros de la quatrième croisade, comptait parmi les agents les plus dévoués de la puissance romaine. L'élection n'avait été sans doute que de pure forme; la volonté d'Innocent III imposait ici son choix aux chrétiens d'Orient. Sous la menace de rendre immédiatement exécutoire l'anathème déjà lancé, le pape ordonne au comte et aux chanoines de son parti de faire bon accueil à Pierre II et de lui remettre sans tarder les forteresses et les domaines du patriarcat.

Avec ce nouveau prélat, créature du pape, les relations du Latran et de l'Église d'Antioche, de plus en plus fréquentes et cordiales, ne pouvaient que servir les intérêts du pouvoir religieux qui dominait l'Occident. Innocent III réconforte Pierre II dans ses tribulations, multiplie pour lui les honneurs, les délégations et les privilèges. Le patriarche n'oublie pas de lui expédier, avec ses chargés d'affaire, les plus beaux produits de l'industrie d'Antioche, une croix d'or, des émaux de prix. On sait d'ailleurs qu'avec ses meilleurs amis Innocent III n'abdiquait pas son droit de blâmer ce qui lui semblait répréhensible et désavantageux pour l'Église. Pierre II après avoir séquestré les biens de son prédécesseur et de ses neveux, ne se pressait pas de remettre ces derniers en possession : ordre lui est donné de restituer. Le patriarche et son chapitre avaient la mauvaise habitude d'exiger trois cents bezans des abbés de Saint-Paul au moment de leur installation. « Cela n'est pas conforme à la loi canonique, leur écrit Innocent III, renoncez à cette exigence qui a une odeur de simonie. »

A Antioche, c'est toujours le pouvoir laïque qui inquiète la papauté et la brave. Non seulement le comte Boémond refuse de s'incliner devant la suprématie du nouveau patriarche et continue plus ou moins ouvertement à soulever contre lui la résistance du clergé grec, mais il persiste toujours à refuser l'arbitrage de Rome et de ses légats dans le procès de la succession d'Antioche. On le

presse de s'en remettre à la justice romaine; il répond fièrement qu'il tient sa principauté de l'empereur de Constantinople, qu'il n'a donc pas à comparaître devant des juges d'Église, que d'ailleurs l'empereur latin a obtenu du pape la concession qu'on n'obligerait pas le comte de Tripoli à porter devant un tribunal ecclésiastique la question d'Antioche. — « Est-ce vrai », demande le patriarche de Jérusalem à Innocent III? — « Il est absolument faux, répond le pape, que nous ayons accordé ce privilège à l'empereur de Constantinople : et quand le comte affirme que cet empereur seul est le suzerain de la principauté d'Antioche, et que lui, Boémond, n'est pas tenu d'en répondre devant des juges ecclésiastiques, il ne sait absolument pas ce qu'il dit. »

Le malheur, pour la papauté et ses diplomates, c'est que, dans cet éternel conflit, l'autre prétendant, Raimon-Roûpen, et le roi d'Arménie, Léon II, son oncle maternel, qui le soutenait, n'étaient guère plus déférents aux ordres de Rome. Il arriva même ce fait curieux que les deux concurrents se trouvèrent, à une certaine heure, excommunié l'un comme l'autre par la curie.

Le royaume chrétien de la petite Arménie, fondé au XII[e] siècle par des chefs énergiques, les Roûpen, avait gagné peu à peu toute la plaine de la Cilicie, alors peuplée et fertile, jusqu'au golfe d'Alexandrette. Ennemis jurés de l'islamisme, tout en aidant les Latins à s'établir en Syrie, ils avaient

chassé eux-mêmes les Byzantins de cette région et fini par étendre leur frontière aux confins de la vallée de l'Oronte et d'Antioche. Sis, dans la montagne, était leur grande forteresse et le siège de leur gouvernement; Tarse, leur métropole religieuse; Anazarbos, Vagha, Marsissa, d'autres centres importants. Ces conquérants, loin d'être des barbares, eurent l'intelligence de comprendre que pour se maintenir entre deux hostilités redoutables, celle des Musulmans et celle des Grecs, il leur fallait se lier étroitement avec les puissances latines, et surtout avec le pape romain.

Le plus haut dignitaire de la Cilicie, sorte de patriarche arménien, s'appelait le *catholicos*. Dès le milieu du XIIe siècle, ces prélats, comme les archevêques de Tarse, leurs subordonnés, s'étaient soumis à la papauté et se montrèrent très zélés pour la latinisation de leur pays. Ils l'ouvraient, par tous les moyens, aux idées, aux lois, aux usages des Francs d'Occident. Beaucoup d'entre eux furent des hommes de progrès. Le parti conservateur arménien, hostile à l'étranger, les accusa d'être des novateurs dangereux et de détruire l'Église nationale. L'archevêque de Tarse, Nersès de Lampron, un apôtre de la tolérance, répondit à ces attaques dans sa lettre célèbre au roi Léon II. « On me reproche d'être en communion avec tous les chrétiens. Mais la science m'a permis, par la grâce de Dieu, de me mettre au dessus de vains préjugés et de n'attacher de prix qu'à la charité universelle. A mes

yeux, l'Arménien est comme le Latin, le Latin comme le Grec, le Grec comme l'Égyptien, l'Égyptien comme le Syrien. Je détruis ainsi toutes les barrières qui séparent les races : ma renommée s'étend dans toutes les églises et je reste au milieu d'elles sans jamais incliner vers leurs traditions particulières. Le catholicos d'aujourd'hui qui, par ses propres tendances et inspiré par la sagesse, suit la même voie que moi, accepte avec joie les outrages que nos idées communes lui attirent. Outre ce témoignage, j'ai celui de ma conscience, qui me rend certain de la pureté de mes intentions. »

Le catholicos dont parle Nersès, Grégoire VI Abirad, entretînt avec Innocent III une correspondance qui nous est parvenue. Il lui servit d'intermédiaire et d'instrument pour faire de la petite Arménie une annexe de l'Église romaine. « Vous êtes la tête, écrivait-il à Rome en 1199, et nous sommes le corps. Tout le clergé de notre église est à vos ordres. Priez Dieu pour nous qui sommes dans la gueule du dragon, au milieu des ennemis de la foi, envoyez-moi aide et conseil, de façon à ce que nous puissions sauver l'honneur de la chrétienté et le vôtre ». — « Oui, lui répond Innocent, tu es vraiment un *catholique*, toi qui reconnais la suprématie de l'Église romaine. » Et pour le raffermir dans sa foi, il lui développe longuement toutes les raisons qui militent en faveur de la primauté de l'apôtre Pierre. « Persévère dans ta dévotion au siège apostolique et sache qu'à

mon instigation, beaucoup d'Occidentaux se sont croisés où vont l'être pour passer en Orient quand le moment sera favorable. »

Heureux de ce contact direct avec le chef tout puissant du monde chrétien, Grégoire Abirad, dans une nouvelle lettre (1201), l'appelle le « dominateur de toute l'Europe », et célèbre lui-même, en termes enthousiastes, la primauté de Rome. L'emphase de la politesse orientale se retrouve jusque dans les formules de salut et d'adresse. « A Innocent, souverain pontife, pape universel du grand siège romain, qui a subjugué toute la terre par son impérial triomphe, etc. Vous aimez notre illustre roi, Léon : merci de ce que vous avez fait pour lui. Nous agirons en sorte que ce roi, tous ses barons et tous ses hommes, demeurent fidèlement dans votre vasselage ». Et le catholicos exprime au pape le chagrin que lui cause le spectacle de la Syrie en proie aux barbares. Ils ont dispersé les forces chrétiennes et, non contents de nous tenir liés et impuissants, ils nous raillent. Venez à notre secours, nous n'avons d'espérance qu'en vous. » La lettre se termine, comme d'ailleurs la précédente, par une demande de subsides. Ces Orientaux, gens pratiques, veulent qu'on aide leur dévouement.

Dans sa réponse de 1202, Innocent III tient le catholicos au courant des préparatifs de la croisade. « L'armée du Christ, en majeure partie, est à Venise, d'où elle va prochainement s'embarquer pour la Terre-Sainte. » Il correspond aussi avec

le chancelier du roi d'Arménie, l'archevêque de Sis : celui-ci proteste, avec la même ardeur, de son dévouement au Saint-Siège. « Nous ne pouvons aller vous trouver à Rome, lui écrit-il en 1201, mais ne nous oubliez pas. » Et il lui demande de lui envoyer l'anneau, la mître et le pallium.

En 1205, le catholicat change de mains. Avec le successeur d'Abirad, Jean, on voit se préciser les rapports de dépendance du patriarche de l'Arménie à l'égard de Rome. Le nouveau dignitaire est investi de sa fonction par le cardinal légat Pierre de Saint-Marcel; il jure, entre ses mains, fidélité et obéissance au Saint-Siège; il reçoit de lui le pallium; il s'engage à visiter la ville des Apôtres, au moins par ses délégués, tous les cinq ans, et à assister à tous les conciles qui se tiendront en Orient. En retour, les deux parties contractantes stipulent, d'un commun accord, qu'aucun concile ne pourrait prendre de mesures intéressant l'organisation ecclésiastique de l'Arménie, si le catholicos ou son mandataire n'était pas présent pour y consentir et les sanctionner.

Avec ces indigènes ombrageux et méfiants, les agents du pape devaient se garder d'aller trop vite et de faire trop sentir la férule. Pour punir le roi Léon II d'avoir expulsé les Templiers de son État et confisqué leurs possessions, le cardinal de Saint-Marcel réunit un concile à Antioche, excommunie le roi et promulgue la sentence dans tout son royaume. Le catholicos proteste vivement auprès d'Innocent III. « Il n'a pas assisté au con-

cile d'Antioche. Le légat viole donc la foi jurée quand il rend valable dans toute l'Arménie une mesure prise sans l'assentiment de celui qui en est le chef religieux. » Archevêques, évêques et abbés, réunis par le catholicos, expriment aussi d'une voix unanime leur indignation. « Eh quoi! Nous qui pensions sucer aux mamelles de notre mère l'Église romaine un lait doux et savoureux, nous n'en tirons que fiel et vinaigre! Nous demandions à être nourri pieusement de la doctrine apostolique; c'est une rosée bienfaisante que nous voulions recevoir de Rome; et elle fait tomber une grêle d'orage sur notre dos! » Heureusement que l'autre légat de Syrie, Soffredo, avait plus de mesure et de doigté que son collègue. Il apaise le différend de l'Arménie et des Templiers, calme la tempête, et Innocent III, en 1210, envoie à tout le clergé arménien un privilège qui le protégeait contre les excommunications illégales et les rigueurs injustifiées.

Il avait d'autant plus à cœur d'achever la conquête religieuse de ce pays qu'elle entraînait, par certains côtés, l'assujettissement politique des rois. Léon II ne cesse pas d'être en relations directes avec son suzerain, le pape de Rome, dont il réclame l'appui et les subsides pour soutenir la lutte contre le musulman. Par un hasard exceptionnel, les originaux de plusieurs lettres adressées par ce petit souverain à Innocent III existent encore aux archives du Vatican, munies de la bulle d'or qui les valide. L'effigie de Léon II, gravée

sur cette bulle avec la légende en langue indigène « Léon, roi des Arméniens », ressemble à celle des rois de l'Europe. On y voit le représentant de cette monarchie de fraîche date assis sur un trône qu'ornent des têtes et des griffes de lions, avec la croix sur la couronne, et la croix sur le globe qu'il porte de la main droite. Au revers, se dresse le lion couronné d'Arménie tenant, lui aussi, dans ses griffes une croix à très longue hampe. Le signe du Christ devait être logiquement l'emblème de cette royauté créée par Rome en Arménie.

Celui qui la détient reconnaît, au moins en paroles, sa sujétion. Si l'on jugeait de l'affection et du respect de Léon II pour le Saint-Siège par les interminables compliments qu'il prodigue à Innocent III et par ses protestations d'humble dévouement, peu de souverains auraient fait preuve d'une soumission plus complète : « Gloire, louange et honneur au Dieu tout puissant qui a voulu que son église eût à sa tête un pasteur tel que vous. Vous êtes la lumière qui éclairez de haut le monde entier, la forge inébranlable et fructueuse établie sur le sol apostolique. Nous voulons ramener à l'unité de la sainte église romaine tout le royaume très ample et très vaste que Dieu nous a confié, et tous les Arméniens dispersés en différentes régions. » Le descendant de Roûpen n'aspire donc à rien moins qu'à réaliser le panarménisme, mais c'est pour l'assujettir à Rome. Il ne veut relever que du pape. Il demande avec insistance à Inno-

cent III qu'aucune autre église latine ne puisse avoir juridiction sur sa terre. Le pape est son père, son seigneur; il n'a de confiance et d'espoir qu'en lui; il « plie les genoux devant lui et lui baise les pieds [1] ».

Au début de ses rapports avec Léon II, Innocent n'est pas en reste d'amabilités, et c'est avec effusion qu'il le remercie de l'amour témoigné par lui à l'Église catholique et son chef. A ce bon ouvrier de la dernière heure il accorde toutes ses demandes, la bannière de saint Pierre qui l'aidera à triompher des païens, et le droit de n'être jugé et excommunié que par le pape ou ses légats, c'est-à-dire d'échapper à l'autorité religieuse d'Antioche ou de Jérusalem. Mais, dans ce mariage d'inclination de l'Église romaine avec la royauté d'Arménie, la lune de miel a été courte. Au fond cet Oriental ne visait qu'un but : utiliser l'alliance du pape pour étendre son influence et son territoire du côté d'Antioche.

Dans la fameuse querelle de succession, il essaie d'amener les légats d'Innocent III à se prononcer pour son neveu Raimon Roûpen contre Boémond de Tripoli. Quand il les voit juger ce procès avec indépendance, selon les formes, et refuser de se plier d'avance à ses désirs, il se fâche; il les accuse de favoriser le concurrent de son neveu; il met la principauté d'Antioche à feu et à sang et parvient, à plusieurs reprises, à y installer vio-

1. *Salutem, servitia, pedum oscula.*

lemment son candidat. Malgré les sommations des envoyés de Rome, il se garde bien de restituer aux Templiers leur château de Gastoun, forteresse qui commandait les portes Ciliciennes et l'accès de l'Oronte et de la Syrie. En vain, les légats et le patriarche de Jérusalem l'invitent à accepter leur arbitrage; Innocent III lui-même, à restituer au Temple ce qui lui appartient. Léon II récrimine, ergote comme le plus retors des procéduriers, mais il continue à faire la guerre aux Latins et à refuser toute concession. Dès 1205, Rome l'excommunie et renouvelle plusieurs fois l'anathème. On finissait par s'apercevoir, au Latran, que ce vassal si dévoué du Saint-Siège se souciait beaucoup moins de contribuer à la croisade et de massacrer le Sarrasin que de s'agrandir aux dépens des colonies chrétiennes. Les rapports du pape et du roi deviennent de plus en plus tendus. En 1213, une lettre fulminante d'Innocent III, la dernière qu'il paraît lui avoir écrite, montre la rupture accomplie. Léon II en est arrivé à se délatiniser, lui et son royaume, pour donner toutes les faveurs à l'élément grec, ce que Rome ne peut lui pardonner.

« C'est bien à contre cœur et malgré nous, lui écrit son ancien allié et ami, que nous te refusons le salut et la bénédiction de l'Apôtre. Mais les excès dont tu t'es rendu coupable sont trop criants. Au lieu de servir avec dévoument celui qui t'a donné la couronne et d'user de ton glaive pour punir les méchants, tu l'as tourné contre le sein

de l'Église, ta mère. » Et le pape lui reproche vivement la rupture de la trève conclue avec les autorités d'Antioche, les destructions et les crimes commis par ses soldats, le butin que lui a rapporté le pillage de la principauté. « Sur notre ordre, le patriarche de Jérusalem avait excommunié un prétendu patriarche d'Antioche[1] qu'on ne pouvait reconnaître sans faire outrage au siège apostolique. Tu as accueilli cet intrus et l'as fait accepter comme légitime par tes sujets. Quand l'élu de Tarse est mort, au lieu de lui substituer un nouvel archevêque, comme tu l'avais formellement promis, tu as distribué à tes soldats, d'une main sacrilège, les domaines et les revenus de cette église : tu en as expulsé les Latins, et tu as osé les remplacer par des Grecs. Nous avons chargé le patriarche de Jérusalem d'obtenir de toi réparation pleine et entière pour tous ces faits. Si tu t'y refuses, tu as beau être excommunié pour d'autres motifs, les prélats de Chypre et de Syrie ont l'ordre de lancer un nouvel anathème contre ta personne, ton neveu, tous tes conseillers, et tous tes fauteurs. En outre, les rois de Chypre et de Jérusalem, leurs barons, les Templiers, les Hospitaliers, tous les pèlerins de la Terre-Sainte, devront éviter rigoureusement ton contact, et prêter main-forte au patriarche de Jérusalem pour te contraindre à nous obéir. »

Le conflit d'Antioche tournait mal pour l'Église

1. Le patriarche grec.

romaine. Innocent III mourut à temps, avant de voir le roi d'Arménie de nouveau victorieux, Raimon-Roûpen installé en 1216 comme prince d'Antioche, et les querelles intestines des Latins s'envenimer au point que Boémond IV assassina, en 1217, le patriarche Pierre II. L'Arménie échappait à la papauté, et même Antioche, du moins pour un temps.

A la vérité, elle pouvait se consoler avec le royaume de Chypre, que la dynastie des Lusignan maintenait dans l'obéissance.

On avait quelque raison d'espérer que cette grande île deviendrait la base solide d'une action décisive contre le musulman en même temps qu'un centre de ressources économiques, indispensables à toutes les colonies latines d'Asie. Cette idée d'Innocent III était juste. Voisine à la fois de l'Égypte, de la Syrie et de l'Anatolie, protégée par sa situation même, Chypre ne formait pas un État exclusivement militaire comme celui de Jérusalem. Elle commençait à connaître cette prospérité et cette richesse prodigieuses qui donneront au port de Famagouste, un siècle après, l'aspect animé, luxueux, éblouissant des plus grandes cités commerciales de la Méditerranée. Les Lusignan, dont Nicosie était la capitale, vivaient au milieu des châteaux forts, des cloîtres et des cathédrales gothiques que l'art français avait fait éclore sur cette terre lointaine en une magnifique floraison. Ils avaient pris au sérieux leur rôle de sou-

verains. On les voit, sur leurs sceaux et leurs monnaies, avec l'attitude hiératique des effigies d'empereurs grecs : les traits immobiles et figés, le sceptre et le globe en mains, la tête ceinte d'une couronne constellée de pierreries, la robe flottante, alourdie de bandes de perles. Derrière l'image royale se dresse le Christ byzantin bénissant de la main droite, et, de la gauche, serrant l'évangile sur sa poitrine.

Tel nous apparaît le troisième roi de Chypre, Hugue I[er], roi catholique et romain de cœur, sinon de costume. Au moins Innocent III prétend-il avoir la haute main sur le royaume et sur ceux qui le gouvernent. Son intervention dans les affaires des Lusignan, et même dans leur vie privée, est continue. Un conflit s'est élevé (1211) entre le jeune roi, émancipé récemment, et son ancien tuteur, le connétable de Chypre, Gautier de Montbéliard. Le pupille manifeste son indépendance en chassant Gautier de son royaume et en confisquant ses biens. Sur la plainte de l'expulsé, Innocent ordonne au patriarche de Jérusalem de faire des représentations à Hugue I[er] et de l'obliger à restituer ce qu'il a pris. D'autre part, un scandale a éclaté dans la famille royale. La sœur de Hugue, mariée à un baron chypriote, s'était fait enlever par le neveu de Léon d'Arménie, Raimon Roûpen. Rome ordonne une enquête et poursuit la coupable. Elle exige, enfin, avec la dernière énergie, que le roi de Chypre respecte les libertés de l'Église.

Le trésorier de Nicosie, Durand, avait été élu

archevêque par le chapitre sous la pression du roi, auteur en réalité de cette nomination. Le patriarche de Jérusalem, sur un ordre du Latran, casse cette élection, comme viciée par l'intervention d'un pouvoir laïque. Hugue Ier proteste avec vivacité, et s'attire d'Innocent III cette réprimande désagréable. « Comment! non content de posséder ce qui appartient à César, tu étends la main sur ce qui est à Dieu, et te dresses, fils ingrat, contre l'Église qui t'a nourri! Tu prétends n'avoir usé que d'un pouvoir souvent exercé par tes prédécesseurs : mais le péché est-il amoindri parce qu'on l'a commis plusieurs fois? L'habitude l'a au contraire aggravé. Songe à ce qui t'arrivera au jour redoutable du jugement dernier. Laisse l'église de Nicosie élire librement un nouveau pasteur, et ne crois pas avoir porté atteinte à la dignité royale, en t'abstenant de violer les droits du Roi des Rois. »

C'est qu'Innocent III a ses raisons pour vouloir que l'indépendance de l'église de Chypre soit respectée par le pouvoir civil aussi bien que par les autorités religieuses du dehors. Il avait détaché l'archevêché de Nicosie du patriarcat d'Antioche pour le placer sous l'autorité immédiate du Saint-Siège. En 1206, quand le patriarche latin de Constantinople, Thomas Morosini, prétendra soumettre Chypre à sa juridiction, le pape l'arrêtera net, évoquera ce conflit à sa barre, et l'archevêque de Nicosie ne relèvera plus que de la papauté.

Rome seule devait régner à Chypre, cette clef de la Méditerranée orientale, parce que là encore l'espérance de la croisade, la pensée de la guerre sainte portée en Syrie et en Égypte hantent l'esprit et dominent la politique d'Innocent III.

***

Comme Byzance avait toujours été et devenait alors plus que jamais, dans cette question de la croisade, un facteur de première importance, il fallait bien qu'Innocent III eût aussi les yeux fixés sur le Bosphore et s'efforçât de mettre l'empire grec dans ses intérêts.

En 1198, l'empereur régnant était Alexis III, de la dynastie des Anges, parvenu au pouvoir, comme la plupart des Césars byzantins, par un coup de traîtrise et des meurtres. Il avait dépossédé son frère, Isaac II ou Isaac-l'Ange, lui avait fait crever les yeux et le détenait en prison avec son fils Alexis le Jeune, plus tard Alexis IV : note banale de toutes les révolutions de palais en Orient. L'usurpateur n'était pas homme, d'ailleurs, à faire oublier son origine par les services rendus à l'État. Il n'opposait aucune résistance sérieuse aux Bulgares et aux Musulmans qui ne cessaient d'assaillir ses frontières, ruinait les finances publiques par ses prodigalités folles, et se contentait de vivre au jour le jour, en déployant juste l'énergie nécessaire pour déjouer les conspirations et maîtriser les colères du peuple. Ceux qu'il avait

dépouillés, Isaac l'Ange et son fils, ne laissaient pas, même du fond de leur prison, d'être redoutables. Ils avaient des partisans dans l'empire et au dehors, entre autres le roi d'Allemagne, Philippe de Souabe, devenu, par son mariage avec Irène, le beau-frère du jeune Alexis.

Il importait donc à Alexis III de gagner l'appui de la cour de Rome dont le Souabe était l'ennemi déclaré; et il s'empressa, en effet, dès qu'il eût appris l'élection d'Innocent III, de lui envoyer ses ambassadeurs et ses présents. Mais, pour comprendre l'attitude du pape à l'égard de ce Grec, il faut reprendre les choses de plus haut.

La politique byzantine des pontifes romains du XII[e] siècle, bien qu'elle pût sembler dénuée de suite et de logique, avait pourtant sa raison d'être. Ils avaient dû constamment osciller entre une nécessité religieuse, celle de réunir l'Église grecque à l'Église latine, et une nécessité politique, celle d'empêcher l'empire de Constantinople de devenir la proie des puissances qui menaçaient en Italie la temporalité de Saint-Pierre, c'est-à-dire des rois de Sicile ou des empereurs allemands. Ces deux obligations ne s'accordaient guère. Les Grecs, tout en faisant des avances et des promesses à la papauté quand ils y trouvaient leur avantage, ne voulurent jamais sérieusement soumettre leur église à celle des Latins. Il fallut bien que l'Occident acceptât l'idée d'user de la force pour effectuer l'union. D'autre part, les Allemands ou les Normands de Sicile étaient seuls en situation

d'attaquer et de prendre Constantinople. On s'explique alors que la cour de Rome n'ait fulminé que pour la forme contre ces Byzantins qui refusaient de se laisser unifier. Au fond, elle s'arrangeait de manière à les défendre contre leurs ennemis, qui étaient les siens. Jamais, sur cette question, elle ne cessa de subordonner sa conception religieuse de la fusion des deux Églises à l'intérêt politique de son État d'Italie. Le prédécesseur immédiat d'Innocent III, Célestin III, s'était même allié étroitement au souverain de Constantinople, que menaçait l'ambition de l'empereur d'Allemagne, Henri VI. Innocent n'avait plus à craindre ce redoutable adversaire, mort juste avant son élection, ni même l'Allemagne, divisée par le schisme[1]. Il pouvait agir sur le Bosphore avec plus de sécurité et de liberté.

Chef de l'Église latine, il avait avec l'empire grec des rapports continus, car les Latins étaient très nombreux à Byzance comme dans toutes les provinces. C'étaient surtout des Italiens, originaires des grands ports. Pise, Gênes, Venise, depuis les temps les plus reculés du moyen âge, exploitaient commercialement la péninsule balkanique et la Grèce. Les Vénitiens surtout avaient fait de Constantinople et du pays qu'on appelait toujours la terre des Romains, la « Romanie », une conquête pacifique et lente, par infiltration. Non seulement leurs commerçants et leurs banquiers y

1. Voir notre précédent volume, *Innocent III, la Papauté et l'Empire* (Paris, Hachette et Cie, 1906).

possédaient partout des comptoirs ; mais leurs clercs y avaient multiplié les églises et fondé même des évêchés. Au sein de l'Empire grec, Venise formait vraiment un état dans l'État : puissance financière à laquelle les empereurs payaient tribut, féodalité marchande qui accaparait les débouchés et cherchait à monopoliser le trafic, puissance religieuse, qui n'obéissait guère qu'à une sorte de pape vénitien, le patriarche de Grado. Celui-ci, avait été doté d'un ensemble de privilèges pontificaux qui lui conféraient la juridiction et la suprématie exclusives sur les églises latines de la Romanie.

L'élément étranger à Constantinople était devenu si envahissant et si redoutable, que les empereurs grecs, tout en empruntant des capitaux aux riches marchands de l'Adriatique, les traitaient, de temps à autre, comme l'Occident traitait les Juifs. Ils confisquaient leurs biens et leurs marchandises, les expulsaient en masse, puis les laissaient rentrer, trafiquer, et leur accordaient encore des privilèges exorbitants. Près de trente ans avant l'avènement d'Innocent III, l'empereur Manuel Comnène, le 21 mars 1151, avait comploté contre les Vénitiens un guet-apens, et exécuté un coup d'État qui laissa chez eux des rancunes très vives. Mais, devant l'intérêt mercantile, le ressentiment tient peu : Venise prit sa revanche en redoublant d'âpreté dans l'exploitation.

Il importe de noter cette pénétration profonde

et continue de l'empire de Byzance par les Latins : elle explique en partie le succès de la quatrième croisade. L'action était d'ailleurs réciproque. Les Grecs abondaient à Venise, qu'ils avaient conquise à leur tour par leur civilisation. La grande république des lagunes semblait alors presque complètement hellénisée. Les vêtements des nobles et du doge, la place qu'ils occupaient dans la hiérarchie de la cour grecque, l'usage des esclaves et des eunuques, les femmes voilées à l'orientale et jalousement surveillées, les monnaies frappées aux effigies impériales, les églises à coupoles de Saint-Marc, de Torcello, de Murano, avec leurs peintures hiératiques et leurs mosaïques d'or imitées de Sainte-Sophie, tout, à Venise, rappelait Bysance et l'Orient. Beaucoup d'Occidentaux, peu capables de saisir les nuances, prenaient les Vénitiens pour des Grecs et leur en attribuaient même le nom.

Cet intime contact des deux races ne diminuait pas d'ailleurs la haine que les indigènes de Constantinople et de la Romanie portaient à tout ce qui était Latin. « Peuple de pirates, serpents amphibies, grenouilles de marais » : telles sont les aménités que les historiens byzantins prodiguent aux marchands de Venise. Les Latins, de leur côté, n'éprouvaient qu'une répulsion irritée pour ces schismatiques endurcis qui avaient brisé l'unité chrétienne et empêché (c'était l'opinion courante en Occident) le succès de toutes les croisades. Comment s'étonner que ces animosités

séculaires aient fini, au début du XIIIe siècle, par faire explosion et jeter l'Europe en armes sur le Bosphore ?

Certes, ce n'était pas par un coup de force qu'Innocent III entendait, lui, résoudre la question de Constantinople. A peine en possession de la tiare, il porta vers la seconde Rome l'affirmation de son autorité, mais par les moyens diplomatiques. Il faut croire que les Latins établis dans la capitale de l'Orient, clercs et laïques, n'étaient pas très disposés à se reconnaître les sujets dévoués et dociles du pape, car, dans une lettre de 1199, il leur rappelle la vertu de l'obéissance. Un vicaire apostolique le représente là-bas, à qui il a donné pleins pouvoirs. « C'est à lui qu'il faut en appeler, écrit-il, malgré tout privilège contraire que pourrait avoir accordé mon prédécesseur Célestin. Il a le droit de juger souverainement les causes qui lui viennent en appel, et aussi celui de corriger par les censures ecclésiastiques. Il est d'ailleurs de votre honneur de ne pas le laisser réduit à la mendicité, mais de pourvoir généreusement à son entretien ». Ce vicaire reçoit du pape, le même jour, l'ordre formel de couper court à certains abus commis par le clergé latin de Constantinople. Les simples prêtres s'arrogeaient le pouvoir de donner la confirmation, office exclusivement réservé aux évêques. « Ils s'excusent, écrit Innocent, en disant qu'ils en ont l'habitude; mais depuis quand l'habitude vicieuse diminue-t-elle le péché ? »

Ces velléités réformatrices eurent peu d'effet sur des clercs éloignés de Rome, presque tous vénitiens, et habitués à l'indépendance. Le milieu ne les inclinait guère à la soumission. Les empereurs grecs, auprès de qui ils vivaient, s'étaient montrés plus souvent les adversaires de la papauté que ses amis.

Alexis III comprenait cependant la nécessité de se ménager l'appui du chef religieux des Latins : il fit les premières avances. Lorsque Innocent III eût reçu ses ambassadeurs, il profita de l'occasion pour agir à son profit et sur l'empereur et sur le patriarche de Constantinople. A l'un et à l'autre il adresse les déclarations de principes traditionnelles et les invite à mériter l'alliance de l'Église romaine en se conformant à ses vues.

Il conseille d'abord à Alexis l'humilité dans le Seigneur. « L'Église romaine est l'épouse de Dieu : appuie sur elle ta domination et tu seras inébranlable. Le peuple chrétien murmure contre toi. Tu n'a pas secouru la Terre-Sainte comme c'était ton devoir, et pourtant elle est dans ton voisinage. Par ta puissance et ton or, tu réussirais mieux que tout autre prince à la débarrasser des musulmans. Mais la chrétienté a contre toi un autre grief. Pourquoi les peuples grecs sont-ils séparés religieusement de l'Église latine, mère et maîtresse de toutes les églises? Nous t'invitons pour la rémission de tes péchés à t'en aller, toutes affaires cessantes, faire la guerre au Sarrasin et délivrer Jérusalem. Il faut ensuite que tu tra-

vailles à réunir l'Église grecque à l'Église latine, car la fille doit revenir à la mère et il importe que toutes les ouailles du Christ n'aient qu'un pasteur. »

Innocent III n'a peut-être pas une entière confiance dans l'effet de ces objurgations : car la menace vient presque aussitôt, très claire, bien qu'exprimée à dessein en termes vagues. « Si tu te refuses à nous satisfaire, quelque regret que nous ayons de causer des ennuis à ta Sérénité, nous ne pouvons pas ne pas lui dire que nous remplirons notre *devoir de juge*, dès que par la grâce divine le moment en sera venu. » Que veut-il dire par là sinon que, arbitre des peuples et des rois, il se réserve, le cas échéant, de prononcer son verdict dans le procès, toujours pendant, entre Alexis III, l'usurpateur, et Isaac l'Ange, la victime? L'éternel principe des diplomates : donnant, donnant! Le maître de la chrétienté latine insinue qu'il soutiendra les ennemis de l'empereur si celui-ci ne promet pas de satisfaire Rome sur la double question de l'union des Églises et de la guerre au Sarrasin.

Le patriarche de Constantinople, Jean X Kamateros, reçoit à son tour du Latran un long sermon sur l'unité du christianisme et la suprématie de l'apôtre Pierre. « Le peuple grec, dit le pape en substance, s'est séparé de nous : il a donc oublié qu'au temps du déluge il n'y a eu qu'une seule arche pour sauver l'humanité entière? Cette division funeste, l'Église universelle l'a reprochée à nos

prédécesseurs comme à nous-mêmes. Interpose-toi, nous t'en supplions, pour que les Grecs reviennent à l'unité, et qu'il n'y ait plus qu'un seul bercail et qu'un seul pasteur. Nous sommes surpris aussi que notre très cher fils en Christ, l'empereur de Constantinople, ne se soit pas dévoué, comme tous les princes chrétiens, à la délivrance de la Terre-Sainte. C'est à toi de l'exhorter à remplir son devoir. » Et la lettre se termine par la même menace, formulée en termes identiques.

Une pareille sommation, adressée au chef d'un grand empire et à un prélat qui gouvernait l'Église grecque sans reconnaître, en fait, aucun supérieur, ne pouvait être que mal accueillie.

On s'aperçoit aisément, par la réponse venue de Constantinople, que le César byzantin n'est pas satisfait et ne veut s'engager à rien. Tout en gardant d'ailleurs les formes, il riposte avec désinvolture. « Vous m'engagez à être humble dans le Christ, mais il y a dans vos exhortations une *étincelle de passion* qui n'est pas précisément conforme à l'humilité. D'autres auraient pu s'en formaliser. Je sais, moi, que c'est le zèle pour Dieu et la religion qui a dicté vos paroles. » Il déclare néanmoins qu'il donnerait son pouvoir, ses richesses, sa vie même, pour la libération du Saint-Sépulcre. « Mais c'est pour nos péchés que Dieu a permis aux Sarrasins de danser devant le saint lieu, et il n'a pas encore trouvé, sans doute, que l'expiation de ces péchés fût complète. C'est pour cela que l'empire grec contient l'élan qui le

pousse vers Jérusalem. Il est à craindre que le temps marqué par Dieu pour la délivrance ne soit pas encore venu. Quand l'heure aura sonné, il ne sera pas nécessaire d'employer beaucoup d'argent et de soldats. » Ici Alexis allègue de nombreux exemples empruntés à la Bible pour prouver que la volonté divine suffit à triompher de tous les obstacles. « Que Votre Sainteté ne m'accuse donc pas, mais qu'elle tourne son blâme contre ceux qui, paraissant travailler pour le Christ, font en réalité tout le contraire. Il faut que vos saintes prières obtiennent de Dieu qu'il accorde à notre puissance, conformément à notre désir, de faire l'effort suprême pour la délivrance du tombeau du Christ. »

Façon commode de s'en reposer sur la Providence et de s'excuser de ne pas agir sous prétexte d'attendre l'heure qu'elle aurait marquée ! Le refus s'aggravait ici d'une ironie voisine de l'impertinence. Quant à l'union des deux églises, Alexis affirme aussi que Dieu y pourvoira et qu'elle se fera aisément, si les volontés humaines cèdent à la volonté divine. Que les prélats rejettent la prudence charnelle pour se fier au seul Esprit-Saint, et toutes les difficultés se résoudront d'elles-mêmes. Le pape peut, d'ailleurs, selon les précédents, convoquer un concile. L'Église grecque s'y fera représenter. « Pour les choses plus secrètes que vos envoyés avaient à nous dire, mon ambassadeur, le Vénitien Jean George, est chargé d'y répondre avec le même secret. »

Le patriarche de Constantinople loue le pape de son zèle pour l'union, mais, sous prétexte d'exposer ses doutes, il réfute en réalité les prétentions de Rome à la primauté universelle.

« Je m'étonne que vous appeliez une et indivisible l'Église latine : elle est au contraire divisée en groupes très particuliers : pourquoi donc dire qu'il n'y a qu'un seul troupeau et un seul pasteur ? Et comment aussi peut-on affirmer que l'Église romaine est la mère commune des autres églises ? N'est-ce pas plutôt celle de Jérusalem, prééminente par l'antiquité et par la dignité ? Ce n'est pas à Rome, mais à Jérusalem que le Christ est né, a vécu et souffert la passion ; c'est à Jérusalem que se trouve la pierre de son Sépulcre. C'est là qu'il a eu ses disciples, de là que la source chrétienne a coulé et arrosé tout l'univers. Quant au blâme que Votre Sainteté nous adresse pour avoir scindé la tunique du Seigneur, je répondrai que les papes de Rome ont souscrit aux actes du concile de Nicée, adoptés pour notre église. » Et le patriarche termine, comme tout personnage officiel, en faisant l'éloge de son empereur « un homme de Dieu, supérieur à ses prédécesseurs par l'activité et la bonté ».

La diplomatie d'Innocent III se garde bien de perdre patience. A ces Byzantins qui semblent vouloir lui faire la leçon il réplique longuement, poliment et avec le plus grand sérieux.

Merci à l'empereur d'avoir répondu, sinon toujours clairement, au moins dans un esprit de

bienveillance et de sympathie. Le pape n'a pas eu l'intention de le blâmer, mais seulement de l'exhorter à l'action. « Tu crois que l'empire grec ne doit pas devancer l'heure marquée par Dieu pour la délivrance de Jérusalem, sous peine d'y travailler en vain. Mais pourquoi la volonté a-t-elle été donnée à l'homme? Si tu attends que l'heure, d'ailleurs inconnue, de cette délivrance, ait sonné, et que tu persistes, au lieu d'agir par toi-même, à laisser tout faire à Dieu, il pourra bien arriver que le saint tombeau soit délivré par d'autres que par toi, et alors ta Grandeur impériale pourra être taxée de négligence. Quel mérite aurais-tu à exécuter l'ordre de Dieu, si tu connaissais le mystère de la pensée divine et devinais le moment marqué par elle? Elle s'accomplirait sans toi et malgré toi. »

Avec le patriarche, Innocent III discute pied à pied. « C'est Dieu qui a créé la primauté apostolique : elle dérive des pouvoirs donnés à Pierre, qui a été mis à la tête de tous les peuples. » Et ici recommence la démonstration, tant de fois répétée dans la correspondance pontificale, de la supériorité de l'apôtre qui tient les clefs. « L'Église romaine n'est sans doute pas toute l'Église, mais elle en est la première et la principale partie : elle est la tête de ce grand corps; elle possède la plénitude de la puissance ecclésiastique. On la dit *universelle*, en ce sens qu'elle tient sous elle toutes les autres églises. Tu objectes que Rome a reçu sa doctrine de Jérusalem? Mais si l'Église

romaine est la mère des Églises, ce n'est pas dans l'ordre du temps, mais dans l'ordre de la dignité. Jérusalem est la mère de la foi, parce que d'elle sont venus les sacrements; Rome est la mère de la chrétienté parce que, en raison de la dignité de l'Apôtre, son chef, elle commande à tous les fidèles. » La scolastique d'Occident pouvait lutter d'arguties avec la théologie de Byzance.

Parlant du concile auquel on soumettrait la question de l'union des deux églises, Innocent déclare tout d'abord que la primauté de son siège n'y saurait être mise en discussion, car c'est un fait d'institution divine. C'est pourquoi le patriarche, en dépit de la différence des rites et des dogmes, ne devrait pas hésiter à obéir au pape, comme le corps à la tête. « Si tu viens au concile qui sera convoqué par mes soins, comme ton empereur nous l'a promis, et que tu témoignes à l'Église romaine le respect et l'obéissance qui lui sont dus, nous t'accueillerons avec joie et bienveillance comme notre frère très aimé, et comme le principal membre de l'Église dont nous sommes le chef. Autrement nous serons forcés d'en venir à procéder, dans le concile même, aussi bien contre toi que contre l'empereur, ton souverain. »

En réalité, les autorités de Byzance n'avaient nulle envie de soumettre à un concile latin présidé par le pape la question du schisme, c'est-à-dire de l'indépendance de l'empire grec. Elles n'adhéraient à ce concile que dans des conditions inacceptables

pour le Latran. Il en sera ainsi pendant tout le moyen âge, époque où la subordination religieuse entraînait presque forcément l'assujettissement politique.

Alexis III avait promis à Innocent que le clergé grec assisterait au concile et s'inclinerait devant ses décisions. A peine eut-il laissé échapper cet engagement qu'il s'en repentit et trouva, dans une nouvelle lettre, le moyen de s'y soustraire. Le dialogue entre Rome et Byzance continua : « Nous nous rendrons au concile général, écrit-il, pourvu que vous le convoquiez dans mon empire, où quatre conciles œcuméniques ont été déjà célébrés ». Il savait bien que la papauté ne pouvait souscrire à cette exigence; elle équivalait à refuser la participation de l'Église d'Orient. Il osa même, dans une troisième lettre que nous n'avons plus, s'appuyer sur une phrase de l'apôtre Pierre (argument *ad hominem*) pour démontrer au pape la supériorité de l'Empire sur le Sacerdoce! Comment laisser proclamer impunément un pareil principe? Innocent III discuta la phrase mot par mot, avec force citations de l'Écriture; et, comme suprême raison, invoqua la célèbre comparaison du pouvoir spirituel avec le soleil et du pouvoir temporel avec la lune. L'infériorité du dernier était évidente. Il assura d'ailleurs à Alexis qu'il n'avait jamais eu l'intention de lui adresser des paroles blessantes, mais de simples conseils, utiles au salut de son âme. Pour finir, il l'engagea à suivre les traces de son prédécesseur,

l'empereur Manuel, un ami dévoué des pontifes romains.

Ce curieux échange de vues n'eut en somme que l'intérêt d'une discussion académique. Exhortations, insinuations, menaces, tout fut inutile. On verra par la suite que l'Église grecque restait incoercible dans son particularisme et ses prétentions à l'indépendance. De son côté, l'empereur persista à ne pas vouloir faire la croisade. Pensait-on qu'il allait dépenser son argent et ses hommes pour permettre à un roi latin de rentrer dans Jérusalem ?

Ce ne fut cependant pas la rupture. Les deux puissances continuèrent à négocier. Innocent III ne voulait pas se brouiller avec un souverain qui pouvait entraver sérieusement les opérations de la croisade et nuire de mille manières au succès de sa politique en Syrie. Alexis n'avait pas non plus intérêt, en poussant les choses à l'extrême, à faire passer le chef de l'Église latine dans le camp des partisans d'Isaac l'Ange. Il ne concédait rien de ce qu'on lui réclamait, mais il entretenait la curie dans l'espoir qu'il pourrait accorder quelque chose.

Au moment où il invoquait de si étranges raisons pour ne pas agir en Terre-Sainte, il demanda à Innocent III de contraindre le roi de Jérusalem, Amauri II, à lui restituer l'île de Chypre que Richard Cœur-de-Lion avait enlevée aux Grecs, disait-il, contre tout droit. Il s'engageait, si on lui cédait cette ancienne propriété de l'empire, à indemniser

largement les Latins et à concourir ainsi à la guerre contre le musulman. Si, jusqu'ici, il n'avait pas envoyé sa flotte pour reprendre son bien, c'est qu'il répugnait à répandre le sang chrétien et à entraver la croisade. — « Bon sentiment! lui répond le pape; mais il nous est absolument impossible de forcer le roi de Jérusalem à abandonner Chypre à l'empire. Ce n'est pas au souverain de Constantinople que Richard Cœur-de-Lion a pris cette île, mais à quelqu'un qui ne reconnaissait pas l'autorité de Byzance. Et d'ailleurs, tous les princes d'Occident nous ont prié d'intervenir auprès de toi pour que cette terre de Chypre, si utile aux croisés et aux défenseurs de la Syrie, ne soit pas l'objet d'un conflit déplorable avec le roi de Jérusalem. »

On est un peu étonné de voir le chef de la chrétienté, le promoteur de la croisade, discuter sérieusement avec Alexis III la rétrocession de Chypre et se retrancher, pour expliquer son *non possumus*, derrière une requête collective des rois de l'Europe. Mais Innocent n'avait guère le droit, à ce moment, de le prendre de haut avec le Grec. Il était fort embarrassé, car il négociait alors une alliance étroite avec le plus cruel ennemi de l'empire byzantin, le roi des Bulgares, Johannitza. Rome travaillait à assurer l'indépendance religieuse et politique de la Bulgarie; et contre qui, sinon contre le gouvernement et le patriarcat de Constantinople? Déjà, en 1202, l'église bulgaro-valaque cessait d'être grecque pour devenir latine et même

romaine. Autorisé par ce double jeu du pape à tenir peu de compte de ses prohibitions, Alexis III pouvait bien sans remords reconquérir Chypre, s'il en trouvait l'occasion et le moyen. Les craintes d'Innocent III, à cet égard, étaient si vives qu'il demanda à Philippe-Auguste et à Jean-Sans-Terre une intervention formelle. « Le roi de Jérusalem, leur écrivit-il, n'a même pas la force de défendre ses possessions de Syrie. Comment pourrait-il résister à une agression des Grecs sur Chypre? Avertissez donc l'empereur de Constantinople, au nom des intérêts chrétiens, qu'il cesse de tourmenter le roi de Jérusalem dont il devrait être plutôt l'auxiliaire. Vous pourriez même ajouter que, s'il défère à votre désir, vous vous emploierez auprès de nous pour que justice lui soit rendue. »

Négociation parfaitement vaine et qui prouve combien les souverains de ce temps étaient mal renseignés sur leurs situations respectives. Alexis n'avait pas les moyens de reprendre Chypre de vive force; les rois de France et d'Angleterre, absorbés par leurs querelles, ne pouvaient rien sur l'empire grec, et jamais Innocent n'aurait consenti à céder aux Grecs schismatiques la grande île devenue latine.

Entre Rome et Byzance les rapports restaient donc tendus, l'amitié impossible; mais les deux puissances n'en avaient pas moins intérêt à se ménager. C'est alors qu'un événement imprévu vint changer tout à coup la face des choses.

Le jeune Alexis, le fils d'Isaac l'Ange, s'échappa,

en 1202, de sa prison. Caché, dit-on, dans un tonneau, sur un navire italien, il put quitter Constantinople, courut à Rome, dénonça au pape l'usurpation et les crimes de son oncle. Puis il se rendit à la cour de son beau-frère, Philippe de Souabe, et tous deux invitèrent les princes chrétiens chargés de diriger la croisade qui se préparait, à rétablir sur son trône Isaac l'Ange injustement dépouillé. On promit aux croisés que, s'ils consentaient à marcher sur Constantinople pour châtier l'usurpateur, les prétendants feraient largement les frais de la croisade et soumettraient leur pays à l'autorité du pontife romain.

La situation d'Alexis III parut alors tellement critique qu'il s'empressa de prendre les devants et de parer, à Rome d'abord, le coup qui le menaçait. Ce n'était plus l'heure des discussions théologiques et des impertinences voulues. Le ton de la diplomatie byzantine s'est modifié du jour au lendemain. « L'empire grec, disent les ambassadeurs de Constantinople à Innocent III, est une terre chrétienne ; elle va être attaquée par des chrétiens, par des croisés ! Votre devoir n'est-il pas de les empêcher de tremper leurs mains dans le sang de leurs frères en religion, de prévenir le crime de lèse-chrétienté qui ne peut que nuire à la croisade et fortifier les ennemis du Christ ? Nous supplions votre Sainteté de ne point favoriser les desseins du jeune Alexis sur un empire auquel il n'a aucun droit. La dignité impériale n'est pas conférée chez nous par l'hérédité, mais par l'élection des grands.

Personne n'est empereur de droit, à moins qu'on ne soit né dans la pourpre, après que le père a été revêtu de la suprême dignité. Mais le jeune Alexis n'est pas dans ce cas. Il est né lorsque son père n'était encore que simple particulier. Et puis, aider ce prétendant dans son entreprise, ce serait faciliter à Philippe de Souabe, son beau-frère, la conquête de l'empire allemand. Le duc de Souabe est un clerc qui n'a pas le droit d'être chevalier et de ceindre une couronne laïque. Ne descend-il pas enfin de ce Frédéric Barberousse qui a fait à l'Église romaine une guerre sans pitié ? »

On ne connaît ce plaidoyer d'Alexis III que par l'analyse qu'en a faite le pape lui-même dans sa réponse du 16 novembre 1202. Innocent III aurait eu beau jeu à railler le Byzantin, à s'étonner de ce zèle subit pour la croisade et pour le succès de la politique pontificale en Allemagne. Il se contente de lui montrer que Rome est maintenant maîtresse de la situation et que c'est elle qui va décider du sort de l'Orient.

Il insiste d'abord à dessein sur les promesses que le jeune Alexis est venu faire, lorsqu'il a déclaré en plein consistoire, devant tous les cardinaux et la noblesse de Rome, qu'il se conformerait entièrement à la volonté du pape et que son seul désir était de témoigner sa déférence et son dévouement à l'Église romaine. Sollicités par les prétendants, les chefs de la croisade n'ont pas voulu prendre sur eux de résoudre la grave question de la marche sur Constantinople avant d'avoir consulté le Saint-

Siège et connu sur ce point l'expression « de son bon plaisir ». Leurs envoyés sont à Rome, avec le cardinal Pierre de Saint-Marcel, en même temps que les ambassadeurs d'Alexis III. « Nous allons délibérer, dit Innocent III à l'empereur grec, avec nos frères les cardinaux et nous prendrons une résolution qui pourra, à bon droit, t'être agréable. Bien des gens affirment cependant que nous devrions prêter l'oreille aux propositions du jeune Alexis, pour punir l'Église grecque de sa désobéissance au siège apostolique. »

« Si, à l'heure actuelle, Philippe de Souabe n'a encore pu triompher, malgré sa puissance et ses richesses, de son concurrent, Otton de Brunswick, c'est uniquement grâce à la résistance que lui oppose la cour de Rome. Sur ce point, Alexis III avait fait de grandes promesses qu'il n'a pas tenues. Qu'on suppose le duc de Souabe victorieux, couronné empereur, maître de la Sicile : quel danger pour Constantinople ! N'aurait-il pas pu alors envahir l'empire grec, comme son frère Henri VI se proposait de le faire? C'est donc l'Église romaine qui, en Allemagne comme en Sicile, a sauvé Byzance et son souverain. »

Malgré tout, le pape rassure Alexis III, en indiquant à mots couverts qu'il ne favorisera pas la revendication des prétendants. C'est qu'il ne veut pas que la croisade dévie et que Constantinople fasse oublier Jérusalem. A la fin de sa lettre, il l'invite nettement à changer de méthode et d'attitude. « Depuis l'empereur Manuel, nos prédé-

cesseurs et nous n'avons jamais obtenu de Constantinople que des promesses vaines et des mots. *Nous voulons des actes.* »

Innocent III était-il, autant qu'il le croyait ou le disait, le maître des décisions de l'Europe et l'arbitre de ses destinées? Il aurait eu complètement dans sa main les évêques et les princes latins de Syrie, les rois d'Asie alliés aux chrétiens, l'empereur et le patriarche de Byzance, qu'il n'aurait pu répondre encore de pouvoir accomplir la grande œuvre qu'il méditait. L'essentiel n'était pas d'avoir cause gagnée en Orient. Il fallait savoir avant tout ce que pensaient de la croisade les barons d'Occident à qui incombait l'entreprise, jusqu'où allait leur déférence aux ordres de Rome, et s'ils entendaient faire au sentiment religieux de la foule comme à leur propre conscience le sacrifice de leurs appétits et de leurs intérêts. Or, au moment où le pape tenait ce fier langage à Alexis III, les événements, dans le monde latin, semblaient se dérouler en dehors de lui et même contre sa volonté.

CHAPITRE II

LA QUATRIÈME CROISADE

Caractères spéciaux de la quatrième croisade. — Féodalité et papauté. — La question du commandement : Boniface de Montferrat et la curie. — La question de l'itinéraire : Égypte ou Syrie ? — Les moyens de transports et le pacte d'avril 1201. — Villehardouin et le biographe d'Innocent III. — Concentration des croisés à Venise. — Le légat du pape et les Vénitiens. — Innocent III et la diversion sur Zara. — Les croisés excommuniés par le pape. — Son attitude devant la seconde déviation de la croisade. — La restauration et la chute d'Isaac l'Ange et d'Alexis IV. — La prise de Constantinople et la fondation de l'empire latin. — Les conquérants écrivent à Rome. — La convention franco-vénitienne. — Mécontentement d'Innocent III. Il refuse de la ratifier. — Réprobation officielle des excès commis par les vainqueurs.

La nécessité de recouvrer les lieux saints, la foi, le désir de la pénitence, l'espoir du paradis, l'esprit d'aventure, l'amour des voyages, le besoin de guerroyer, la passion du gain, toutes ces causes générales des trois premières croisades se retrouvaient dans la quatrième. Mais on peut dire que

le mouvement de 1202 avait déjà un caractère spécial. Les sentiments profanes et les interêts matériels y tiennent visiblement plus de place. L'idée chevaleresque et mondaine apparaît, chez les contemporains d'Innocent III, jusque dans cette opération essentiellement religieuse, la prise de croix.

La première manifestation des laïques en faveur de la croisade s'est produite au milieu de ces fêtes sanglantes dont la noblesse raffolait et que l'Église prohibait en vain. Le 28 novembre 1199, quelques grands seigneurs de la Champagne et de la France du centre réunis, pour banqueter et échanger des coups de lances, au château d'Écri-sur-Aisne, attachèrent le signe du Christ à leur épaule. Ils formèrent ainsi le noyau de l'armée qui devait partir trois ans après.

Pour beaucoup de nobles de ce temps la croisade est devenue un sport distingué qu'on entreprend pour plaire à sa dame ou pour donner du lustre à sa race. On s'en aperçoit aux poésies d'inspiration très peu religieuse qu'ont écrites plusieurs de ces croisés au moment de leur départ. Aurait-on compris, à la fin du XI[e] siècle, l'état d'âme de ce seigneur d'Artois, Conon de Béthune, qui, plus de cent ans après, mêlait étrangement ses regrets d'amour au pieux désir de voir la Terre-Sainte? « Hélas, amour! combien cruel congé il me faudra prendre de la meilleure dame qui onques fut aimée et servie! Puisse Dieu bon me ramener à elle, aussi sûrement qu'avec douleur

je la quitte. Las! qu'ai-je dit? je ne la quitte mie. Si le corps va servir notre Seigneur, le cœur entier demeure en son pouvoir. » L'aveu est clair. Conon songe à sa maîtresse encore plus qu'à Dieu et aux Sarrasins. La féodalité affirme elle-même qu'elle continue, par raison, à faire le pèlerinage de Syrie, mais le cœur n'y est plus.

Il y eut cependant un autre ressort à la grande levée de boucliers de 1202. On retrouvait encore, au temps d'Innocent III, sinon chez les nobles, au moins dans les foules, quelque chose de l'enthousiasme qu'avait provoqué l'éloquence d'un Urbain II ou d'un saint Bernard. On revit presque le même spectacle lorsque le curé de Neuilli, Foulque, entraîna après lui la multitude croyante. Les miracles y furent pour beaucoup, car ce puissant apôtre rendait, paraît-il, la vue aux aveugles, la parole aux muets, l'ouïe aux sourds, la marche aux paralytiques. Il lui suffisait d'une oraison et de l'imposition des mains. Tout de même, le peuple n'avait plus la conviction ardente, imperturbable d'autrefois : il commençait à raisonner et à se méfier. Le succès de Foulque ne dura pas. Non seulement on se lassa vite de l'entendre, mais on trouva étrange qu'il recueillît tant d'argent et l'on se demanda (question qu'on n'aurait pas posée au temps de Pierre l'Ermite) si ce trésor serait bien employé à délivrer Jérusalem.

Quand l'abbé allemand, Martin de Pairis, s'adressa au peuple réuni dans la cathédrale de Bâle, il parla d'abord de façon à l'attendrir sur

les malheurs de la Terre-Sainte, et la nécessité de secourir ses derniers défenseurs. Il rappela les gloires de la première croisade et fit ressortir les avantages spirituels dont bénéficieraient les croisés. Mais, sous forme de prétérition, et sans vouloir en avoir l'air, il mit une certaine insistance à éveiller les appétits matériels de son auditoire. « Je laisse de côté, dit-il, cette considération que la terre à conquérir est beaucoup plus riche et plus féconde que la vôtre, et qu'il sera très facile à beaucoup d'entre vous d'y faire rapidement fortune. Vous voyez, mes frères, que ce pèlerinage vous offre toutes garanties. La promesse d'y gagner le royaume des cieux est certaine, et l'espoir de la prospérité temporelle qui en résultera pour vous sera *encore plus sûrement*[1] *réalisé*.

D'autres symptômes attestent que les temps sont changés, notamment l'extrême facilité avec laquelle plusieurs de ces nobles pèlerins, au lieu d'aller droit au but, s'amuseront sur la route, à des diversions lucratives. Ils en oublieront totalement l'objectif de leur prise de croix. On a déjà montré[2] Gautier de Brienne restant en Italie pour y faire valoir les droits de sa femme sur l'ancien héritage des rois normands et se mettre à la solde du pape. Il avait l'excuse, il est vrai, de servir les intérêts de saint Pierre, ce qui était encore une

1. *Spes amplior*.
2. Voir plus haut, p. 14. Comparer ce que nous avons dit des aventures de Brienne dans notre premier volume, *Innocent III, Rome et l'Italie* (2e édition), p. 175 et suivantes.

façon de se dévouer à la cause de Dieu. Mais que dire de ce chevalier flamand qui, rencontrant à Marseille une princesse grecque, l'épousa aussitôt pour avoir des droits sur l'île de Chypre? Il court à Jérusalem redemander cette terre au roi Amauri de Lusignan. « Quel est ce musard? dit Amauri furieux. Qu'il se hâte de déguerpir, s'il tient à la vie. » Pour beaucoup de croisés, la croisade était avant tout une affaire; sans parler des Italiens, marchands de profession et commanditaires intéressés de la grande entreprise.

Il s'est même trouvé des historiens contemporains pour affirmer que les grands seigneurs de France, à qui revient l'initiative militaire de la quatrième croisade, obéirent à un mobile d'ordre purement politique. A en croire Guillaume le Breton et Ernoul, ils auraient contracté leur vœu, après la mort de Richard Cœur-de-Lion, leur allié et leur protecteur, pour échapper aux rancunes de Philippe-Auguste et profiter contre lui des privilèges attachés à l'état de croisé. Une pareille appréciation n'aurait pu se produire ou être comprise au temps de la première croisade; mais est-elle exacte? Le roi de France n'avait pas encore, à ce moment, le moyen de conquérir de grands fiefs, et ce n'est pas la protection dont l'Église couvrait les croisés qui aurait pu empêcher cet homme sans scrupules d'envahir la terre de ses vassaux. Leurs préparatifs de départ et surtout leur absence auraient plutôt favorisé ses projets.

A coup sûr, Innocent III s'est efforcé d'agir,

quant à lui, comme avaient fait ses prédécesseurs dans les circonstances similaires. Dès le début, il a voulu montrer que la croisade était sa chose et qu'il entendait la diriger. Foulque de Neuilli s'agitait peut-être avec trop d'indépendance. Rome se hâta de discipliner cette force populaire et de la faire rentrer dans le cadre régulier de l'action du sacerdoce. « Pour que la mission d'évangéliste, lui écrit Innocent en 1198, produise tous ses fruits en vue de la délivrance de Jérusalem, tu pourras prendre, pour t'aider dans ce saint ministère, autant de moines noirs ou blancs que tu le jugeras utile, mais sous le contrôle et avec l'assentiment de notre cher fils, le cardinal Pierre, légat du Siège apostolique, que nous avons spécialement chargé de cet office. » La précaution n'empêcha pas un moine de Saint-Denis, associé de Foulque, d'entraîner jusqu'à Venise, d'où elles parvinrent à Saint-Jean-d'Acre pour y disparaître aussitôt, des bandes désordonnées de pèlerins bretons. En Allemagne, la prédication de l'abbé Martin de Pairis se fit au nom d'Innocent III.

A en juger par la correspondance du pape et par le récit de son biographe, l'auteur des *Gesta Innocentii tertii*, il semblerait que la croisade fût l'œuvre exclusive de la cour de Rome et de ses agents. C'est le cardinal Pierre de Saint-Marcel qui, chargé de la prêcher et de l'organiser en France, y apparaît comme faisant prendre la croix à des masses incalculables de clercs et de laïques. La biographie du pape ne parle ni du tournois d'Écri,

ni des belles dames qui invitaient leurs chevaliers à se signaler en Terre-Sainte. La seule éloquence du légat aurait suffi à entraîner les comtes de Flandre, de Champagne, de Blois et de Saint-Paul, les évêques de Soissons et de Troyes, grands premiers rôles de l'action tragique qui allait se jouer en Orient. Mais qu'on lise Villehardouin et Robert de Clari, l'impression n'est plus la même. Les grands barons de France qui ont pris la croix se réunissent, élisent d'abord pour chef Thibaud III de Champagne, puis, après la mort prématurée de celui-ci, l'Italien Boniface, marquis de Montferrat. Ils agitent, dans les « parlements » de Soissons et de Compiègne, la question de la date du départ et celle de l'itinéraire. Ils envoient des délégués dans les trois grands ports d'Italie, mais surtout à Venise, pour traiter des conditions de l'embarquement. Où est la main du pape dans ces événements préliminaires? Elle n'apparaît pas plus que celle du roi de France. Encore est-il certain que les chefs de la noblesse croisée ont demandé conseil à Philippe-Auguste, avant de remettre la direction politique et militaire de l'entreprise à Boniface de Montferrat.

Agissant en toute indépendance, ils ne semblent pas, en effet, sur la question si importante du choix d'un chef, avoir consulté Innocent III. Et s'ils défèrent le commandement à Thibaud puis à Boniface, c'est uniquement parce que les maisons de Champagne et de Montferrat s'étaient montrées au premier plan dans l'histoire récente de la Syrie

et de la lutte contre l'Islam. Henri de Champagne et Conrad de Montferrat avaient occupé le trône de Jérusalem et commandé l'avant-garde de la chrétienté en Orient.

Boniface, prince lettré que célébraient les poètes de France et d'Italie, était personnellement en bonne posture dans l'opinion, mais rien ne prouve que son élection aurait obtenu l'agrément du chef de l'Église. On savait très bien à Rome que ce Lombard, gibelin de marque, avait pour ami intime l'adversaire de la papauté, le roi Philippe de Souabe. La pensée des clercs de la curie et, jusqu'à un certain point, celle du maître se reflètent chez le biographe d'Innocent III. Or, après avoir parlé, sans la moindre note approbative, de la nomination de Boniface, cet historien s'empresse d'insinuer que le marquis était préoccupé de tout autre chose que de l'objet direct de la croisade. Il nous apprend (fait confirmé par d'autres témoignages) qu'après avoir quitté la France où il avait été acclamé, le 16 août 1201, à Soissons, et le 14 septembre à Cîteaux, Montferrat passa en Allemagne où il resta pendant une partie de l'hiver dans la compagnie de Philippe de Souabe. Pourquoi ?

Tout en s'expliquant très clairement, le biographe du pape ne répond pas à cette question par une affirmation positive : il ne rapporte qu'un on-dit. « *Le bruit courut*, écrit-il, qu'il négocia avec ce Philippe, prétendu roi d'Allemagne, pour amener l'armée chrétienne à reconnaître le jeune

Alexis comme empereur de Constantinople et à le rétablir sur son trône. »

Ainsi, avant même le départ des croisés pour l'Italie, se serait nouée l'intrigue qui devait détourner la croisade de son but, et celui qui la menait était le chef même de tous les croisés! Devons-nous tenir pour vraie cette accusation? C'est un des points d'histoire que l'érudition de nos contemporains a le plus vivement et le plus abondamment discutés. Ceux qui voient dans les événements de la quatrième croisade le résultat longuement prémédité des efforts de Philippe de Souabe pour renverser Alexis III et le remplacer par Alexis le Jeune, font ressortir la présence simultanée en Allemagne, à la fin de l'année 1201, de ce prétendant et de Boniface; et celui-ci n'est pour eux qu'un simple agent de la politique allemande. Au contraire, les partisans de la théorie des causes fortuites s'efforcent de démontrer que l'arrivée du jeune Alexis sur le sol germanique n'eut lieu qu'au printemps ou dans l'été de 1202. Il est impossible, d'après eux, que Philippe et Boniface aient pu préparer si longtemps d'avance, en escomptant l'appui d'une armée qui n'existait pas encore, l'exécution de leurs visées sur Constantinople.

Dans l'ensemble de ce problème assurément très compliqué, la question spéciale de savoir si le jeune Alexis rejoignit son beau-frère, le Souabe, en 1201 ou en 1202, reste inextricable, parce qu'elle repose sur des textes rares et d'une pré-

cision insuffisante. Sans doute l'histoire ne peut affirmer sans réserve là ou le biographe d'Innocent III lui-même a employé prudemment la formule de l'on-dit. Mais un autre fait, présenté par lui, cette fois, comme une certitude, semble bien justifier quelque soupçon. Dans la période antérieure à l'arrivée des pèlerins à Venise, le marquis de Montferrat vint à Rome, et, s'entretenant en secret avec le pape, essaya de le faire adhérer à la combinaison qui devait avoir pour effet la restauration d'Isaac l'Ange et de son fils. « Quand il vit, dit l'auteur des *Gesta Innocentii*, que le pape n'y était nullement disposé, il ne s'occupa plus que de régler l'affaire de la croisade et revint chez lui. »

Il paraît donc que le haut commandement de l'armée expéditionnaire fut constitué en dehors d'Innocent III et dans des conditions peu favorables à ses vues. Mais il ne semble pas qu'on lui ait demandé non plus son avis sur la question de l'itinéraire. Irait-on directement en Syrie, conformément à la tradition et au vœu populaire, ou attaquerait-on d'abord les musulmans au cœur même de leur puissance, c'est-à-dire en Égypte? D'après l'ensemble des témoignages, dès le début des pourparlers qu'ont eus, entre eux, les grands barons de France, leur opinion paraît fixée : ils veulent aller en Égypte : mais cette opinion n'est pas celle de la petite noblesse et de la masse des pèlerins. Ceux-ci ne voient qu'une chose, la reprise de Jérusalem, et ne comprennent pas qu'on ne se hâte pas d'y courir. Il est clair que, dès le commence-

ment, il s'est produit parmi les croisés une divergence de conception qui a pesé sur toute la croisade et en explique bien des vicissitudes. Les traditionnalistes, les intransigeants, entendent qu'on marche droit sur les lieux saints, sans arrêt et sans diversion. Les progressistes, les opportunistes, ont compris le grand avantage d'une attaque par l'Égypte, et se prêteront volontiers à toutes les combinaisons permettant d'assurer, en fin de compte, le triomphe des armes chrétiennes. Mais les grands barons ont de bonnes raisons pour se refuser à commencer par la Syrie : c'est que les colons latins qui l'habitent ont conclu avec le musulman des trêves qu'ils ne tiennent pas à rompre, et que, loin de faciliter leurs opérations aux croisés, ils ont peur de ces auxiliaires et s'en défient[1].

Auquel de ces deux courants d'opinion se rattachait Innocent III? On a affirmé que l'idée de marcher sur l'Égypte lui appartenait en propre, et l'un des principaux historiens de la quatrième croisade, le moine Gunther, assure que c'est lui qui imposa ce plan d'attaque aux barons. Mais les lettres du pape prouvent qu'il est resté étranger au choix de la route; la question même semble lui avoir été indifférente. Ce qu'il veut avant tout, avec la grande majorité des consciences chrétiennes, c'est la délivrance des lieux-saints. Parle-t-il, dans sa correspondance, de

1. Voir plus haut, p. 20 et la note.

l'itinéraire que doivent suivre les croisés ? il dit presque toujours « soit qu'on se dirige sur la province de Jérusalem, soit qu'on se porte sur l'Égypte ». Sur ce point, nulle idée arrêtée; il n'impose en rien sa façon de voir qu'il néglige de faire connaître. Au fond, peu lui importe la route choisie, pourvu qu'on attaque directement et sans délai le Sarrasin, pour lui enlever le tombeau du Christ. Il est pour l'action immédiate, pour qu'on marche droit à l'ennemi : ce qu'il ne veut pas, c'est l'attente trop prolongée et surtout la diversion. Il est plutôt d'accord avec le parti de la tradition. Mais où voit-on que les barons français l'auraient consulté préalablement ? D'après Robert de Clari, ils répondirent au marquis de Montferrat, qui leur avait posé la question de l'itinéraire : « Nous ne voulons pas aller en la terre de Syrie, parce que nous n'y pourrions rien faire. Nous sommes résolus à aller en Babylone (au Caire) ou à Alexandrie, et nous voulons louer une flotte qui puisse nous transporter tous ensemble en ce pays ».

Sur cette dernière question, capitale aussi, celle des moyens de transport, une lumière très vive a été jetée par Villehardouin dans une série de fresques largement peintes : la démarche faite auprès des Vénitiens par les délégués des barons (février 1201), leurs marchandages avec le doge Henri Dandolo, la scène fameuse de l'église Saint-Marc où le peuple de Venise, à la vue des six messagers agenouillés et pleurant, leur accorde ce que demandait la chrétienté avec un tel tumulte d'en-

thousiasme « qu'il sémblait que la terre s'effondrât ». — « La chrétienté vous a choisis, dit Villehardouin, l'orateur de la délégation, aux Vénitiens, — parce qu'elle sait que nulles gens qui sont sur mer n'ont aussi grand pouvoir que vous et vos gens. » En réalité, les croisés s'adressèrent aussi aux Génois et aux Pisans, mais ceux-ci répondirent « qu'ils n'avaient pas assez de vaisseaux et ne pouvaient rien faire ». Un des meilleurs historiens de la croisade, l'auteur de la *Devastatio Constantinopolitana*, affirme qu'Innocent III prescrivit aux barons de prendre Venise comme point de départ. Il est avéré du moins, par le texte même de la convention signée avec le doge, que le pape insista auprès des Vénitiens pour qu'ils acceptassent les propositions des croisés. Mais on peut douter que le choix de Venise ait été le résultat d'un ordre venu de Rome. Il s'imposa forcément parce que la puissante république se trouvait alors seule en état de fournir les forces navales dont la croisade avait besoin.

Rien d'étonnant, d'ailleurs, qu'Innocent III ait préféré les Vénitiens aux Pisans, ennemis jurés de la papauté, ses adversaires en Sardaigne et en Sicile, et même aux Génois dont il s'est plaint avec amertume comme d'un peuple « désobéissant et ingrat ». Il était en bons termes avec les marchands de l'Adriatique, bien qu'il n'ait pu les empêcher de trafiquer avec les Sarrasins. Mais pourquoi ce trafic l'aurait-il indigné particulièrement contre Venise ? Toutes les grandes cités com-

merçantes de la Méditerranée en étaient coutumières. Avant, pendant et après chaque croisade, Vénitiens, Pisans et Génois n'ont jamais cessé de conclure des accords commerciaux avec les chefs de l'Islam. Ils les combattaient comme croisés, mais traitaient avec eux comme marchands. Peu importent les affirmations du chroniqueur Ernoul qui incrimine formellement Venise pour avoir trahi en 1202 et détourné les chrétiens de l'Égypte. Que sert-il à la science d'aujourd'hui d'avoir si longtemps discuté le bien ou le mal fondé de cette accusation? Venise n'a pas agi, lors de la quatrième croisade, autrement que pendant tout le cours du siècle qui la précéda et de celui qui la suivit. Le crime de lèse-chrétienté était commun à tous les riverains de la mer intérieure. Ils ont trahi de cette façon tant que le moyen âge a duré.

En avril 1201, le traité conclu par les croisés avec Venise est signé. Les Vénitiens s'engagent, moyennant 85 000 marcs payables en quatre échéances, à tenir prêts, pour la date du 29 juin 1202, les navires et les approvisionnements nécessaires au transport de l'armée et à sa subsistance pendant un an. Ils s'associent en outre à l'entreprise. Ils doivent équiper à leurs frais cinquante galères. En retour, les chefs de la croisade promettent de leur attribuer la moitié des conquêtes effectuées pendant la durée de la convention. Contrat léonin, certes, mais ces marchands étaient dans leur rôle; il fallut bien en passer par leurs conditions.

D'après les termes de ce traité et les paroles prêtées au doge par Villehardouin, il n'est question alors que du secours apporté au royaume de Jérusalem et de la délivrance du saint tombeau. Pas un mot d'où l'on puisse inférer que les Vénitiens ne sont pas d'accord avec les croisés pour se rendre immédiatement en Égypte ou en Syrie. Mais rien non plus, dans ce contrat de transport, sur l'objectif précis des contractants, sur le point où ils doivent débarquer. Il n'y est parlé que vaguement « du passage en Terre-Sainte ». Il s'agit d'aller « outre-mer », « au delà de la Méditerranée[1] ».

L'omission, évidemment voulue, d'un détail aussi important que l'indication du lieu de destination, laisse le champ libre à toutes les conjectures. Ceux qui croient au machiavélisme à longue portée des Vénitiens et à leur accord secret avec le marquis de Montferrat reconnaissent ici l'intention visible de ne pas aller en Égypte ou en Terre-Sainte et d'exploiter l'armée du Christ pour l'entraîner à d'autres entreprises. Mais il convient de voir les choses plus simplement. On constatera que Villehardouin est d'accord, en somme, avec le texte du traité. D'après lui il fut annoncé au public qu'il s'agissait d'aller « outre-mer », ce qui était peu précis; mais dans la réunion à huis clos des délégués et des conseillers de Venise, il fut convenu qu'on irait en Égypte, parce que c'était en

1. *Ad transfretandum.*

Égypte « qu'on pouvait le mieux détruire les Turcs ». Pour expliquer ensuite que le lieu de destination ne fut pas publié et resta l'objet d'une entente secrète entre les dirigeants, on invoqua une raison toute naturelle : le désaccord des grands barons qui visaient l'Égypte, et de la masse des pèlerins, qui voulait la Syrie. Toute détermination précise, à cet égard, eût été périlleuse, comme pouvant entraîner la division des croisés et par suite la dissolution de la croisade. Il valait mieux rester dans le vague pour ne rien risquer ; et, après tout, dans un an, quand les croisés se réuniraient pour le départ définitif, il serait temps de fixer la route.

Dans ces conditions, le traité d'avril 1201, qui devait être soumis à la ratification du pape, chef religieux de l'entreprise, ne contenait rien qui fût de nature à l'inquiéter ou à le mécontenter. Villehardouin certifie qu'il le confirma « bien volontiers ». Comment ne pas tenir compte d'une affirmation aussi positive ?

Il est d'autant plus intéressant de savoir comment le biographe d'Innocent III a parlé de l'accueil fait par son héros au pacte de nolis. Or la source romaine ne s'accorde pas, sur ce point, avec la source française. Elle nous apprend d'abord un fait qui ne se trouve ni dans le traité, ni dans Villehardouin, à savoir « qu'il fut convenu entre les parties qu'on enverrait quelques vaisseaux en Syrie, mais que le gros de l'armée irait en Égypte pour s'emparer d'Alexandrie, ce qui permettrait

d'obtenir d'autant plus aisément la délivrance de la Terre Sainte ». C'était peut-être là en effet le moyen de satisfaire à la fois les grands et les petits croisés. Mais, toujours d'après sa biographie, le pape aurait refusé purement et simplement d'approuver le contrat. « Prévoyant l'avenir, il répondit avec beaucoup de circonspection qu'il ne ratifierait l'acte que si les croisés et les Vénitiens s'engageaient à ne léser aucun peuple chrétien. Ils ne pourraient le faire que dans le cas où ces chrétiens s'opposeraient à leur passage, et à moins que, pour une cause juste et nécessaire, il leur fût absolument impossible d'agir autrement. Devant de pareilles réserves, les Vénitiens ne se soucièrent plus d'obtenir confirmation du traité. »

Qui a raison ici, du chroniqueur français ou du clerc de Rome? La critique a prouvé que les termes du pacte impliquaient la croyance où étaient les Vénitiens que le pape s'empresserait d'y adhérer; et elle a invoqué la lettre qu'Innocent III lui-même adressa le 8 mai 1201 au clergé de Venise. Loin d'y montrer le moindre sentiment de contrariété, le pape félicite au contraire les Vénitiens, en termes chaleureux, de ce qu'ils se proposent de faire pour l'œuvre chère à tous les chrétiens. Il semble donc que la cause soit entendue : le pape confirma. L'auteur des *Gesta Innocentii*, écrivant près de huit années après les événements, a voulu, selon son habitude, justifier son maître du reproche d'imprévoyance et lui attribuer une sorte d'instinct de divination. On

sait que, plus papal que le pape lui-même, il s'efforce constamment, dans son panégyrique, de lui prêter toutes les vertus comme toutes les supériorités. Pouvait-il admettre qu'un homme comme Innocent III ait pu être joué par Venise ? C'est ce qui arriva pourtant, non pas dès avril 1201 et dans le traité même, mais par la tournure que prirent plus tard les événements.

Un an se passe et les croisés commencent enfin à se mobiliser et à prendre la route des Alpes et de l'Italie pour opérer leur concentration. Ils sont en retard. Aux termes du pacte de nolis, ils auraient dû partir en avril; ils n'arrivent qu'en juin, juillet et août 1202. Encore ne se trouvent-ils pas tous au rendez-vous. Les Flamands, avec leur flotte, font bande à part et passent par le détroit de Gibraltar. Des groupes de Français proprement dits et de Bourguignons ne veulent pas de Venise comme point d'embarquement et se dirigent sur Marseille. D'autres, qui sont parvenus en Italie, se dispersent dans la péninsule. Défaut d'entente; il se produit même des défections. Le comte Louis de Blois, un des grands chefs, fait mine de ne pas vouloir se rendre à Venise : Villehardouin et les autres ont beaucoup de peine à l'y amener. C'est que, malgré les précautions prises, le bruit s'est répandu parmi les pèlerins désireux de passer en Syrie, que les barons se sont entendus avec les Vénitiens pour les mener en Égypte ou ailleurs. Les démarches de Boniface de Montferrat en faveur du jeune

Alexis, la présence de celui-ci à Vérone, les sollicitations dont il accable les directeurs de la croisade ont transpiré, jeté le soupçon et l'inquiétude. On comprend dès lors les efforts continus, désespérés de Villehardouin et des chefs pour concentrer à Venise, et d'urgence, toutes les forces chrétiennes. La dispersion n'est pas seulement le retard : c'est l'impossibilité de tenir les engagements contractés envers les armateurs et les banquiers vénitiens.

Les récits animés de Villehardouin et de Robert de Clari ont rendu à jamais inoubliable ce qui se passa à Venise, quand la majeure partie des chevaliers s'y trouva enfin rassemblée : les croisés internés, de gré ou de force, dans l'île Saint-Nicolas du Lido; les réclamations très vives du doge et des marchands dont le retard de la croisade inutilise la flotte; l'impossibilité où sont les croisés, trop peu nombreux, de verser la somme convenue pour la dernière et la plus grosse échéance; la menace du doge de laisser les pèlerins mourir de faim et de soif dans leur île, s'ils ne payent pas : enfin, le dernier acte de cette tragi-comédie, la proposition qu'il fait à ses débiteurs de leur accorder un répit, s'ils aident la république à la mettre en possession de la Dalmatie, ou du moins à prendre Zara.

L'historien du pape ne dit rien de tous ces incidents. Il constate seulement que l'armée du Christ apparut à Venise si nombreuse « que tout le monde pensait qu'elle allait reprendre Jérusalem,

et conquérir en outre tout le royaume d'Égypte ». Il avoue aussi que les Vénitiens avaient équipé des forces navales comme depuis longtemps le monde n'en avait pas vues. Le 22 juillet 1202, le légat d'Innocent III, Pierre Capuano, arrive à Venise pour y faire tout ce que les représentants de la papauté faisaient en pareille circonstance, car, selon la théorie des gens d'Église, c'est à Rome qu'appartient la direction suprême de la croisade. Un autre récit contemporain, la *Devastatio*, nous montre le légat d'Innocent III remplissant son office de prédicateur auprès des pèlerins du Lido qu'il réconforte, et employant le pouvoir souverain dont il est revêtu au nom du pape à modifier le caractère de l'expédition. Il ne faut pas que l'armée destinée à opérer en Terre-Sainte soit une cohue désordonnée, mais une force capable de discipline et d'endurance. Aussi renvoie-t-il dans leur pays tous les croisés qui ne sont pas en état de participer aux opérations militaires, femmes, infirmes et indigents. L'ancienne conception religieuse de la croisade, ouverte à tous les pénitents, était répudiée même par l'Église. Mais quand, après avoir fait connaître cet acte d'autorité de l'homme d'Innocent III, l'historien ajoute : « Ceci fait, le légat s'en alla à Rome », on se demande avec surprise ce qui s'est passé.

La biographie du pape nous l'apprend. Pierre Capuano se présentait « pour partir avec les croisés », c'est-à-dire pour se mettre à leur tête, comme remplaçant le chef religieux de la croi-

sade. Mais deux raisons l'en empêchèrent. Il apprit d'abord que la flotte, au lieu d'appareiller sur l'Égypte ou la Syrie, allait en Dalmatie attaquer des chrétiens. Ensuite, et ceci est un signe des temps, le doge et les Vénitiens, craignant qu'il n'entravât leurs projets, ne voulurent l'emmener que sous conditions. « Si vous partez comme prédicateur, lui dirent-ils, fort bien; mais si vous prétendez agir en légat, c'est-à-dire comme représentant l'autorité romaine, vous pouvez vous en retourner. »

Ainsi débutait la quatrième croisade, par un acte de rébellion déclarée à l'égard du pape et de son légat. Le fait est autrement intéressant pour l'histoire que la question de savoir si les Vénitiens avaient prémédité de longue main leur déviation sur Zara, s'ils s'entendaient ou non avec le marquis de Montferrat pour cingler ensuite vers Byzance. Ceci, on ne le saura jamais, et la science a vraiment mieux à faire qu'à discuter indéfiniment un problème insoluble. La vérité qui importe, c'est que cette manifestation religieuse de la collectivité chrétienne échappait dès le début au suprême pouvoir de l'Église. La croisade se laïcisait.

***

Au mois de septembre 1202, les promoteurs de l'entreprise se trouvaient en présence de conjonctures aussi étranges que difficiles. Par suite de

leurs retards et de leur pénurie d'argent, les croisés étaient à la merci du doge et des marchands de Venise. Que pouvaient faire, en pareil cas, les chefs laïques et ecclésiastiques de la croisade?

Les grand barons qui mènent l'armée et dont Villehardouin est l'organe, sur l'assurance qu'après Zara on se dirigera sur l'Égypte, acceptent la condition imposée. Les autres, les petits, les croyants, les naïfs, ceux qui veulent aller de suite en Syrie pour y gagner les indulgences promises, refusent de se soumettre et s'indignent. Certains d'entre eux trouvent le moyen de quitter Venise et de s'en retourner dans leur pays. Mais, s'il faut en croire Robert de Clari, beaucoup de ces pauvres pèlerins enfermés au Lido ne furent pas mis au courant de ce qui se passait. Ils ne virent qu'une chose : on allait enfin mettre à la voile! quitter la lagune malsaine! Ils manifestèrent leur joie à leur façon. « Ils firent si grande liesse, la nuit, qu'il n'y eut si pauvre qui ne fit grand luminaire, et ils portaient au sommet des lances des faisceaux de chandelles autour et à l'intérieur de leurs baraquements, si bien qu'il semblait que toute l'ost fut en feu. »

Pendant que les laïques se résignaient ou, insoucieux et mal renseignés, illuminaient, les gens d'Église, à commencer par le pape, demeuraient dans la plus pénible anxiété. Pouvaient-ils accepter l'ultimatum insolent que les Vénitiens avaient adressé au légat et souffrir qu'on

détournât la croisade de son but, en la faisant commencer par une attaque contre Zara, ville chrétienne, propriété du roi de Hongrie, Emeri, un croisé? C'eût été le renversement de toutes les traditions et de toutes les lois ecclésiastiques. Mais, d'autre part, était-il prudent de rompre avec les Vénitiens, d'interdire le départ, d'absoudre les pèlerins de leur vœu, de renvoyer toutes les forces mobilisées, autrement dit de renoncer à la croisade? On n'avait pas le droit de faire faillite à l'idée chrétienne, tant qu'il restait l'espoir que la flotte, une fois la campagne de Dalmatie achevée, irait où elle devait aller d'abord. Il fallait donc que l'Église désapprouvât officiellement la tournure que les exigences de Venise faisaient prendre à l'expédition et condamnât la marche sur Zara; mais la nécessité voulait aussi qu'elle laissât cette diversion s'accomplir, puisqu'elle était inévitable. Force était de continuer à encourager la croisade, tout en refusant de s'associer à la première entreprise de ceux qui la dirigeaient.

Il n'y avait qu'une diplomatie de clercs pour s'accommoder d'une situation aussi bizarre. Les circonstances suffisent à expliquer l'attitude et les actes du pape et de son légat sans qu'il soit besoin de supposer, comme on l'a fait, que Pierre Capuano, en désaccord avec son chef, ait pris part au complot tramé entre Venise et Boniface pour empêcher les croisés d'accomplir leur vœu. Ceci est l'hypothèse, pour ne pas dire le roman. D'après les récits détaillés de source ecclésias-

tique[1], la conduite du légat paraît logique et rationnelle. Il essaie d'abord, au nom du pape, de détourner les Vénitiens de leur projet de conquête en Dalmatie. N'y parvenant pas, il exige d'eux, sous garantie, la promesse qu'ils dirigeront ensuite l'armée sur Alexandrie d'Égypte. Les prélats qui doivent prendre part à l'entreprise, comme l'évêque Conrad d'Halberstadt et l'abbé Martin de Pairis, douloureusement en lutte avec leur conscience, demandent au légat s'ils ne feraient pas mieux de quitter les Vénitiens et de rentrer chez eux. — Gardez-vous-en bien, leur répond en substance Pierre Capuano; vous tolérerez, comme vous pourrez, l'insolence vénitienne, mais il faut prendre part à l'expédition pour surveiller ce qui s'y fera. « Le seigneur pape aime mieux dissimuler la situation grave qui nous est faite que dissoudre la croisade. » Et encore : « Mieux vaut supporter un mal moindre pour obtenir un plus grand bien. »

Toute la politique d'Innocent III est dans ces deux phrases. Et lui-même, que fait-il au même moment? Des pèlerins qui ont quitté Venise pour ne pas être complices d'une aventure qu'ils réprouvent, viennent à Rome et demandent à être relevés de leur vœu. Innocent III s'y refuse; il ne leur accorde qu'un sursis de quelques années. D'autre part, il charge spécialement quatre abbés

1. L'histoire anonyme des évêques d'Halberstadt, l'*Historia Constantinopolitana* du moine Gunther de Pairis, et les *Gesta Innocentii tertii*.

de l'ordre de Cîteaux de suivre l'armée et d'y prêcher de parole et d'exemple, en l'absence du légat. Car il faut bien que, si l'expédition de Zara est tolérée comme un fait, elle soit condamnée en droit. Et la désapprobation officielle du chef de la chrétienté se manifeste par les dispositions suivantes. Le légat restera en Italie. Boniface de Montferrat, chef laïque de la croisade, reçoit, de la bouche même du pape, l'ordre formel de ne pas partir pour Zara : ce qui semble prouver, entre parenthèses, que si ce gibelin est l'ami de Philippe de Souabe et le partisan de la restauration du jeune Alexis, il ne pousse pas le désir de réaliser ses vues politiques jusqu'à se révolter ouvertement contre la volonté expresse de Rome. Les deux autorités suprêmes de la croisade, dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel, ne s'associent donc pas à l'entreprise des Vénitiens, ce qui sauve au moins les apparences. Enfin, des lettres pontificales adressées à tous les croisés leur défendent, sous peine d'excommunication, toute attaque contre une terre chrétienne, et particulièrement contre les possessions du roi de Hongrie qui, lui aussi, a pris la croix. Et Innocent III charge l'abbé de Locedio de signifier cette prohibition et cette menace aux Vénitiens comme aux autres croisés.

En dépit de la réprobation du pape fortement exprimée par son légat, la flotte lève l'ancre le 8 octobre 1202, au milieu de l'allégresse générale, au bruit des trompettes, des tambours et des *Veni Creator Spiritus* chantés du haut des nefs

par les clercs. « Grands et petits pleuraient de la grande joie qu'ils avaient, » dit Robert de Clari. Et l'on vit le vieux doge presque aveugle, Henri Dandolo, sur sa galère vermeille, dans sa riche tente de satin rouge, mener à la conquête des îles et des ports de la Dalmatie la plus belle armée de chevaliers que les marchands de Venise eussent jamais tenue à leur disposition.

Le 10 novembre, l'armée était campée devant Zara. Pendant le siège, la lettre pontificale qui menaçait d'excommunication les croisés coupables d'attaquer les chrétiens avait été lue publiquement par l'abbé Gui des Vaux de Cernai, un de ceux qui voulaient à toute force aller directement en Syrie. « Seigneurs, dit-il au doge et aux barons, je vous défends, de par le pape de Rome, d'attaquer cette cité, car elle est cité chrétienne, et vous êtes pèlerins. » Le doge, « troublé et irrité », répliqua vivement. « Seigneurs, dit-il aux chefs des croisés, vous m'aviez promis que vous m'aideriez à conquérir cette ville, et je vous requiers de tenir parole. Je ne renoncerai pas, pour le pape, à la vengeance que je veux tirer des gens de Zara. »

Aussitôt s'élèvent les protestations indignées de Simon de Montfort, d'Enguerran de Boves et d'autres croisés. Ils se refusent à agir contre les ordres de Rome, à risquer l'excommunication. Mais la majorité des barons décide qu'on restera fidèle à l'engagement contracté envers Venise. La ville, énergiquement assaillie, est prise au bout de cinq jours. Il avait été convenu qu'on la parta-

gerait par moitié entre les Vénitiens et les croisés. Seulement les complices cessèrent d'être d'accord, comme il arrive d'ordinaire, quand vint le moment du partage. « Une mêlée commença entre les Vénitiens et les Français, écrit Villehardouin, bien grande et bien âpre, et ils coururent aux armes de toutes parts. Et la mêlée fut telle qu'il y eut peu de rues où il n'y eut grand combat d'épées, de lances, d'arbalètes et de dards. Et il y eut beaucoup de gens blessés et tués. Les prud'hommes, qui ne voulaient pas le mal, vinrent tout en armes à la mêlée, et commencèrent à les séparer. Et quand ils les avaient séparés en un lieu, alors on recommençait en un autre. Sachez que ce fut la plus grande douleur qui jamais advint à une armée, et peu s'en fallut que l'armée ne fut toute perdue. »

Au premier bruit qui courut à Rome de la reddition de Zara, Innocent fulmina contre les vainqueurs.

« C'est une vraie douleur pour nous que d'être obligés de vous écrire sans vous envoyer le salut et la bénédiction apostolique, vous à qui nous avions l'habitude d'adresser un remerciement et de promettre l'éternité bienheureuse. Voilà donc l'or devenu scorie, et l'argent gâté par la rouille! Dérogeant à la pureté de votre intention première, et quittant la bonne voie, vous avez regardé en arrière comme la femme de Loth! Au lieu de gagner la terre promise, vous avez eu soif du sang de vos frères. Satan, le séducteur universel, vous

a surpris. De mauvais anges vous ont induits, sous prétexte de nécessités inéluctables, à dévier vers les îles et à consacrer au paiement de votre dette la dépouille des chrétiens. Venus à Zara avec la flotte, vous avez dressé vos bannières contre la cité, fixé vos tentes, creusé des tranchées autour de la ville, percé les murs, non sans une large effusion de sang. Les habitants de Zara demandaient que leur procès avec les Vénitiens fût porté à notre tribunal : vous ne les avez pas écoutés. Ils ont suspendu alors des crucifix sur les remparts. Sans égard pour le crucifié, vous avez donné l'assaut et forcé la ville à se rendre! »

« Tout aurait dû vous détourner de ce dessein, le respect de la croix placée sur vos épaules, le respect du roi de Hongrie et de son frère, le duc André, croisés comme vous; le respect tout au moins de l'autorité apostolique. Nous avions pourtant eu soin de vous défendre, sous les peines les plus sévères, d'attaquer une force chrétienne, sauf le cas où ces chrétiens vous barreraient la route et prendraient contre vous une attitude hostile. Ceux qui nous désobéiraient, nous les avions déclarés excommuniés et déchus du privilège de croix. Notre légat, Pierre de Saint-Marcel, avait déjà fait connaître à quelques-uns d'entre vous la teneur de cette prohibition : plus tard, le texte entier de notre lettre vous avait été lu à tous publiquement. Vous n'avez déféré ni à Dieu, ni au siège apostolique. Vous avez obligé les gens de Zara à capituler. Sous vos yeux les Vénitiens

ont détruit les murs de la cité, pillé les églises, renversé les édifices, et vous avez partagé avec eux les dépouilles de ces malheureux. Sous peine d'anathème, arrêtez-vous dans cette œuvre de destruction et faites restituer aux envoyés du roi de Hongrie tout ce qui leur a été enlevé. Autrement sachez que vous tombez sous le coup de l'excommunication et que vous êtes privés par le fait des indulgences promises à tous les croisés. »

Les Vénitiens n'en achevèrent pas moins la destruction de Zara. Il fallut s'incliner devant le fait accompli. Mais l'opinion était en droit de supposer que les croisés, après cette diversion, reprendraient l'exécution de leur programme, cingleraient vers l'Égypte, et que les choses rentreraient dans l'ordre. Le marquis de Montferrat put décemment rejoindre ses troupes : il arriva à Zara au milieu de décembre 1202. Toutefois le représentant officiel du pape, le chef religieux de l'expédition, Pierre Capuano, resta en Italie pour être bientôt, comme on l'a vu, chargé de légation en Terre-Sainte. Malgré tout et par le fait, l'armée se trouvait excommuniée. Si les Vénitiens se souciaient peu de l'anathème, il n'en était pas de même des croisés de France et d'Allemagne, qui voulaient à tout prix l'absolution. Les évêques qui accompagnaient l'armée prirent sur eux de la leur donner en exigeant la promesse assermentée que les coupables se soumettraient aux ordres du pape. Les barons envoyèrent donc à Innocent III une ambassade composée de l'évêque de Soissons, Nivelon,

d'un autre clerc, maître Jean de Noyon, chancelier du comte de Flandre, et de deux chevaliers. Ils avaient pour mission d'obtenir de l'autorité romaine la rentrée en grâce de l'armée. Mais le doge, refusant de s'associer à cette démarche, s'obstina dans l'impénitence.

A en croire Villehardouin et Gunther de Pairis, le pape aurait accueilli la délégation avec bienveillance et accordé le pardon sans difficulté. La correspondance d'Innocent III, en donnant plus de détails sur le fait, le présente un peu autrement. Les envoyés des barons furent d'abord assez mal reçus. « Vos évêques, leur dit le pape, n'avaient pas le droit de vous relever d'un anathème lancé par l'Église romaine. Pour qu'on puisse absoudre les croisés du crime de Zara, il faut qu'ils restituent ce qu'ils ont pris des dépouilles de la ville, qu'ils fassent amende honorable au roi de Hongrie, qu'ils jurent de ne plus envahir de terres chrétiennes, qu'enfin les chefs de l'expédition remettent entre les mains du légat ou de son représentant une promesse écrite et scellée par laquelle ils s'engagent, pour eux comme pour leurs héritiers, à donner à l'Église la satisfaction qu'elle demandera. Au demeurant nous reconnaissons que ce n'est pas volontairement, mais contraints par une sorte de nécessité que vous avez attaqué Zara : mais ceci ne vous excuse pas, car c'est bien votre faute, si vous vous êtes mis dans cette situation. »

Sévérité dans la forme, concession et indulgence dans le fond, la diplomatie d'Innocent III conti-

nuait après Zara ce qu'elle avait commencé avant. L'important, pour elle, était que l'armée ne se disloquât pas et que le but primitif de l'expédition fût atteint. A tout prix, il fallait maintenir, entre les barons et les Vénitiens, l'accord indispensable au succès final. Mais comment s'y prendre avec ces marchands qu'on avait mis hors l'Église et qui ne demandaient pas l'absolution? Un des délégués, Jean de Noyon, avait insinué à Innocent III qu'il était nécessaire de fermer les yeux et de dissimuler provisoirement. Si l'on notifiait au doge la déclaration d'anathème, l'œuvre commune était en péril. Pour le principe, le pape refusa de l'écouter et lui imposa même silence. Mais en même temps qu'il remettait aux délégués la lettre où il signifiait ses exigences et les conditions imposées pour l'absolution, il leur indiquait, dans un autre écrit, la conduite à tenir avec les Vénitiens. « S'ils se refusent à donner satisfaction à l'Église, si, comme on le dit, ils se vantent de leur forfait au lieu de s'en repentir, vous pourrez néanmoins partir avec eux pour la Syrie ou pour l'Égypte, et user de leur flotte selon la teneur de votre contrat. Il vous sera permis de communiquer avec eux, bien qu'excommuniés, du moment que vous le ferez avec chagrin et en toute amertume de cœur. »

Ce casuiste éminent s'entendait à diriger l'intention. Et il s'efforce de justifier cette dérogation aux lois de l'Église, par une argumentation des plus ingénieuses. « Les Vénitiens ont touché la

majeure partie de leur créance. Il est impossible de les annexer ou de les contraindre à restituer les sommes versées. Donc, si vous rompiez maintenant avec eux, vous auriez l'air, vous, d'être victimes de votre repentir, et eux, de bénéficier de leur méchanceté : car c'est à eux maintenant à remplir envers vous leurs obligations. Après tout, il est licite d'exiger et de recevoir des excommuniés ce qu'il nous doivent. Il est permis aussi, quand on traverse le territoire d'un excommunié ou d'un hérétique, d'entrer en contact avec lui pour se procurer le nécessaire. Le droit veut enfin que, lorsque le chef de famille est excommunié, ceux qui font partie de la famille soient excusés de communiquer avec lui. Or, le doge de Venise est, sur ses vaisseaux, comme le père de famille dans sa maison. Tant que vous naviguez avec lui, vous appartenez à son foyer : vous pourrez donc communiquer avec lui sans crime. Quand vous aurez débarqué en Syrie ou en Égypte, il n'en sera plus de même. Si les Vénitiens alors n'ont pas reçu l'absolution, vous ne pourrez pas combattre avec eux, car Dieu lui-même serait contre vous.... Conduisez-vous, en cette affaire, avec prudence et en prenant toutes précautions. Il se peut que les Vénitiens cherchent l'occasion de dissoudre l'armée et de se dérober ainsi à leurs engagements : dissimulez et patientez jusqu'à ce que vous soyez arrivés à destination. Alors vous pourrez profiter d'un moment favorable pour les punir comme il convient. »

Démonstration très claire : Innocent juge nécessaire d'excommunier les Vénitiens et de leur faire connaître la sentence qui les touche; mais il autorise tout de même les croisés à rester en contact avec ces excommuniés, comme s'ils ne l'étaient pas. Le moyen était habile de sauvegarder le respect de l'Église, de ses lois, et de la morale, sans que les intérêts de la croisade pussent en souffrir!

Par malheur, il était dit, ici encore, que la volonté pontificale ne serait qu'à demi-réalisée. Les délégués reviennent à Zara, accompagnés d'un représentant du légat Pierre de Saint-Marcel. Conformément aux exigences d'Innocent III, les barons signent l'engagement écrit de donner au pape la satisfaction qu'il demandera, et, sur la déclaration de leur repentir, on les absout. Mais que va-t-on faire de la lettre pontificale qui excommunie définitivement les Vénitiens? Permettra-t-on à l'envoyé du pape de la notifier aux intéressés? Les chefs de l'armée s'y refusent. Boniface de Montferrat prend cette lettre des mains du nonce, à genoux « en toute humilité, dans un esprit de componction et de dévotion », mais il charge l'abbé de Locedio de la garder jusqu'à nouvel ordre. Il ne veut pas qu'on la porte au doge, et il écrit à Innocent III pour justifier sa désobéissance. « J'ai la certitude que montrer cette lettre aux Vénitiens, à l'heure et au lieu où nous sommes, c'est amener la dissolution immédiate de l'armée et le départ de la flotte. Nous attendons

que Votre Sainteté veuille bien y réfléchir et nous faire connaître sa résolution définitive. Si elle réitère l'ordre de déclarer l'excommunication, nous sommes prêts, quoiqu'il arrive, à lui obéir. Pour le moment, qu'elle veuille bien nous pardonner cette résistance provisoire à sa volonté, cette suppression momentanée de sa lettre. Nous n'avons agi que par amour de la paix, conformément à votre désir de patienter et d'éviter le licenciement. »

Innocent III répondit aux barons que sa volonté ne changerait pas, qu'il fallait que la lettre adressée aux Vénitiens leur fût remise et l'excommunication publiée. « Autrement, dit-il, ils croiraient leur faute impunie et elle retomberait encore sur vous. » Mais quand cette nouvelle injonction du pape arriva en Dalmatie, sans doute en mai 1203, tout porte à croire qu'elle survînt trop tard pour toucher les destinataires. La plupart d'entre eux avaient déjà quitté Zara.



Les chefs de l'armée avaient dû résoudre, en effet, une question bien autrement importante que celle de leur absolution et de l'anathème lancé sur Venise. Pendant que, des derniers jours de 1202 jusqu'au printemps de 1203, le pape et les barons échangeaient délégués et lettres, les événements avaient marché; la croisade entrait dans une phase nouvelle. A l'affaire de Zara succédaient les

préparatifs d'une autre entreprise, singulièrement plus sérieuse. A l'heure même où les coupables discutaient avec Rome les conditions de leur pénitence et recevaient l'absolution, ils négociaient pour recommencer leur péché et faire dévier de nouveau la croisade. Ils traitaient avec le jeune Alexis pour le rétablir sur son trône : leur pensée n'entrevoyait plus que très vaguement Jérusalem ou l'Égypte : elle était à Constantinople.

L'ensemble des témoignages historiques, sur ce point, ne permet guère le doute. Même avant de partir pour Zara, les chefs des croisés avaient déjà reçu les messagers du prétendant grec et compris qu'il pourrait être utile à leurs projets sur la Terre-Sainte. Dès ce moment aussi, ils avaient entamé des pourparlers avec Philippe de Souabe. Zara conquise, des envoyés du roi allemand et de son jeune beau-frère vinrent leur apporter des propositions fermes. Si les croisés aident Alexis à reprendre Constantinople et le pouvoir impérial dont son père et lui ont été injustement dépouillés, le prétendant s'engage : 1° à payer ce que la croisade doit encore aux Vénitiens; 2° à donner aux croisés, en vivres et en argent, les moyens de conquérir l'Égypte; 3° à y envoyer lui-même une armée de 10 000 hommes; 4° à entretenir cinq cents chevaliers pour la garde de la Terre-Sainte; 5° enfin à soumettre l'empire grec au pape et à rétablir l'unité des deux Églises.

« Seigneurs, disent les messagers, nous avons

plein pouvoir de conclure cette convention, si vous la voulez signer de votre côté. Et sachez que si bel accord ne fut jamais offert à personne, et qu'il n'a pas grande envie de conquérir celui qui le refusera. » L'offre, en effet, pouvait tenter. Les croisés n'avaient plus d'argent, presque plus de vivres : ils sentaient l'impossibilité d'agir avec succès en Syrie. La convention les détournait pour le moment de leur but, mais pour les mettre à même de l'atteindre pleinement et sûrement un peu plus tard. Sous la pression des Vénitiens et de Montferrat, les principaux barons se décidèrent à l'accepter.

Pour Venise, la perspective de créer un empereur grec et d'achever la conquête pacifique de l'empire était, comme on le pense, l'idéal rêvé. D'autre part, il ressort des lettres d'Innocent III que le légat Pierre Capuano encouragea les croisés à passer par Constantinople. Mais la décision des barons souleva un terrible orage. Le parti de l'attaque directe en Syrie protesta, se révolta à la pensée de marcher encore contre des chrétiens. Nombre de chevaliers et de simples pèlerins préférèrent quitter la croisade. Il y eut, cette fois, tant de défections et de si importantes qu'on put craindre un instant que ce ne fût la fin. Mais Montferrat et les chefs tinrent bon. Douze d'entre eux jurèrent et scellèrent résolument la convention proposée. Leurs remontrances, leurs supplications arrêtèrent, à la longue, la contagion des départs. Les évêques qui suivaient l'armée intervinrent, de

leur côté, pour rassurer les consciences : ils déclarèrent qu'on pouvait, sans crime, aller à Constantinople ; que l'œuvre, au contraire, était méritoire et agréable à Dieu, puisqu'il s'agissait de rendre son trône à celui qui en était l'héritier légitime. Bref, la majorité se prononça, bon gré mal gré, en faveur du nouveau projet.

Au printemps de 1203, la flotte et le gros de l'armée étaient arrivés à Corfou. Boniface et Dandolo n'avaient pas quitté Zara : ils attendaient l'arrivée du prétendant, qui les rejoignit le 25 avril. En mai, ils signaient tous ensemble à Corfou le traité qui consacrait, une fois de plus, le détournement de la grande entreprise. Rome voyait encore les croisés lui désobéir et la croisade lui échapper.

Peut-on dire qu'Innocent III ait été surpris par l'événement? Il était au courant de ce qui se passait : on l'avait même depuis longtemps averti. Dans les lettres pontificales qui traitent de l'absolution des pillards de Zara, il ne semble pas croire, officiellement, qu'ils puissent se porter maintenant autre part que sur l'Égypte ou la Syrie : c'est la seule hypothèse qu'il envisage. Et pourtant il fait allusion à l'entreprise qui se prépare et essaye d'avance d'en détourner ceux qui la méditent.

La lettre de février 1203 que rapportèrent au camp de Zara les délégués des barons, ordonne à l'envoyé du pape et au légat de rappeler aux croisés « qu'ils ne doivent pas retomber dans leur

péché, qu'ils n'ont pas le droit d'envahir des terres chrétiennes, sauf le cas de nécessité absolue et que, même en ce cas, ils ne peuvent agir qu'avec le conseil du chef de l'Église ». Dans une autre lettre, du 21 avril, le pape répond à certaines appréhensions que lui avait manifestées Pierre Capuano. « J'ai peur, avait écrit le cardinal, que les Vénitiens ne poussent la folie jusqu'à refuser le bienfait de l'absolution, jusqu'à méconnaître mon titre et mon pouvoir de légat. J'ai même acquis la certitude qu'ils veulent emmener avec eux le fils de l'ex-empereur de Constantinople et partir pour la Grèce. » Innocent lui interdit de rejoindre l'armée tant que les Vénitiens n'auront pas été relevés de l'excommunication, tant qu'ils n'auront pas juré de ne plus s'armer contre des chrétiens, tant qu'ils ne l'auront pas reçu et traité comme doit l'être un légat romain. « S'ils ne veulent pas t'obéir avec humilité et dévotion, comme il ne faut pas que tu aies l'air d'être de connivence avec ces méchants, abandonne une expédition que Dieu réprouve, et dirige-toi sur Jérusalem. » Enfin, en mai 1203, lorsque le pape enjoint, pour la seconde fois, aux chefs de la croisade de remettre aux Vénitiens la lettre qui les excommunie, il est visible qu'il sait à quoi s'en tenir sur les négociations poursuivies avec le prétendant et même sur l'accord déjà conclu, car, après avoir exprimé sa joie de voir les barons absous, il ajoute : « Plaise à Dieu que votre repentir soit sincère et qu'il vous empêche de commettre encore

les mêmes fautes! Car celui qui fait justement ce dont il se repent n'est pas un pénitent, mais un trompeur : il est comme le chien qui retourne à son vomissement. C'est la récidive surtout qui est grave. Que nul de vous ne se flatte d'avoir le droit d'occuper ou de piller le territoire des Grecs. Il aura beau dire que cette terre n'est pas soumise à l'Église romaine, que l'empereur qui la détient et qui a fait crever les yeux à son frère est un usurpateur, quels que soient les torts de ce souverain et de ses sujets, ce n'est pas à vous d'en être juges. Vous n'avez pas pris la croix pour venger cette iniquité. Prenez garde de vous tromper vous-mêmes et de vous laisser tromper par d'autres. Laissez toutes ces soi-disant occasions qui s'offrent à vous, toutes ces prétendues nécessités. Ne consacrez vos forces qu'à délivrer la Terre-Sainte, qu'à venger l'injure du Crucifié. S'il vous faut butin et conquête, prenez-les donc sur le Sarrasin, notre véritable ennemi. En vous arrêtant dans l'empire grec vous risquez de dépouiller vos frères. »

Ainsi Innocent III réfute d'avance les excuses que se donnent Montferrat et ses compagnons d'armes : il ne veut pas de la diversion sur Constantinople, et continue à rappeler aux croisés le but de leur expédition, qui est l'Égypte ou la Terre-Sainte.

Voilà pour le principe; mais, en fait, tout en sachant très bien que les barons négocient l'attaque de l'empire d'Alexis III, il les absout du

crime de Zara à l'heure même où ils sont en train de se rendre encore plus gravement coupables. Et quand le traité de Corfou est signé, il n'essaye pas, cette fois, d'empêcher leur départ par une nouvelle menace d'excommunication. Il laisse faire. C'est qu'il a conscience que toute opposition serait impuissante; qu'il est moins que jamais le maître de la croisade; et aussi que les propositions du jeune Alexis s'accordent après tout avec les visées séculaires de Rome sur l'empire grec et l'Église d'Orient. Tel est, autant que sa correspondance permet de l'entrevoir, l'état d'âme d'Innocent III.

Ces dénégations, ces prohibitions, ces réserves et ces nuances, on ne les trouve plus dans le récit des historiens contemporains. Ils voient les choses plus simplement. A les en croire, le pape aurait dès le début favorisé l'entreprise des barons associés au prétendant et n'aurait redouté qu'une chose, c'est qu'elle ne réussît pas. Il faut citer le curieux passage où le moine Gunther décrit les anxiétés de la cour de Rome.

« Quand le bruit de ces négociations lui arriva, le seigneur pape, avec tout son clergé, eut peur que l'esprit malin ne profitât de cette occasion pour machiner la perte de l'armée ou du moins pour entraver la croisade. Comme ses prédécesseurs, il détestait cette ville de Constantinople, depuis si longtemps rebelle aux volontés de l'Église romaine. » Et ici le chroniqueur rappelle les divergences qui, pour le dogme et les rites,

séparaient les Grecs des Latins, l'histoire de ce cardinal romain envoyé pour convertir les schismatiques de Byzance, et que ceux-ci pendirent par les pieds jusqu'à ce qu'il eût rendu l'âme. Innocent haïssait les Grecs : « il aurait bien voulu qu'une armée de catholiques s'emparât de leur ville, sans effusion de sang; mais il craignait qu'elle ne fût battue, car la seule flottille des pêcheurs de Constantinople était plus nombreuse que toute l'escadre des croisés ».

L'auteur de la *Chronique de Novogorod* suppose même que le jeune Alexis, envoyé au pape par Philippe de Souabe, lui aurait affirmé que Constantinople tout entière le voulait pour empereur. Et le pape aurait dit alors aux barons de France : « S'il en est ainsi, rétablissez-le sur son trône, et allez ensuite vers Jérusalem secourir la Terre-Sainte; au cas où les Grecs refuseraient de le reconnaître, revenez-ici et respectez leur territoire ». Aubri de Trois-Fontaines assure également qu'Innocent III s'empressa de donner *de bon cœur*[1] son adhésion au projet de restauration du jeune Alexis. Le comble, d'après le rédacteur des *Annales de Cologne*, c'est que le pape aurait absous les croisés du crime de Zara « sur la prière de ce même prétendant », et qu'aussitôt il les aurait expédiés avec lui sur Constantinople pour mettre fin au schisme et subjuguer le clergé d'Orient.

1. *Benigne.*

Ces racontars, que contredisent plus ou moins les lettres mêmes d'Innocent III, ont leur valeur. Ils prouvent que, dans l'opinion de beaucoup de ses contemporains, le pape désirait la déviation sur Constantinople pour les profits immédiats que l'Église latine devait en retirer, et que cet intérêt passait, à ses yeux, avant l'avantage aléatoire et théorique d'une guerre faite aux musulmans. Innocent III a déclaré hautement le contraire, mais la masse n'en savait ou n'en croyait rien. Les croisés eux-mêmes parlaient et agissaient comme s'ils avaient l'approbation de Rome, et que la résistance du pape, étant de pure forme, ne comptât pas.

Un incident significatif, raconté seulement par l'Anonyme d'Halberstadt, se produisit au moment où l'armée de Zara arrivait à Corfou, résolue à prendre la route du Bosphore. L'archevêque grec de Corfou avait réuni à sa table quelques-uns des prélats de la croisade. On discutait naturellement politique et religion, et la question de la suprématie de l'Église romaine vint sur le tapis. « Je ne vois pas, dit l'archevêque, d'autre raison de la primauté ou de la prérogative supérieure du siège romain que celle-ci : c'est que ce sont des soldats de Rome qui ont crucifié Jésus-Christ. » Le même sentiment animait sans doute la majorité des Corfiotes, car, lorsqu'ils apprirent que le jeune Alexis était venu rejoindre l'armée latine, ils mirent des machines de guerre en batterie et obligèrent les étrangers à quitter leur port à la hâte. Les Latins

se vengèrent en ravageant tout dans le reste de l'île.

Villehardouin et Clari ne disent rien de ce premier contact entre les deux races, fâcheux augure pour les suites de la campagne. Il jette à l'avance un jour singulier sur la mentalité de ces Grecs, qui ne se laisseront jamais ni assimiler, ni convaincre. Mais il s'agissait alors, pour commencer, de les soumettre par la force. Le 25 mai, la flotte franco-vénitienne quittait Corfou et, le 24 juin, les croisés étaient devant Constantinople. « Or, dit Villehardouin, vous pouvez savoir qu'ils regardèrent beaucoup cette cité, ceux qui jamais ne l'avaient vue, car ils n'auraient jamais pensé qu'il put en être en tout le monde une aussi riche, quand ils virent ces hauts murs et ces riches tours dont elle était close tout autour à la ronde, et ces riches palais, et ces hautes églises, dont il y avait tant que nul ne le put croire s'il ne l'avait vu de ses yeux, et la longueur et la largeur de la ville qui, entre toutes les autres, était souveraine. Et sachez qu'il n'y eût homme si hardi à qui la chair ne frémît. Et ce ne fut pas merveille, car jamais si grande affaire ne fut entreprise par nulles gens, depuis que le monde fut créé. »

L'empereur Alexis III se sentit perdu. Il essaya bien d'exciter le sentiment national, de persuader à tous que les Latins, sous prétexte de rétablir des princes déchus, voulaient dépouiller les Grecs de leur indépendance, les soumettre eux et leurs terres au pape de Rome, et subjuguer l'empire à

leur profit. Le 17 juillet, quand les croisés eurent pris le donjon de Galata, vingt-sept tours de l'enceinte, et incendié une partie de la ville, l'usurpateur disparut et ses victimes, Isaac l'Ange et son fils, prirent sa place. Le 1er août, on les couronnait à Sainte-Sophie, en présence des barons latins.

Alors se posa pour ceux-ci la question pressante. Ne devait-on pas enfin s'acquitter du vœu de croisade et reprendre le projet interrompu? Beaucoup réclamèrent le départ immédiat. Les chefs ne furent pas de cet avis. « Partir maintenant, dirent-ils et non sans raison, c'est n'arriver en Syrie qu'à l'entrée de l'hiver : impossible de rien tenter avant le printemps de l'année prochaine. Autant passer la mauvaise saison à Constantinople! et, d'autre part, notre présence est encore nécessaire pour consolider la domination du jeune empereur que nous venons d'installer. L'abandonner tout de suite serait le livrer à ses ennemis. » La majorité se laissa persuader, sur l'insistance des Vénitiens.

La joie fut grande en Occident. Le moine Gunther n'est que l'organe de l'opinion commune aux gens d'Église, quand il déclare que l'intervention de la Providence, en cette affaire, est manifeste. « On ne pouvait supposer, ajoute-t-il, que l'entrée de notre armée dans Constantinople, cette ville odieuse et rebelle à l'Église romaine, fût désagréable au souverain pontife et à Dieu. »

La lettre du 25 août, que les chefs de l'expédi-

tion adressèrent à Innocent III pour lui annoncer les événements accomplis, sonne comme un chant de victoire. Ils ne craignent pas de parler de « l'immortalité » qu'ils viennent d'acquérir, des résultats « glorieux » obtenus, mais ils en attribuent modestement tout le mérite à Dieu. « Nous avons agi un peu, mais c'est lui qui a tout conduit. » Pour ceux qui avaient peur d'être encore désapprouvés à Rome, ce moyen de rejeter sur le ciel la responsabilité du détournement de la croisade était commode. Ils ne s'en excusent pas autrement, convaincus qu'au fond le pape ne peut leur en vouloir. Néanmoins ils se croient obligés de plaider les circonstances atténuantes. Ils n'avaient ni argent ni vivres : comment auraient-ils pu, dans cet état, débarquer en terre sarrasine? Ils eussent été, pour la Terre-Sainte, une charge plutôt qu'un secours effectif. Revenant même sur l'épisode de Zara, pour faire plaisir au pape ils appellent cette cité « la ville de la désobéissance[1] », un nom qui prouve leur repentir. C'est la mort dans l'âme, et contraints par la nécessité, qu'ils ont « assisté » à sa destruction, *vidimus* : il semble qu'il n'y ont pas participé et que les Vénitiens aient tout fait. Mais, pour achever de gagner Innocent III, ils énumèrent soigneusement, à la fin de leur lettre, tout ce que le nouvel empereur, leur créature, leur a promis : des vivres pour une année entière, 200 000 marcs, la flotte

1. *Urbem transgressionis.*

Vénitienne louée encore à ses frais pendant un an. En mars, il ira avec eux, et bien accompagné, là où le service de Dieu les appelle. Enfin, il jurera obéissance au pontife romain et travaillera de toutes ses forces à faire rentrer l'Église d'Orient dans l'unité catholique.

Cette lettre des croisés fut portée à Rome en même temps qu'une lettre personnelle d'Alexis IV; mais on peut dire presque que les deux n'en font qu'une : le même clerc latin évidemment les a rédigées et fait parler l'empereur grec.

Cet empereur s'exprime, il faut le reconnaître, de manière à toucher le cœur d'Innocent III « son très saint père et seigneur, celui qui tient sur terre la place de Dieu, domine toutes les puissances et a droit sur tous les royaumes ». On voit que le successeur d'Alexis III n'hésite pas, lui, à proclamer la supériorité du spirituel sur le temporel. « J'ai promis, ajoute-t-il, et par serment, de reconnaître en toute humilité le pape romain, héritier catholique de Pierre, le prince des apôtres, comme le chef ecclésiastique de la chrétienté tout entière. J'ai promis aussi que, si la miséricorde divine me restituait l'Empire, je ramènerais l'Église d'Orient sous son obédience, heureux si, par mon intermédiaire, la tunique sans couture du Seigneur recouvrait son intégrité. Et ces promesses, je désire sincèrement les renouveler entre vos mains. »

Mais le pape se défie des paroles byzantines : les actes seuls pourront le convaincre. Et puis, si heureux qu'il soit du premier succès des Latins,

comment oublier son rôle officiel de promoteur de la croisade, l'excommunication lancée contre ceux qui l'ont fait dévier une première fois, l'interdiction si souvent répétée par lui-même de s'attaquer à des chrétiens? Aussi sa réponse aux croisés et à Alexis IV (premiers jours de 1204) offre-t-elle un singulier mélange de sentiments contradictoires : satisfaction, méfiance, retour amer sur le passé, sur Zara, blâme indigné à ceux qui ont de nouveau enfreint ses ordres, désir très vif d'obtenir des garanties sérieuses du nouveau César et de ses patrons.

« Certes, écrit-il au jeune Alexis, c'est avec une bien grande joie, et en te remerciant beaucoup, que nous te voyons décidé à vouloir l'unité de l'Église et le retour de Constantinople à l'obéissance romaine. Si les actes, chez toi, répondent aux paroles, Dieu consolidera ton empire dans la paix, et le siège apostolique y contribuera lui-même efficacement. Après Dieu, c'est à l'armée latine que tu dois ton trône : rien de plus juste que tu veuilles honorer l'Église latine et son chef. Leur patronage sera, pour toi, le meilleur soutien. Nous te parlons ainsi, non pas dans un esprit de domination orgueilleux, mais uniquement pour remplir le ministère dont nous sommes investi. Nous t'engageons donc à persévérer dans ta dévotion au Saint-Siège et à réaliser tout ce que tu as promis. Si tu ne restais pas fidèle à tes serments, ne te fais pas d'illusions : non seulement tu ne triompherais pas des révoltes de tes ennemis,

mais tu ne tiendrais pas debout un instant devant leur face. »

Paroles peu confiantes, et accueil plutôt froid! Innocent III se tient sur ses gardes, et l'avenir prochain montrera combien il voit juste.

Avec Montferrat et les autres laïques de l'expédition, il ne pouvait prendre, pour commencer, que l'attitude mécontente d'un chef dont les instructions n'ont pas été suivies. Il faut pour l'exemple que l'autorité ait le dernier mot et que celui qui a donné la consigne ne paraisse pas lui-même en faire bon marché. « *Nous craignons fort* que vous ne soyez retombés de nouveau sous le coup de l'excommunication. Plaise à Dieu que vous n'ayez pas encouru le reproche d'avoir violé la foi jurée ! » Mais ces formules dubitatives indiquent qu'Innocent III ne tient pas les croisés pour si coupables. Il n'est pas sûr qu'ils aient mérité l'anathème : lui-même d'ailleurs ne les menace pas. « Les promesses que vous avez obtenues du jeune Alexis ne sont, au dire de quelques-uns, qu'une façon d'excuser votre acte, un voile jeté sur votre faute, beaucoup plus que l'effet d'un désir sincère de voir l'Église de Constantinople rentrer au sein de l'Église latine. » *Au dire de quelques-uns!* le pape n'affirme pas qu'il soit du nombre, que ce soit là son appréciation personnelle. « Si vos intentions sont pures, ajoute-t-il aussitôt, il faut vous hâter de le prouver par vos actes. Que l'empereur nous atteste, par ses lettres patentes, qu'il a bien réellement juré ce que vous dites. Qu'il obtienne de

son patriarche l'envoi à Rome d'une ambassade solennelle chargée de reconnaître la primauté de notre église et de nous demander pour lui, en nous promettant respect et obéissance, le pallium de saint Pierre, sans lequel l'office patriarcal ne peut être légitimement exercé. »

Telles sont les conditions qu'Innocent leur impose. Si Alexis IV refuse de les accepter, il aura le droit de douter de leur sincérité et de la sienne. A leur première désobéissance ils en auront ajouté une seconde, car, au lieu de tourner leurs armes, comme on le pensait, contre les ennemis de la croix, ils se sont de nouveau attaqués à des chrétiens. « Certes, continue le pape, nous souhaitons que, par vos soins, l'église de Constantinople revienne au siège apostolique, mais nous aspirons plus encore à la délivrance de Jérusalem : il faut y courir maintenant sans délai. » Et, pour finir, il exprime « l'espoir qu'après avoir expié leur faute dans les larmes de la pénitence, ils s'empresseront de faire la guerre sainte, leur premier, leur véritable objectif. »

Ceci est écrit aux laïques et pour sauver la face. Mais, en même temps, Innocent III insiste auprès des ecclésiastiques, les évêques de Soissons et de Troyes, et maître Jean de Noyon, pour qu'ils amènent les croisés à obtenir immédiatement du nouvel empereur et du patriarche grec la reconnaissance effective de la primauté de Rome. Le pape accepte donc le fait accompli, tout en le regrettant, et même paraît pressé de profiter des

conséquences. Au lieu de fulminer contre les auteurs de la seconde déviation de la croisade, il veut user d'indulgence même avec les Vénitiens si ouvertement rebelles!

Le légat Pierre Capuano avait écrit de Chypre au Latran pour demander ce qu'il devait faire à l'égard de ces excommuniés. S'ils viennent avec l'armée du côté de Jérusalem, ou si lui-même est obligé d'aller retrouver les croisés, pourra-t-il communiquer avec eux? Dernièrement les gens de Venise lui ont envoyé leurs messagers et il a refusé de les recevoir. Quelle ligne de conduite devra-t-il suivre pour l'avenir? Dans sa réponse, Innocent III semble insinuer que son légat a eu tort de ne pas se montrer plus conciliant. « Il faut tâcher d'amener le doge et les Vénitiens à faire pénitence et à demander leur réconciliation suivant les formes prescrites par l'Église. S'ils persistent dans leur rébellion, avec ta connaissance des choses et des hommes de l'Orient, tu es mieux placé que personne pour savoir ce que tu as à faire, sans manquer à tes obligations. »

C'était lui donner carte blanche. D'ailleurs, dans cette voie de la réconciliation de Venise avec Rome, le doge Henri Dandolo, par une lettre écrite en même temps que celles du jeune Alexis et des croisés français, avait fait les premiers pas. Innocent se hâta de lui répondre pour l'encourager, mais saisit néanmoins l'occasion qui se présentait de dire aux Vénitiens ce qu'il avait sur le cœur, l'indignation douloureuse qu'il avait res-

sentie de leur conduite à Zara, de leur désobéissance au Saint-Siège, de leur attaque injustifiable contre le roi de Hongrie, un chrétien, un croisé. A eux aussi il déclare que, malgré son désir de voir les Grecs renoncer au schisme, il voudrait avant tout qu'on allât au secours des chrétiens de Syrie. Il les engage donc à demander humblement leur absolution et à consacrer à la guerre sainte une puissance dont ils auraient tort de s'enorgueillir. Le ton de cette lettre, adressée à des excommuniés, est, malgré tout, très conciliant. « Nous vous reprochons le passé, conclut le pape, dans un esprit de charité sincère et uniquement pour votre bien. Le père a le droit de corriger son fils qu'il chérit. Dieu gourmande et châtie ceux qu'il aime le mieux. »

Devant ces dispositions significatives d'Innocent III, le légat se crut autorisé à trancher la difficulté. Outrepassant les instructions du maître, il envoya au doge, sur sa demande, une lettre d'absolution. Le Vénitien avait simplement prêté le serment requis en pareille circonstance : il ne s'était engagé d'aucune manière pour les satisfactions à donner à l'Église ; on lui concédait tout, sans qu'il lui en coûtât rien. « J'aime mieux, aurait dit Pierre Capuano, voir ces gens-là boîteux que morts : de cette façon, au moins, nous n'aurons pas à craindre pour les autres la contagion. » « Votre légat nous a absous », écrivit immédiatement Dandolo à Innocent III. Le pape dut confirmer, sous toutes réserves, ce qu'avait fait son

mandataire. Mais lorsqu'il apprit plus tard comment les choses s'étaient passées, il lui reprocha de n'avoir pas obtenu de ces trop habiles marchands ce qu'il était en droit d'exiger d'eux.



Pendant que ces lettres s'échangeaient, au début de l'année 1204, entre Rome, Chypre et Constantinople, les événements, sur le Bosphore, s'étaient encore précipités. Le pape se trouvait, sans le savoir, devant une situation nouvelle.

Pris entre les exigences croissantes de ses alliés latins et l'hostilité du parti national grec qui lui reprochait de livrer son argent et sa terre à l'étranger, le jeune Alexis ne put pas ou ne voulut pas tenir ses promesses. Une révolution éclata.

Le chef du parti national, Alexis V Ducas, dit Murzuphle, un homme déterminé, détrône le fils d'Isaac l'Ange, l'emprisonne et le fait étrangler. Ce moyen tout oriental de se débarrasser d'un compétiteur ne supprimait pas les difficultés. Murzuphle essaye d'organiser la défense contre les Latins, de surexciter chez ses compatriotes la passion de l'indépendance, la haine de l'envahisseur. La situation serait devenue critique pour les croisés si les Grecs avaient été unanimes; mais ils étaient divisés. De tous temps, il y avait eu à Constantinople un parti favorable aux Occidentaux : un grand nombre de Latins, on le sait, résidaient dans la ville. Les croisés battirent

Murzuphle, le 2 février 1204, et se décidèrent à une action énergique. Il ne s'agissait plus de restaurer une dynastie grecque, mais de prendre Constantinople pour la garder. On voulait en finir et fonder un empire latin.

Dès le mois de mars, Français et Vénitiens, par une convention détaillée, s'étaient partagé la conquête future. Un premier assaut, le 9 avril, ne réussit pas. Le 12, après une attaque générale, les croisés s'étant rendus maîtres d'une grande partie de l'enceinte, Murzuphle s'enfuit au moment où un immense incendie s'allumait dans la ville. « Ce fut, dit Villehardouin, le troisième feu qu'il y eut en Constantinople depuis que les Francs vinrent au pays, et il y eut plus de maisons brûlées qu'il n'y en a dans les trois plus grandes cités du royaume de France. » Le lendemain, les croisés occupaient toute la ville.

Tandis que l'incendie fait rage, le pillage, le viol et le massacre se déchaînent trois jours entiers. Les chefs finissent cependant par maîtriser leurs soldats, par régulariser le brigandage. La grande curée s'organise. L'argent et les reliques, ces deux objets de la convoitise des Occidentaux, sont répartis entre les vainqueurs. « Le butin fut si grand, dit Villehardouin, que nul ne saurait dire le compte d'or et d'argent, de vaisselle et de pierres précieuses, de satin et de drap de soie, d'habillement de vair, de gris et d'hermine, et de tous les riches biens qui jamais furent trouvés sur terre. Et bien témoigne Geoffroi

Prise de Constant

de Villehardouin, le maréchal de Champagne, à son escient et en vérité, que jamais, depuis que le monde fut créé, il n'en fut autant gagné en une ville. »

L'historien grec Niketas a décrit les scènes inouïes de violences et de rapines dont Constantinople fut alors le théâtre : « Ces barbares n'ont usé d'humanité pour personne : ils ont tout saisi, tout enlevé ». Il les montre entrant dans les églises avec des chevaux et des mulets pour emporter les vases sacrés, arrachant des chaires, des pupitres et des portes les ornements de métal précieux qui les couvraient. Il s'indigne surtout de voir avec quel mépris les Latins traitent les objets d'art, les chefs-d'œuvre de la sculpture antique, entassés dans les palais, sur les places, et dans la grande église de Sainte-Sophie, musée incomparable! Les statues de bronze les plus précieuses sont fondues et monnayées par ces vandales : tout ce qui n'a pas de valeur vénale est détruit ou jeté au feu. Et le Grec énumère, d'ailleurs en les exagérant, les pertes immenses que l'art a subies dans la catastrophe.

Ce n'était pas tout que de se partager la proie : il fallut aussi régler d'urgence la question politique. Le 9 mai 1204, le comte de Flandre, Baudouin IX, en concurrence avec Montferrat, est élu et proclamé empereur des Latins. Le 23, il est sacré et intronisé à Sainte-Sophie. Un clerc vénitien, Thomas Morosini, est élevé au patriarcat. Ainsi l'Église et l'État byzantin se trouvèrent

brusquement latinisés. Les tentatives séculaires de l'Occident contre la nation grecque avaient abouti. Il semblait que la grande unité chrétienne allait devenir enfin une réalité.

Dès la première heure, les vainqueurs parurent tout à fait pénétrés de l'importance de leur rôle. La lettre où le nouvel empereur, Baudouin, fit part à Innocent III de la prise de Constantinople et de son élection restera un des documents les plus curieux que le moyen âge nous ait transmis. Elle enlève à l'événement son caractère humain pour ne faire ressortir que sa haute portée politique et sa signification religieuse.

Glissant, comme on peut s'y attendre, sur l'œuvre de violence, de pillage et de destruction, elle présente le succès acquis comme l'accomplissement d'un décret providentiel. « Nous ne nous attribuons pas la victoire : c'est Dieu qui a tout fait; sa puissance a éclaté en nous; nous n'avons été que les instruments de la justice d'en haut. Les iniquités des Grecs avaient provoqué Dieu jusqu'à la nausée. » Et Baudouin montre cette race perfide constamment alliée aux Sarrasins, à qui elle fournissait des armes, des vaisseaux et des vivres, toujours hostile, par contre, aux chrétiens d'Occident, obstinée dans ses rites « immondes ». Pour elle « les Latins n'étaient pas des hommes, mais des chiens dont elle se faisait un mérite de répandre le sang ».

L'habileté du rédacteur se décèle surtout dans le passage où, pensant désarmer Innocent III, Bau-

douin énumère soigneusement les conséquences qu'aura la prise de Constantinople pour la libération de Jérusalem. « Beaucoup de chrétiens de Syrie assistaient à notre sacre et manifestèrent leur joie à l'idée que la grande cité, devenue latine, travaillerait maintenant à confondre l'infidèle et à recouvrer les lieux saints. Dieu nous a donné une terre vaste et opulente entre toutes, où le blé, le vin, l'huile, les forêts, les pâturages sont en abondance, où l'on vit sous le meilleur des climats. Mais ce n'est pas à cette conquête que se bornent nos désirs. Nous ne voulons pas déposer la bannière royale tant que notre empire n'aura pas été consolidé; et notre ferme propos est d'aller alors, au delà des mers, remplir notre vœu de pèlerin. »

Mais combien de temps demandera cet affermissement de la domination latine? Baudouin ne le dit pas, et pour cause; il est visible que l'accomplissement du vœu de croisade n'est pas ce qui le préoccupe le plus. « Le Seigneur Jésus y pourvoira : il finira bien par triompher des ennemis de la croix. » Ce qu'il sollicite du pape, instamment et d'urgence, c'est son patronage pour « l'œuvre de gloire et de victoire » qui vient d'être réalisée. Il importe à Rome de diriger sur la terre conquise des Occidentaux de toute condition, de tout âge et de tout sexe, qui, sous la promesse des indulgences papales, serviront le nouvel empire et y gagneront les biens temporels et spirituels. Ces émigrants, il saura les enrichir et les honorer. Ce

qu'il lui faut surtout, ce sont des clercs et des moines chargés de prêcher le peuple et de desservir les églises. Enfin il supplie Innocent III de convoquer à Constantinople un concile général et d'y assister en personne, comme l'ont fait, dans les temps anciens, certains de ses prédécesseurs.

Le premier mouvement du pape, en apprenant la grande nouvelle, fut « de se réjouir dans le Seigneur », comme il l'écrivit à Baudouin, et de célébrer « le miracle accompli par Dieu pour la gloire de son nom, l'honneur et le profit du siège romain, l'avantage et l'exaltation de la chrétienté. » Il déclare prendre sous sa protection les hommes et les terres du nouvel empire. Il ordonne à l'univers entier, clergés, rois et peuples, de respecter, de maintenir et de défendre l'œuvre de Baudouin et des croisés. Tous ceux, clercs et laïques, qui ont coopéré à cette entreprise ont le devoir de la protéger et d'en assurer la durée.

Mais la Syrie, l'Égypte, le détournement de la croisade? Il n'en est pas question. Le pape semble accepter maintenant sans ambage la théorie justificative des chefs de l'expédition. Il reconnaît lui-même, dans cette réponse à Baudouin, que, par la prise de Constantinople, la délivrance des lieux saints est rendue de beaucoup plus facile. Tout est approuvé par lui sans réserve, si ce n'est qu'il recommande au nouvel empereur de rester fidèle et obéissant au siège apostolique, et de garder scrupuleusement, pour les distribuer *à qui de droit*,

les biens, meubles et immeubles, qui appartiennent à l'Église grecque.

Le clergé de l'armée expéditionnaire reçoit de Rome, lui aussi, par le même courrier, une lettre d'action de grâces ; mais elle s'allonge jusqu'à être interminable, car le pape y fait l'historique de l'apostolat de Pierre opposé à celui de Jean. Il y démontre, à grand renfort de textes sacrés, la primauté de l'Église romaine et la supériorité doctrinale et rituelle de la religion latine sur la religion grecque. Bientôt même il enverra à Constantinople un témoignage encore plus caractéristique de sa satisfaction intense et profonde, une troisième lettre adressée à l'ensemble des conquérants, clercs et laïques. Il y regrette ouvertement que Dieu n'ait pas transféré plus tôt l'empire grec aux Latins. « S'il en avait été ainsi, la chrétienté ne pleurerait peut-être pas la perte de Jérusalem. » Il affirme même qu'à tout prendre détenir Constantinople, c'est presque restaurer la domination latine dans les lieux saints. En tous cas, il engage fortement les vainqueurs à ne rien négliger pour affermir leur œuvre, et il les autorise à rester encore en Romanie pendant un an.

C'était l'ajournement de la croisade proclamé nécessaire par celui-là même qui s'y était jusqu'ici constamment opposé. Sans perdre de vue son objectif, le rêve longtemps caressé, Innocent III s'incline devant les faits et ne songe plus qu'à en tirer le meilleur parti. S'il s'est violemment indigné de l'entreprise de Zara qui ne lui rapportait

rien, il n'a mis son véto que pour la forme à celle de Constantinople, qui lui procurait un énorme accroissement d'influence et de pouvoir, avec l'espoir fondé de mettre fin au schisme. Il comptait d'ailleurs, en toute sincérité, la faire tourner au profit de ses desseins persistants sur Jérusalem et la Syrie, car s'il consentait à en différer provisoirement l'exécution, il ne pouvait souffrir qu'on le crût capable de les abandonner.

C'est ce que ne comprit pas le légat Pierre de Saint-Marcel. Il commit l'imprudence de montrer qu'il s'intéressait plus aux Latins vainqueurs de Byzance et enrichis de ses dépouilles qu'à ceux qui luttaient péniblement et sans succès autour de Tripoli ou d'Acre. De sa propre autorité, il rendit un décret par lequel étaient absous du vœu de pélerinage en Terre Sainte tous les croisés qui resteraient un an à Constantinople pour défendre l'empire récemment fondé. Ainsi, non content d'avoir quitté sans permission sa légation de Syrie et de courir au Bosphore avec son collègue Soffredo, il prenait, toujours sans ordres, l'initiative de proclamer indirectement la clôture de la croisade! Le 12 juillet 1205, le pape lui envoyait une lettre de blâme, où il lui reprochait, sans ménagement, d'avoir trahi son mandat et manqué au devoir professionnel.

Après avoir rappelé l'état déplorable de la chrétienté de Syrie, le conflit d'Antioche, la disparition du patriarche de Jérusalem, la mort inopinée du roi de Jérusalem Amauri et de son fils, qui

laissait le royaume sans gouvernement : « Et c'est le moment que tu choisis, s'écrie Innocent, pour abandonner la Terre-Sainte au gré de ton caprice ! Vous, légats, qui devez prêcher aux autres de parole et d'exemple, vous prenez le bateau pour la Grèce ! Et non seulement les pélerins, mais les indigènes de la Syrie, marchant sur vos traces, sont allés aussi à Constantinople ! L'archevêque de Tyr lui-même vous a suivis ! Et voilà la Terre-Sainte, par le fait de votre départ, vidée d'hommes et de moyens de défense ! Les Sarrasins ont beau jeu, maintenant, à violer la trêve : on assure même qu'ils l'ont déjà dénoncée, estimant qu'elle était rompue par le seul fait de la mort du roi. Ce qui nous trouble surtout et nous irrite justement contre vous, c'est que vous ayez, Soffredo et toi, déserté votre poste en même temps. Vous auriez dû réfléchir aux motifs qui avaient nécessité votre légation. Songez que votre mission n'était pas de prendre Constantinople, mais de protéger les débris du royaume de Jérusalem et de recouvrer ce qu'on avait perdu. Nous ne vous avons pas envoyés là pour faire main basse sur les richesses de ce monde, mais pour mériter l'éternelle félicité d'en haut. C'est pour cela que nos frères les cardinaux et nous, nous vous avions, avant votre départ, très largement pourvus d'argent.

« Ce décret sur les vœux de la croisade, tu n'avais pas le droit de le signer et ton devoir te l'interdisait, quels que soient les personnages qui t'aient suggéré le contraire et de quelque séduction

qu'on ait usé pour te le persuader. Pourquoi avait-on pris l'insigne de la croix? Avant tout pour aller au secours de la Terre-Sainte et non pas pour dévier de la route qui y mène et poursuivre exclusivement des intérêts matériels, comme on l'a fait jusqu'à cette heure. Avais-tu le pouvoir de modifier, ou plutôt de pervertir un vœu si religieux, si solennel? C'est ce que ta conscience décidera....

« Penses-tu que les Sarrasins, terrifiés d'abord par la prise de Constantinople, mais apprenant qu'au bout d'un an les croisés sont autorisés à revenir chez eux, ne reprendront pas courage, et que ces loups dévorants ne se jetteront pas sur les quelques brebis que vous avez abandonnées dans le désert? Et nous, de quel front oserons-nous demander aux Occidentaux de nouveaux subsides pour sauver la Terre-Sainte et protéger l'Empire latin? et que ne diront-ils pas quand ils verront rentrer les croisés chargés de dépouilles et allégés de leur vœu? » En terminant, le pape apprend au cardinal de Saint-Marcel qu'il a envoyé à Constantinople un légat, Benoît de Sainte-Suzanne, spécialement chargé des affaires du nouvel empire. Il n'a donc plus, lui, qu'à reprendre le chemin de la Palestine, comme Soffredo l'a déjà fait.

C'est qu'en effet, le premier élan d'enthousiasme passé, quand vint le moment de la réflexion et que Rome connut le détail de ce qu'avaient fait les vainqueurs de Byzance et de ce qu'ils préparaient, il y eut pour le pape un désenchantement.

Le fruit de la conquête lui parut amer. Il ne tarda pas à comprendre qu'il fallait jouer serré avec ces soldats du Christ. Leurs lettres, débordantes d'allégresse, d'effusions religieuses et de promesses alléchantes, ne disaient pas tout.

L'essentiel, pour les nouveaux maîtres de l'empire grec, était de faire approuver par le chef de l'Église la convention par laquelle ils s'étaient partagé d'avance les dépouilles des vaincus. A la fin de l'année 1204, Baudouin pressa Innocent III de la confirmer. « Nous vous l'envoyons munie de notre sceau, écrit l'empereur latin, veuillez la valider par la sanction de l'autorité apostolique. Votre Sainteté ne doit pas ignorer que le doge et les Vénitiens ont été nos bons et fidèles collaborateurs dans l'œuvre que nous avons accomplie pour l'honneur de Dieu et de la sainte Église romaine. Leur alliance nous est plus que jamais nécessaire. Sans eux il nous sera impossible de gouverner notre empire et de préparer le recouvrement des lieux saints. »

Henri Dandolo insiste, de son côté, pour que le Saint-Siège donne son adhésion pleine et entière au traité conclu avec les Français et dont les clauses ont été déjà en partie exécutées. Il proteste de son dévouement à Rome. « Tout ce que nous avons fait, écrit-il, de concert avec le peuple de Venise, nous l'avons fait pour la gloire de Dieu, de l'Église romaine et la vôtre, et notre intention est de travailler toujours à l'avenir de manière à vous contenter. »

Le Vénitien ne se borne pas à assurer le pape de ses bons sentiments : il revient sur ce qui s'est passé à Zara et essaie rétrospectivement de justifier sa conduite. « Nous avions pris la croix pour le service de Jésus-Christ et de la sainte Église romaine : mais notre flotte avait levé l'ancre dans une saison tellement tardive que, l'hiver approchant, *il nous fallut le passer à Zara*. Cette ville nous avait appartenu. Au mépris des conventions jurées elle s'était révoltée contre nous : nous nous sommes vengés d'elle comme nous pensions en avoir le droit. Il est vrai que vous l'aviez prise, disait-on, sous votre protection, mais cela nous ne pouvions pas le croire ! Il ne nous semble pas possible que vous et vos prédécesseurs ayez placé sous la sauvegarde apostolique des gens (il veut parler du roi de Hongrie) qui prennent la croix uniquement pour en décorer leur épaule, sans la moindre intention de partir et qui, non seulement n'accomplissent pas leur vœu, mais envahissent et détiennent injustement le bien d'autrui. Il a plu pourtant à Votre Paternité de lancer contre les Vénitiens et contre moi, pour ce fait, une sentence d'excommunication. Nous l'avons humblement et patiemment supportée jusqu'à l'heure où nous avons mérité d'être absous par votre légat le cardinal Pierre de Saint-Marcel, conformément aux instructions données à vos envoyés et à votre autorisation écrite. »

Après cette argumentation singulière, le doge, résumant les opérations des croisés devant Cons-

tantinople, montre comment il a été *obligé* d'attaquer la ville et de la prendre, toujours « pour la plus grande gloire de Dieu, de la sainte Église romaine et dans l'intérêt de la chrétienté ». Et il prie le pape d'exaucer les requêtes que sont chargés de lui transmettre oralement ses envoyés. Il demande d'abord qu'on le relève personnellement de son vœu de croisade, en raison de son grand âge et de son état de fatigue, et ensuite qu'on déclare anathèmes tous ceux qui violeraient la convention conclue avec les chefs de l'armée pour le partage de l'empire grec ou en empêcheraient l'exécution.

Quel était donc ce pacte franco-vénitien pour lequel les conquérants postulaient, avec tant d'insistance mais si tard, la sanction de la papauté? Le texte nous en est parvenu au milieu de la correspondance d'Innocent III. C'est l'acte le plus important des meneurs de l'entreprise, la grande charte du nouvel empire. Il réglait d'avance toutes les difficultés qui auraient pu surgir entre les Vénitiens et leurs alliés pour le partage de l'immense proie. Il fixait la constitution de l'État latin.

Signé par des croisés, contenant à plusieurs reprises l'affirmation que les décisions adoptées l'ont été « pour l'honneur de Dieu, du pape et de l'empire », ce document, si les circonstances avaient été normales et que les représentants du Saint-Siège eussent, selon l'usage, présidé aux opérations de guerre, aurait dû être soumis tout d'abord à l'examen et à l'approbation du chef suprême de la croisade. Mais qu'est-il arrivé?

Ceux qui dirigeaient l'armée, et qui n'avaient pas demandé à Innocent III la permission de la mener là où ils voulaient, ne l'ont pas consulté davantage, quand il s'est agi de disposer de la conquête, de répartir les bénéfices et de jeter les bases de l'organisation du nouvel État. Et pourquoi requérir la validation de Rome si longtemps après le traité signé, lorsque le pape, placé devant l'événement accompli, ne pouvait évidemment plus revenir sur les résolutions prises et imposer sa manière de voir? La réponse à cette question se trouve dans les clauses mêmes de la convention de mars 1204. En dépit de la fameuse formule *ad honorem Dei et Sancte Romane ecclesie*, et de la phrase finale où les deux parties s'engagent à obtenir de Rome la sanction de leur accord ainsi que l'excommunication pour ceux qui y contreviendraient, le traité franco-vénitien est la preuve la plus significative que, dans cette entreprise, les intérêts de l'Église et de Rome ont été constamment sacrifiés à ceux des barons et des marchands qui l'exploitaient. Le pouvoir spirituel n'y est mentionné que pour la forme : l'élément laïque est tout, et c'est à lui que reviennent tous les profits. Il y a plus, ce traité est l'un des monuments écrits du moyen âge où apparaît avec le plus d'évidence l'intention de limiter l'action de l'Église et de diminuer sa situation.

On se figurera aisément l'irritation d'Innocent III quand il eût pris, dans le détail, connaissance d'un instrument diplomatique où la condition des

personnes et des biens du nouvel empire se trouvait réglée sans lui, et même, sur des points essentiels, contre lui. Français et Vénitiens se partageaient par moitié le butin de Constantinople, élisaient l'empereur, attribuaient à l'élu un quart du territoire conquis, divisaient entre eux les trois autres quarts, décidaient de rester encore un an en Romanie pour achever leur œuvre, enfin constituaient de toutes pièces le régime des fiefs et leur hiérarchie, sans que le promoteur de la croisade, le chef de la chrétienté, fût pour rien dans ces opérations décisives! A tout le moins, il était déjà fort extraordinaire qu'on vît un pape (et quel pape!) étranger à la création d'une royauté latine et catholique, comme au choix de la personne qui en était investie. On remarquera que, dans la longue épître où il fit part à Rome de sa victoire et de son élection, Baudouin, qui s'intitule « empereur de Constantinople par la grâce de Dieu et toujours Auguste », n'a pas demandé à la papauté la confirmation de son titre. Alors que l'Europe et l'Asie comptaient tant de royautés vassales et même censitaires du Saint-Siège, il pouvait paraître étonnant qu'un roi nouveau, élu par des croisés, ne se trouvât pas, dès le début, dans une dépendance étroite de l'Église romaine. Mais que dire des stipulations relatives au clergé, aux dignités et aux biens de l'Église? Elles devaient infailliblement provoquer la défiance et le mécontentement de ceux là même qui en étaient l'objet.

Ces laïques, vraiment, ne doutaient de rien. Ils

avaient d'abord tranché seuls et à leur façon la question du patriarcat latin de Constantinople et de l'église primatiale de Sainte-Sophie, c'est-à-dire de la domination ecclésiastique et religieuse sur tout l'Empire. La convention stipulait que si l'élu était un Français, et non un Vénitien, ce seraient des clercs de la nation vénitienne qui prendraient possession de Sainte-Sophie, y constitueraient le chapitre et nommeraient le patriarche. Et, en effet, le comte de Flandre étant devenu empereur, les prêtres de Venise s'installèrent dans la grande église devenue leur domaine propre, s'intronisèrent chanoines et élurent au patriarcat un des leurs, Morosini. Rome, l'autorité suprême du monde chrétien, n'eut rien à voir à cette procédure. Encore plus inattendue et moins acceptable pour le pape était la clause qui décidait de l'attribution des biens ecclésiastiques. On donnera aux clercs et aux églises, c'est-à-dire aux paroisses, aux monastères et aux chapitres, autant de terres et de revenus qu'il leur en faudra *pour subsister et s'entretenir honorablement*. Le reste des possessions de l'Église grecque sera partagé, comme les autres territoires, entre les laïques français et vénitiens.

La nouveauté était hardie et, pour l'époque, révolutionnaire au premier chef! D'un trait de plume les vainqueurs décrétaient, pour leur empire, une réforme qui, appliquée à l'Europe de ce temps, en eût changé profondément la constitution intime. Elle ne laissait au clergé que les res-

sources suffisantes pour qu'il pût vivre. Toutes les propriétés et tous les droits de l'Église grecque qui n'étaient pas nécessaires à son entretien devaient revenir à la masse et être attribuées aux besoins de l'État. C'était la solution du grand problème, celle qu'avait préconisée, au cours du moyen âge, un petit nombre d'esprits en avance sur leur temps : l'Église réduite aux fonctions sacerdotales et simplement entretenue par la communauté ! On réalisait ainsi l'idéal des nobles et des gens d'épée qui, en tous pays, convoitaient les domaines et les richesses des clercs. Rien qui s'accordât mieux, d'ailleurs, avec le régime politique adopté pour l'empire latin, cette manifestation intensive de l'esprit et des habitudes de la féodalité de l'Occident. Et voilà ce que l'on soumettait à la ratification d'Innocent III, l'homme qui travaillait à établir, au profit de l'Église, la domination non seulement spirituelle, mais temporelle et politique sur le monde chrétien !

Il y avait un autre côté de la question. Peu à peu les bruits relatifs aux scènes de pillage et de violence qui avaient suivi l'entrée des croisés à Constantinople s'étaient répandus, éclaircis, précisés. Les églises incendiées ou transformées en écu ries, les chefs latins et même des évêques chevauchant sur le pavé de Sainte-Sophie, la soldatesque buvant dans les vases sacrés, une des filles qui l'accompagnaient montant sur le trône du patriarche, les ornements sacerdotaux, les bijoux des autels et des images saintes servant de parure aux

courtisanes, les plus belles œuvres de l'art religieux et profane détruites par les barbares, les habitants rançonnés, égorgés, les jeunes gens vendus comme esclaves, les jeunes filles souillées : Rome pouvait-elle endosser la responsabilité de ces horreurs et les couvrir de sa sanction? On comprend cette phrase du biographe d'Innocent III. « Le pape s'apercevant que la convention conclue entre les Français et les Vénitiens contenait nombre de clauses illégales et que lors de la prise de Constantinople beaucoup de crimes avaient été commis.... se trouva dans la plus douloureuse anxiété, ne sachant trop quel parti prendre. »

« Les clercs de Venise, écrivit Innocent au clergé de Constantinople, qui se sont intitulés chanoines élus de Sainte-Sophie et se sont imaginés, à ce titre, avoir le droit de nommer le patriarche, ont agi contre la légalité parce qu'ils n'ont été régulièrement institués ni par nous, ni par nos légats, ni par nos représentants. L'élection qu'ils ont faite est donc nulle, et de l'avis de notre conseil nous avons eu soin de la désapprouver en consistoire public.... Elle a rencontré, d'ailleurs, des contradictions; elle a même suscité un appel à Rome; mais ce n'est pas pour cette raison que nous la condamnons, c'est parce que des laïques, si religieux qu'ils soient, n'ont pas le droit de disposer à leur gré des choses d'Église, et parce que l'intervention d'un prince séculier dans l'élection du patriarche suffit à la vicier et à annuler le résultat. »

Au doge de Venise Innocent reproche, en termes formels, la stipulation relative au partage des biens de l'Église grecque. « Les mains violentes qui ont pillé les trésors des sanctuaires ont par là même offensé le Créateur, mais combien plus coupables encore ceux qui voudraient, par surcroît, dépouiller les églises de leurs domaines! Et comment le siège apostolique pourrait-il défendre ceux qui nous ont lésés à ce point? Vous prétendez avoir conclu le traité qu'on nous demande de ratifier, « pour l'honneur de l'Église romaine »? mais nous ne pouvons et ne devons pas sanctionner des clauses qui sont évidemment contraires à cet honneur et à cette dignité du siège romain que vous invoquez presque dans chaque article. »

A l'empereur Baudouin le pape signifie également son refus très net de ratifier une convention qui serait aussi destructive des droits et des intérêts de l'Église de Constantinople que blessante pour la dignité de la papauté. « Nous t'enjoignons, pour la rémission de tes péchés, de ne pas procéder au partage des biens ecclésiastiques de l'empire et de ne pas tolérer que ce partage soit fait par d'autres. Tu dois d'autant plus te conformer à cette prescription que tu as juré, au moment de ton sacre, de maintenir les églises dans la jouissance de leurs propriétés et de leurs droits. » La même injonction est adressée au doge de Venise, au marquis de Montferrat, à tous les évêques et à tous les barons.

Mais le pape réprouve encore avec plus de force les abominations commises à Constantinople. « Nous ne pouvons l'avouer sans douleur et sans honte, là où nous espérions rencontrer des avantages et des raisons d'allégresse, nous n'avons trouvé que des sujets de soucis et d'angoisse. Comment fera-t-on revenir l'Église grecque à l'unité et obtiendra-t-on d'elle le dévouement au siège apostolique? Les Latins ne lui ont donné que l'exemple de la perversité et des œuvres de ténèbres. Aussi est-elle en droit de les détester comme des chiens. Ces défenseurs du Christ, qui ne devaient tourner leurs glaives que contre les infidèles, se sont baignés dans le sang chrétien. Ils n'ont épargné ni la religion, ni l'âge, ni le sexe. Ils ont commis à ciel ouvert adultères, fornications et incestes. Les mères de famille, les vierges, même celles qui étaient vouées à Dieu, ils les ont livrées aux ignominieuses brutalités de leurs soldats. Et il ne leur a pas suffi d'épuiser les trésors de l'empire et de dépouiller les particuliers, grands et petits. Ils ont voulu porter la main sur les richesses des églises, et, ce qui est plus grave, sur leurs domaines. On les a vus arracher des autels les revêtements d'argent, les briser en morceaux qu'ils se disputaient, violer les sanctuaires, emporter les icones, les croix et les reliques! »

Les Grecs qui ont dénoncé au monde les brigandages de leurs vainqueurs, n'ont pas prononcé de réquisitoire plus accablant. C'est le pape qui,

dans ce passage de sa lettre à Pierre Capuano, a soulagé la conscience publique et exprimé, avec le plus de vigueur et d'indignation, ses propres griefs comme ceux de l'opinion révoltée. Mais à quoi pouvait aboutir cette manifestation généreuse? Innocent III, en réalité, continua à faire ce qu'il avait toujours fait jusque là. Au nom des principes, il désapprouvait ce qui lui paraissait contraire au droit, à la morale, comme aux intérêts et aux règles ecclésiastiques. Pratiquement, il subit, ne pouvant agir autrement, la situation qui lui était faite, et profita des résultats.

Peu de temps après la grande curée, l'empereur Baudouin envoya au pape des reliques, des objets d'art, des pierres précieuses, des bijoux et même du numéraire. Ce trésor, d'où provenait-il, au moins indirectement, sinon du butin collectif? Des pirates génois ayant saisi au passage le cadeau impérial, Innocent III, pour le ravoir, menaça les coupables d'excommunication, et la ville de Gênes, de l'interdit.

CHAPITRE III

LA COUR DE ROME ET L'EMPIRE LATIN

Organisation de l'Église latine dans le nouvel empire. — Le patriarcat de Constantinople. — Rapports du patriarche Thomas Morosini et d'Innocent III. — Les archevêchés et les évêchés latins. — Leurs querelles avec le Temple et l'Hôpital. Tribulations de l'évêque de Gardiki. — Les métropoles de Salonique, Corinthe, Athènes, placées sous la protection de saint Pierre. — Appel à l'émigration européenne. — Innocent III et les empereurs latins. Le règne de Baudouin. — Premières catastrophes. Le gouvernement d'Henri de Flandre. — Efforts de la diplomatie romaine pour amener la paix entre l'empire latin et la royauté bulgare. — Correspondance d'Innocent III et de Johannitza. — Le pape défend Henri de Flandre contre son clergé. — Conflits entre Rome et Constantinople. — La politique anticléricale de l'empereur latin. — La papauté et la royauté de Salonique. Boniface de Montferrat et sa veuve. — Ducs d'Athènes et princes d'Achaïe. — Guerre de la féodalité et de l'Église dans l'empire latin. — Le syndicat des archevêques. — Le doge de Venise, Henri Dandolo. — Innocent III, le doge Pierre Ziano et les Vénitiens. — L'affaire de Durazzo et la question du patriarcat.

Le premier souci de la politique romaine fut de lutter, dès le début, contre les vainqueurs pour les empêcher d'accaparer les profits de la victoire et

de résoudre, sans elle et contre elle, les problèmes posés.

Le plus important de tous, à ses yeux, c'était l'organisation de l'Église latine, l'établissement du régime et de la hiérarchie spirituels dans le nouvel empire. On ne pouvait songer à l'expulsion totale du clergé grec et à son remplacement par des clercs étrangers. Il fallait se contenter de mettre la main sur les hautes prélatures, d'y installer fortement les Occidentaux et de les rattacher au Latran par des liens étroits de dépendance et de protection.

La plupart des évêques byzantins, à commencer par le patriarche de Constantinople, avaient abandonné leur siège au moment de l'invasion. D'autres avaient préféré rester dans leur diocèse en offrant une soumission plus ou moins réelle. Au total, dans beaucoup d'évêchés, les Grecs furent dépossédés par des Latins. Mais il ne suffisait pas de changer le personnel mitré; on devait l'obliger à marcher dans les voies de Rome et à observer strictement les lois de la hiérarchie, de la discipline et de la moralité ecclésiastiques. Ces évêques de rencontre, intronisés par la violence, pouvaient être facilement tentés de se conduire, dans ces régions lointaines, avec l'indépendance et les procédés arbitraires trop habituels aux « coloniaux ». Il s'agissait de surveiller de très près l'Église nouvelle, d'y faire régner l'ordre et aussi de la défendre contre ses ennemis. Tâche laborieuse et complexe, mais ce n'était qu'une des obligations

multiples que l'organisation de la conquête imposait à Innocent III.

Avant tout, il voulut être maître du clergé de Constantinople et du patriarcat, un des ressorts essentiels de l'empire grec. Depuis des siècles, les Byzantins avaient l'habitude de voir, dans le patriarche, le second personnage de l'État, celui qui partageait avec l'empereur le gouvernement de l'Église et de la religion nationales. La richesse et la puissance de cette église tenaient surtout à l'extension prodigieuse de la propriété monastique. Certes, il importait de diminuer le pouvoir des moines, un des éléments indigènes les plus réfractaires à la conquête. Mais le meilleur procédé consistait à utiliser l'influence du patriarcat, en faisant de cette haute fonction l'instrument principal de la domination de Rome. Innocent III, après avoir protesté contre l'élection illégale de Morosini, s'empressa de reprendre cette opération à son compte et de montrer que la création du premier patriarche latin lui appartenait exclusivement.

L'élu était bien connu en cour de Rome où il avait séjourné longtemps comme sous-diacre. Sa personne ne déplaisait pas : Innocent en a fait lui-même l'éloge dans une lettre aux prélats latins de Constantinople, et l'on ne peut vraiment pas se contenter du portrait peu flatteur que l'historien grec Niketas, en deux lignes, a laissé de Morosini : « Cet homme était de petite taille, obèse comme un porc à l'engrais, et complètement rasé à la vénitienne ». A la fin de mars 1205, Innocent III

le fait venir à Rome, l'ordonne comme diacre et comme prêtre, le consacre comme évêque, et lui remet l'insigne sacré de sa fonction nouvelle, le pallium, mais après avoir exigé de lui le serment de fidélité et d'obéissance que prêtaient au Saint-Siège les archevêques et les primats.

L'écrit pontifical qui sanctionna cette solennité mérite d'être examiné de près. Le pape y prend sous la protection de saint Pierre l'Église de Constantinople et confirme ses biens et ses libertés. Il accorde même à son chef des privilèges qui font de lui comme le second personnage de la chrétienté, une sorte de pape en sous-ordre. En effet il lui reconnaît le droit de conférer le pallium aux archevêques de son ressort, de faire porter la croix devant lui partout où il se trouve, sauf à Rome et dans tous les lieux où le pape est présent, et de chevaucher, dans les processions, sur une monture entièrement revêtue de blanc. D'autres lettres autorisent Morosini à oindre les rois qui seraient institués dans l'empire, à absoudre les faussaires et les sacrilèges, à emmener avec lui, à Constantinople, autant de clercs qu'il lui en faudra pour constituer ses bureaux, sans qu'ils soient obligés de renoncer à leurs bénéfices. On le dispense même de la visite obligatoire *ad limina*. Mais cette situation spéciale et prépondérante, le chef religieux de l'empire latin la tient du pape, dont il est devenu la créature et le représentant. Ainsi le veut la théorie d'Innocent III sur le patriarcat de Constantinople. Primitivement inférieur

et subordonné à ceux d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, il fut ensuite élevé au-dessus d'eux par la volonté de l'Église romaine. C'est la papauté elle-même qui, dans les siècles antérieurs, avait mis l'Église grecque au second rang.

Historiquement, cette thèse paraît plus ou moins contestable. Innocent avoue d'ailleurs que le fait d'avoir nommé lui-même Thomas Morosini pour l'investir ensuite de ses fonctions n'est pas un procédé très canonique, car c'est à l'église de Constantinople qu'il appartenait de choisir elle-même son pasteur. On a dérogé à la loi sous la pression des nécessités et par mesure exceptionnelle. Quand le nouveau patriarche mourra, son successeur sera élu par le clergé local dans les conditions ordinaires, et tout rentrera dans l'ordre.

Les débuts de Morosini ne furent pas heureux. Quand il quitta Rome pour se rendre à son poste, en passant par Venise, il faillit ne pas pouvoir partir. Il avait beaucoup de dettes et ses créanciers avaient mis l'embargo sur sa personne : il s'arrangea pour les satisfaire. Autre ennui : ses compatriotes ne le laissèrent s'embarquer qu'après lui avoir extorqué une promesse écrite, corroborée par un serment solennel. Il dut s'engager : 1° A ne prendre pour chanoine, à Sainte-Sophie, qu'un Vénitien ou un clerc ayant habité Venise dix ans; 2° A faire jurer à ce chanoine qu'il n'élirait jamais qu'un patriarche vénitien; 3° A n'accepter pour les archevêchés de son ressort qu'un candidat originaire de Venise.

Il se plaignit secrètement au pape de la contrainte qu'on lui faisait subir. Quand il voulut ajouter aux clauses de son engagement la réserve « sauf le droit, l'autorité et l'honneur du siège apostolique », les Vénitiens se refusèrent à insérer cette formule. S'il observait les articles du pacte ainsi rédigé, il encourait l'indignation du pape : s'il ne les observait pas, il s'exposait à l'hostilité de ses concitoyens. Ce fut là, sans aucun doute, une des difficultés redoutables de sa situation. Quoi qu'il en soit, il partit, mais le peuple de Venise, non content de le lier d'avance par un engagement onéreux, lui avait imposé une mission qui s'accordait peu avec son ministère spirituel. Avant de se diriger sur Constantinople, il dut faire, avec la flotte, diverses opérations militaires. Elles aboutirent à la prise de Raguse, en Dalmatie, et de Durazzo, en Illyrie.

Arrivé enfin à destination, il se trouva, dès la première heure, en butte à l'hostilité des Français. Selon l'usage, avant de faire son entrée dans la capitale de l'Orient, il avait prévenu par lettres et par messagers le peuple et le clergé de la ville de venir processionnellement à sa rencontre. Au lieu de lui rendre les honneurs traditionnels, les Français refusent de le recevoir et lui dénient l'obéissance. Ils protestent contre sa nomination : « Elle a été, disent-ils, obtenue par fraude et arrachée indûment au pape ». Morosini les excommunie : ils en appellent à Innocent III, et leurs clercs ne tiennent aucun compte de l'anathème patriarcal.

Pierre Capuano, venu à Constantinople pour organiser la nouvelle Église, ne put qu'enregistrer l'appel, sans calmer les passions surexcitées. Après lui avoir donné l'ordre de retourner en Syrie, le pape expédia en Romanie un légat spécial, le cardinal Benoît de Sainte-Suzanne, muni de pleins pouvoirs. Il était chargé d'apaiser le différend franco-vénitien, de faire respecter l'autorité du patriarche et d'amener le clergé grec à la soumission.

« Le serment que tu as prêté à Venise, écrit le pape à Morosini, et qu'on t'a arraché par la force n'a, par cela même, aucune valeur. Nous te défendons d'exécuter les clauses de cet engagement illicite, et surtout de rien exiger des chanoines de Sainte-Sophie. Seront frappés d'anathème tous ceux qui voudront observer les conditions d'un pareil contrat, que nous cassons et annulons. »

Ce n'est pas seulement contre Venise que la cour de Rome défend le patriarche vénitien. A Constantinople même deux personnages, le patriarche de Grado et le prieur des Pisans, lui faisaient concurrence. Le dernier donnait la confirmation aux enfants, sous prétexte qu'il y avait été autorisé jadis par un privilège apostolique. Innocent III lui rappelle sévèrement que ce droit n'appartient qu'aux évêques. Le patriarche de Grado encourageait à la résistance les Vénitiens que Morosini avait excommuniés comme criminels ou rebelles à son autorité et qui, rentrés à Venise, ne tenaient plus compte de ses anathèmes. Inno-

cent condamne les illégalités et les empiétements que le vicaire du prélat de Grado commettait à Constantinople, et il insiste avec force auprès des nouveaux évêques pour qu'ils observent et fassent observer les excommunications et les interdits prononcés par Morosini. Si les arrêts judiciaires du chef religieux de l'empire latin étaient fort peu respectés, on ne tenait pas plus de compte de ses droits financiers. Il se plaint au pape que les étrangers, habitant des paroisses de son ressort, Pisans, Lombards, Amalfitains, Danois, Anglais, refusent de lui payer la dîme ; et Innocent leur prescrit de s'acquitter.

Une correspondance active s'est établie entre le patriarcat de Byzance et la cour de Rome, mais Morosini n'écrit guère que pour dénoncer au pape les actes de désobéissance et d'hostilité dont il est victime. Chaque jour ses doléances arrivent au Latran et aussi les consultations sur les problèmes difficiles que sa situation l'oblige a résoudre. Les réponses d'Innocent III prouvent, avec évidence, qu'un des plus sérieux embarras de Morosini fut précisément de concilier l'indépendance de son pouvoir avec la sujétion romaine et les actes d'autorité des légats. Pendant son séjour à Constantinople, Pierre Capuano avait conféré à son gré, sans consulter le patriarche, un grand nombre d'églises et de bénéfices. Celui-ci demande que les mesures prises par le légat soient annulées. — « Impossible, répond Innocent. Notre légat, prévoyant qu'après son départ tu essayerais de revenir sur

ce qu'il avait fait, a mis ses actes sous la sauvegarde apostolique, en présence du cardinal de Sainte-Suzanne, son successeur, et il en a appelé à Rome de ton opposition. Le bénéfice de cet appel lui est encore acquis. Il nous a affirmé qu'il avait conféré la plupart de ses églises aux ordres religieux qui défendent la Terre-Sainte, et pour le bien de la croisade. D'ailleurs, s'il a agi sans ton aveu, tu ne l'as pas consulté non plus, quand tu as réglé à ta guise les nominations dans l'Église Sainte-Sophie et dans beaucoup d'archevêchés et d'évêchés. »

Le patriarche latin avait la prétention de se faire attribuer par Rome des paroisses qui, avant la prise de Constantinople, n'avaient jamais relevé du patriarcat. Innocent III refuse; d'abord parce que, en droit, on ne peut enlever aux clercs leurs bénéfices sans les avoir cités et entendus, et ensuite parce que les Pisans et les Vénitiens détiennent, à Constantinople, la plupart de ces églises et que leur mécontentement serait un danger pour l'empire. Tant qu'il n'aura pas pris son assiette définitive, il importe de les ménager. Morosini voudrait, de même, que l'archevêque et les évêques de l'île de Chypre fussent placés par l'autorité romaine sous l'obédience de Constantinople. Nouveau refus. L'Église de Chypre était indépendante du patriarcat byzantin avant la conquête. Le pape a ses raisons, que nous avons dites, pour que ce clergé reste immédiatement soumis à Rome. Il n'accorde donc au patriarche

qu'une vague promesse de faire droit plus tard à ses réclamations, si on les juge fondées.

« Il y a dans l'empire, écrit encore Morosini, des évêques qui me refusent l'obéissance. Ils n'en perçoivent pas moins régulièrement leurs revenus. Quelques-uns d'entre eux ont abandonné leur diocèse pendant six mois et plus pour n'être pas touchés par ma sommation. Quelles mesures prendre contre ces récalcitrants? — « Dans un état de chose aussi nouveau et aussi critique, répond Innocent, il faut procéder avec une extrême prudence. Ce n'est pas une seule sommation, mais deux et trois qu'on doit leur adresser. Si, à la troisième, ils refusent de comparaître, et s'ils ne font pas appel à Rome, tu pourras, en les punissant de la suspension et de l'excommunication, les contraindre à t'obéir. Au cas où même alors ils résisteraient, notre légat, le cardinal Benoît, leur enlèverait le pouvoir d'administrer leurs diocèses et, de concert avec toi, procéderait à leur remplacement. Le légat parti, tu auras le droit d'agir contre ces rebelles à titre de délégué du Saint-Siège, tant qu'il me plaira de te confier cette délégation ». En aucun cas, le pape ne veut qu'on dégrade ces prélats désobéissants, « car il faut laisser place, dit-il, à l'action miséricordieuse, si l'on a intérêt à pardonner ».

Morosini affirme, d'autre part, qu'il y a trop d'évêchés dans son ressort et que beaucoup ont des ressources insuffisantes : il demande la permission d'en réduire le nombre. « Notre légat,

répond Innocent III, pourra, sans supprimer aucun évêché, charger, s'il le faut, un évêque d'administrer plusieurs diocèses, et, après son départ, tu exerceras, en vertu de la délégation apostolique, le même pouvoir. »

On examinera ailleurs[1] d'autres questions de première importance posées par Morosini sur la conduite à tenir envers le clergé grec. Somme toute, le pape fait bien quelques concessions au patriarche latin, notamment quand il lui accorde de ne pas tenir compte des appels à Rome dans les procès de peu d'importance et qu'il lui permet de contraindre les Vénitiens à payer la dîme aux églises; mais avec quelle rigueur il revendique et maintient, dans les moindres détails, la supériorité de son droit! Non seulement le chef religieux du nouvel empire se croit obligé de soumettre d'avance tous ses actes à l'approbation du Latran; mais la présence à ses côtés du légat apostolique est un obstacle perpétuel à l'extension, et même au simple et libre exercice de son autorité. Il ne doit rien faire d'important sans l'avis du représentant d'Innocent III. C'est celui-ci qui détient la véritable puissance. Et si le patriarche veut agir dans les cas graves, en l'absence du légat, c'est uniquement à titre de délégué du pape, et en son nom, qu'il le pourra.

Rien d'étonnant, alors, qu'entre le pape et le patriarche l'entente cordiale n'ait pas toujours

1. Voir le chapitre IV.

été la règle. En 1208, le conflit se dessine : Innocent en arrive, avec Morosini, au blâme caractérisé et mêmè aux menaces.

Visiblement le patriarche est en lutte ouverte, pour l'institution des chanoines de Sainte-Sophie, avec les légats de Rome. On lui reproche de ne pas vouloir reconnaître les nominations qu'ils ont faites. On l'accuse d'avoir mis dans sa poche une partie des sommes destinées aux besoins de l'église primatiale et même à l'entretien des cardinaux. Le pape le gourmande sans ménagements. Il lui ordonne, sous peine d'être suspendu de sa fonction, de respecter les décisions prises par ses légats, de laisser installer les chanoines qu'ils ont désignés, de ne pas toucher au trésor de Sainte-Sophie, de restituer enfin l'argent qu'il a indûment perçu. Il l'incrimine surtout (et avec quelle véhémence!) pour n'être resté que trop fidèle à l'engagement illégal contracté à Venise. Pourquoi n'accorde-t-il de promotions et de bénéfices qu'aux Vénitiens, alors que les Français et les clercs des autres nations ne peuvent rien obtenir? « Nous descendons tous du même père : ce n'est pas l'origine des candidats que tu dois regarder, mais leur mérite. » Chaque jour ce sont des plaintes portées à Rome par le syndicat des clercs non-vénitiens de Constantinople, qui ne cessent de dénoncer la partialité et la rapacité de leur chef. L'empereur latin lui-même signale à Innocent III les agissements et les malversations de Morosini. En 1211, l'évêché de Nicomédie étant devenu

vacant, les chanoines et le gouvernement impérial s'accordent pour la nomination d'un nouveau titulaire : mais le patriarche refuse de la confirmer. Il ne veut donner sa sanction que si, au préalable, on lui a fait cadeau d'une partie des domaines de l'évêché. Les chanoines en appellent à Rome. Innocent III délègue à une commission de prélats le pouvoir de passer outre à l'opposition du patriarche. « Si l'élection s'est faite dans les règles et que l'élu ait les capacités requises, qu'on procède, sans tarder, à son installation. »

Quand Morosini mourut, la même année, il allait se trouver en guerre avec le maître de l'Église universelle et s'attirer les suprêmes rigueurs. Sa disparition ne fit qu'aggraver le désordre où se débattait l'église de Constantinople, la querelle permanente des Français et des Vénitiens, les mauvais rapports de ces derniers avec l'autorité romaine. Appelé à élire un nouveau patriarche, le chapitre de Sainte-Sophie se divisa : deux candidats furent nommés. Innocent III ne craignit pas de casser les désignations et d'évoquer l'affaire à Rome. Le résultat fut que le patriarcat resta sans titulaire pendant quatre ans. La papauté n'y perdit rien, au contraire, puisque le notaire apostolique, Maxime, et après lui, le légat Pélage, cardinal-évêque d'Albano, prirent, à titre d'administrateurs provisoires, possession de l'office.

En dépit des difficultés et des obstacles, qu'il y eût un patriarche dans la Byzance latine ou qu'il n'y en eût pas, c'était décidément le successeur de

saint Pierre qui dirigeait, de loin, les destinées religieuses du nouvel empire. Pour la première fois, depuis longtemps, Rome et Constantinople se trouvaient, quant au gouvernement ecclésiastique, sous la même main. En 1215, le pape nomma lui-même le patriarche, Gervais, qui fut définitivement investi de la succession de Morosini. Ce fait frappa tellement les imaginations que le rédacteur des Grandes Annales de Cologne résume ainsi tout ce qui se passa d'essentiel au quatrième concile de Latran : « On n'y fit rien qui fût digne de mémoire, si ce n'est que l'Église d'Orient, chose inouïe! se montra soumise et obéissante à l'Église romaine ».

Nous verrons que cette soumission était loin d'être complète et ne se produisit qu'en façade. Au moins Innocent III s'efforça-t-il d'établir l'unité de la domination latine en mettant le patriarcat de Constantinople hors de pair, au-dessus de tous les patriarcats d'Orient. Ceci encore ne suffisait pas. Il fallait aussi subordonner effectivement au patriarche latin de la grande cité les évêchés de son ressort particulier, et les hautes métropoles de la Thrace, de la Macédoine et de la Grèce qui aspiraient à l'indépendance.

L'épiscopat latin, violemment installé dans l'empire grec, passait par les mêmes vicissitudes qui éprouvaient le monde des laïques, et surtout celui des hauts barons, vassaux du nouvel empereur. On cherchait partout à échapper aux obligations de la hiérarchie, à repousser le joug du supérieur

direct, en un mot, à s'immédiatiser. Cette tendance (un des caractères permanents de la société féodale, laïque ou ecclésiastique, à toutes les époques du moyen âge) ne se manifesta nulle part avec plus de force que dans les territoires conquis par les croisés en Orient. Pourquoi le puissant archevêque de Salonique, chef religieux du royaume créé pour Boniface de Montferrat, aurait-il obéi au patriarche de Constantinople? Ses prédécesseurs n'avaient-ils pas longtemps occupé, comme « vicaires de l'Église romaine », une situation prépondérante? Et pourquoi l'archevêque de Patras, le prélat le plus important de la principauté d'Achaïe, ne serait-il pas, lui aussi, le primat indépendant de la Grèce proprement dite?

Les lettres d'Innocent III montrent que d'autres prétentions encore se faisaient jour. Ici l'évêque de Zante refuse l'obédience à son métropolitain, l'archevêque de Corinthe. Là, l'évêque de Céphalonie, sous prétexte qu'il est trop éloigné de la métropole corinthienne, demande à être immédiatisé. D'un bout à l'autre du monde ecclésiastique souffle le même esprit de particularisme et de rébellion. Si les archevêques ont la plus grande peine à se faire obéir de leurs suffragants, les chapitres ne sont pas plus soumis à leurs évêques. Et le désordre causé par la violation de la loi de hiérarchie se complique d'autres tendances non moins fâcheuses. Des archevêques, comme celui de Larissa, exploitent avec une dureté intolérable les évêchés de leur ressort. Les évêques latins de

l'Achaïe bataillent sans trêve au sujet des limites de leurs diocèses respectifs. Il faut qu'Innocent III rappelle à ces insatiables qu'ils doivent se contenter du territoire possédé par leurs prédécesseurs, les évêques grecs, et ne pas empiéter sur le voisin.

On rendra cette justice au pape qu'il a employé tous les moyens de maintenir dans cette Église troublée et militante non seulement l'ordre hiérarchique, mais la paix, si nécessaire à la solidité de l'édifice élevé par les Latins. Il veut que la primauté du siège de Constantinople soit reconnue par tous; aussi a-t-il transféré ou conservé au patriarche le vicariat pontifical que possédaient jadis les archevêques de Salonique. Il réprime les tentatives autonomistes de l'archevêque de Patras. Quand les circonstances l'obligent à intervenir dans les affaires des évêchés ressortissant au patriarcat, il réserve avec soin le droit du chef de l'Église d'Orient et donne les raisons légales qui l'ont fait se substituer à lui. Empêcher les abus de pouvoir des archevêques, les désobéissances des évêques et des chanoines, les actes de violence auxquels aboutissaient souvent les conflits entre prélats voisins, labeur ingrat, et la plupart du temps infructueux! Que peut en effet la puissance morale de la papauté, même armée de l'excommunication, contre la sauvagerie des mœurs et l'explosion brutale des convoitises? Le pape intervient entre les belligérants, mais toujours trop tard : il blâme, menace, sévit, et n'empêche rien.

Les clercs latins, qui devaient tout à la conquête, ne se querellent pas seulement entre eux. Ils ont tous le même concurrent, et redoutable : le Templier ou l'Hospitalier. Par leurs donations, les vainqueurs de l'empire grec ont laissé aux ordres militaires une grosse part de la proie commune. Le Temple et l'Hôpital ont reçu de toutes mains : clercs, barons, légats du pape leur ont prodigué à l'envi, pour acquitter d'une certaine manière leur vœu de croisade, les églises, les bénéfices et les revenus. Mais le Templier ou l'Hospitalier, toujours peu satisfait de son lot, s'empare en outre de ce qu'il trouve bon à prendre et fait à certains prélats une guerre sans merci.

Les tribulations d'un malheureux évêque de Gardiki, suffragant de l'archevêque de Larissa, en Macédoine, peuvent servir d'exemple. Les Hospitaliers de Jérusalem lui ont pris simplement son château, ses revenus, tout son évêché, et ils ne veulent rien rendre. L'évêque est allé se plaindre à Rome. Il en a rapporté une lettre d'Innocent III qui lui donnait pleinement raison; mais quand il l'a transmise aux chevaliers de l'Hôpital, ceux-ci ont blessé grièvement le porteur, jeté la lettre à terre, menacé l'évêque de mort, et déclaré qu'il n'y avait pas de mandats pontificaux capables de leur faire lâcher prise. Après trois sommations, l'archevêque d'Athènes, délégué par le pape, les excommunie : insoucieux de l'anathème, ils continuent à faire célébrer les offices. A la longue, pourtant, ils semblent s'amender et promettent d'accepter la sen-

tence rendue par un tribunal d'arbitres. Seulement comme l'arrêt arbitral les condamne, ils refusent de s'y soumettre, essayent de tuer un des juges, un évêque, et menacent d'emprisonner l'autre après l'avoir outrageusement maltraité. Nouvelles plaintes de l'évêque de Gardiki, toujours expulsé de son diocèse, réduit à la mendicité. Innocent charge une autre commission d'archevêques et d'évêques de remettre la victime en possession de son bien, de condamner les frères de l'Hôpital à une amende de deux cents marcs au profit de celui qu'ils avaient dépouillé, enfin de les envoyer à Rome où ils devront donner satisfaction au pape pour avoir méprisé ses ordres. Ont-ils fini par se soumettre? nous l'ignorons; le dénouement de l'affaire n'a pas laissé de trace dans les textes.

Ainsi, même le clergé latin, installé en terre conquise, obéissait médiocrement. Innocent III n'en poursuivit pas moins, là comme ailleurs, ses visées d'homme d'état, son programme de centralisation politique et religieuse. L'une après l'autre, les hautes prélatures de l'empire sont placées sous la protection immédiate de saint Pierre, un des procédés efficaces par lesquels Rome étendait au loin son action et même son domaine, toute église protégée devenant plus ou moins tributaire et sujette. Chacune des lettres de protection accordée par le pape aux grands dignitaires de l'Église d'Orient prend l'allure d'un chant triomphal. En dépit des formules obligatoires de l'humilité ecclésiastique, on y sent le plaisir et l'or-

gueil d'avoir enfin introduit la latinité et la loi romaine dans ces fameuses cités grecques qui avaient vu grandir le christianisme et entendu prêcher les apôtres.

A l'archevêque de Salonique (1212) Innocent rappelle les liens étroits qui, avant le schisme, unissaient son église à celle de Rome, ce titre de vicaire apostolique dont se glorifiaient ses devanciers. Avec l'archevêque de Philippes, il évoque le souvenir de saint Paul et de ses épîtres aux Philippiens; il l'engage à suivre la tradition de l'Apôtre, comme à persévérer dans son obéissance au Saint-Siège. Quand il prend sous sa protection l'église de Corinthe, récemment enlevée aux Grecs, il n'oublie pas de dire à son archevêque, Gautier, que c'est encore le même saint Paul qui a instruit les Corinthiens et que, passant sous le patronage romain, l'antique cité chrétienne ne pourra que s'affermir dans sa foi.

On juge de la joie particulière avec laquelle ce lettré, cet universitaire nourri de l'antiquité sacrée et profane, combla de ses bienfaits l'archevêché d'Athènes et son archevêque, le latin Bérard. En 1206, il lui donne tous les pouvoirs du prélat grec qu'il a remplacé. En 1208, et par deux fois, il le prend, lui et son chapitre, sous la protection de saint Pierre et leur permet d'organiser leur cathédrale sur le modèle de Notre-Dame de Paris. En 1209, enfin, dans une nouvelle lettre plus solennelle et plus explicite que les précédentes, il leur accorde encore le bénéfice de la protection apos-

tolique, énumère leurs possessions en terres et en abbayes, les évêchés suffragants du siège athénien, et consacre formellement le droit archiépiscopal d'excommunier et d'interdire. Sous les peines les plus sévères, il défend aux laïques, aux moines grecs, aux clercs étrangers de rien entreprendre contre cette église.

Et pourquoi une telle accumulation de bienfaits? Innocent le dit dans son préambule, véritable dithyrambe en l'honneur de l'illustre cité convertie au christianisme. Pour lui, les événements de l'Athènes antique n'ont été qu'un présage, le signe prophétique des destinées qui l'attendaient à l'époque moderne. « Les trois divinités païennes sous le patronage desquelles elle fut placée n'étaient que la figure des trois personnes de la Trinité, le vrai Dieu qu'elle adore maintenant. Ce sanctuaire de la science profane ne retentit plus que des préceptes de l'exégèse divine, et dans la citadelle de Pallas Athéné, humiliée et soumise, trône l'image de la très glorieuse Vierge. Le Christ! la voilà, cette divinité inconnue à qui les Athéniens avaient dressé un autel. Elle est à nous, enfin, cette Athènes, la mère des arts, la cité des lettres, la terre nourricière des philosophes et des poètes, instruite depuis dans la foi des Apôtres! Il est juste que le patronage apostolique vienne couvrir et protéger la source célèbre d'où la science, coulant à flots, a vivifié tout l'univers. »

Cet enthousiasme de l'ancien écolier de Paris s'explique. N'est-ce pas l'Église qui bénéficiait,

en sa personne, de la victoire de l'Occident sur l'Orient, et qui allait peut-être opérer l'union si désirable des deux grandes communautés chrétiennes? Aussi s'est-il associé, sans retard et de grand cœur, aux efforts de Baudouin de Flandre pour attirer sur l'État qui venait d'être fondé un vaste courant d'émigration européenne.

C'est à la France, surtout, berceau de la croisade, que s'adressent le pape et l'empereur. Par une circulaire envoyée, en 1205, à tous les archevêques français, Innocent III, après avoir célébré l'entrée des croisés à Constantinople et la défaite des Grecs schismatiques, engage clercs et laïques, nobles et non nobles, à venir chercher fortune dans le pays conquis. A ceux qui se feront ainsi les collaborateurs de l'empire latin il a soin de rappeler que la terre hellénique est un vrai paradis où abondent l'or, l'argent, les pierres précieuses, le blé, l'huile et le vin. Par surcroît, il leur promet les indulgences dont jouissent les croisés. D'autre part, il fait appel aux ordres religieux de la vieille Europe pour peupler ce nouveau domaine de moines latins, qui remplaceront les moines grecs récalcitrants. Il écrit enfin aux maîtres et aux étudiants de l'Université de Paris pour qu'ils introduisent, sur le Bosphore et dans toute la Grèce, leur science et les méthodes propres à y régénérer les études.

Il partageait donc les préjugés des Latins contre la civilisation de Byzance et ne se doutait pas que c'étaient les vainqueurs qui avaient tout à

apprendre des vaincus. Le clergé d'Europe, au reste, répondit mal aux invitations pressantes de son chef. Les émigrants furent peu nombreux.

Pour se soutenir et pour vivre, l'empire latin devait compter avant tout sur les hommes qui l'avaient établi. L'appui de l'Église romaine lui était sans doute assuré; mais pour qu'elle pût le servir utilement, il aurait fallu qu'elle même obtînt des bénéficiaires de l'entreprise le respect absolu de ses volontés. Or, si les prélats n'étaient pas très maniables, à plus forte raison ne trouva-t-elle pas chez les empereurs et les hauts barons, la déférence et la docilité qu'elle espérait.



La joie pourtant avait été grande, à Rome comme dans toute l'Église, quand on avait vu l'héritage des Anges et des Comnènes échoir à un baron français. Pendant si longtemps les papes avaient pu craindre que la conquête de l'Orient byzantin ne fût l'œuvre de leurs pires ennemis, Normands de Sicile ou Hohenstaufen d'Allemagne! Le couronnement du comte de Flandre les délivra de cette anxiété.

A la vérité l'élection du nouvel empereur n'avait pas eu lieu dans les circonstances qu'aurait souhaitées Innocent III. Elle était sortie du libre vote des gens de guerre et de leurs chefs, à la suite d'une convention politique qui n'avait pas été soumise à Rome et que Rome, pour une

grande part, désapprouvait. Élection et sacre avaient eu lieu sans la présence et en dehors de toute participation des représentants du chef de l'Église. Bien qu'issue d'une croisade, la royauté qu'on venait de créer n'avait pas été déclarée, en principe, vassale et tributaire de saint Pierre; de ses origines même elle tenait un certain degré d'indépendance. Au lieu d'être instituée par le pape, elle s'imposait à lui comme un fait où il n'était pour rien.

Innocent III en prit son parti. Il pensait que ce baron, entouré d'ennemis qu'il lui faudrait vaincre au dedans comme au dehors, isolé de l'Europe, serait bien obligé de demander à Rome les moyens de s'affermir et de durer. Il avait des raisons de croire que l'État improvisé sur le Bosphore tomberait tôt ou tard, par sa situation même et par le cours naturel des choses, dans le vasselage de l'Église, son vrai soutien et son unique alliée. Il espérait bien aussi agir sur les nouveaux possesseurs de Constantinople de façon à obtenir d'eux ce qu'il voulait. Et il voulait, d'une part, soumettre complètement l'Église grecque à l'Église latine, d'autre part, assujettir les empereurs latins et leur état laïque au pouvoir religieux qui dominait le monde entier.

Mais la difficulté d'atteindre ce double but était infiniment plus grande que ne se le figuraient les clercs du Latran.

Une fois installé dans les somptueux palais de Blaquerne ou de Boucoléon, le petit seigneur de

France qui avait fait ce beau rêve n'eut rien de plus pressé, en chaussant les bottines de pourpre des empereurs grecs, que de s'approprier aussi leurs prétentions et de continuer leur politique. Baudouin et son frère et successeur, Henri de Flandre, les contèmporains d'Innocent III, ne se considérèrent pas seulement comme régnant sur quelques milliers de chevaliers et de colons latins. Souverains du peuple grec, et comme tels obligés de ménager leurs nouveaux sujets, de respecter leurs habitudes, leurs traditions, leur conscience, ils ne pouvaient pas, si disposés qu'ils fussent à obéir au pape, livrer sans réserve l'Église grecque à l'Église latine. Innocent III aurait dû s'en douter, et peut-être le comprit-il, quand il reçut, avec les premières lettres du premier des empereurs latins, la bulle d'or destinée à authentiquer ses écrits.

Elle représentait le vainqueur des Grecs en costume impérial, assis majestueusement sur un siège orné de têtes d'animaux, tenant le sceptre d'une main et, de l'autre, le globe du monde surmonté de la croix. La légende qui accompagne cette figure est toute grecque, de langue et de caractères : *Baldouinos despotès.* Voilà bien l'empereur byzantin, l'autocrate, le successeur de Justinien! Il est vrai que, sur l'autre face du sceau, ce cavalier casqué et armé de toutes pièces, galopant avec l'épée large et le bouclier à tête de lion, rappelle l'origine féodale des envahisseurs, attestée par la légende latine « Baudouin, par la grâce de Dieu,

empereur de Romanie, comte de Flandre et de Hainaut ». Mais Henri Ier, son frère, ne sera plus, sur la bulle d'or, que l'*imperator Romanie*, l'*Errikos despotès*; le souvenir de la Flandre, berceau de la race, a disparu : elle a passé en d'autres mains. Il ne reste que l'inscription bilingue, symbole du caractère mixte de l'empire gréco-latin issu de la croisade. Aux maîtres nouveaux du Bosphore incombaient des obligations spéciales, qui devaient faire obstacle aux prétentions d'Innocent III sur l'Église grecque et cadraient mal avec ses projets.

La convention conclue par les barons et les Vénitiens, avant l'assaut donné à Constantinople, pouvait déjà faire pressentir que ces féodaux et ces marchands ne sacrifieraient pas leurs intérêts à ceux du pape. On a vu que leur état d'esprit n'était rien moins que favorable aux revendications des clercs. Le règne de Baudouin Ier fut trop court (mai 1204-avril 1205) pour que l'antagonisme inévitable des deux pouvoirs, malgré le refus d'Innocent III, de sanctionner le pacte franco-vénitien, eût déjà produit ses effets. Le César latin, tout en gardant pour lui d'importants revenus d'Église, sembla vouloir rester en bons termes avec la papauté qui le soutenait et recrutait des défenseurs à l'empire. Cadeaux d'argent et de reliques, envoi fréquent de lettres et de messagers, tout indique chez lui l'intention de se maintenir en contact et de profiter de l'amitié romaine. Il demande qu'on envoie à Constantinople des légats munis de pleins pouvoirs pour

organiser l'Église mixte et régler les questions religieuses. Sa besogne d'homme d'État et surtout de soldat est si lourde qu'elle ne lui permet pas de discuter avec l'autorité spirituelle. Avant tout il faut vivre, achever de réduire les indigènes, maîtriser les barons latins, faire front aux Bulgares et aux Grecs insoumis.

En avril 1205 arrive, comme un coup de foudre, la catastrophe d'Andrinople. Baudouin vaincu dans sa première rencontre décisive avec le roi Bulgare Johannitza, fait prisonnier et disparaissant avec l'ennemi sans qu'on ait jamais su au juste la date et les détails de sa mort, le gouvernement provisoire de l'empire confié à son frère Henri de Flandre : telle fut la crise formidable où l'œuvre des conquérants faillit sombrer le lendemain même de la conquête.

La gravité des circonstances fit que, pour la première fois, l'empire latin reconnut, de lui-même, le lien qui le rattachait à Rome. Henri, contraint par la détresse à se jeter dans les bras du pape, lui écrivit, le 5 juin, une lettre éplorée, où il avouait que l'Église romaine était « l'unique refuge et le seul fondement de son espérance ». Il demandait que des légats fussent envoyés en Italie, en France, en Allemagne, dans toute l'Europe pour recueillir des hommes et de l'argent, et qu'on accordât des indulgences de croisade à tous ceux qui resteraient pendant un an au service du nouvel État. « Vous êtes notre père, notre patron, notre seigneur » répète-t-il à Innocent III. « C'est

à vous qu'il incombe de nous sauver de la ruine : car enfin le but de notre entreprise était la réunion des églises chrétiennes et la libération de la Terre-Sainte. Nous sommes vos chevaliers, les soldats de l'Église romaine [1]. »

Les barons qui avaient fait dévier la croisade contre la volonté du pape et lié partie avec Venise excommuniée s'étaient bien gardés, à l'heure de la victoire, de tenir un pareil langage. Mais, après la défaite et devant la nécessité impérieuse, on reconnut l'avantage de la protection de Rome. Un nouveau succès remporté par les Bulgares, en janvier 1206, à Rossa, obligea Henri de Flandre à implorer, pour la seconde fois, dans les termes les plus humbles, le secours d'Innocent III. Celui-ci, plus intéressé que personne à empêcher la ruine des Latins, ne s'épargna pas. L'appel pressant qu'il adresse aux Occidentaux, les démarches actives de l'évêque de Soissons, Nivelon, déterminent quelques bandes de croisés, sous la conduite du comte de Namur, à se concentrer à Gênes, pour s'embarquer ensuite, d'après le conseil du pape, à Brindisi. Ce nouvel afflux de forces latines n'aurait cependant pas suffi à écarter le péril, si, par bonheur, l'homme qui remplaçait Baudouin disparu n'avait été justement celui que réclamait la situation.

Henri de Flandre, brave, actif, très intelligent, tout à fait au niveau de cette tâche dangereuse, allait

1. *Milites vestri, stipendiarii Ecclesie romane.*

être couronné le 20 avril empereur de Constantinople. Sans cesser de se débattre avec vigueur contre l'invasion bulgare, il réussit à faire l'union des chefs latins et à compléter la soumission des Grecs. La grosse difficulté était la question financière. Il se procura de l'argent comme il put. Il envoya des reliques aux princes et aux évêques d'Europe dont il espérait le concours, et alla même (ceci paraît avéré) jusqu'à en faire le commerce. On connaît le courtier de cette opération, un banquier lyonnais, Pierre de Chaponai.

Mais, pour le salut du nouvel empire, Innocent III comptait avant tout sur l'habileté de sa diplomatie. Le meilleur moyen, à ses yeux, de mettre les Latins hors de péril, était de leur faire conclure la paix avec les Bulgares. Il s'y employa d'autant mieux qu'il se trouvait lui-même, entre Henri et Johannitza, dans une situation singulière. La latinisation du clergé bulgaro-valaque était le résultat de ses efforts. Il s'était fait l'allié, le protecteur, le suzerain de ce Slave que ses légats avaient couronné au moment où s'ébranlait la croisade. Dès qu'il eut appris la déroute et la captivité de Baudouin, il expédia à Henri ce billet laconique et impératif. « Nous enjoignons à ta Noblesse, si elle veut travailler utilement à la libération de son frère, de signer une paix véritable et ferme avec notre très cher fils, l'illustre roi des Bulgares et des Valaques, pour qu'une amitié solide et durable unisse désormais Bulgares et Latins. Nous t'écrivons en peu de mots, car la

circonstance veut des actes et non des paroles. Cette paix ne pourra être que très fructueuse pour les deux parties. »

En même temps, « son très cher fils » le Bulgare recevait de lui une lettre beaucoup plus affectueuse où il lui rappelait doucement les services rendus. « Nous t'avons glorifié entre tous les princes chrétiens. Nous t'aimons au point de ne songer qu'à tes intérêts et à ta gloire : nous avons donc la certitude que tu prouveras de plus en plus ton dévouement à cette Église romaine dont les bienfaits t'ont permis de triompher de tous tes adversaires. Tu as reçu de nous, par le légat du siège apostolique, le diadème royal et la bannière de saint Pierre. Ton royaume est placé par là sous la protection spéciale de l'Apôtre. Notre désir sincère par conséquent est que, débarrassé de tous tes ennemis, tu jouisses en paix de ta couronne. Nous t'avertissons, très cher fils, qu'une grande armée s'apprête à venir d'Occident en Grèce, pour renforcer celle qui s'y trouve déjà. Tu dois donc traiter avec les Latins pendant que tu le peux encore, car s'ils t'attaquaient d'un côté et les Hongrois de l'autre, il te serait bien difficile de résister à cette coalition. Nous t'engageons à mettre en liberté l'empereur Baudouin qui est, dit-on, entre tes mains, pour qu'il te soit possible de conclure une paix solide avec les Latins et d'empêcher ainsi qu'ils ne t'attaquent toi et ta terre. Nous enjoignons à Henri, frère de l'empereur, qui commande l'armée latine à Constanti-

nople, de traiter avec toi et de cesser complètement les hostilités. Puisse Dieu t'inspirer la volonté d'acquiescer à notre conseil, de façon à ce que ton royaume, que tu as voué si pieusement à saint Pierre et à l'Église romaine, conserve son intégrité. »

La différence de ton est sensible : à Henri, le pape donne ses ordres, sans phrases, comme à un subordonné; à Johannitza, il parle en ami, avec des mots presque caressants. A comparer les deux lettres, il semblerait avoir plus de souci des intérêts du royaume bulgare que de ceux de l'empire latin : mais il s'agissait d'amadouer le soldat madré et sans scrupules qui rêvait déjà de faire, à son profit, l'unité des peuples du Balkan. Avant tout, il fallait l'amener à lâcher prise.

Innocent III en fut pour ses frais. « Quand j'ai appris la chute de Constantinople, répondit le roi bulgare, j'ai envoyé lettres et messagers aux Latins pour conclure un traité. Ils m'ont répondu avec hauteur qu'ils ne feraient pas de paix avec moi, tant que je ne leur aurais pas restitué la partie de l'empire grec que je détenais injustement. Et voici quelle fut ma réplique. « J'ai beaucoup plus de droit sur cette terre que vous sur Constantinople : je n'ai fait que reprendre ce que mes ancêtres avaient jadis possédé. Vous, vous avez envahi une cité et un empire qui ne vous appartenaient à aucun titre. D'ailleurs, je tiens légitimement ma couronne de la main du souverain pontife, tandis que celui qui s'intitulait le « basileus »

de Constantinople (Alexis III) n'avait fait qu'usurper la sienne. C'est donc à moi que devait revenir l'empire, plutôt qu'à lui. Je puis combattre avec confiance, sous la bannière et les clefs de Saint-Pierre, ces Latins qui portent de fausses croix à leurs épaules. Ils m'ont provoqué : j'ai été obligé de me défendre. Dieu m'a donné une victoire inespérée, ce Dieu qui, selon la parole de l'Apôtre, « résiste aux superbes et favorise les humbles ». Et Johannitza, pour finir, apprend au pape qu'il lui est impossible de mettre l'empereur Baudouin en liberté : il vient de mourir dans sa prison.

En dépit de Rome, la guerre continua. Henri de Flandre tenait tête courageusement à la coalition du roi des Bulgares et de l'empereur grec de Nicée, Théodore Laskaris. L'empire latin s'affermissait : il prenait même de temps à autre l'offensive. Le pape s'obstina pourtant à réaliser son idée fixe, la paix avec Johannitza. Celui-ci mettait la Thrace à feu et à sang, mais ne cessait de proclamer son dévouement au siège apostolique : « J'exposerais ma tête pour vous, s'il le fallait » déclarait-il à Innocent III. Et Innocent ne se lassait pas de lui écrire et de l'engager à traiter avec les Latins : il ordonnait aux Vénitiens et aux Hongrois de laisser venir jusqu'à lui les envoyés du Bulgare. Négociations d'ailleurs inutiles : elles n'aboutissaient même pas à une suspension d'hostilités.

En juin 1207, écrivant de nouveau à Johannitza, le pape est visiblement impatienté et déçu, mais il

ménage encore cet ennemi irréconciliable de l'empire latin! « C'est à Dieu, lui dit-il, et non à ton propre mérite que tu aurais dû attribuer ton succès. Non seulement tu n'as pas voulu te rendre à notre désir en faisant paix ou trêve avec les Latins de Constantinople : mais tu as reçu et congédié notre messager d'une façon vraiment peu royale. Le respect du siège apostolique exigeait un autre accueil. Ta victoire t'a exalté plus que de raison. Cependant, comme tu es notre très cher fils en Christ et que nous t'aimons sincèrement dans le Seigneur, désirant pour toi la paix et le salut, nous avons reçu avec bienveillance ton envoyé et la lettre dont il est porteur. »

Le Dieu dont Innocent III était le vicaire devait favoriser à la fois le défenseur de l'empire latin et l'homme qui l'attaquait avec rage, tous les deux amis et protégés de la curie! A la fin il fallut bien reconnaître qu'il n'y avait rien à espérer du côté bulgare, et que la diplomatie romaine s'épuisait à une tâche impossible. Le pape cessa de renouveler ses tentatives. La cause d'Henri de Flandre et de sa monarchie paraissait maintenant si étroitement liée aux intérêts de l'Église en Orient, que l'hésitation n'était plus permise : la faveur de saint Pierre était due à l'Empereur latin, non à son ennemi. Innocent III le défendit, dès lors, envers et contre tous, et même, ce qui est curieux, contre son clergé.

Tous les jours, entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil, des conflits surgissaient. Le

patriarche Morosini abusait de l'excommunication, sans épargner la personne du chef de l'empire. « Le fardeau que tu portes, écrivait Innocent à Henri le 12 septembre 1207, est assez lourd pour que les gens d'Église ne viennent pas rendre ta tâche encore plus difficile.... Notre vénérable frère, le patriarche de Constantinople, t'a frappé au mépris du droit. Il ne faut pas que cette iniquité se renouvelle et, en nous y opposant, nous prenons son intérêt encore plus que le tien, car mieux vaut subir l'injustice que la commettre. Nous lui défendons expressément de t'excommunier ou d'interdire ta terre sans une raison manifeste et plausible. Et il devra, au préalable, t'adresser les sommations canoniques, à moins que le forfait commis ne soit d'une nature telle qu'on puisse ne pas observer les formalités judiciaires. Quant tu te trouveras lésé par lui, tu pourras librement en appeler à notre tribunal, et si, après l'appel interjeté, il persiste à te condamner, nous déclarons d'avance son arrêt nul et non avenu. »

Pour plus de sûreté, Innocent prend sous sa protection spéciale les églises qui se trouvent dans les deux résidences impériales de Boucoléon et de Blaquerne. Elles sont exemptées de l'autorité du patriarche et soumises uniquement à la juridiction romaine. L'empereur latin échappait ainsi, pour l'accomplissement des actes de sa vie religieuse, au contrôle des hauts prélats.

Au temps qui avait précédé la conquête, un certain nombre d'églises, dites *impériales*, réparties

sur toute la surface du territoire byzantin, étaient la propriété immédiate et exclusive du chef de l'État. Le clergé n'avait sur elles aucun droit. Henri de Flandre demanda à les garder au même titre, et le pape le lui permit. Ces églises relèveront de la papauté au spirituel : au temporel, elles ne dépendront que de l'empereur. De même, Baudouin et Henri avaient voulu se réserver certaines « prévôtés » écclésiastiques qui appartenaient en propre au domaine impérial. Le patriarche de Constantinople prétendit avoir le droit d'y nommer les prévôts, sans consulter le pouvoir civil. Il excommunia ceux que l'empereur avait institués. Innocent III donna raison, ici encore, au laïque contre le clerc, et enjoignit au patriarche de laisser en paix les prévôts impériaux. Il lui défendit même de faire, sans avoir consulté le gouvernement, l'acte d'autorité qui consistait à réunir deux évêchés en un seul, de tels changements étant de nature à diminuer les revenus du souverain. Ordre est donné enfin aux archevêques, aux évêques, aux abbés, tant Latins que Grecs, de ne pas refuser à l'empereur le serment de fidélité.

L'autocrator grec de Byzance, chef de la religion presque autant que de l'État, avait exercé en matière spirituelle un pouvoir dont son successeur latin ne possédait plus naturellement que les débris. Innocent III ne peut permettre que les nouveaux maîtres de l'empire continuent à jouir d'une autorité qu'il dénie en principe à tous les laïques, mais il supporte que, à certains égards,

ils demeurent indépendants de leur clergé. L'essentiel, pour Rome, est que ces barons couronnés soient des fils dévoués et dociles. C'est de quoi elle a félicité à plusieurs reprises le très courageux chevalier qui défendait, somme toute avec succès, l'œuvre de la croisade. Quelques mois avant sa mort (janvier 1216)[1] il l'encourageait dans les termes les plus affectueux à endurer patiemment privations, déboires et fatigues, assurant « ce fils spécialement chéri du siège apostolique » que sa protection et son aide ne lui feraient jamais défaut. « Par la grâce de Dieu, tes ennemis ne prévaudront jamais contre toi : la victoire finale ne peut t'échapper. »

Henri de Flandre, de son côté, n'ignore pas qu'il a besoin du pape, et les formules les plus humbles d'obéissance et de dévouement lui coûtent si peu qu'il les prodigue. Victorieux en 1208, à Philippopoli, il se hâte d'annoncer son succès à Rome, en l'attribuant tout entier à la Providence et à saint Pierre : « Notre situation s'est améliorée et notre domaine s'accroît de jour en jour. Votre Sainteté saura que nous sommes sains et saufs; nous aurions grand plaisir à apprendre qu'elle est aussi en bonne santé. Pour l'Église du prince des apôtres, dont vous êtes ici-bas le représentant, nous ne craignons pas de nous exposer au martyre. Tous nos actes, toutes nos conquêtes, c'est au nom de saint Pierre et pour lui que nous les fai-

1. Cette lettre a été récemment découverte et publiée (1902) par le professeur Karl Hampe, de l'Université d'Heidelberg.

sons.... Nous voulons que l'Église romaine trouve en nous l'exécuteur fidèle de ses ordres, car nous ne sommes pas ses maîtres, mais ses serviteurs.... Si notre empire tout entier n'était pas sous votre patronage, il irait vite à sa ruine. Avec votre protection, la fortune des armes nous reviendra. Nous ne pouvons rien sans vous[1] ».

On pouvait le dire, en effet, à l'heure où cette lettre parvint à Rome : mais à mesure que la situation d'Henri se consolidait et qu'il reprenait l'avantage sur les ennemis extérieurs de l'empire, son attitude, en face de la puissance romaine, se modifia.

Chef d'un État féodal, imbu lui-même profondément comme tous les nobles, ses vassaux et ses compagnons d'armes, d'idées peu favorables au clergé, il était, sur des points essentiels, en désaccord avec Innocent III. Enlever d'abord aux barons et aux chevaliers, installés par droit de conquête, les propriétés et les revenus ecclésiastiques sur lesquels ils avaient tout de suite mis la main, comment eût-il pu s'y risquer? Lui-même, après son frère, avait pris part à la spoliation : il ne se souciait pas de s'appauvrir, et il avait besoin, pour soutenir la lutte, du dévouement de ses soldats, tous plus ou moins détenteurs des biens de l'Église grecque. Et puis, il semblait que ces Français et ces Vénitiens, devenus propriétaires et souverains de provinces considérables,

1. *Nihil enim possumus sine vobis.*

fussent décidés d'avance, et par principe, à limiter la puissance politique et territoriale des clercs. Non contents d'avoir sécularisé une partie importante du domaine ecclésiastique, ils parurent s'être donné le mot pour empêcher que les libéralités des particuliers, legs et donations pieuses, ne vinssent à le reconstituer dans des proportions dangereuses pour le développement de l'État laïque. L'empire fondé au nom du Christ et issu d'une croisade s'opposait à la création et à l'extension des biens de main-morte! Symptôme très grave du changement qui s'était fait dans les esprits au commencement du XIIIe siècle. Ce recul de l'idée religieuse était un phénomène inquiétant pour l'Église en général, et surtout pour les visées temporelles d'Innocent III. La politique intérieure de Henri de Flandre ne fut pas de nature à le tranquilliser.

Dans la correspondance du pape avec le gouvernement de Constantinople, la série des lettres favorables au second empereur latin a pour contre-partie toutes celles où il reçoit du chef de la catholicité autre chose que des compliments. On l'avertit, on le gourmande, on le menace. Un jour, le pape lui ordonne de restituer à la paroisse de Sainte-Anastase, la seconde église de la ville, ses revenus et ses biens que Baudouin de Flandre s'était appropriés. « Il les a pris contre toute justice, écrit Innocent, il s'est refusé à les rendre, et toi, au détriment de ton âme, tu persistes aussi à les garder! Plus le Seigneur te seconde dans tes entreprises et plus tu devrais te montrer favo-

rable aux justes réclamations du clergé. » Dans certaines provinces, les fonctionnaires et les hommes de l'empereur détenaient indûment des monastères, des églises, des dîmes, des droits de patronage : il faut que l'empereur les fasse rendre aux évêques sur qui on les a usurpés. Un noble du royaume de Salonique avait légué aux Templiers un territoire où ils se sont empressés de construire un château. Henri, qui avait sans doute ses raisons pour redouter les empiétements du Temple, saisit le château et ses dépendances. Plusieurs lettres du pape, favorables aux revendications des Templiers, restent sans résultat. Innocent enjoint à ses mandataires d'excommunier le chevalier à qui Henri a confié la garde du château et d'intimer à l'empereur lui-même l'ordre de le restituer à ses propriétaires légitimes (1210). Un an après, l'état des choses n'avait pas changé. Le chef de l'empire latin reçoit alors de Rome une lettre où, tout en le ménageant, on lui fait sentir la férule.

« Il se passe des faits qui nous inquiètent et nous affligent. Toi et les autres croisés, vous avez pris et gardé l'empire de Romanie surtout dans la pensée qu'on pourrait ainsi plus aisément obtenir la libération des lieux saints. Or non seulement tu n'as envoyé aucun secours aux chrétiens de Syrie, mais tu ne fais que tourmenter et léser l'ordre du Temple qui s'est voué avec tant d'ardeur à leur défense. Tu t'es emparé sans aucun droit du château de Sitoum qui lui appartient. A plusieurs reprises

nous t'avons demandé de le rendre : tu es resté sourd à nos prières. Tu as oublié à quel point nous nous sommes toujours empressés d'accueillir et d'exaucer tes requêtes et combien notre concours jusqu'ici t'a été utile. Si nous cessions de te le prêter, comme ta dureté le mériterait, tu ne tarderais pas à en reconnaître le prix ; l'expérience te montrerait ce qu'il en coûte de le perdre. Nous te prions, nous t'avertissons, nous t'exhortons dans le Seigneur : restitue sans difficulté aux frères du Temple le château qui est à eux et garde-toi dans l'avenir de leur faire tort. Sinon, comme nous devons justice à tous et que nous ne pouvons ni ne voulons laisser les Templiers spoliés de leur droit, nous serons obligés de faire, en ce qui te concerne, tout notre devoir. »

La menace, ici, était timidement formulée : on ne sait quel en fut l'effet ni si la restitution s'effectua. L'empereur Henri s'attira, la même année, une deuxième semonce pour avoir chassé les moines de Cîteaux d'une abbaye que Boniface de Montferrat leur avait donnée, et même une troisième, parce qu'il ne tenait pas compte des excommunications lancées contre les spoliateurs des églises. Mais le grand tort de cet allié du Saint-Siège était de mettre obstacle aux pieuses libéralités des fidèles. Dès 1208, Innocent défendait à l'empereur, aux barons français et aux Vénitiens d'entraver la bonne volonté de ceux qui testaient en faveur du clergé, surtout quand les biens légués étaient d'anciennes possessions d'église.

Trois nouvelles sommations sur le même objet arrivent, en 1210, à Constantinople. « Les archevêques, écrit Innocent à Henri, et les autres prélats de l'empire se plaignent que toi et tes vassaux vous empêchiez les particuliers de donner de leur vivant ou après leur mort leurs biens aux églises. Cette opposition est mauvaise. Il faut que tu y renonces pour toi-même et que tu y fasses renoncer tes subordonnés. » — Seconde lettre. « Nous avions donné des ordres pour que les barons. les chevaliers et les autres nobles fixés en Romanie fussent obligés, sous peine d'excommunication, de restituer ce qu'ils détenaient illégalement des propriétés et des revenus de l'Église grecque et latine. Quelques-uns d'entre eux se sont partiellement exécutés : la plupart ont prétexté l'urgence d'une expédition militaire, promettant à leur retour de nous donner satisfaction : mais revenus chez eux, ils n'ont voulu se dessaisir de rien : nous engageons ton Excellence à user de tout son pouvoir pour les contraindre à obéir. » — « Il faut enfin que tu restitues toi-même à l'Église de Larissa ce que tu lui as pris injustement et que tu laisses son archevêque, ses évêques, ses abbés et ses clercs jouir en paix de ce qui leur appartient. Tu ne devrais pas, toi que le Christ a comblé de ses faveurs, étendre les mains sur les biens ecclésiastiques. Pourquoi appesantir ton joug sur ces églises dont les ministres prient pour toi et demandent à Dieu tous les jours de te préserver de tes ennemis? »

L'empereur latin fut peu touché de ce raisonnement. Plus sa puissance s'affermissait par l'insuccès même des attaques dirigées contre l'empire, plus il se montrait disposé à tenir tête au pape et à appliquer rigoureusement ses idées sur le danger d'une trop grande extension de la propriété ecclésiastique. En 1212, on vit Innocent III casser et annuler, de sa propre autorité, un décret émané du gouvernement de Constantinople. « Nous avons appris, écrit le pape à ses mandataires, que notre très cher fils, Henri, l'illustre empereur de Constantinople, a édicté, pour ses barons, une ordonnance funeste au salut des âmes et contraire à la liberté de l'Église. Il a interdit à tous ses sujets de donner quoi que ce soit de leurs biens au clergé, soit de leur vivant, soit au lit de mort. Une constitution de cette nature est en opposition complète avec toutes les lois divines et humaines. Nous vous ordonnons de la déclarer nulle et non avenue, au nom de l'autorité apostolique, et d'en prohiber absolument l'application. »

On ne sait trop ce qui intéresse le plus ici l'historien du moyen âge : ou cette tentative hardie d'un noble couronné pour arrêter le développement de la puissance du sacerdoce et limiter sa richesse; ou le pouvoir que s'arrogeait Innocent III de révoquer, d'un trait de plume, l'acte d'un chef d'État légiférant dans la plénitude de son indépendance et de son droit.

***

L'homme qui entra en concurrence avec Baudouin de Flandre pour la couronne impériale, le marquis de Montferrat, Boniface, battu et mécontent, faillit, en s'insurgeant contre son rival heureux, anéantir l'œuvre commune. On le calma en le faisant roi de Salonique, ce qui lui donnait finalement la Macédoine entière, le nord de la Thessalie, et en surplus l'île de Crète, qu'il céda plus tard aux Vénitiens. Le sceau de ce nouveau souverain représente, au revers, sa capitale, *civitas Thessalonicarum*, avec son enceinte triangulaire et sa position en amphithéâtre aux pieds du vieux château byzantin dont les ruines dominent encore aujourd'hui ce qui subsiste des remparts du moyen âge. Mais pourquoi Boniface lui-même, au lieu d'être assis sur un trône, nous apparaît-il en costume de simple baron, casqué et cuirassé, sur un cheval au galop? Et pourquoi, dans ses lettres, se qualifie-t-il tout uniment « marquis de Montferrat » ou « seigneur du royaume de Thessalonique? » Pourquoi enfin Innocent III, avec qui il fut en correspondance réglée, ne lui a-t-il jamais non plus donné son titre de roi? Aux érudits à résoudre cette énigme, jusqu'ici encore mal expliquée.

La prétendue hostilité qui aurait empêché le pape de reconnaître la nouvelle dignité du « grand marquis » doit aller rejoindre les hypothèses

romanesques de certains historiens de la quatrième croisade, trop enclins à exagérer le rôle de Boniface et l'importance de ses intrigues. Au moment où se constitue, en 1205, le royaume de Salonique, le marquis adresse au pape une lettre des plus affectueuses, où il multiplie les protestations de dévouement. Et le pape lui répond, sans l'ombre d'une réserve, dans des termes tout à fait amicaux. Deux autres lettres d'Innocent III, de 1206, témoignent encore de leurs bonnes relations. On y fait l'éloge le plus complet de la fidélité du marquis et de sa dévotion au Saint-Siège, et l'on promet, pour tout ce qu'il demandera à Rome, de lui donner pleine satisfaction.

A la vérité, dans une lettre de 1205 qui est perdue mais que nous connaissons suffisamment par la réponse du pape, Boniface, pris de scrupules, a cru nécessaire de justifier sa conduite et d'offrir à Rome des garanties. Il y renouvelle solennellement son vœu de croisade, et proclame son intention inébranlable de tenir cet engagement jusqu'au bout. S'il s'est fait le patron du jeune Alexis et l'a conduit à Constantinople, c'était pour obéir aux suggestions du légat Pierre de Saint-Marcel. Tout ce qui s'est passé après Zara n'a été que l'effet des nécessités matérielles qui s'imposaient à tous les croisés, absolument dépourvus de vivres et d'argent. Il fallait bien s'en procurer. La prise de Constantinople leur a paru d'ailleurs le meilleur moyen d'apporter à la Terre-Sainte un secours efficace. C'est la perfidie des Grecs qui

seule a amené leur expulsion finale et la fondation de l'empire latin. Mais, l'œuvre une fois accomplie, les vainqueurs n'ont jamais eu qu'une pensée et qu'un désir : ramener les schismatiques à l'unité et l'Église d'Orient à celle d'Occident. Sur ce point ils n'attendent, pour mener l'entreprise à bonne fin, que les instructions plus complètes et plus précises de la cour de Rome. Qu'elle commande! on est prêt à obéir. « Du reste, ajoutait Boniface, après avoir fait mon examen de conscience avec la plus entière sincérité, je m'en remets absolument, pour le reste de ma tâche, au jugement de l'Église et au vôtre. Si vous estimez qu'on vue des intérêts du Saint-Siège et de la croisade, je doive rester en terre grecque et travailler à l'affermissement du nouvel empire, labeurs et dangers ne m'effrayeront pas. Si vous m'enjoignez d'aller directement au delà des mers m'acquitter de mon vœu, je saurai mériter le pardon du juge suprême, en délaissant *sans regrets* les propriétés et les honneurs dont on m'a largement pourvu. »

Nous avons déjà entendu ce plaidoyer. Ainsi avaient parlé, pour leur excuse, Henri Dandolo et tous les chefs de la croisade deux fois détournée du droit chemin. Mais la justification de Boniface est présentée sous la forme la plus habile, et l'offre très particulière qui la termine mettait Innocent III en demeure de faire connaître une fois de plus, sur la prise de Constantinople et ses conséquences, les sentiments qu'il éprouvait.

Sentiments très mélangés. En apparence, le pape répond à Boniface comme un homme qui ne sait pas encore très bien s'il doit approuver ou condamner la conquête. Il développe les raisons pour et contre, en hésitant devant la solution.

« Ta lettre, dit-il au marquis, a répondu d'avance aux objections que soulève la conduite des croisés. Ils ont désobéi effectivement à nos prescriptions. Ils ont tourné contre des chrétiens les armes destinées à exterminer les Sarrasins. En s'emparant de Constantinople, ils ont préféré les richesses de la terre à celles du ciel. » Et Innocent refait ici, avec le même accent d'indignation, le tableau des violences et des sacrilèges qui ont suivi l'entrée des Latins. « Le conseil du légat Pierre de Saint-Marcel, poursuit-il, que tu invoques comme une excuse, n'était pas une raison suffisante pour que l'armée violât son vœu. Vous n'aviez d'ailleurs aucune juridiction sur les Grecs et il ne vous appartenait pas de venger sur eux les injures de Dieu. »

Rome condamne donc l'œuvre des Latins? Non, car voici le correctif immédiat. « Il est vrai que tout ce qui s'est passé pourrait bien être un acte de la justice divine. Les Grecs avaient abusé si longtemps de notre miséricorde! Malgré nos instances pressantes et celles de nos prédécesseurs, ils avaient refusé tant de fois de rentrer dans l'unité de l'Église! Leur obstination à ne pas secourir la Terre-Sainte était si manifeste que leur sort, après tout, ne fut que mérité; il était juste qu'ils fussent dépossédés par ceux-là même

qui travaillaient à refaire l'unité chrétienne et à délivrer les lieux saints. La bonne terre appartient de droit aux bons cultivateurs, à ceux qui savent produire la récolte en temps voulu. »

Et ici des citations de l'Écriture sur la profondeur mystérieuse du jugement de Dieu, dont les voies sont incompréhensibles. « Nous ne voulons pas, continue le pape, dont la pensée devient de plus en plus embarrassée et subtile, juger témérairement des moyens employés par la Providence : nous attendons de plus amples informations sur la réalité des faits. Il est possible que les Grecs aient été punis justement pour le péché qu'ils ont commis contre Dieu, et il se peut aussi néanmoins que vous n'ayez pas eu le droit de les punir comme coupables d'avoir haï votre prochain. Mais peut-on appliquer le mot de prochain à ces schismatiques qui ont dédaigné l'affection de leurs frères? Qui sait si en faisant de vous les instruments de sa juste vengeance, Dieu ne vous a pas donné la récompense légitime de vos efforts? »

C'est le casuiste qui parle, mais bientôt l'homme d'État se ressaisit et la politique reprend ses droits, car enfin il faut conclure et répondre à l'alternative que proposait le marquis de Montferrat. Par fidélité aux principes, Innocent va-t-il lui faire quitter son royaume et l'envoyer en Terre-Sainte? L'intérêt pratique de la lettre du pape est tout entier dans ces lignes de la fin. « Laissons là les incertitudes. Voici ce que nous te conseillons. Pour le bien de la Terre-Sainte, du Siège apos-

tolique, autant que pour le salut de ton âme, par la crainte de Dieu et en vue d'obtenir sa grâce, il faut que tu gardes et que tu défendes les terres acquises *par l'effet d'un jugement divin*. Il faut même que tu puisses en conquérir d'autres, que tu garderas et défendras également. Gouvernes en paix les peuples qui te sont soumis en te conformant aux prescriptions religieuses; fais pénitence et donne satisfaction pour les excès commis. Res titue à l'Église les terres qui lui appartiennent et persévère dans l'idée de secourir la Terre-Sainte, qui a été l'objectif principal et la raison spirituelle de ton vœu de croisé. Reste enfin, comme le furent tes ancêtres, fidèle et dévoué au siège apostolique et à nous. Tu peux écarter tes scrupules et être assuré de la plénitude de notre grâce. Toutes les fois que l'occasion s'en présentera nous n'aurons qu'un désir, celui de te procurer le plus largement possible honneur et profit. »

Innocent III veut donc que les conquérants gardent ce qu'ils ont pris et même continuent à prendre. Boniface de Montferrat resta à Salonique. On ne sait s'il restitua les biens de l'Église grecque dont il s'était saisi : il n'eut guère le temps d'entrer en conflit pour ce fait avec la papauté, car il vécut encore à peine deux ans. Dans l'été de 1207 il disparut, tué à coups de flèches, au cours d'un engagement malheureux avec les Bulgares.

Il laissait un fils, Démétrios, que l'empereur Henri, cette fois, fit couronner roi, et une veuve, Marguerite de Hongrie, l'ex-femme d'Isaac l'Ange.

Cette Hongroise, Innocent III, après la mort de Boniface, l'appelle toujours simplement « la veuve du marquis » ou « la dame de Thessalonique ». Pour lui, elle n'a donc pas plus été reine que Boniface n'a été roi.

Née et élevée dans la religion latine, elle avait passé à la religion grecque pour devenir impératrice de Byzance : en se remariant avec Boniface, elle revint avec beaucoup de peine au rite latin; au fond, sa préférence était pour le culte et les prêtres grecs. Quand elle fut devenue régente au nom de son fils et maîtresse de ses actes, elle fit comme tous les nobles installés dans l'empire : elle garda pour elle les revenus des abbayes et des paroisses qui appartenaient à l'archevêché de Larissa et la nomination aux bénéfices. De plus elle favorisa ouvertement les prélats grecs au détriment des évêques latins et les empêcha de se soumettre à l'obédience du pape. En 1208, Innocent III lui ordonne de rendre les biens d'Église usurpés, de rompre avec sa politique antilatine. Elle refuse d'obéir : il la menace des peines spirituelles. Plus tard, il est vrai, changeant de tactique, il cherche à la gagner par des faveurs et des privilèges : il la prend, elle, son fils et ses domaines sous la protection de saint Pierre (1209). Elle n'en continue pas moins à refuser de payer la dîme aux évêques de son territoire et encourage ses sujets, grecs et latins, à suivre son exemple, qui devenait dangereux. L'archevêque de Larissa et ses suffragants ne ces-

sent de se plaindre d'elle à Rome : ils lui reprochent de ne tenir aucun compte des donations pieuses que Boniface leur avait faites. En 1210, Innocent III, indigné, annonce qu'il va prendre contre elle les mesures les plus rigoureuses, si sa conduite ne s'amende pas. Quand une femme osait ainsi le braver, on juge de ce que se permettaient les puissants barons de l'empire latin !

Les deux seigneurs les plus en vue, après les maîtres de Salonique, le franc-comtois Otton de la Roche, duc d'Athènes, et le champenois Geoffroi I de Villehardouin, prince de Morée ou d'Achaïe, avaient dû conquérir leur morceau de souveraineté cité par cité, village par village. Mais ils semblent s'être moins hellénisés que l'empereur de Constantinople et le roi de Salonique. Autour d'eux gravitaient de moindres puissances, sires de Négrepont, comtes de Céphalonie, marquis de Bodonitza, barons de Patras. Les acropoles de la Morée et de l'Attique portent encore les ruines des forteresses que cette noblesse turbulente avait bâties sur les soubassements des vieux temples ou sur les pierres cyclopéennes des enceintes préhelléniques. Elle y vivait, comme en France, au milieu des banquets et des tournois, usant son ardeur guerrière à lutter contre les Grecs récalcitrants, derniers défenseurs de l'indépendance nationale. Tel ce Léon Sguros qui, retranché sur l'Acro-Corinthe, défia si longtemps les efforts des Latins. Quand l'indigène fut soumis, nos cheva-

liers bataillèrent entre eux, empiétant de toutes manières sur la terre du voisin, et avec plus de violence si ce voisin était un clerc.

Comment la guerre traditionnelle que, dans tout l'Occident, les nobles faisaient aux évêques, n'aurait-elle pas continué en terre byzantine? Cette féodalité ne comprit jamais la nécessité de partager la proie avec les hommes qui portaient la mitre et la crosse. Comme les empereurs latins, elle était pénétrée de l'idée qu'il fallait réduire le clergé à la portion congrue et garder pour elle le meilleur lot. A la vérité, derrière les prélats, les barons trouvaient le pape : mais Rome, cette puissance lointaine, ne les effrayait pas autant qu'il aurait fallu.

Innocent a fait ce qu'il a pu pour calmer les passions et rendre acceptable son patronage. Il n'a pas toujours forcément défendu les clercs contre les laïques : parfois même il a réprimé, en faveur de ceux-ci, les abus du pouvoir religieux. En 1212, le seigneur de Négrepont, Ravano dalle Carceri, un Lombard, s'était plaint à Rome de la facilité excessive avec laquelle les prélats l'excommuniaient. Le pape blâme sévèrement l'archevêque latin d'Athènes. « Sans doute, le nerf de la discipline ecclésiastique est nécessaire pour triompher de l'insolence des méchants : mais il faut se garder d'en user pour opprimer l'innocence. Les peines d'Église servent à corriger les pêcheurs, nullement à accabler ceux dont la conscience est sans reproche. Nous défendons à ta Fraternité

d'anathématiser le seigneur de Négrepont ou d'interdire sa terre, sans une raison évidente et légitime. » Avec cette largeur d'idée qui s'opposait souvent à l'étroite intransigeance des subalternes, le pape veut que l'archevêque d'Athènes permette au même seigneur d'épouser une femme noble qui avait été sa maîtresse avant de devenir veuve « pourvu, ajoute-t-il, que Ravano n'ait pas juré fidélité au mari de cette femme et qu'elle ne soit pas soupçonnée d'avoir été pour quelque chose dans la mort de son mari ».

Un comte de Céphalonie et de Zante, Maiône, après avoir longtemps vécu de piraterie, annonce à Innocent III qu'il veut se ranger, faire pénitence de ses crimes et se consacrer désormais aux bonnes œuvres et à la croisade. Il se place, lui et sa seigneurie, dans la dépendance immédiate de Rome. Le pape lui répond qu'il y aura plus de joie au ciel pour le repentir d'un seul pécheur que pour l'entrée de quatre-vingt-dix-neuf justes. Il l'engage à choisir un bon confesseur qui l'absoudra de ses forfaits et, pour finir, il le couvre « du bouclier de sa bénédiction ».

On conçoit que l'Église romaine accueillît à bras ouverts les laïques qui invoquaient sa protection et mettaient d'eux-mêmes leur domaine dans celui de saint Pierre. En 1214, le duc d'Athènes, Otton de la Roche, se déclare l'homme lige du pape, moyennant un cens annuel de deux marcs, pour le château de Livadia. Ce n'était pas s'engager beaucoup que de se faire le vassal d'un suze-

rain aussi éloigné. De tels exemples, à la vérité, furent très rares. Par la nécessité où se trouvaient les barons de ménager leurs sujets grecs et de ne pas les livrer sans défense aux prélats latins, comme par leur volonté arrêtée de s'opposer à l'extension indéfinie de la propriété d'Église, la guerre de la féodalité et de l'épiscopat semble bien avoir été partout le fait le plus général. Dans la plupart des lettres qu'il adresse aux vassaux laïques de l'empire, Innocent III exprime surtout son mécontentement. Ce qui se passait dans l'archevéché de Patras suffit à montrer combien les esprits étaient excités, et quelles violences se déchaînaient.

Cette Église avait reçu un archevêque latin confirmé et consacré de la main du pape. Les prêtres séculiers du chapitre cathédral y avaient été remplacés par des moines d'Occident de la congrégation de saint Ruf. Mais les chevaliers qui s'installèrent dans la cité et dans le pays, vassaux plus ou moins obéissants de Geoffroi de Villehardouin, commencèrent par faire main basse sur les propriétés et les revenus du diocèse. L'archevêque latin s'était imaginé pouvoir garder à son usage tout ce dont avaient joui ses prédécesseurs grecs : il fut bientôt dépouillé même du nécessaire. Les nobles empêchaient les prêtres et les moines indigènes de lui payer la dîme, afin de se réserver l'exploitation du clergé grec. Ils interdisaient aux particuliers de léguer leurs biens par testament au clergé latin. De temps immémorial, les archevêques de Patras possédaient, dans l'église de

Saint-Théodore, un siège où la tradition voulait qu'ils fussent intronisés, une maison, et un cimetière spécialement destinés à leur sépulture. L'autorité féodale fit construire en cet endroit une forteresse, déterrer les ossements des archevêques, et enlever même le trône archiépiscopal. Bientôt le conflit s'envenima. Une troupe d'hommes d'armes envahit un jour le palais de l'archevêque. On en voulait surtout à l'un de ses baillis, qui défendait trop bien contre la noblesse les intérêts de l'Église. Le prélat se jette au-devant de lui pour lui faire un rempart de son corps : on l'arrache de ses bras et on lui coupe le nez. L'archevêque lui-même frappé, entraîné, est jeté dans un cachot, où il resta cinq jours. Ce ne fut que le début des outrages et des persécutions qu'il eût à subir.

On ne peut affirmer que les hauts barons, comme le duc d'Athènes ou le prince d'Achaïe, aient été directement responsables des actes de brutalité et de pillage commis par leurs subordonnés, mais, du petit au grand, les agissements étaient les mêmes. Otton de la Roche fut vivement pris à partie par Innocent III (1208) pour avoir refusé de payer la dîme à l'archevêque d'Athènes et empêché ses sujets de la payer. Il s'obstinait, comme tous ses pareils, à garder les biens d'Église et prohibait les libéralités pieuses des fidèles, donations ou legs. Geoffroi de Villehardouin ne paraît pas avoir eu pour le clergé de meilleurs sentiments. En 1212, le pape lui ordonne, sous la menace des

peines ecclésiastiques, de restituer à l'Église d'Andravida ce qu'il lui a pris et d'y laisser installer un évêque. Geoffroi s'y opposait sous prétexte qu'un légat pontifical avait, sans son aveu, introduit dans ce chapitre quatre chanoines de son choix. Il excitait à la résistance les clercs séculiers de Patras que Rome avait dépossédés. Enfin, au moment où les Latins reprirent Corinthe et Argos aux derniers défenseurs de l'indépendance hellénique, Otton et Geoffroi se hatèrent de s'adjuger une large part des dépouilles des vaincus, et notamment des domaines, églises et monastères de l'archevêché de Corinthe. Quand le trésor de l'église corinthienne tomba entre leurs mains, ils refusèrent de s'en dessaisir, malgré les reproches indignés et les sommations menaçantes d'Innocent III.

L'exemple donné par les princes du premier rang rendait la petite féodalité encore plus âpre au gain et plus hostile aux clercs. Ici les chevaliers de Thèbes, les seigneurs de Négrepont et des Thermopyles refusent la dîme à l'église de Thèbes ; là, le connétable de Salonique dépouille et rançonne l'évêché de Domokos et l'archevêché de Larissa ; ailleurs des nobles de Morée profitent de l'absence de l'évêque de Modon, parti en pèlerinage à Compostelle, pour envahir son territoire d'où ils ne veulent plus sortir. Sous les yeux des Grecs à peine domptés, les vainqueurs étrangers, nobles et clercs, surexcités par la concurrence des intérêts matériels, bataillent sans répit.

Tel est l'état anarchique que les lettres d'Innocent permettent d'entrevoir et qu'avec toute son autorité il est impuissant à combattre. En 1209, écrivant à l'archevêque de Patras et aux évêques de Modon et de Coron, il constate, d'après le témoignage même du prince d'Achaïe, deux faits qui jettent un jour bien singulier sur la mentalité des Occidentaux venus pour exploiter la fondation de l'empire latin. Des chevaliers et des clercs s'établissent en Achaïe. Ils y reçoivent des terres à titre de fiefs ou de bénéfices. Leur premier acte est de soumettre leurs nouveaux sujets à une imposition d'un taux exceptionnel, exorbitant. Quand ils ont recueilli par ce moyen des sommes considérables, ils se rembarquent, abandonnant le pays qu'ils laissent complètement épuisé. D'autre part, dans ces luttes acharnées que se livrent les gens d'épée et les gens d'Église, il n'est pas rare de voir les belligérants s'unir à l'élément indigène pour triompher de leurs rivaux, et favoriser les intérêts grecs au détriment de l'Église latine et de l'État latin.

Ce n'était pas seulement la propriété de l'Église que menaçaient les laïques, mais ses pouvoirs politiques et sociaux et jusqu'à sa juridiction spéciale. L'archevêque de Patras a dressé contre eux, sur ce point, et envoyé à Rome un réquisitoire détaillé[1]. Leur intention d'accaparer tous les profits de la conquête est visible. D'abord ils dénient

1. On le connaît par une lettre d'Innocent III, du 31 octobre 1210, adressée à l'archevêque de Larissa.

au clergé latin le droit de jouir des domaines que le clergé grec possédait jadis légalement en retour d'une taxe annuelle payée à l'État; et ce territoire, ils s'efforcent de le lui enlever. Ils veulent ensuite attribuer à l'autorité civile le droit de disposer des églises et d'en régler l'organisation. Ils forcent les prélats à venir débattre devant les tribunaux laïques les litiges relatifs à la propriété du domaine religieux. Ils exigent enfin que l'Église se soumette à la législation qu'ils ont eux-mêmes établie récemment, au régime institué pour leur société et leurs fiefs. Ce code de lois, connu sous le nom d'*Assises de Romanie*, n'était autre chose qu'une adaptation à l'empire latin des Assises de Jérusalem. En 1210, l'empereur Henri l'avait imposé aux barons latins réunis dans l'assemblée de Ravennika. Prétendre assujettir l'Église aux coutumes qui régissaient les laïques! L'archevêque de Patras s'indigne de cette nouveauté et de cette exigence, pour lui évidemment subversives : « Ils ne font aucune distinction, au point de vue de la loi, entre les laïques et les clercs[1]! » Et il est de fait que soumettre l'Église au droit commun c'était, pour le moyen âge, une révolution.

« La noblesse latine, continue l'archevêque, ne borne pas là ses prétentions. Toutes les affaires ecclésiastiques que des personnes d'Église ont seules le droit de traiter, et dont la solution appartient soit à une commission de juges ponti-

1. *Nullam inter laicos et clericos differentiam facientes.*

ficaux, soit au tribunal de l'évêque, elle défend qu'on en décide sans sa permission. Si les arrêts rendus sont contraires à sa volonté, elle ne les observe pas et n'en tient aucun compte. Ces gens d'épée nomment aux abbayes, aux cures, aux prébendes : il y mettent indifféremment des clercs ou des laïques, sans consulter l'évêque diocésain. Ils ne permettent pas aux prélats de conférer, comme ils l'entendent, les bénéfices vacants de leur ressort. Ils introduisent de force des chanoines, leurs créatures, dans certains chapitres. Enfin ils encouragent à la rébellion des clercs ou des laïques qui ont été excommuniés. Quand ces nobles sont partis pour faire la guerre au despote d'Arta, Michaèl, ils ont tous promis, solennellement, en recevant le sang et la chair de Jésus-Christ, qu'à leur retour ils abandonneraient les dîmes aux églises et forceraient leurs sujets, grecs et latins, à les payer. Revenus chez eux, ils ont refusé d'exécuter les engagements pris. »

Dans cette assemblée de Ravennika où tant de questions importantes pour l'organisation de l'empire latin furent discutées, sinon résolues, l'empereur Henri, ses prélats et ses barons essayèrent d'établir entre les deux sociétés concurrentes, celle des chevaliers et celle des clercs, une sorte de concordat. Le patriarche Morosini, les archevêques d'Athènes, de Larissa, de Néopatras, et, d'autre part, le connétable de Salonique, le duc d'Athènes et le seigneur de Négrepont avaient juré qu'ils se contenteraient en matière territo-

riale de leurs droits respectifs. Les nobles renonçaient aux biens d'Église illégalement détenus, et s'engageaient à ne prélever sur leurs sujets ecclésiastiques que les taxes fixées par la tradition. Les clercs, de leur côté, promirent, pour leurs possessions temporelles, de les tenir du pouvoir civil, en se conformant aux usages et aux lois qui régissaient le monde féodal. Mais cette tentative d'accommodement n'eût pas de résultat durable. La guerre de l'épée et de la crosse se poursuivit plus ardente que jamais.

En 1213, l'archevêque de Patras apparaît à la tête d'une sorte de syndicat des hautes prélatures qui comprenait les archevêques de Philippes, de Serres, de Salonique, de Néopatras, de Thèbes, d'Athènes et de Corinthe. Ils demandent à Rome des mesures de rigueur collectives contre tous les envahisseurs et détenteurs des biens d'Église. Une commission d'évêques délégués par Innocent III cite à sa barre Geoffroi de Villehardouin et les autres coupables : ils refusent de comparaître : on les excommunie. L'archevêque de Patras supplie le pape de ratifier l'anathème, et aux plaintes générales de ses collègues il ajoute ses griefs particuliers. Le prince d'Achaïe, le duc d'Athènes et leurs vassaux l'ont chassé de son siège : ils lui ont pris son château de Patras, ses terres, ses revenus. Ils s'obstinent à ne pas permettre que les églises de son ressort jouissent en paix des biens qu'on leur a donnés, vendus ou légués par testament.

Mais les nobles ont fait, eux aussi, leur coalition : ils ont, en cour de Rome, des procureurs chargés de leurs intérêts, et protestent contre la sentence qui les a frappés. Ils demandent qu'elle soit annulée, attendu que les commissaires pontificaux ont rendu leur arrêt sans tenir compte de l'appel que les seigneurs de l'Achaïe avaient interjeté après leur condamnation. On sait combien Innocent III s'attachait à l'observation rigoureuse des formalités judiciaires. Pouvait-il cependant laisser mettre en bloc hors de l'Église une grande partie de la féodalité établie dans l'empire latin ? Il décida donc que si les nobles promettaient, par serment, d'obéir dorénavant à ses ordres ou aux prescriptions de ses mandataires, les sentences d'interdit et d'excommunication lancées contre eux seraient relaxées. Le jugement de l'affaire au fond devait être réservé au légat spécial qu'il se proposait d'envoyer prochainement à Constantinople et en Grèce. Solution dilatoire ! mais avec le sens politique et la crainte des mesures extrêmes qui étaient la marque de son tempérament, comment aurait-il pris parti entre ces concurrences d'ambition ? On comprend son embarras. Bon nombre de ces aventuriers qui avaient conquis Byzance n'étaient que de nobles brigands : mais les prélats qui leur disputaient le pouvoir et la terre ne valaient pas souvent beaucoup mieux.

Parmi les archevêques qui menaient la campagne contre les féodaux, celui de Néopatras ou de Patradjik avait eu une singulière odyssée.

Simple prêtre grec au moment de la conquête, il s'était enrôlé, pour combattre les Latins, dans la troupe de Léon Sguros, le défenseur de Corinthe. Il avait laissé croître sa chevelure, porté les armes et versé le sang comme un soldat de profession pendant une année. Puis il était rentré dans le cléricat, mais pour changer de camp et passer de l'Église grecque à l'Église latine. Il trouva le moyen de se faire élire comme archevêque par quelques chanoines de Néopatras. Singulier archevêque! Il n'officiait jamais avec son chapitre et se contentait de jouir, en les gaspillant, des revenus de son église. Le scandale prit de telles proportions que le patriarche Morosini le condamna à se dessaisir d'une partie des biens diocésains pour laisser de quoi vivre à ses chanoines. A la mort du patriarche, l'archevêque prit sa revanche. Les clercs de la cathédrale de Néopatras se virent de nouveau dépouillés : un moine, un prêtre et trois laïques de leur parti furent pendus le même jour, et lui-même distribua aux sergents chargés de cette exécution les morceaux de la corde qui avait accroché les victimes au gibet.

Il est donc naturel qu'Innocent III ait reculé parfois devant l'idée de sacrifier à un pareil clergé les intérêts des barons de France. Ceux-ci, après tout, avaient rendu à Rome l'immense service de lui assujettir l'Église d'Orient; et d'ailleurs parmi les vainqueurs de l'empire grec, ils n'étaient pas ceux qui avaient donné à la papauté, par leur

attitude de rébellion insolente, les plus graves sujets de mécontentement.

***

Dans cette curieuse affaire du détournement de la quatrième croisade, une puissance latine, qui n'était pas celle du Latran, avait tout préparé et tout conduit. Comme Venise fut vraiment l'âme de l'entreprise, elle en réalisa aussi le bénéfice le plus sûr et le plus complet. Pour elle la conquête de Constantinople n'était que le résultat décisif d'une longue série de tentatives et de plusieurs siècles de guerres et de diplomatie. Elle recevait enfin le prix de ses efforts, mais elle le dut en grande partie au doge Henri Dandolo, dont le corps, malgré les infirmités [1] et la vieillesse, était resté étonnamment vigoureux et l'esprit intact, incar-

1. Une tradition recueillie par l'historien André Dandolo et par la chronique russe de Novogorod veut que le doge Henri ait été victime, trente ans avant la prise de Constantinople, de son énergie et de son dévouement à Venise. Envoyé comme ambassadeur auprès de l'empereur grec, Manuel, il aurait, en tenant tête au Byzantin, excité sa colère, au point que dans le palais même, sur un ordre impérial, on lui aurait brûlé les yeux. Mais d'autres témoignages s'accordent mal avec cette tradition. Notre chroniqueur Villehardouin attribue simplement la cécité de Dandolo à une blessure à la tête. L'historien grec Nikétas n'en parle pas. Enfin si les historiens avaient lu avec une attention suffisante la chronique d'André Dandolo, ils auraient relevé deux passages qui impliquent que le héros de la quatrième croisade n'était pas complètement aveugle : *visu debilis*, *visu aliqualiter obtenebratus*. Il y voyait donc très mal, mais un peu, et ceci est nécessaire pour expliquer la part extrêmement active qu'il a prise à toutes les opérations militaires des croisés.

nation puissante du génie politique, militaire et mercantile de sa ville natale. Une monnaie d'argent, émise avant la croisade, représente ce potentat de l'Adriatique en guerrier, avec le gonfanon, le bouclier et la lance, à côté de son patron, saint Marc. Au revers apparaît le Christ sur un trône, en costume de roi. C'est pour répandre au loin l'idée chrétienne (au moins veulent-ils en avoir l'air) que ces marchands trafiquent, se battent, négocient, deviennent conquérants et souverains.

Henri Dandolo, soldat très brave, était un négociateur de premier ordre. Il suffit de lire les instructions données en 1198 aux ambassadeurs qu'il envoya auprès de l'empereur Alexis III, pour se convaincre que la diplomatie vénitienne déployait déjà, à la fin du XII[e] siècle, les qualités qui la distinguèrent à l'époque moderne. Ce document aurait pu être signé tout aussi bien par un doge de la sérénissime République, au temps de François I[er] et de Charles-Quint. Netteté, précision, connaissance des hommes et des choses, prévoyance des éventualités, pénétration de l'avenir, rien n'y manque. On ne s'étonnera pas que cet homme, aidé par les événements et par d'autres ambitions que la sienne, ait pu faire de la quatrième croisade, en somme, ce qu'il a voulu.

Le mérite assurément, n'était pas mince de lutter comme il l'a fait contre la volonté d'Innocent III et de triompher. Le Vénitien, on a pu le constater, l'a emporté sur le Romain, les intérêts

d'une cité italienne sur les traditions et les visées de l'Église universelle. Et même, si l'on en croit la chronique de son descendant André Dandolo, le puissant doge aurait pu être empereur à la place de Baudouin. Au moment où l'on scrutinait pour l'élection, un Français fit l'éloge du duc de Venise en le déclarant tout à fait digne de la couronne impériale. Tout le monde se serait rangé à son avis, si un Vénitien de grande noblesse ne s'était pas levé pour dire que le choix du comte de Flandre lui semblait préférable. Il donna là dessus des raisons que l'assistance finit par approuver.

La vraie raison, c'est que Henri Dandolo ne se souciait pas d'endosser les charges et les responsabilités dn pouvoir suprême : il aimait bien mieux n'en avoir que les profits. Et il les eut au delà de ce qu'il pouvait espérer. Grâce à la convention de mars 1204, qui précéda la prise de Constantinople, aux partages et aux échanges qui l'ont suivie, Venise se fit la part du lion. Elle reçut ou elle prit la plupart des côtes, les principaux ports, presque toutes les îles, nombre de monopoles commerciaux, et probablement aussi l'entreprise officielle du monnayage de l'empire, car on ne trouve pas de monnaies d'or et d'argent frappées à l'effigie des empereurs latins. En outre, pour la majeure partie de leurs possessions territoriales, les Vénitiens eurent l'habileté de se dérober aux obligations du vasselage. Une clause de leur traité avec les barons français stipulait que, pour les domaines de leur lot, ils ne seraient pas tenus de faire

hommage au chef de l'empire. Par là, il restèrent au dehors de la hiérarchie latine. Ils avaient le bénéfice de la propriété féodale, sans les inconvénients.

A la vérité, beaucoup de ces terres byzantines qui leur échurent n'étaient pas soumises; il fallut les conquérir une à une. On proclama à Venise que tout citoyen de la république ou des villes alliées qui s'emparerait à ses frais d'une île ou d'un point maritime compris dans la sphère réservée aux Vénitiens en aurait la propriété et même la souveraineté héréditaire, sauf à les tenir de la mère patrie. Et le spectacle alors fut original : toutes les grandes familles vénitiennes se taillant des seigneuries, duchés, marquisats, comtés dans la mer Égée, se partageant les Sporades et les Cyclades; les Ravani de Vérone à Négrepont; les Ghisi, les Michieli et les Giustiniani de Venise à Tinos, à Mykonos, à Skyros, à Keos; les Navigajosi à Lemnos; les Venieri à Cerigo; les Barozzi à Therasia et à Santorin; les Dandoli à Andros; les Sanudi à Naxos et à Paros. Étranges souverains, qui aux profits seigneuriaux joignaient souvent ceux du négoce, sans compter ceux de la piraterie!

Mettre la main sur toute la partie insulaire et maritime de l'empire grec! le bénéfice n'était pas encore suffisant. Autant et plus que les autres croisés, les Vénitiens se distinguèrent dans une opération lucrative d'un autre genre; la chasse aux objets précieux et surtout aux reliques. Lors

de la prise de Constantinople, au lieu de rapporter leur butin à la masse et de se contenter du partage officiel, ils cachèrent le produit de leurs vols, la nuit, dans leurs vaisseaux. Par suite des longues relations de la république avec Byzance, les églises de Venise possédaient déjà des trésors d'œuvres d'art et d'objets de piété. Elles en regorgèrent lorsque Dandolo eut fait transporter dans sa ville, avec les fameux chevaux de Saint-Marc, la magnifique croix d'or qui contenait une fiole du sang de Jésus, le bras de saint Georges, un morceau de la tête de saint Jean-Baptiste, le corps de sainte Lucie, et combien d'autres choses très saintes, vénérées de toute la Grèce ! Personne ne s'entendit mieux que le doge à vider Constantinople au profit de l'Occident. Mais il trouva encore d'autres manières d'accroître son gain. Sous prétexte que ses compatriotes, n'ayant pas obtenu l'empire, avaient droit à un dédommagement, il exigea des barons de France, avec une indépendance religieuse complète pour Venise, un pouvoir particulier sur le patriarcat de Constantinople, sur Sainte-Sophie et sur toutes les églises qui en dépendaient. Mais là il se heurta à l'opposition très décidée d'Innocent III.

On a vu que le pape avait refusé de ratifier cette clause du pacte franco-vénitien, ainsi que toutes celles qui impliquaient un empiétement trop manifeste du pouvoir civil sur le domaine religieux. De là, entre Rome et Venise, un état continu de tension, l'hostilité tantôt ouverte, tantôt

latente, et qui ne fut pas seulement motivée par les prétentions du doge sur le patriarcat. Malgré toute sa patience et sa volonté de ne pas rompre avec le principal fondateur de l'empire latin, Innocent III ne pouvait oublier comment Dandolo avait exploité les croisés, repoussé un légat, bravé l'excommunication, extorqué l'absolution aux agents pontificaux. Venise avait donné le premier exemple d'une résistance déclarée au Saint-Siège et entretenu chez les vainqueurs des dispositions peu favorables aux clercs. Contraint par la force des choses, le pape pardonna la conquête ; mais jusqu'à la fin de sa vie, il subsista, dans ses rapports avec la puissante commune, des traces de ses ressentiments et de ses colères passés.

En réalité, ces marchands avaient constamment refusé de plier devant saint Pierre et même de donner à la papauté, comme l'avaient fait Boniface de Montferrat et tant d'autres, des marques au moins extérieures de déférence et de respect. Contents d'avoir pris de l'empire grec tout ce qu'ils convoitaient depuis si longtemps, ils ne montrèrent plus aucun souci de la croisade, de la délivrance des lieux saints, des intérêts généraux de la chrétienté. Rien ne les empêcha de traiter avec les grands chefs de l'Islam ; d'obtenir, en 1208, d'un des fils de Saladin, le soudan d'Alep, nombre de privilèges ; du khalife du Caire un comptoir à Alexandrie et la sécurité de leurs transactions pour toute l'Égypte. Les fonctionnaires égyptiens reçurent l'ordre de les protéger dans toutes leurs

opérations de vente et d'achat. En 1216, l'accord avec ces musulmans fut solennellement renouvelé. Le secret de ces négociations a-t-il été si bien gardé qu'Innocent III n'en ait pas eu vent? Il pouvait être renseigné par les agents qu'il entretenait en terre sarrasine, et, s'il les a connus, on croira sans peine que sa rancune contre Venise n'en a pas été adoucie.

Henri Dandolo survécut un an à peine à la conquête de Byzance. Le 1er juin 1205, la maladie l'emporta, heureusement pour le pape qu'il n'avait jamais ménagé et qu'il aurait sans doute violemment heurté plus d'une fois, à mesure que le progrès de la puissance de Venise l'aurait rendu moins traitable.

Le 5 août, un riche Vénitien, Pierre Ziano, qui avait été podestat de Padoue, fut nommé doge à sa place. Un de ses premiers actes fut de prier Innocent III de conférer le pallium à un abbé de Venise qu'il avait fait élire comme archevêque de Zara.

Zara! ce nom rappelait à la cour de Rome de si fâcheux souvenirs qu'elle profita immédiatement de l'occasion pour renouveler au nouveau doge les reproches adressés à l'ancien. La bulle pontificale du 5 août 1206 traite assez rudement Pierre Ziano et son peuple. « Qui aime bien châtie bien », leur écrit le pape pour commencer. Il avoue qu'il a fait sentir aux ambassadeurs de Venise l'irritation que lui ont causée les graves et multiples offenses dont la république s'est

rendue coupable envers Dieu, l'Église romaine et toute la chrétienté. Et il revient, une fois de plus, sur l'éternelle affaire qui lui tient au cœur.

« Vous avez dévié et fait dévier l'armée chrétienne de la bonne route dans la mauvaise, en attaquant des coreligionnaires, alors que vous n'auriez dû combattre que les infidèles, en éloignant notre légat, en ne tenant aucun compte de l'anathème qui vous avait justement frappés. Vous avez ainsi violé votre vœu de croisade, outragé le Crucifié. Et que dire des iniquités commises par vous à Constantinople, des trésors volés, des églises, des domaines ecclésiastiques envahis, de vos prétentions sur le sanctuaire du Seigneur que vous voulez détenir par droit héréditaire, des conventions illicites que vous avez extorquées aux barons? Comment pourriez-vous dédommager la Terre-Sainte du tort immense que vous lui avez fait, quand vous avez détourné de son but cette armée si nombreuse, si noble, si puissante, qu'on avait eu tant de peine à rassembler, qui avait coûté si cher à conduire, avec laquelle nous avions l'espoir fondé non seulement de recouvrer Jérusalem, mais encore de prendre la plus grande partie du royaume d'Égypte? Elle a pu subjuguer Constantinople et la Grèce; n'aurait-elle pas eu la force de s'emparer d'Alexandrie et du Caire, et par là, d'arracher la Terre-Sainte aux païens? »

« Certes, il nous a été agréable de voir Constantinople revenir à l'obédience de la sacro-sainte Église romaine, mais nous aurions bien préféré encore

que Jérusalem fût rendue au peuple chrétien. Ce n'est donc pas à notre mauvaise volonté qu'il faut vous en prendre, si nous ne pouvons nous rendre à vos désirs. N'en accusez que vos propres péchés. Vous nous demandez le pallium pour l'abbé de Saint-Félix de Venise, que vous appelez l'élu de Zara. Nous ne jugeons pas encore à propos de vous l'accorder. Les consciences chrétiennes sont trop scandalisées de votre conduite à Zara pour que nous voulions faire, dans cette cité même et à votre profit, quelque chose dont l'Église pourrait nous savoir mauvais gré et qui accroîtrait le scandale. »

Innocent III leur met, sans ambages, le marché à la main. S'ils tiennent à voir légitimer leur archevêque de Zara, qu'ils fassent leur soumission à Dieu et à Rome; qu'ils se courbent humblement pour donner les satisfactions nécessaires; qu'ils suivent l'exemple des autres chefs de l'armée. « Ceux-ci ont moins péché que vous, car c'est vous qui les avez entraînés au mal, et cependant ils n'ont pas hésité à réparer leurs torts. Ne cherchez donc pas à excuser l'offense faite à Dieu; accusez-vous-en plutôt : implorez notre indulgence, soumettez-vous à l'expiation nécessaire et alors, comme nous désirons beaucoup votre salut dans l'autre monde et votre prospérité ici-bas, nous exaucerons volontiers et votre requête d'aujourd'hui et toutes celles que vous nous adresserez. Nous suspendons la censure que, de l'avis de tous, vous avez méritée, pour attendre

votre pénitence et pouvoir vous rendre notre grâce. »

Et cette lettre, qui commence par une philippique, se termine en douceur (car Innocent III ne veut pas rompre) par une homélie. « Mes très chers fils, prenez mes paroles par le bon côté. L'écorce en est rude, mais la moelle en est excellente. Elles procèdent, j'en atteste le Dieu qui sait tout, d'un cœur pur, d'une conscience loyale, d'une foi sincère. Les coups donnés de la main d'un ami valent mieux que le baiser d'un ennemi! c'est pourquoi la correction d'un père vous déplaira moins que les adulations des pécheurs. Ne rougissez pas de vous humilier sous la puissance de celui qui, d'un signe de tête, peut faire plier les superbes et exalter les humbles. Il faut attribuer vos succès non à votre mérite propre, mais à l'omnipotence divine qui, par un jugement peut-être mystérieux mais équitable, a voulu par votre entremise flageller ceux qui étaient dignes du châtiment. Et sachez qu'il n'y a rien de plus abominable à Dieu que l'orgueil démesuré et l'ingratitude monstrueuse. Nous vous demandons aussi, pour nous-mêmes, l'obéissance et le respect, au nom de celui dont nous tenons, quoique indigne, la place ici-bas, afin que ce Roi des rois, ce Seigneur des seigneurs, ce prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, vous protège et vous honore dans le présent, vous glorifie et vous couronne dans l'avenir. »

Au demeurant, le pape ne sévit pas plus contre

Pierre Ziano qu'il n'a frappé son prédécesseur. Il sait très bien que la brouille complète avec Venise est encore plus impossible après la fondation de l'empire latin qu'avant.

On ignore comment le successeur de Dandolo et son peuple ont accueilli cette mise en demeure et cette semonce. Leur réplique ne se trouve pas dans la correspondance du pape, peut-être parce que, s'il l'ont faite, la teneur en était plutôt désagréable à la curie. Mais il est avéré que les Vénitiens, à l'intérieur de l'empire et au dehors continuaient des entreprises plus ou moins opposées à la politique romaine, et que leurs actes de violence et d'empiétement se multipliaient avec un redoublement d'audace.

Henri de Flandre avait donné au patriarche Morosini un lot de reliques parmi lesquelles se trouvait un portrait de la Vierge qu'on attribuait à saint Luc l'évangéliste. Ce trésor était caché, sous une triple serrure, dans une chapelle de Sainte-Sophie. Un jour les Vénitiens, avec leur podestat de Constantinople, Marino Zéno, se présentent devant Morosini et lui déclarent qu'il leur faut cette image : elle leur a été promise formellement par l'empereur. Refus du patriarche. Ils insistent : « Cherchez-la vous-même, dit Morosini au podestat, et, si vous la trouvez, emportez-la ». — « Mais l'église est fermée! » — « Je ne l'ouvrirai pas. » Alors les Vénitiens font descendre un des leurs du toit, le long d'une corde. Sur l'ordre du podestat, cet homme fracture un des portails et la foule

se rue dans l'église. Un Grec avait révélé l'endroit où se trouvait la précieuse relique. On s'apprête à crocheter où à briser l'armoire qui la renferme, quand le patriarche apparaît, proteste contre le sacrilège et menace d'excommunication et d'interdit ceux qui le commettraient jusqu'au bout. Les Vénitiens persistent. L'anathème est lancé, à la lueur des cierges, contre le podestat et ses complices. Ils n'en forcent pas moins la porte du sanctuaire, et emportent l'urne qu'ils placent triomphalement dans leur église de Pantocrator (1207).

Sur la demande du patriarche, le légat du pape et le pape lui-même confirmèrent l'excommunication dont il avait frappé les coupables et l'interdit jeté sur toutes leurs paroisses. Mais rien ne put les forcer à restituer l'image miraculeuse. Ils la possédaient encore un demi-siècle plus tard, quand les Grecs reprirent Constantinople aux Latins.

Entre Rome et Venise, la guerre était signalée chaque jour par de nouveaux incidents. En 1206, un comte de Malte, Henri le Pécheur, sorte de pirate qui s'était promu lui-même à une seigneurie, s'efforça d'enlever la Crète aux Vénitiens, avec l'aide de la flotte génoise. Il leur tint tête pendant plusieurs années. Innocent III apparaît, en 1209, en relations d'affaires et même d'amitié avec ce personnage, qu'il encourageait dans son entreprise. Les blâmes fulminants de la curie continuent à pleuvoir inutilement sur la république. « Nous espérions, écrit Innocent III au patriarche d'Aquilée (1209), que les Vénitiens

ne recommenceraient pas leurs attentats d'autrefois et voilà que nous apprenons, à notre grand chagrin, qu'ils ont détourné encore de leur route des pèlerins qui se rendaient en Terre-Sainte! Au lieu de les mener à destination, ils les ont conduits en Grèce et même en Crète. Dis-leur bien de ne pas provoquer Dieu davantage, sous peine d'encourir la colère céleste. Les pèlerins ne doivent pas changer de route pour aller combattre les chrétiens de Crète ou d'ailleurs. Il leur faut avant tout s'acquitter de leur vœu en luttant contre les ennemis de la foi. »

Nouvelle sommation adressée, le 15 juillet 1209, à Pierre Ziano et à la commune impénitente, et toujours le développement de la maxime : Qui aime bien châtie bien. « Nous gémissons, leur écrit le pape, de ne pouvoir encore accorder le pallium à l'abbé de Saint-Félix, soi-disant archevêque de Zara, mais notre dignité s'y oppose. Vous n'avez pas expié la faute commise à Zara, l'attentat à la majesté divine, l'outrage au siège apostolique, le tort causé à la Terre-Sainte. Certes, si notre affection paternelle n'avait pas attendu jusqu'à présent votre repentir, nous aurions le droit de vous appliquer, dans sa rigueur, la loi canonique, en vous punissant par où vous avez péché. Nous pourrions enlever la métropole de Zara à votre patriarcat de Grado, puisque c'est l'Église romaine qui, en votre faveur, l'y avait jadis rattachée. Mais nous aimons mieux, comme le médecin, faire encore une fois l'épreuve de l'effi-

cacité de notre remède. Nous vous envoyons, selon votre demande, un nonce spécial qui vous exposera nos volontés. Espérons que votre cœur sera touché de la grâce divine et qu'au lieu d'essayer de pallier votre faute, vous ne songerez plus qu'à vous en accuser et à nous donner la réparation qu'elle comporte. »

L'excommunication pontificale, toujours menaçante mais toujours différée, était un remède insuffisant. Les Vénitiens ne répondirent à cette ouverture qu'en donnant à la papauté un grief de plus.

Dans le partage des dépouilles de l'empire grec, ils s'étaient hâtés de mettre la main sur Durazzo, le grand port de l'Adriatique du Sud, une des clefs des Balkans. Un podestat vénitien s'y était installé et avait converti à son usage, comme le faisaient partout ses compatriotes, les domaines, les maisons, les revenus et le trésor de l'église métropolitaine. Il fallut cependant établir aussi à Durazzo un archevêque latin. Les membres du chapitre en nommèrent un étranger à Venise : le patriarche Morosini le confirma et lui conféra ses pouvoirs. Mais quand l'archevêque, ainsi légalement investi, se présenta pour entrer dans sa ville, il trouva portes closes. Le podestat lui défendit même de résider sur le territoire de sa province. Il essaye alors de pénétrer incognito dans la cité; il est reconnu et expulsé *manu militari*. Il se rend à Venise, supplie le doge et le conseil de lui permettre l'accès et la libre

jouissance de son archevêché. Refus formel. Les autorités vénitiennes déclarent, en outre, que personne ne doit le reconnaître comme archevêque, attendu que dans la province de Durazzo, un Vénitien seul peut être investi des bénéfices d'Église, à moins d'une décision contraire de la commune.

Innocent III, saisi de l'affaire, chargea un légat et une commission d'évêques d'agir auprès du doge et du podestat pour qu'on rendît à l'archevêché ce qui lui appartenait et à l'archevêque le droit d'administrer son église, toujours sous la menace des peines spirituelles. Il en fut réduit à prier un des ennemis de l'empire latin, le despotès grec d'Épire et d'Albanie, Michaël, de laisser le malheureux prélat en possession de ses biens et de ses revenus (1209).

On vit encore plus clairement, deux ans après, combien les Vénitiens étaient peu gênés par le respect des libertés de l'Église et des décisions de la curie.

Avant même que Morosini, agonisant à Salonique (1211), eût rendu l'âme, le chapitre de Sainte-Sophie s'était réuni partiellement et avait fait lire la constitution d'Innocent III qui lui donnait le droit de choisir, en toute liberté, le successeur du premier patriarche latin. Mais comme un certain nombre de chanoines étaient absents, il fallut attendre leur retour. Le troisième jour seulement après la vacance du siège, un groupe important de chanoines, celui qui restait fidèle à Rome, se pré-

senta à Sainte-Sophie pour commencer les opérations électorales. Ils ne purent entrer dans le chœur; une foule de Vénitiens en armes occupaient les stalles et les abords du grand autel, criant « que ceux qui s'opposeraient à l'élection d'un Vénitien seraient mis à mort ou mutilés ». Cependant quelques chanoines originaires de Venise s'étaient enfermés pour tenir un conclave. Ils sortirent de leur salle de délibération et proclamèrent élu le doyen de Sainte-Sophie, un des leurs. Les anti-vénitiens firent immédiatement appel à Rome et protestèrent devant le clergé de Constantinople réuni. A l'unanimité, ils proposèrent une liste de trois candidats : l'évêque Sicard de Crémone, le cardinal Pierre de Saint-Marcel, et un chanoine de Paris, maître Robert de Courçon. Le pape était prié de choisir parmi eux le patriarche qu'il agréerait.

Innocent III, juriste méticuleux et soucieux des formes légales, ne voulut pas résoudre la crise par un acte d'autorité hâtif. Enquêtes répétées à Constantinople, audition des parties à Rome, la procédure devait suivre son cours. Il craignait d'ailleurs, en repoussant du premier coup le candidat vénitien, de se brouiller complètement avec la République. Et puis, pourquoi se presser de nommer un nouveau patriarche qui chercherait peut-être, comme Morosini, à prendre une attitude d'indépendance? En 1213, le grand procès se débattait encore devant la curie. Les rapports d'Innocent avec Venise en étaient toujours au

même point. Revenant une fois de plus sur le passé, il lui adressa un dernier appel.

« Parce que vous avez actuellement d'autres préoccupations, votre vœu d'autrefois n'en reste pas moins valable et obligatoire. On a le droit de ne pas s'engager, mais, quand on a promis, il faut tenir. Voici que le moment de vous exécuter est proche. Nous vous prions dans le Seigneur et vous enjoignons, par ce mandat apostolique, de vous apprêter à la croisade. Autrement, si la crainte de Dieu ne vous retenait pas, si vous refusiez d'obtempérer à notre injonction, vous compromettriez gravement votre salut dans l'autre monde et votre gloire dans celui-ci. »

La réponse du doge ne fut pas tout à fait celle qu'on espérait à Rome. Sans doute, les Vénitiens promirent formellement de payer de leurs biens et de leurs personnes pour la délivrance de la Terre-Sainte. Ils déclarèrent que, de toutes les cités de la Méditerranée, la leur serait celle qui ferait les plus grands sacrifices. Le doge s'engagea même à prendre la croix en personne « et à marcher, en fidèle disciple, sur les traces du Rédempteur ». Mais la République demanda en retour : 1° que le pape reconnût comme patriarche de Constantinople le curé de Saint-Paul de Venise; 2° qu'on renouvelât les privilèges du patriarche de Grado; 3° qu'on envoyât enfin le pallium à l'archevêque élu de Zara.

« Je m'étonne, répliqua Innocent III dans une nouvelle lettre au doge (août 1213), qu'avec la

grâce et la sagesse divine qui sont en toi et le sens avisé des conseillers qui t'entourent, tu exiges de nous la confirmation de l'élection du curé de Saint-Paul. Tu sais bien pourtant que la question du patriarcat de Constantinople se débat devant notre tribunal et qu'il nous est impossible de la résoudre avant que nos juges ne soient pleinement éclairés et sur la conduite des divers groupes d'électeurs et sur la valeur des élus. Quant à tes autres requêtes, notamment à l'affaire de Zara, nous sommes prêts à exaucer ton désir. Deux nonces apostoliques ont l'ordre de recevoir de toi et de ton peuple la promesse assermentée que vous vous soumettrez à nos exigences pour la réparation de l'attentat de Zara. Dès que vous aurez prêté ce serment, l'archevêque aura son pallium. »

Comment se termina ce marchandage? Tout porte à croire que le pape et les Vénitiens s'obstinèrent, celui-là ne voulant faire aucune concession tant que la question de Zara ne serait pas réglée, ceux-ci estimant que, pour un attentat aussi ancien, ils étaient couverts par la prescription. L'hostilité des deux puissances persista, et quand vint enfin l'heure de résoudre l'éternelle affaire du patriarcat de Constantinople, ce ne fut pas, nous le savons, au curé de Saint-Paul, au Vénitien, que la fonction fut dévolue.

L'élément latin du nouvel empire ne donnait décidément pas à la papauté les satisfactions matérielles et morales qu'elle eût été en droit

d'attendre. De ce côté, qu'il s'agît du patriarche, des évêques ou des nobles, de l'Empereur ou des Vénitiens, les obstacles et les difficultés avaient surgi sans nombre, les concours et les dévouements semblaient trop souvent faire défaut. Que serait-ce quand Innocent III, abordant l'autre partie de sa tâche, s'attaquerait au monde des vaincus, de ces Grecs qu'il fallait faire entrer, par la persuasion ou par la force, dans l'unité du catholicisme romain?

ha
on
ro

CHAPITRE IV

L'UNION DES DEUX ÉGLISES

L'épiscopat grec et la cour de Rome. — Innocent III admet le maintien en place des prélats byzantins. — Le serment d'obédience et de fidélité à Rome. — En quoi l'Église grecque se sépare de l'Église latine. Le pamphlet des clercs de Byzance. — La mission pacifique du cardinal Benoît de Sainte-Suzanne. Conférences entre les partisans des deux religions. — La légation de Pélage, évêque d'Albano, et les mesures de rigueur prises contre le clergé grec. — La lettre à Innocent III, manifeste des Grecs ralliés. — Rapports de la cour de Rome avec les États grecs indépendants. Le despote d'Epire et l'empereur de Nicée. — Correspondance d'Innocent III et de Théodore Laskaris. — L'entrevue du métropolite d'Éphèse et du légat romain à Sainte-Sophie. — Échec de la diplomatie d'Innocent III. — Suprême effort pour la croisade. Prédication de 1213-1215. — La légation de Robert de Courçon et l'agitation en France. — Résistance de Philippe-Auguste et des nobles français. — La question d'Orient au quatrième concile de Latran. — Le rapport confidentiel de l'abbé de Prémontré. — Pourquoi la croisade ne se fit pas.

Il va de soi que la conquête latine n'avait pas fait le vide dans l'empire : l'immense majorité de la population byzantine préférait encore le joug

de l'étranger à l'expatriation. Seul, un groupe de prélats et de nobles attachés à la dynastie déchue, à l'Église orthodoxe, à la cause de l'indépendance nationale, avait cherché refuge dans les États grecs d'Europe ou d'Asie qui s'étaient fondés après la défaite. On avait vu le patriarche de Constantinople, Jean X Kamateros, s'enfuir à Didymotique, y mourir en 1206, et son successeur, Michael IV Autoreianos, transporter le siège patriarcal à Nicée ; l'archevêque d'Athènes, Michael Akominatos, s'exiler dans l'île de Kéos; l'archevêque de Thèbes, Manuel, dans l'île d'Andros ; l'archevêque de Crète et d'autres clercs se retirer auprès de l'empereur de Nicée, Théodore Laskaris. Beaucoup d'évêques pourtant restèrent en place et la foule du clergé inférieur ne bougea pas.

Les lettres d'Innocent III montrent très clairement que, s'il jugeait nécessaire la latinisation du patriarcat de Constantinople et des archevêchés, il se serait accommodé volontiers du maintien du personnel indigène dans les simples diocèses. « Comment dois-je faire, lui demande en 1206 Morosini, avec les évêchés où il n'y a que des Grecs, et avec ceux où Grecs et Latins cohabitent ? » La réponse du Latran est simple. « Mettre des évêques grecs dans les diocèses de population exclusivement grecque, si l'on peut en trouver du moins qui consentent à nous jurer fidélité et à être consacrés par tes mains. Dans les diocèses de population mixte, instituer des évêques latins. »

Loin de repousser, de propos délibéré, l'épis-

copat indigène, il écrit en 1207 à l'archevêque de Patras : « Tu nous as appris qu'au moment où les Latins occupèrent l'Achaïe, quelques évêques grecs, suffragants de ta province, ont par crainte, abandonné leur église. Certains d'entre eux, sommés de revenir, s'y sont refusés; d'autres, vu les guerres qui sévissent dans le pays, n'ont pu être touchés par ta citation. Tu voudrais savoir quelles mesures il convient de prendre à leur égard? La révolution qui vient de s'opérer en Orient est si récente et l'avenir encore si incertain qu'il ne faut procéder en cette affaire qu'avec la plus extrême prudence. » Et il donne à l'archevêque les mêmes instructions qu'avait reçues le patriarche de Constantinople au sujet des évêques défaillants. Avant de sévir contre eux par l'excommunication et la suspension, on leur fera plusieurs sommations préalables. S'ils résistent encore, le légat seul pourra prononcer leur révocation définitive. Encore ne pourra-t-il procéder contre eux jusqu'à la dégradation, « parce qu'il faut laisser place au repentir ».

L'autorité romaine entend donc que la situation des évêques grecs reste entourée de certaines garanties et que l'épuration du personnel ne dégénère pas en bouleversement. Elle ne veut même pas qu'on touche avec trop de rudesse aux monastères grecs, très hostiles pourtant à l'étranger. Quand le patriarche de Constantinople consulte Innocent III pour savoir s'il ne faut pas les transformer en communautés de chanoines

séculiers, il répond que, si l'on trouve des religieux, latins *ou grecs*, pour y pratiquer la vie monastique, on doit se garder de changer le caractère de ces établissements. C'est seulement dans le cas où les moines feraient défaut qu'on y installerait des clercs séculiers.

Ce qui se passa en 1210, à Corinthe, indique les tendances relativement conservatrices de la curie sur cette question du personnel. La cité corinthienne, qui avait vaillamment résisté jusque là aux attaques des conquérants, allait se rendre à Geoffroi de Villehardouin, lorsque arriva une lettre du pape qui réglait d'avance la situation de l'archevêché. « S'il existe encore dans la ville un archevêque grec, écrit Innocent à ses mandataires, tâchez de l'amener, avec beaucoup de précautions et de ménagements, à prêter serment d'obédience au siège apostolique, dans les formes accoutumées. » Il aurait donc accepté qu'un indigène restât en possession d'un siège métropolitain aussi important. C'est seulement au cas où ce prélat refuserait de se soumettre à Rome qu'il recommande de le déposer et de le remplacer par un Latin. Si, la ville prise, on constate qu'il n'y a en place aucun titulaire grec de la fonction, l'archevêché de Corinthe sera donné à ce Latin. La cour de Rome avait déjà désigné d'avance, pour cet office, un chanoine de Châlons-sur-Marne.

Il ne s'agit pas seulement de pourvoir aux sièges épiscopaux, mais d'établir l'entente entre les clercs indigènes et les clercs étrangers, et c'est

ici que la tâche est pénible. Comment tolérer la rébellion des moines grecs ou l'insoumission de certains évêques? En 1212, Innocent III se croit obligé de faire appel au bras séculier, c'est-à-dire à Geoffroi de Villehardouin, pour maintenir les religieux de l'ordre de Saint-Ruf dans le chapitre de Patras. A Daulis, l'archidiacre latin a été outragé et frappé par les Grecs, que l'excommunication ne calme pas. A Corinthe, les abbés grecs refusent l'obéissance au nouvel archevêque, et celui-ci ne peut même pas imposer son autorité aux évêques suffragants. Une vive semonce est envoyée de Rome aux chanoines corinthiens qui prétendent être les seuls maîtres de l'église métropolitaine. Et, quand un archidiacre de Salonique, élu évêque de Dimitri, vient supplier le pape de lui permettre d'abdiquer par la raison qu'on ne le laisse pas jouir en paix de son église, il faut entendre que l'obstacle vient de la résistance du clergé grec. Elle était, paraît-il, incoercible, puisque la cour de Rome, après avoir refusé d'abord la démission de l'élu, se résigne ensuite à l'accepter.

Le pape défend, comme il peut, son clergé latin, mais il lui appartient aussi de protéger les indigènes contre les abus de pouvoir des Occidentaux. Sans doute, ils étaient de la race des vaincus, ces clercs de l'île de Négrepont qu'en 1206 il a pris, avec leur église, sous le patronage spécial de saint Pierre. En 1209, le clergé grec de la province de Salonique déclare se soumettre

tout entier à la domination de l'Église romaine, et le légat, Benoît de Sainte-Suzanne, pour le récompenser de sa bonne volonté, lui confirme toutes les libertés qu'il possédait au temps des empereurs byzantins. Innocent se hâte de sanctionner cette concession de son représentant. Il veut que les prêtres indigènes qui ont donné un tel exemple obtiennent le respect de tous et que leurs persécuteurs soient frappés des peines canoniques.

Il admet donc le maintien des évêques grecs, à condition qu'ils reconnaissent sa suprématie et consentent à être liés à Rome par le serment d'obédience. Serment d'allure vassalique, analogue à celui que les laïques prêtent à leurs suzerains, mais modifié par l'adaptation aux choses d'Église. « Je serai dorénavant fidèle et obéissant à saint Pierre, à la sainte Église romaine, au siège apostolique, et à mon seigneur Innocent, ainsi qu'à ses successeurs catholiques. Je défendrai autant que je pourrai, contre toute créature vivante, la papauté romaine, ses honneurs, ses dignités et ses biens. Je viendrai au concile quand ma présence y sera requise. Je ferai la visite *ad limina* en personne, ou par un représentant. Je recevrai enfin, avec tous les égards qui lui sont dus, le légat du Siège apostolique et l'aiderai dans tous ses besoins. » Les évêques grecs doivent s'engager dans les mêmes termes à l'égard de l'archevêque latin dont ils dépendent. Ils sont ainsi doublement liés. Et ce serment, ils sont

tenus de le prêter dans la posture que les usages féodaux exigent pour l'hommage du vassal, les mains jointes et placées dans celles du supérieur. On leur impose enfin une autre preuve matérielle de leur subordination à Rome et au patriarche latin. Il leur faut inscrire le nom de ce patriarche et celui d'Innocent III dans leurs livres liturgiques, ceux qui dénommaient les personnages officiels pour lesquels la prière publique était d'une stricte obligation.

Le rapport de dépendance établi ainsi entre le chef de l'Église latine et le clergé grec du nouvel empire constituait, comme le montre la forme toute féodale du serment exigé, un lien plus politique que religieux. On devait y voir un minimum d'assujettissement et d'entente, la condition *sine qua non*, pour les évêques indigènes, de leur entrée dans la nouvelle hiérarchie. Après une résistance plus ou moins longue, ils s'y soumirent, peut-être même en majorité. Ainsi agit entre autres ce prélat de Rodosto (un petit port sur la mer de Marmara) qui, en 1212, écrivit à Innocent III pour lui apprendre qu'il demandait à rentrer sous l'obédience apostolique. « Tu jouiras, lui répondit le pape avec empressement, de la même liberté qui est accordée à tous les évêques latins de la Romanie, et tu auras sur tes sujets la même juridiction. » Et par une autre lettre datée du même jour, il engage immédiatement ce converti à se faire à son tour convertisseur. « Il faut que tu parles à tes collègues de l'épiscopat, comme

on t'a parlé à toi-même et que tu leur dises : « Viens à nous. »

Beaucoup de prélats grecs apaisèrent leurs scrupules de conscience en se disant ce que répondirent plus tard les clercs de l'île de Chypre à ceux qui leur reprochaient de s'être ralliés à l'Église romaine : « Que voulez-vous! Nous avons sans doute prêté le serment d'obédience, mais nous n'avons pas pour cela le moins du monde abandonné les coutumes des ancêtres, ni fait quoi que ce soit que réprouvent les saints canons. » Après tout, obtenir l'obéissance extérieure, la soumission corporelle des vaincus, n'était-ce pas l'important pour ce pape qui avait voulu annexer à l'Occident l'Orient byzantin et étendre ses visées d'impérialisme à la chrétienté universelle? Il avait réussi : l'union politique des deux églises était faite; la nouvelle Rome subissait le joug de l'ancienne. Mais pour que la victoire fût complète, il fallait aussi l'union religieuse, la soumission des âmes : entreprise infiniment plus ardue et plus délicate! Innocent III la crut possible et il eut tout au moins le mérite de la tenter.



Un des rêves éternels du catholicisme et de ses chefs, à travers le moyen âge et les temps modernes, a été de faire cesser la dualité du monde chrétien et de réunir Grecs et Latins dans une même foi. Après tout, les deux religions ne

sont séparées que par des différences de croyance et de rites assez peu importantes. Pourquoi l'unité ne serait-elle pas conciliable avec les diversités du cérémonial cultuel et les autonomies consacrées par le temps et la tradition? Les Grecs reprochent aujourd'hui encore aux Latins l'insertion du mot *Filioque* dans le symbole, c'est-à-dire l'opinion dogmatique que le Saint-Esprit procède à la fois du Père et du Fils, tandis qu'eux-mêmes le font seulement procéder du Père; l'usage du pain azyme; la communion donnée aux laïques sous une seule espèce; le baptême par infusion; la croyance au purgatoire; sans compter les innovations de date récente apportées au dogme. De bons esprits, dans le camp latin, persistent à penser que les malentendus ou les divergences qui séparent les deux Églises pourraient aisément disparaître, si elles avaient la ferme volonté de tenter l'accord ou du moins de se placer sur un terrain de discussion pacifique et tolérante. Mais cette volonté n'est surtout pas celle de l'Église grecque. Elle déclarait encore, il y a peu d'années, « que le diable a inspiré aux évêques de Rome des sentiments d'orgueil intolérable, d'où sont nées beaucoup d'innovations impies contraires à l'Évangile ». Or, la mentalité des Grecs est restée immuable depuis l'origine du schisme. Au XIII[e] siècle ils avaient, contre les Latins, à peu près les mêmes raisons d'hostilité qu'aujourd'hui, et tout aussi peu l'intention de s'entendre avec Rome pour accepter sa théologie et ses rites.

Nos griefs contre l'Église latine : tel est le titre d'un pamphlet contemporain d'Innocent III qui semble bien être l'œuvre du clergé grec de Constantinople, réquisitoire des plus violents contre le sacerdoce, les mœurs et les pratiques religieuses des Occidentaux. On y expose d'abord, à la vérité sans aucun ordre, les points dogmatiques et rituels qui séparent les deux communions.

« Les Latins ont adopté, pour leur symbole, la formule hétérodoxe, *Filioque*. Ils abusent de l'habitude du serment. Dans les cérémonies du culte, ils ne tolèrent que l'emploi des trois langues, grecque, latine et hébraïque : mais il est des peuples croyants qui parlent d'autres idiomes : pourquoi les exclure? Pour la communion, au lieu d'un pain qu'on peut rompre et donner aux assistants, comme l'a fait le Christ le jour de la Cène, ils se servent d'une hostie grande comme une pièce de monnaie et faite de pâte sans levain. Les fidèles ne communient qu'avec le corps du Christ, ce qui est contraire à la parole de l'Évangile. « Celui qui mangera ma chair et boira mon sang aura la vie éternelle. » Leurs prêtres disent la messe le matin, au lieu de prendre l'heure légitime, celle où le Saint-Esprit est descendu. Et quelles singularités dans les cérémonies du baptême! Une seule immersion, le sel mis dans la bouche du baptisé, l'onction qui lui est faite avec de la salive et non avec l'huile consacrée, selon l'usage de notre sainte Église catholique! Pour les ordinations des clercs et des évêques, ils

ont des époques déterminées, des jours spéciaux, comme si le Saint-Esprit ne descendait qu'à ces dates fixes. Et puis ils ordonnent tout le monde à la fois, évêques, prêtres et diacres! »

« Avec leurs rites expiatoires et leurs aspersions propres à écarter les fléaux qu'on redoute, ces Latins font du judaïsme. Judaïque aussi, l'usage pour les prélats et les clercs d'être sans barbe, complètement rasés et épilés. Judaïques encore, l'emploi du pain azyme, l'habitude de manger l'agneau, le jeûne du samedi. Et leur façon d'absoudre les excommuniés, de mettre le pénitent nu jusqu'aux reins, de le flageller avec des courroies ou des verges! Quand un évêque meurt, ils font pendant huit jours l'exposition du cadavre, effet d'une cupudité honteuse! pour qu'un grand nombre de diocésains viennent voir le corps et dépensent ainsi tout leur argent. Chez eux, on autorise les translations d'évêques d'un siège à l'autre, et les évêchés se vendent ouvertement. Pourquoi observent-ils aussi avec si peu de rigueur les jeûnes et les abstinences? Ils mangent du poisson en temps de carême, de la viande tous les mercredis, quelquefois même le vendredi, et leurs moines ne s'en privent pas. »

Bien d'autres choses étonnent et scandalisent les auteurs de ce pamphlet. Et d'abord le célibat ecclésiastique. « Les Latins interdisent le mariage des diacres et des prêtres : recevoir le sacrement de la main d'un prêtre marié est pour eux une abomination. Ceux qui avaient pris femme avant

d'entrer dans les ordres doivent la renvoyer aussitôt qu'ils sont promus au diaconat et à la prêtrise. Mais qu'arrive-t-il en réalité? C'est que certains d'entre eux continuent à garder cette compagne illégitime. Ils l'admettent, en cachette, la nuit, dans leur chambre. Ils prétendent ainsi ne pas pécher. « Où est leur crime? disent-ils. Ils ne pèchent qu'en songe et en dormant. »

« Et que dire encore de ces évêques d'Occident qui assistent aux combats des laïques, qui y prennent part, et se souillent de sang humain? Ils tuent et ils sont tués. Et ils ne se considèrent pas comme homicides! Ces doux élèves du Christ consacrent ensuite, de leurs mains ensanglantées, sa chair et son sang. Faut-il parler du désordre qui règne dans ces églises latines où il est permis de s'asseoir, où n'importe qui peut entrer même au moment de la messe, où l'on introduit des chiens, des ours, toute espèce d'animaux immondes? Comment enfin ne pas reprocher aux Latins leurs habitudes malpropres; celle d'admettre à leur table des chiens qu'ils nourrissent de leurs restes, à qui ils font lécher les assiettes dont ils se servent ensuite pour leur souper? On dit même que, sous prétexte de maintenir leur corps en état de santé, ils se lavent avec leur urine et que, de temps en temps, ils la boivent. Que peut-on faire de plus exécrable! »

Ces étranges détails montrent jusqu'où peut aller la crédulité humaine, quand elle est au service des haines de race et de religion. Dans ce

factum le faux se mêle au vrai, et les clercs qui l'ont rédigé acceptent les assertions les plus extraordinaires. Sait-on comment se règle la succession des papes? Ceux qui forment le conclave élisent un nouveau pontife, et quand ils l'ont élu, ils le mènent près du cadavre de son prédécesseur. Prenant ensuite la main du mort, ils la placent sur le cou du vivant, convaincus que, par là, ils opèrent l'onction et la consécration de celui-ci. Le pape ainsi institué célèbre l'office funèbre pour l'âme du défunt, et, dès lors, se tenant pour légitime, il commence à remplir allègrement les devoirs de sa fonction! ».

Pour les Grecs de ce temps, comme pour ceux d'aujourd'hui, la papauté est l'institution funeste, diabolique, d'où dérivent tous les désordres et toutes les violations du droit traditionnel propres à l'Église latine. Dans leur acte d'accusation, c'est Rome surtout qui est visée.

« Les Latins ne croient pas et n'affirment pas seulement que le chef de leur Église est le successeur de saint Pierre. Ils le considèrent comme étant Pierre lui-même. En le proclamant comme le souverain de toute la chrétienté, ils le placent même au dessus de Pierre : ils en font presque un Dieu. A leurs yeux la prescription canonique, la loi, c'est tout simplement la volonté du pape ; mais du pape actuel et vivant. Les décrets de ceux qui sont morts, fussent-ils les Apôtres ou les Pères de l'Église, ont été enterrés avec eux. » Le régime d'autocratie créé par la papauté du moyen âge,

surtout le pouvoir discrétionnaire de lier et de délier, les indulgences, les remises de péchés pour le passé comme pour l'avenir, leur paraissent incompréhensibles. « Un évêque a-t-il commis un acte qui le rende passible de la déposition? il lui suffit de se confesser. Non seulement le pape se contente de le renvoyer au jugement de sa propre conscience, mais souvent il lui donne de l'avancement. Tous ces prélats latins se réjouissent des tueries entre chrétiens, le pape tout le premier. Ils enseignent que le guerrier qui tombe sur le champ de bataille est assuré de son salut et s'en va droit au Paradis. »

Ce qui met le comble à l'indignation des clercs de Byzance, leur principal grief, c'est la prétention des Latins d'appeler leur religion « catholique et apostolique », de croire que l'Église romaine est supérieure à toutes les autres prélatures, et que les brebis du Christ doivent toutes obéir à cet unique pasteur. Et ils terminent sur cette déclaration. « Ce sont les Latins qui ont perverti les traditions des Pères, dénaturé les paroles des apôtres. Les Pères, ces maîtres divins, ont décrété que tous ceux qui n'observeraient pas les canons formulés par eux-mêmes et refuseraient leur adhésion aux saints synodes, doivent être taxés d'hérésie et sont passibles de l'excommunication. »

L'entente est donc impossible, le fossé infranchissable. Pour les Grecs, ce sont les Latins qui sont schismatiques et hérétiques : comment le

dissentiment pourrait-il être plus caractérisé et plus profond? D'ailleurs, entre les deux races, entre les deux Églises se dresse, à l'époque d'Innocent III, un souvenir indélébile : celui des excès et des violences commises par les envahisseurs d'Occident, lors de la prise de Constantinople. C'est pourquoi le réquisitoire des clercs byzantins est accompagné d'une pièce annexe, énumération véhémente des crimes de 1204; et la conclusion de ce nouveau factum laisse peu d'espoir aux partisans de la conciliation et de la paix. « Tous ces forfaits ont été perpétrés, contre Dieu et contre les hommes, par l'armée des Occidentaux. Leur Église, leur sainte Église, n'a rien fait pour punir ceux qui en étaient coupables. Il en résulte nécessairement que le clergé latin tout entier a approuvé ces horreurs, qu'il s'en est délecté, et que, par suite, il mérite d'être enveloppé dans la même condamnation que ceux qui les ont commises. »

De telles paroles s'appliquent mal à Innocent III qui a sincèrement déploré et flétri la conduite des Latins. Il est vrai qu'il n'a pas sévi contre les coupables. L'eût-il voulu qu'il n'en aurait pas eu la possibilité. Il devait bien d'ailleurs quelque indulgence à ces criminels qui avaient conquis pour lui l'Église d'Orient et pouvaient encore servir ses desseins sur Jérusalem. Quant aux Grecs, on ne se doutait certainement pas, à Rome, du degré d'antipathie que leur inspiraient la papauté et ses prétentions à la domination du monde. Ils subissaient

sa suprématie spirituelle et temporelle plutôt qu'ils ne l'acceptaient : vaincus, humiliés, mais non soumis.

***

Il faut rendre cette justice à Innocent III que, s'il a essayé de rallier à ses idées et à sa foi le peuple schismatique d'Orient, son esprit de modération et de tolérance lui a permis de comprendre qu'il n'obtiendrait rien par la force. Il n'y a pas eu de persécution religieuse, au moins de son fait, après la fondation de l'empire latin, car on ne doit pas le rendre responsable des excès de zèle de ses légats.

En 1206, le patriarche de Constantinople lui demande s'il peut permettre aux Grecs de célébrer, conformément à leurs rites nationaux, les offices religieux, ou s'il ne convient pas de les contraindre à pratiquer les usages latins. Le pape répond nettement que, si on ne peut les amener à officier selon les formes latines, on doit les laisser libres de suivre les règles du culte grec « au moins jusqu'au moment où l'autorité romaine prendra sur ce point une décision ». Deux ans après, nouveau point d'interrogation. « Il y a des évêques grecs, écrit le patriarche, qui m'ont prêté personnellement le serment de fidélité et d'obédience, mais ils refusent d'être oints et sacrés selon le rite latin. » C'était là en effet une des répugnances invincibles du clergé indigène. « Que faut-il faire devant ce

refus? — « Tu ne dois pas, lui répond le pape, contraindre à recevoir l'onction latine ceux qui ont été déjà sacrés. Le changement politique qui vient de s'accomplir est trop récent pour qu'on ne ferme pas les yeux sur cette situation. Quant aux nouveaux récipiendaires, ceux qui n'ont pas encore reçu l'onction, il ne faut les admettre à l'épiscopat que s'ils consentent à être sacrés selon nos rites. » Quand l'archevêque de Larissa demande, de son côté, à Rome, comment il faut procéder aux consécrations d'évêques et aux bénédictions d'abbés et d'abbesses, on lui impose l'observation du même principe : laisser en paix les prélats qui ont été déjà sacrés selon le rite grec, mais appliquer les règles du culte latin à ceux qui postulent un évêché ou une abbaye. Donc, pas de contrainte. La règle nouvelle n'a pas d'effet rétroactif. Il ne faut pas reconsacrer les prélats grecs, et s'ils persistent absolument à officier selon leurs usages, on tolérera leurs agissements.

Innocent III n'admet pas que les Latins s'écartent sur ce point de ses instructions. Une plainte lui est adressée, en 1208, par l'évêque grec de Négrepont, Théodoros. Il avait prêté le serment d'obédience à l'Église romaine, et le légat Benoît de Sainte-Suzanne, qui avait reçu sa fidélité, l'avait confirmé dans sa fonction. Mais l'archevêque latin d'Athènes, fonctionnaire trop zélé, exige une soumission plus complète. Il veut que Théodoros se fasse consacrer à nouveau dans les formes de la religion latine, et comme l'évêque de

Négrepont s'y refuse, il le révoque. Le pape accueille la protestation véhémente du Grec. « Tu as outrepassé ton droit, écrit-il à l'archevêque : tu n'avais pas reçu de nous le mandat de contraindre ton suffragant : la destitution que tu as prononcée est un acte arbitraire. » Et il ordonne à ses agents de replacer sur son siège l'évêque dépossédé.

Ce n'est pas qu'il ait fait bon marché du projet de réduire à l'unité de culte et de croyance les deux Églises qu'il gouvernait. Dès le début de l'occupation de Constantinople, il a proclamé hautement, à cet égard, son intention et son désir. Annonçant à l'empereur Baudouin l'arrivée en Grèce du légat Benoît de Sainte-Suzanne, spécialement chargé de cette laborieuse entreprise : « L'Empire est passé des Grecs aux Latins, lui dit-il, il faut aussi que les rites du sacerdoce soient changés. Il importe qu'Ephraïm, revenu au pays de Juda, se nourrisse avec les azymes de la sincérité et de la vérité, après s'être débarrassé de l'ancien ferment ». L'allégorie est claire, mais il précise en ajoutant que son légat a pour mission « d'instruire plus complètement l'Église grecque, afin de la remettre dans la voie de la religion et de la foi, conformément aux institutions de la sacro-sainte Église romaine que Dieu a choisie pour être la mère et la maîtresse de toutes les églises ».

Avec le cardinal de Sainte-Suzanne, le dessein d'agir sur le terrain des rites et des croyances s'annonce entièrement pacifique. Ce légat s'embarque, en 1205, dans un port de l'Italie du Sud,

emmenant avec lui, comme interprète, un clerc grec de ce pays, Nicolas d'Otrante. Il emporte des livres qu'il a fait venir de Rome, et qui contiennent, avec le rituel latin, l'exposé de la doctrine latine. Pendant deux ans, il parcourt l'Orient byzantin pour discuter avec les évêques et les théologiens de la nation vaincue : des colloques importants ont lieu à Constantinople, à Salonique, à Athènes. Dans cette dernière ville, l'envoyé de Rome apparaît aux prises avec un des plus célèbres représentants de la littérature grecque, l'archevêque Michael Akominatos. Aucune trace de pression violente : des joutes oratoires, où les champions des deux doctrines dissertent contradictoirement sur le *Filioque*, la procession du Saint-Esprit, la question du pain azyme, le jeûne du samedi, le mariage des prêtres. Ces discussions académiques ne pouvaient avoir aucun résultat, pas plus que n'aboutissaient, à la même époque, les conférences des légats du pape avec les prédicateurs Albigeois[1]. Mais la similitude des procédés est un fait intéressant; elle s'explique sans doute par les instructions que donnait ce maître en théologie et en droit qu'était Innocent III, toujours plus enclin à gagner les hommes par la persuasion qu'à les contraindre par la terreur.

Non seulement les Grecs catéchisés par le légat Benoît restèrent attachés à leurs pratiques et à leurs croyances nationales : mais encore ils s'attri-

1. Voir notre volume, *Innocent III, La Croisade des Albigeois*, Paris, Hachette et Cie, 2e édition, p. 92 et suivantes.

buèrent la victoire. Il est certain qu'en matière de rites, sinon de dogmes, le mandataire du Saint-Siège leur fit d'importantes concessions. Même sur la question de l'eucharistie, il n'hésita pas à transiger, admettant que l'élément solide donné aux communiants pouvait être aussi bien le pain levé que le pain azyme. Il alla même jusqu'à faire cette déclaration d'un opportunisme hardi : « Je crois que la diversité des coutumes ecclésiastiques ne peut faire aucun tort aux Églises qui ont pris racine dans une croyance unique et que, par elle-même, elle ne saurait constituer un schisme ». Cette opinion était de nature à faciliter singulièrement la soumission des Grecs : on la retrouve dans la correspondance du pape, appliquée par lui-même à d'autres circonstances et à d'autres hommes : et tout permet de penser que Benoît de Sainte-Suzanne n'a fait qu'exécuter ici la volonté expresse du maître.

Les légats romains se succèdent et ne se ressemblent pas. Celui qui fut envoyé en Romanie quelques années après (1213), le cardinal d'Albano, Pélage, un Espagnol, n'avait pas le tempérament pondéré de son prédécesseur. Il était surtout chargé d'achever l'assujettissement du clergé indigène en l'obligeant d'obéir à Rome et au patriarcat latin. Mais, loin de modeler sa conduite sur celle de Benoît, il s'associa étroitement aux idées et aux procédés d'un parti intransigeant, celui des évêques latins qui ne voulaient pas de compromission avec les vaincus et pensaient

que la force seule aurait raison de leur résistance.

Le nouveau légat inaugura, à l'égard de l'Église grecque et surtout des moines, plus intraitables que les clercs, un régime de terreur qui souleva la population et les prêtres, au point de créer de sérieux embarras au gouvernement d'Henri de Flandre. Laissons la parole à l'historien byzantin Georges Akropolita : son récit montre au vif l'effet que produisit sur les Grecs le représentant de la papauté.

« C'est sous le règne de l'empereur Henri qu'on vit arriver dans la reine des villes l'envoyé du souverain pontife. Il s'appelait Pélage et se présentait comme investi de toutes les prérogatives du pouvoir papal. Car il était vêtu de rouge des pieds à la tête et, jusqu'à la couverture et aux brides de son cheval, tout était de la même couleur » — le Grec est scandalisé parce que le port des vêtements de pourpre lui semblait réservé à la dignité impériale. — « Très dur de caractère, fastueux et insolent, ce légat se montra d'une sévérité outrée contre les Byzantins. Et ceci rentrait dans ses vues, car il avait pour objectif de forcer tous les habitants de l'empire à plier le cou sous le joug de Rome : on le vit donc mettre les moines en prison, enchaîner les prêtres, fermer les églises. Ses exigences allaient plus loin. Il voulait nous obliger à reconnaître que le pape était le premier de tous les prélats, et à faire commémoration de son nom dans les prières publiques, sous peine de mort pour ceux qui s'y refuseraient. »

« Les Byzantins, et parmi eux ceux qui tenaient le plus haut rang, l'âme tourmentée et en proie aux plus cruelles angoisses, allèrent trouver l'empereur Henri et lui dirent : « Bien que d'une autre race que vous et ayant un autre pontife, nous nous sommes soumis à votre puissance et à votre empire. *Nous avons consenti à ce que vous régniez sur nos corps, mais non sur notre âme et sur notre esprit.* Pour vous défendre, en temps de guerre, nous voulons bien prendre les armes, mais il nous est impossible d'abandonner nos cérémonies et nos rites. Ou bien éloignez de nous le danger qui nous menace, ou bien permettez-nous d'aller rejoindre librement nos compatriotes exilés. »

Henri de Flandre, le véritable fondateur de l'empire byzantin, n'était rien moins que disposé à laisser ses nouveaux sujets se réfugier auprès de l'empereur de Nicée, Théodore Laskaris. Il avait compris que le meilleur moyen d'asseoir sa dynastie et de la faire durer était de ménager la nation vaincue et de gagner les sympathies des deux races. « Il traitait les indigènes de la Romanie et de Constantinople, dit Akropolita, avec beaucoup de douceur et de bienveillance. Plusieurs d'entre eux exerçaient de hautes charges dans son palais, même dans son armée, et il témoignait à notre plèbe autant d'affection qu'au peuple de son propre pays. » Empereur des Grecs comme des Latins, il ne pouvait donc approuver les procédés de Pélage et du parti intolérant qui l'inspirait. « Il répugnait, dit encore l'historien, à se priver des

services de tant d'hommes capables. » C'est pourquoi il n'hésita pas à réagir. Il défait l'œuvre du légat, rouvre les églises et remet en liberté les moines et les prêtres incarcérés. « Ainsi s'apaisa la tempête dont Byzance avait été bouleversée. »

C'est sans doute pendant cette crise que des Grecs de Constantinople écrivirent à Innocent III une lettre qui est un document historique des plus curieux. Sans attaquer directement Pélage, ils demandaient qu'on suivît à leur égard une autre ligne de conduite. Ils portaient à la connaissance du pape leurs sentiments et leurs vœux et réclamaient le bénéfice de la tolérance. Le fait incontestable [1], c'est que les auteurs de cette lettre sans date et sans signature représentaient la partie la plus modérée de l'opinion grecque. Loin de condamner *a priori* les efforts du pape pour arriver à la conversion religieuse du clergé et du peuple indigène, ils lui en savaient gré et n'étaient pas les ennemis irréductibles de leurs vainqueurs. Au contraire, ils se disent partisans de l'union des deux religions et des deux races. La requête qu'ils adressent à Rome n'a aucun rapport avec le pamphlet violent où un groupe de clercs byzantins avait attaqué la religion latine. Le préambule permet de juger immédiatement de leurs dispositions morales. Victimes de la conquête, ils déplorent

1. A notre avis, des historiens spécialistes comme M. Norden, dans son livre *La Papauté et Byzance*, et M. Gerland, dans son *Histoire de l'empire latin*, ne l'ont pas mis suffisamment en lumière.

les iniquités et les malheurs qu'elle a entraînés : ils ont cruellement souffert, et pourtant ils affirment qu'à tout prendre on ne saurait payer trop cher l'avantage et l'honneur d'avoir rattaché l'Orient à l'Occident.

« Seigneur, nous savons que la vie présente n'est que la préparation du divin sabbat de l'avenir : sans quoi nous aurions fait entendre les accents de notre douleur tragique, et nous eussions longuement pleuré sur la captivité de notre peuple. Mais nous sommes convaincus que le Christ, qui n'a jamais cessé d'être avec nous, nous transportera de cette vie mortelle dans la vie immortelle et supérieure qui est promise au juste. Aussi, tout accablés que nous sommes, nous nous réjouissons d'espérer que notre sort deviendra meilleur et nous rendons grâce au Christ qui est avec nous et qui a bien voulu, pour nous, souffrir une seconde passion. Avec nous, il a été trahi, saisi, dépouillé : c'est son corps et son sang qui ont été encore jetés, répandus à terre, foulés au pieds. Mais il a tout supporté pour que les deux peuples puissent n'en faire qu'un. Il a tué les haines qui les divisaient. Il a voulu que son corps, jusqu'ici coupé en deux, retrouvât son unité et son intégrité d'autrefois.

« Le sage admirera ce que la Providence divine a fait de nous. Aussi nous est-il doux d'avoir été défaits, agréable de souffrir, et notre captivité nous est chère. Par quel autre moyen, en effet, aurions-nous pu être réunis à nos frères latins, à qui

auparavant il nous paraissait intolérable même d'adresser la parole? Certes, ce qu'on a fait contre nous est grave, tellement grave que si les corps des Grecs en ont douloureusement pâti, les âmes des Latins ont été mises, par contre, en grand péril. Mais celui qui veut sonder les secrets de la Providence et pénétrer ses jugements n'entrevoit qu'un abîme sans fond. Beaucoup de patriarches et d'empereurs avaient désiré voir ce beau jour : cette faveur leur a été refusée. Vous, seigneur, après tant de générations écoulées, vous avez été jugé digne de cette grâce. Vous avez pu unir l'Orient et l'Occident et être nommé, à juste titre, le treizième apôtre de Jésus. »

Résignation et philosophie presque admirables! Battus, opprimés, mais contents tout de même, ces ralliés glorifiaient Rome et son œuvre. Néanmoins, ils avaient, comme on le pense bien, leur programme et leurs exigences. Et ils commencent par indiquer au pape ce que doit être, selon eux, sa politique à l'égard de la nation vaincue. Ils le supplient de régner, non par la force mais par la persuasion. Pour l'époque où elle a été émise, leur théorie de la tolérance religieuse a de quoi étonner l'historien.

« Vous savez, honorable seigneur, de quel sens Dieu a doué l'intelligence humaine et que la religion, chez elle, est un fait de volonté libre et non le résultat d'une coercition tyrannique. S'il n'en était pas ainsi, nous irions jusqu'à donner le baptême aux Juifs malgré eux! En matière de

croyance, punir et contraindre est une absurdité : car cela est à la portée de quiconque dispose de la force : mais persuader les gens par la vertu même du raisonnement et des principes de la foi, voilà qui est d'un homme de bien et dévoué à la cause de la vérité. Quel parti allez-vous prendre, seigneur? Nous imposer une conversion, exercer la contrainte sur nous comme sur des brutes, sans nous permettre le libre examen? ou, au contraire, nous accorder le droit de penser et de raisonner, de façon que la vérité sur les choses de Dieu éclate et soit mise dans tout son jour? Sachez qu'on nous demandera compte plus tard de nos actes, qu'on recherchera si nous avons obéi à cette parole divine. « Il faut scruter les Écritures. » En réalité, personne de nous ne cédera à la violence : tous, nous sommes disposés à risquer notre vie pour le Christ. Et nous avons la conviction que votre esprit de sagesse ne peut qu'approuver en ceci notre sentiment. »

Mais comment s'y prendront ces Grecs, si éminemment raisonnables et qui ne demandent qu'à être persuadés, pour s'éclairer sur la vérité religieuse? Quelle autorité la proclamera? L'accepteront-ils de la bouche du pape? Non. Ils entendent la demander à un concile œcuménique qui sera chargé de discuter et de fixer le dogme. Et voici dans quels termes ils proposent ce procédé à Innocent III : « Somme toute, la divergence qui sépare les Latins des Grecs et empêche de faire l'unité de l'Église est *peu de chose.* Ordonnez,

seigneur, la convocation d'un concile universel. Envoyez-y les représentants de Votre Majesté. On y examinera et l'on y résoudra toutes les questions en litige. »

Ce concile œcuménique où se tiendra-t-il? Le point, au moyen âge, est de la plus haute importance; les ralliés y insistent, mais on ne voit pas très bien jusqu'où, sur ce terrain, irait leur désir de conciliation. A coup sûr, ils ne supposent pas que la grande assemblée pourrait se tenir à Rome, et tout en se déclarant prêts à se déplacer, ils donnent les raisons pour lesquelles ils demandent à ne pas quitter Constantinople.

« Si vous consentez, seigneur, selon la parole du grand apôtre Paul, à être, en cette affaire, l'auxiliaire de Dieu, nous aussi nous sommes prêts à quitter la province de Constantinople pour nous rendre à l'est ou à l'ouest de notre cité. Mais il faut songer que nous avons pour seigneur notre empereur Henri et que nous vivons sous son ombre. C'est ici que nous faisons le commerce, que nous exploitons nos champs et nos pâturages, que nos opérations maritimes ont leur centre. Sans nous, comment se rempliraient les granges, les pressoirs? d'où viendraient le pain, la viande, les légumes? Comment pourrait-on vivre et maintenir les rapports sociaux? Tout cela, c'est nous qui le faisons pour nos frères les Latins : notre travail est nécessaire à leur subsistance, c'est là l'œuvre de la partie inférieure de notre être, celle qui est mortelle et sera anéantie. »

L'argument est bizarre. Ces Grecs semblent croire que, si le concile projeté se tenait en dehors de Constantinople, l'empire latin et sa capitale seraient dépeuplés et que les conquérants n'y pourraient plus vivre. Ils ont même si profondément la conviction que leur cité doit être le siège du concile qu'ils ont pris sur eux de tout préparer dans cette prévision. « Tous les jours, nous écrivons à nos frères, clercs et évêques des régions de l'Occident de s'apprêter au voyage de Constantinople. Nous engageons le clergé de chacune des provinces à pourvoir aux sièges vacants, dans les formes canoniques, surtout à ceux qui se trouvent dans les chefs-lieux, parce qu'il faut que le concile soit réellement universel, que notre patriarche, nos métropolitains et nos évêques s'y présentent au complet et qu'on ne puisse trouver chez nous rien d'irrégulier, ni de défectueux. »

Ils parlent de ce concile comme si la cour de Rome l'avait déjà accepté. Mais il ne leur suffit pas que le patriarche latin y ait sa place. Eux-mêmes veulent y être directement représentés par un patriarche grec, qui ne peut être que le patriarche indépendant de Nicée. « Nous avons besoin d'obtenir, avant la réunion du concile, un patriarche de notre croyance et de notre langue, capable de nous apprendre nos traditions nationales et de recevoir nos confessions. C'est pourquoi jadis, à Jérusalem et à Antioche, alors qu'il n'existait qu'un pouvoir civil, il y avait deux pontifes, l'un pour les Grecs, l'autre pour les Latins. Il n'est

pas convenable, en effet, qu'on soit obligé de faire ses confidences, par interprète, à un patriarche de langue étrangère, quand même on serait avec lui en pleine harmonie de pensée. Cette nécessité s'impose, pour nous, jusqu'à ce qu'on ait fait l'union des croyances. » Cet accord des consciences religieuses, on ne peut l'obtenir (ceci répété à maintes reprises) que par la convocation du concile. « Nous demandons donc à votre magnificence pontificale qu'elle veuille bien nous accorder ce qui est contenu dans notre humble requête : qu'elle consente à la réunion d'un concile général où sera mise en lumière la vérité des dogmes divins. Car enfin il est impossible qu'on soit à la fois, du côté grec et du côté latin, en possession de la vraie doctrine. Les contraires ne peuvent se ramener à l'identité. La géométrie nous apprend qu'il n'existe qu'une seule pierre angulaire servant à relier les arcs, et qu'un seul angle droit, lequel n'est susceptible ni de diminution ni d'augmentation. Si on l'agrandit, il devient obtus ; si on le rétrécit, c'est un angle aigu. »

La mentalité du moyen âge se refusait à admettre la diversité possible des conceptions théologiques. La vérité est une : il faut à tout prix la dégager et se délivrer du doute. « Nous ne désirons pas, poursuivent les Grecs, sortir vainqueurs du débat qui va s'ouvrir. Vaincus, nous serons heureux, pourvu que la lumière éclate à nos regards. Celui qui, dans cette vie terrestre, ne prend pas ses précautions et ses certitudes à l'égard du dogme,

courra grand risque à l'heure de la mort. Il aura pour héritage le feu et les ténèbres, parce qu'il n'aura pas connu la vérité. C'est pour écarter ce danger possible, pour sauver des milliers d'hommes en péril, que nous écrivons à Votre Sainteté sous l'influence du Saint-Esprit. Nous vous demandons de convoquer au plus tôt le concile universel, dans l'intérêt de la chrétienté, comme au nom de votre propre salut. »

S'imagine-t-on qu'un pape de cette époque, eut-il la puissance d'un Innocent III, pouvait prendre une décision de cette gravité : réunir un concile vraiment œcuménique, où l'on trancherait le débat séculaire de l'Église latine et de l'Église grecque, où le dogme devenu l'objet d'un examen contradictoire, d'un vote, serait fixé pour tous et pour toujours? Était-il admissible que le successeur de saint Pierre, le vicaire du Christ, laissât mettre en discussion et l'autorité presque sans limite dont il jouissait, et les fondements du catholicisme dont il croyait représenter la tradition immuable? Qui sait ce qui pouvait sortir des délibérations de l'assemblée et qu'arriverait-il si, par hasard, la croyance grecque réunissait, en sa faveur, la majorité des suffrages? Demander à la papauté de courir ce risque et d'aller elle-même à Constantinople soumettre à une réunion d'évêques les bases de son pouvoir : naïveté singulière! Alors que le catholicisme avait pris la forme d'une monarchie absolue, Rome n'allait pas reconnaître que le droit de décision suprême appartenait à

l'épiscopat, c'est-à-dire au principe aristocratique. Au commencement du XIIIe siècle, elle n'était pas plus disposée à s'incliner devant la suprématie des conciles, qu'elle ne le sera deux siècles après, au temps de Jean Huss et de Jean Gerson.

On peut douter qu'Innocent III ait répondu à la lettre des Grecs ralliés : mais le fait certain est que le concile œcuménique chargé de réconcilier les deux Églises et d'établir la vérité pour toutes les consciences n'eut pas lieu. L'autre requête des Grecs ne fut pas mieux accueillie. Leur permettre de se grouper autour du patriarche indépendant de Nicée eût été, aux yeux du pape, compromettre fortement le résultat qu'on avait visé en mettant à la tête de l'Église d'Orient un patriarche latin, à savoir le rattachement de cette église à Rome et l'assujettissement religieux des populations byzantines. Un patriarche pour chacune des deux races ! Sûr moyen de créer des conflits sans nombre et de retarder la fusion rêvée. Quant au conseil donné par les Grecs de pratiquer la tolérance et de convertir par persuasion, Innocent ne l'avait pas attendu pour agir. Cette politique était la sienne, sinon celle de son légat.

En usant d'intimidation et de violence, Pélage avait outrepassé ses instructions, car la conduite personnelle du pape à l'égard des moines grecs s'inspirait visiblement de tout autres principes. Innocent III défendit l'abbaye macédonienne de Chortaïton contre les revendications des Cisterciens de Locedio. Il prit sous sa protection les

monastères du Mont Athos qu'opprimait un baron latin, à l'heure même où Pélage chassait les moines grecs du couvent de Rufiano, à Constantinople, livrant leur cloître à la congrégation de Cîteaux. Non seulement le légat n'obéissait pas, mais il entrait en conflit avec l'autorité impériale et compromettait le travail de pacification qui avait suivi la conquête.

La crise se dénoua par une transaction due au sens politique et à l'esprit conciliant du souverain de Constantinople. Pour donner satisfaction à la fois aux intransigeants du parti grec et à ceux du parti latin, Henri proposa aux premiers d'accepter la commémoration du nom d'Innocent III dans les prières publiques, et aux seconds, d'autoriser les Grecs à se donner, en vue du concile, un patriarche de leur race. En laissant les négociations s'ouvrir et se prolonger sur ce dernier point, il calmait l'opposition des indigènes et gagnait du temps. Le clergé grec montra une telle persistance à ne pas vouloir de la commémoration que Pélage dut se résigner à un sacrifice. Au lieu d'exiger que le nom du pape fît partie intégrante des litanies, il se contenta d'obtenir qu'à l'issue du service religieux on appliquerait à Innocent III l'acclamation qui était de règle pour les empereurs byzantins. « Longue vie au seigneur Innocent, pape de l'ancienne Rome! » C'était reconnaître, en un sens, la suprématie politique de la papauté sur l'empire latin et tout au moins l'égalité, à Constantinople, du pouvoir religieux et du pouvoir civil.

Mais qu'importent les formules? On sait que le gouvernement d'Henri de Flandre était devenu en réalité assez fort pour maintenir, quand il le fallait, et même contre Rome, les droits de la souveraineté laïque.



Les divergences d'opinion et les haines de race n'étaient pas le seul obstacle qui empêchât Innocent de faire la conquête morale et religieuse du clergé et du peuple grecs. S'il n'a pu créer, entre les Byzantins et Rome, qu'un lien de sujétion politique, c'est qu'il existait aussi, en dehors de l'empire fondé par les croisés, des États libres où s'étaient réfugiés les derniers défenseurs de l'indépendance nationale, et vers lesquels se portaient avec ardeur les pensées et les espérances du monde hellénique tout entier. Les Latins possédaient Constantinople, la Thrace, la Grèce et les îles; mais l'empereur Théodore Laskaris régnait à Nicée, les princes Comnènes, Alexis et David, à Trébizonde et à Héraclée du Pont, Michael Ier Angelos, despote d'Épire, sur les Illyriotes et les Albanais.

Ces petits souverains avaient groupé autour d'eux les éléments indigènes, clercs et nobles, les plus réfractaires à la domination des conquérants. Et ceux qui, de gré ou de force, continuaient à habiter l'empire latin, avaient les yeux sans cesse fixés sur les compatriotes plus heureux qui vivaient

dans les pays que la conquête n'avait pas touchés. Nicée surtout, avec ses basiliques célèbres, ses luxueux palais, son empereur et son patriarche, était le point de mire et le point d'appui de tous les vaincus, de tous les ennemis, déclarés ou secrets, de la puissance latine.

L'ex-archevêque d'Athènes, Michael Akominatos, invoque Laskaris et ses soldats comme la suprême ressource des hommes de sa race. « Tu es pour nous, leur écrit-il, l'arche sainte, au milieu du formidable déluge qui a submergé nôtre Grèce d'Europe. Tu as dressé l'Asie et fortifié ses côtes par le rempart des armes contre l'inondation latine. Aux enfants de l'Église partout opprimés, tu as rappelé les paroles du Christ. « Venez tous à moi et je soulagerai vos maux. » Puisses-tu non seulement écarter les Latins de la terre asiatique, mais encore délivrer de leur méchanceté la ville impériale! Tu les chasseras, comme des chiens enragés, de notre enceinte sacrée. »

La haine du maître, tel est au fond le sentiment très vif qui animait les Grecs assujettis et dépouillés. Joignons-y le mépris que leur inspirait la barbarie des Occidentaux. Comme l'écrivait encore Akominatos à Théodoros, évêque de Négrepont : « L'âne sera sensible à l'harmonie des lyres, le scarabée du fumier au parfum des myrtes, avant que les Latins ne s'émeuvent des beaux sons et ne comprennent les grâces de la parole. » Cet archevêque bel-esprit n'était pourtant pas de ceux qui répudiaient tout contact avec les vainqueurs

et prêchaient l'opposition désespérée. On voit, par sa correspondance, qu'il était resté en relations amicales avec les évêques soumis de l'empire latin. Il ne leur reprochait pas, ce que d'autres considéraient comme une trahison, le serment d'obéissance prêté à Rome : c'est d'un ton plus mélancolique qu'indigné qu'il félicite l'évêque de Négrepont « de supporter vaillamment la tyrannie des barbares ». Il écrit même à l'abbé du monastère de Kaisariani, sur l'Hymette, au sujet de l'archevêque latin d'Athènes, son remplaçant : « Il faut témoigner toutes sortes d'égards aux détenteurs actuels du pouvoir et satisfaire autant que possible leurs exigences », mais sans doute avec cette restriction mentale « en attendant qu'on puisse les mettre la porte ». Visiblement ses affections et ses visées d'avenir s'attachent à cet empereur de Nicée qui luttait avec tant de vaillance contre l'ennemi national, et à ce patriarche grec qui continuait à s'intituler « patriarche de Constantinople », comme si le pape n'avait pas créé un patriarche latin !

Le patriarcat de Nicée, point de ralliement pour le clergé indigène et menace permanente pour l'œuvre religieuse de Rome, était de création récente. Quand l'ancien pontife de Constantinople, Jean X Kamateros, chassé par la conquête, avait abdiqué sa dignité pour s'exiler dans une ville de Thrace, Laskaris l'avait requis de transporter son siège à Nicée. Il s'y était refusé et les moines grecs d'Europe persistèrent en majorité à voir en

lui le légitime patriarche de l'empire byzantin. On le remplaça pourtant à Nicée par Michaël Autoreianos, l'évêque qui avait couronné Laskaris empereur. Les moines indigènes restés dans l'empire latin, reconnurent d'abord en secret ce patriarche comme leur véritable chef, puis se déclarèrent publiquement ses subordonnés. Son successeur, Théodore Eirenikos, conserva, à l'égard de Rome et des Latins la même attitude d'hostilité irréconciliable. Même quand Laskaris, inclinant à faire la paix avec Innocent III et Henri de Flandre, lui ordonne de ne plus se dire « patriarche des Grecs », il refuse d'obéir. Une encyclique qu'il adressa aux Grecs de l'empire latin semble le montrer disposé à reconnaître la primatie du pape et le pouvoir des légats : mais ce n'est qu'une apparence, car il déclare, d'autre part, que l'obéissance exigée par Innocent III est une atteinte portée à l'intégrité du dogme, et une question sur laquelle l'Église byzantine ne saurait transiger.

Il existait pourtant, à Nicée même, un parti qui ne repoussait pas toute idée d'entente avec les conquérants d'Occident et les autorités romaines. Un grand personnage de l'Église indigène, le métropolite d'Éphèse, Nikolaos Mésaritès, en était le chef; et c'est ce qui permit à Innocent III de songer à conclure avec Laskaris un accommodement de caractère à la fois politique et religieux. Projet au premier abord invraisemblable : comment se rapprocher du prince qui personnifiait la haine du

nom latin et la résistance à l'ordre de choses fondé en 1204? Mais l'entente de la papauté et d'Henri de Flandre n'était pas parfaite; on ne renonçait pas, si récalcitrants que fussent les Grecs, à l'espoir de les ramener à l'unité, et enfin, pour faire la croisade, cet objectif constant de sa politique, Innocent cherchait partout des alliés à opposer au Sarrasin. Du moment qu'on ne pouvait supprimer les États grecs, il fallait tâcher de les rattacher à l'empire latin par le lien pacifique du vasselage. Ce programme reçut un commencement d'exécution.

En 1206, le maître d'Héraclée du Pont, David Comnène, et, en 1209, le despote de l'Épire, Michael l'Ange, devinrent, par traité, les feudataires de l'empereur latin. Ce dernier consentit même à donner sa fille aînée en mariage à un frère d'Henri de Flandre. Il est vrai qu'on ne pouvait compter sur la solidité de ces alliances politiques, conclues avec des natures mobiles que seul l'intérêt du moment déterminait. Le despote d'Épire n'avait juré fidélité au souverain de Constantinople que pour endormir sa vigilance et préparer un mauvais coup. Un jour il fait arrêter, en traîtrise, le connétable de l'empereur avec une centaine de chevaliers. Les uns sont fouettés jusqu'au sang, les autres incarcérés, d'autres mis à mort. Le connétable, son chapelain et trois personnes de sa suite sont crucifiés. Mis en goût, Michael assiège les châteaux impériaux et brûle les fermes. Tous les prêtres latins sur lesquels il

peut mettre la main, entre autres un évêque déjà sacré, sont décapités. De son côté, l'empereur de Nicée, étant parvenu à se rendre maître d'un personnage important de la cour de Henri de Flandre, le fit, dit-on, écorcher vif. C'est Innocent III lui-même qui rapporte ces faits dans une lettre au patriarche de Constantinople, en y ajoutant un détail peu rassurant pour l'avenir de l'empire latin. Un certain nombre de chevaliers d'Occident, mal payés par Henri ou ne gagnant plus rien à le servir, s'étaient réfugiés auprès du despote d'Épire et de l'empereur de Nicée et se battaient pour le compte de l'ennemi.

Innocent III ne cache pas ses anxiétés. « Si les Grecs, écrit-il au patriarche, parviennent à se remettre en possession de la Romanie, c'en est fait de la croisade. Car on sait qu'avant de perdre Constantinople, malgré nos instances pressantes et réitérées, ils ont toujours empêché qu'on ne secourût la Terre-Sainte. N'oublions pas que leur empereur Isaac avait fait construire dans sa capitale une mosquée, sur la demande de Saladin ! En supposant que les Grecs arrivent à exterminer les Latins, la haine qui les anime contre ces derniers est telle (aujourd'hui encore ils les traitent de chiens) qu'ils persévéreront dans l'apostasie et dans le schisme. D'autant plus qu'ils ne cessent de se plaindre de l'Église romaine, à qui ils attribuent la déviation de la croisade et la prise de Constantinople ».

Le pape ordonne donc au patriarche d'engager

les guerriers latins, par la persuasion ou, s'il le faut, par la menace de l'anathème, à cesser de se faire les auxiliaires des Grecs, et surtout de se mettre au service de Michael. Il faut aussi agir sur l'empereur Henri pour qu'il donne à ses chevaliers une solde suffisante et ne les réduise pas à la nécessité de passer à l'ennemi. Les mêmes prescriptions sont adressées à tout le clergé de l'empire latin.

On avait raison de redouter ce despote d'Épire, prompt à toutes les ambitions et capable de toutes les audaces. S'il essaya vainement d'enlever la Morée aux Villehardouin, il parvint à agglomérer, sous sa main, avec l'Épire proprement dite, l'Étolie, l'Acarnanie, tout le littoral du nord du golfe de Corinthe et même la grande île de Corfou, que les Vénitiens durent évacuer. C'est de l'Épire que devait sortir, quelques années après la mort d'Innocent III, le premier danger vraiment sérieux qui ait atteint l'empire restauré par Henri de Flandre. Michael l'Ange mourra en 1214, assassiné dans son lit, mais son frère et successeur Théodoros prendra Salonique aux Montferrat et y créera un nouvel empire grec, ce qui marque, pour les Occidentaux, le commencement de la grande débâcle.

Du côté de Nicée et de son empereur, la diplomatie d'Innocent III espéra être plus heureuse. Déjà le premier légat envoyé en Romanie, Benoît de Sainte-Suzanne, avait engagé des négociations avec Laskaris et le métropolite d'Éphèse. L'accord

ne put se faire; mais la cour de Rome reprit les pourparlers, et, dès 1208, elle apparaît en conversation réglée avec le souverain grec. Dans une lettre à Innocent III, celui-ci se plaint longuement des Latins de Constantinople et de leurs procédés passés et présents.

« Ce sont des apostats! dit-il, car, enfin, ils avaient fait semblant de se croiser pour enlever la Terre-Sainte aux infidèles, et ils se sont hâtés de tourner leur épée contre des chrétiens. De plus, par la prise de Constantinople et la conquête de l'empire grec, ils se sont rendus coupables de trahison et de sacrilège. Ils n'ont même pas épargné les églises saintes; on les a vus tuer les chrétiens, déshonorer les vierges, souiller les femmes mariées. Plusieurs fois parjures, ils n'ont cessé de violer les trêves qu'ils avaient conclues avec nous. Actuellement, au lieu de marcher dans les voies de la charité que leur enseigne l'Apôtre, ils refusent de signer avec notre empire une paix perpétuelle. Ils ne consentent qu'à une trêve. Nous vous supplions, ajoute Laskaris, de les engager à conclure avec nous une paix définitive et d'envoyer un légat spécialement chargé de l'obtenir. Dieu a tracé lui-même la frontière entre notre domination et la leur : nous ne devons, ni eux ni nous, la franchir. Cette frontière, c'est la mer. Il faut qu'ils se contentent du territoire qu'ils ont acquis. S'ils consentent à traiter sur cette base, nous vous promettons de nous joindre à eux pour combattre virilement les Sarrasins.

S'ils s'y refusent, nous serons obligés, malgré nous, de nous allier contre eux avec les barbares et les infidèles, de nous faire les associés des Bulgares. Nous avons proposé la paix. Si elle ne se conclut pas, nous déclinons toute responsabilité. »

La vérité est que l'empereur de Nicée demandait aux Latins ce que ceux-ci ne pouvaient lui accorder. Renoncer complètement à toute tentative de conquête au delà du détroit des Dardanelles, de la mer de Marmara et du Bosphore; borner leurs prétentions à l'Europe pour lui laisser l'Asie! Mais les croisés de 1204 et les empereurs latins n'avaient jamais cessé de revendiquer une part du littoral asiatique, sachant très bien que, pour posséder vraiment Constantinople, il fallait être maître des deux bords du canal maritime qui mettait en communication la mer Égée et la mer Noire, Henri de Flandre était trop intelligent pour accepter une paix ferme dans les conditions que l'ennemi lui offrait.

Innocent III, voulant répondre à Laskaris, se trouvait dans une situation difficile. Pour ce qui est des faits passés et du sac de Constantinople, comme toujours il n'excuse pas les Latins, il plaide seulement les circonstances atténuantes. On connaît sa thèse; mais il est piquant de voir comment il l'a soutenue en s'adressant à celui-là même qui faisait, en termes aussi vifs, le procès des envahisseurs.

« Certes, écrit-il, nous n'approuvons pas la con-

duite des Latins. Nous leur avons bien des fois reproché leurs excès et nous nous contenterons ici de reproduire la justification qu'ils ont eux-mêmes présentée. Il affirment qu'ils n'ont fait que conduire à Constantinople l'enfant (Alexis IV) qui prétendait en être le légitime souverain; qu'une nécessité importune, mais inéluctable, les a obligés de débarquer en Romanie pour s'y procurer des vivres; que leur intention était, malgré tout, d'obéir à la volonté du Saint-Siège et d'aller au secours de la Terre-Sainte. Ils ont d'abord occupé Constantinople sans effusion de sang, chassé l'usurpateur et remis sur le trône le père et le fils, obtenant d'eux sans les violenter qu'ils jurassent obéissance à Rome. Ils se disposaient ensuite à se diriger sur la Syrie avec toutes leurs forces, quand la méchanceté innée des princes à qui ils avaient rendu la pourpre et leurs manquements à la fois jurée changèrent brusquement la face des choses. En employant la ruse, le feu et le poison, les Grecs, à plusieurs reprises, ont empêché le départ des croisés. Ils les ont contraints à prendre la ville d'assaut. »

L'historique, assurément tendancieux, que faisait Innocent III des événements de la quatrième croisade, n'avait plus, à ce moment, qu'un intérêt très rétrospectif. Le pape savait si bien à quoi s'en tenir sur la prétendue nécessité qui aurait réduit les croisés à faire main basse sur l'empire grec, qu'il n'a pas osé prendre leur plaidoyer à son compte. Il ne fait que répéter, dit-il, leurs

arguments et leurs excuses. Il ne pouvait pourtant pas avouer, devant l'ennemi, que les chefs de l'armée du Christ avaient, en réalité, enfreint ses ordres et désobéi sciemment. Et il essaye à son tour, tout en réprouvant leurs actes, d'en justifier le résultat en l'attribuant à la Providence.

« Nous ne prétendons pas que les Latins ne soient pas coupables : mais nous croyons que c'est un jugement équitable de Dieu qui, par leur intermédiaire, a puni les Grecs d'avoir voulu scinder la tunique sans couture de Jésus-Christ. Il est arrivé souvent que par un arrêt de cette justice mystérieuse, bien qu'impeccable, les méchants ont été châtiés par le ministère des méchants. C'est ainsi que Dieu a dit à Nabuchodonosor : « Tu m'as servi à Tyr, je te livrerai l'Égypte ». C'est ainsi que ceux qui n'ont pas voulu entrer avec Noé dans l'arche ont péri justement par le déluge. De même ceux qui se sont refusé à reconnaître comme pasteur le bienheureux Pierre, prince des apôtres, à qui Dieu a commis le soin de ses ouailles, ont mérité de souffrir la faim. Malgré les avertissements souvent réitérés de nos prédécesseurs et les nôtres, les Grecs n'ont pas voulu revenir à l'unité, ni contribuer à la délivrance des lieux saints, bien qu'ils aient pu le faire mieux que tout autre peuple, en raison de leur proximité et de leurs richesses. C'est donc à bon droit qu'ils ont été remplacés par ceux qui voulaient l'unité religieuse et la croisade. La disparition des mauvais cultivateurs ne permet-elle pas aux bons

ouvriers d'occuper la terre pour lui faire produire de fertiles moissons? »

Innocent avait déjà invoqué cette théorie commode pour rassurer sa conscience, mais jamais si complaisamment et avec autant de force. C'est Dieu, en somme, qui a fondé l'empire latin : le souverain de Nicée n'a donc qu'à s'incliner.

« Comme on lit dans les prophéties de Daniel, il existe au ciel un Dieu qui révèle les mystères, qui change l'ordre des temps, qui transfère à qui bon lui semble les royautés de ce monde. Il a dévolu aux Latins l'empire de Constantinople. Voici donc le conseil que nous donnons à ta Noblesse : Qu'elle s'humilie devant notre très cher fils, Henri, l'illustre empereur, et lui rende, en l'assurant de ses services, l'honneur qui lui est dû. » En d'autres termes, le pape invite Laskaris a reconnaître la *suzeraineté* du détenteur de l'empire grec. « Tu n'as qu'à suivre l'exemple de Jérémie, qui a conseillé au peuple d'Israël de se soumettre paisiblement au joug de Nabuchodonosor. Si le prophète a convié un peuple fidèle à servir un prince infidèle, combien, à plus forte raison, peut-on te conseiller de servir cet empereur latin à qui le Très-Haut a donné la puissance? C'est un prince catholique et fidèle entre tous : en acceptant sa domination, tu obtiendras cette paix que tu désires si ardemment. »

« Tu reproches aux Latins de manquer au devoir de charité, parce qu'ils ne consentent qu'à des trêves et ne veulent pas d'une paix perpé-

tuelle. Mais la charité n'a pas de limites : il n'est pas nécessaire qu'elle se manifeste même par des trêves ; on doit l'étendre non seulement aux amis mais aux ennemis. La conclusion d'une trêve en facilite l'exercice : elle prépare la voie à un accommodement plus durable et plus solide. Soumets-toi donc à la disposition providentielle qui a élevé Henri à l'empire, et rends-lui le devoir de vassalité qui lui est dû, de même qu'il faut, toi et les tiens, nous témoigner respect et dévouement à nous qui, bien qu'indigne, tenons la place du bienheureux Pierre. Notre intention est d'envoyer en Orient un légat chargé de préparer l'empereur à traiter avec toi dans un esprit de conciliation et de douceur. Quand tu apprendras l'arrivée de ce légat, tu lui enverras tes représentants, et il négociera, entre l'empereur et toi, tout ce qui peut vous conduire l'un et l'autre au salut et à la paix » (1208).

Le légat annoncé ne fit son apparition que cinq ans après dans les parages du Bosphore. Des nécessités autrement impérieuses, la guerre des Albigeois, le conflit avec l'Allemagne, avaient détourné ailleurs et absorbé l'attention du pape. Mais si les négociations avec l'empereur de Nicée furent interrompues, c'est qu'elles avaient en réalité peu de chances d'aboutir. Laskaris, on le comprend, ne s'inclinait pas devant la théorie providentielle de la fondation de l'empire latin. Aux yeux de tous les Grecs, comme aux siens, cette aventure restait un acte de pur brigandage.

Pourquoi se serait-il soumis d'ailleurs aux ordres de ce pape qui ne reconnaissait même pas son titre et sa condition de souverain indépendant? La lettre d'Innocent III est adressée, non à Théodore Laskaris « empereur de Nicée », mais à Théodore Laskaris « noble homme, » *nobili viro*. Enfin comment pouvait-on lui demander à lui, le représentant de la famille impériale dépouillée, de se déclarer spontanément le vassal de l'envahisseur? Le malentendu fondamental, l'irréductible divergence entre Latins et Grecs, semblait exclure tout accord.

Cependant la diplomatie romaine ne voulut pas abandonner la partie. Elle s'attaqua de nouveau, en 1213, à ce problème insoluble : ramener Laskaris et les Grecs indépendants à l'unité de croyances et de rites, tout en leur faisant accepter la suprématie politique de l'étranger qu'ils détestaient. On pouvait douter *a priori* que Pélage, le persécuteur des moines grecs, obtiendrait de meilleurs résultats que ceux qui avaient négocié avant lui. Le rapprochement parut cependant, grâce à ses efforts, sur le point de s'opérer. A la suite d'une entente secrète conclue à Nicée entre ses envoyés et Laskaris, on convint que l'entrevue solennelle des représentants des deux religions et des deux races aurait lieu à Constantinople.

Le plénipotentiaire délégué par l'empereur de Nicée pour traiter de puissance à puissance avec le cardinal romain, fut précisément le métropolite d'Éphèse, Nikolaos Mésaritès, partisan de la conci-

liation. Avant de quitter Éphèse pour se rendre à la conférence, il reçut les plaintes de nombreux moines venus de Constantinople et qui lui dépeignirent, sous les couleurs les plus sombres, les effets de la politique intolérante du légat. Il partit néanmoins, sans doute avec la mission de ramener le mandataire du pape à des sentiments moins violents.

Lorsque le vaisseau qui le portait s'approcha de la pointe du Sérail, c'est-à-dire de l'acropole de la ville impériale, il aperçut de loin sur le rivage une foule d'ecclésiastiques latins : spectacle douloureux pour ce Grec, obligé de constater que Constantinople, la capitale de l'hellénisme, était devenue une ville romaine. Cependant on lui avait préparé une réception, extérieurement tout au moins, très cordiale. Un cheval richement harnaché, sur lequel il devait faire son entrée, l'attendait. Il n'en voulut pas : il préféra comme monture un modeste mulet, et chevaucha ainsi dans les rues de la grande cité, très bien accueilli par la population grecque et même acclamé par les Latins. Un logis lui était assigné près de l'église Sainte-Sophie ; il y trouva, il le reconnaît lui-même, une installation des plus confortables où il fut l'objet des soins les plus empressés.

Le matin qui suivit son arrivée, on le conduisit à Sainte-Sophie. Le cardinal Pélage y siégeait sur un trône élevé, entouré de clercs latins assis beaucoup plus bas. Le métropolite remarqua avec indignation que ce légat du pape ne se levait pas

pour le recevoir et le saluer, mais resta tranquillement sur son siège, sans lui tendre la main. On lui avait préparé un fauteuil à côté et sur le même plan que celui du cardinal : il s'y installa, mais commença par exprimer tout haut son mécontentement et sa surprise. Il ne s'expliquait pas une telle réception. Le légat n'était ni métropolite, ni archevêque : il ne présidait pas un concile; c'était un simple évêque, le pasteur de la petite et obscure bourgade d'Albano. Pourquoi ne s'était-il pas rendu au devant du prélat qui était l'exarque de toute l'Asie et le possesseur d'un siège d'apôtre?

Le cardinal répondit d'abord par un geste : il avança son pied droit, pour montrer qu'il était chaussé de rouge; puis il déclara qu'il n'était pas dans l'usage que ceux qui, comme lui, portaient les insignes impériaux, se levassent de leur trône pour aller au devant d'un étranger. « Nous représentons ici, ajouta-t-il, le chef de l'Église romaine, le successeur de Pierre, le prince des apôtres. En vertu de la donation de Constantin, ce père de la foi, nous avons reçu le vêtement de pourpre qui décèle la dignité impériale, et nous portons aussi la chaussure qui en est le complément. »

La riposte du Grec ne se fit pas attendre; elle fut même assez spirituelle. On le vit avancer lui aussi le pied droit, ôter sa chaussure, et en montrer l'intérieur, qui était rouge, aux assistants. Alors, s'adressant au cardinal : « Tu penses être l'égal d'un empereur parce que tu es chaussé de

pourpre? mais tu vois, que, nous aussi, nous participons au même honneur. Seulement nous, nous ne portons pas ce cuir empourpré, signe du pouvoir impérial, à l'extérieur de notre chaussure. C'est que nous méprisons l'orgueil et que nous voulons, comme le seigneur Christ, pratiquer l'humilité. Nous marquons notre dédain des choses terrestres, en plaçant le signe de notre puissance temporelle, comme quelque chose de vil, dans nos souliers ».

S'il faut toujours en croire le récit du métropolite d'Éphèse, source unique pour cet épisode, le Latin, déconcerté, ne répliqua pas, soit que dans cette lutte bizarre il se tînt pour battu, soit qu'il fût pressé d'aborder l'objet de sa mission. Les négociations s'engagèrent sur la paix à conclure entre les deux empires et sur l'union des deux églises. Le cardinal ne voulait pas permettre qu'on désignât le patriarche qui résidait à Nicée sous le nom de « patriarche de Constantinople ». Il affirmait que le véritable chef religieux de Constantinople était le patriarche latin, et que celui de Nicée n'avait droit qu'au titre de « patriarche des Grecs ». Après une longue discussion, l'Éphésien céda sur ce dernier point. C'était aller à l'encontre du sentiment général des Grecs de Nicée et des prétentions du parti intransigeant, qui ne le lui pardonna pas. Mal accueilli à son retour, il essaya de se justifier en montrant que ce titre de « patriarche des Grecs » était, au fond, un très grand honneur pour le patriarche de Nicée. « Par là, dit-il, le

cardinal l'a reconnu comme le premier évêque du monde entier, car où n'y a-t-il pas de Grecs dans l'univers ? On en trouve partout, en Afrique et en Asie comme en Europe. » Mais ce raisonnement eut peu de succès.

La conférence de Sainte-Sophie s'anima surtout quand le métropolite d'Éphèse se plaignit à l'envoyé de Rome des violences qu'il avait commises contre le clergé grec de l'empire latin. « Comment as-tu pu en venir, lui dit-il, à réduire ces clercs à la mendicité et à l'exil, sous prétexte qu'ils désobéissent aux ordres du pape ? Est-ce que les Latins ne tolèrent pas la présence des Juifs dans leurs villes, et non seulement des Juifs, mais des hérétiques comme les Arméniens, les Nestoriens, les Jacobites ? Est-ce qu'ils ne communiquent pas d'une façon continue avec eux ? Toi, sublime cardinal, qui veux soumettre à la puissance ecclésiastique de Rome tout ce qui est sous le firmament, crois-tu que tu auras acquis beaucoup de gloire, en expulsant de leur cloître de pieux moines grecs qui ne t'ont rien fait ? Ils sont morts au siècle : ils passent leur vie à chanter les louanges du Seigneur ; la plupart d'entre eux ne savent ni lire ni écrire. Quel salaire en recevras-tu à Rome ? Tu n'es pas dans la situation du commerçant maladroit qu'on aurait envoyé pour recueillir de l'or, de l'argent et des pierreries, et qui ne rapporterait rien que des chiffons et des cailloux ! Après tout, nous autres, nous ne pouvons que te savoir gré de ce que tu as fait. En jetant dans les

bras de Laskaris ceux qui appartiennent au royaume du ciel tu as contribué, pour ta part, à augmenter sa puissance terrestre, cette puissance qui ne cesse de s'accroître, et qui est l'appui et l'espoir de tout ce qui est Grec.

« J'avais l'intention, répondit fièrement le légat d'Innocent III, de procéder encore avec plus de rigueur contre les moines rebelles à notre autorité, mais le roi Théodore, en envoyant ici un ambassadeur chargé d'une mission de paix, a modifié mes dispositions. Si ce seigneur, sous l'inspiration du Souverain maître, voulait devenir un fils et un serviteur fidèle de la puissance romaine, non seulement les moines seraient laissés en repos, mais on permettrait au clergé grec tout entier de garder paisiblement ses églises. » Pélage oubliait de dire que l'intervention de Laskaris n'était pas la seule cause de ce temps d'arrêt dans la persécution. L'empereur latin lui-même, en prenant la défense de ses sujets opprimés, avait contribué fortement à ce résultat.

La discussion contradictoire sur la question des Écritures et du dogme dura toute une semaine; après quoi le métropolite, accompagné des envoyés du légat, revint trouver à Héraclée du Pont l'empereur de Nicée. Laskaris, dans l'audience qu'il donna aux Romains, aborda avec eux la question d'un rapprochement politique et insista encore sur le tort que s'était fait le cardinal en persécutant les moines. Pendant une journée entière, il assista à un nouveau débat que le

métropolite d'Éphèse soutint contre ses contradicteurs, notamment au sujet de la procession du Saint-Esprit. Puis il renvoya à Constantinople les envoyés de Pélage, comblés de ses faveurs et de ses cadeaux.

Au total, de ces négociations et de ces joutes oratoires, rien ne sortit. Une fois de plus, le grave problème de l'union des églises avait été inutilement abordé. Le légat n'obtint pas davantage que l'empereur de Nicée se déclarât, au temporel, le subordonné de Henri de Flandre. Les deux dominations, les deux religions, les deux races, toujours profondément séparées, gardaient l'une contre l'autre la même attitude d'hostilité et de méfiance. Sur ce terrain l'échec d'Innocent III ne faisait pas doute; mais, en dépit de l'opposition des hommes et des choses, il ne renonçait pas à la grande idée qui était le point essentiel de sa politique orientale. Au delà de Constantinople et de Nicée, il n'a jamais cessé de viser Jérusalem. La conquête des rives du Bosphore n'était pour lui qu'un moyen, le point de départ d'une nouvelle entreprise. Quand il s'aperçut que les Latins établis en terre grecque ne pensaient pas comme lui, il renonça à leur parler croisade, mais il caressait toujours son rêve, et il en fut quitte pour le poursuivre sans eux.

***

En 1213, il fit un suprême effort, avec la ferme intention d'aboutir. Convoquant la chrétienté entière au concile œcuménique dont la réunion était fixée au 1er novembre 1215, il déclara hautement que la croisade était l'une des deux ou trois grandes questions qui devaient y être agitées et résolues. Il lança, dès lors, sur toutes les régions de l'Europe, les légats et les missionnaires chargés de prêcher la prise de croix et de créer, à cet effet, une agitation formidable.

Elle fut précédée d'un manifeste adressé du Latran à tous les pays chrétiens, document des plus instructifs où l'on remarquera d'abord ce que dit Innocent III de la conquête musulmane et du fondateur de l'Islam. « Toutes les provinces qui sont actuellement au pouvoir des Sarrasins, c'étaient les populations chrétiennes qui autrefois les possédaient. Mais alors surgit un fils de perdition, un faux prophète, Mahomet. Il a fait dévier beaucoup d'âmes du chemin de la vérité par ses séductions caressantes et l'appât des voluptés charnelles. Sa perfidie, jusqu'ici, a triomphé, mais nous avons confiance dans le Seigneur. Il nous a fait connaître, à bien des indices rassurants, que la fin du règne de ce monstre (*hujus bellue*) est proche. L'apocalypse de Jean nous apprend qu'il sera clos en six cent soixante-six ans, et six cents ans déjà sont écoulés. »

« Les circonstances actuelles exigent plus que jamais une action prompte et énergique. Les perfides Sarrasin viennent de construire, sur le mont Thabor, à l'endroit même où le Christ s'est montré à ses disciples dans sa gloire, une forteresse destinée à achever la ruine du nom chrétien. Elle domine la cité d'Acre : elle la menace; c'est par elle qu'ils espèrent venir à bout sans obstacle de ce qui reste du royaume de Jérusalem, car ce malheureux débris est dépourvu d'argent et de soldats. » Le pape convie donc tous les chrétiens à mettre fin à leurs querelles et à conclure la paix pour venir au secours du Crucifié. « Pour eux d'abord, c'est le salut dans l'autre monde, c'est la certitude du paradis : car leur participation à la croisade leur assure l'entière rémission de leurs péchés. » Et ici prend place le développement ordinaire sur les catégories des personnes qui auront droit aux indulgences, les privilèges des croisés et les effets de la protection apostolique qui les couvre.

Mais avec quelles ressources, par quelles mesures économiques et militaires assurera-t-on le succès de l'entreprise? D'abord, tous les corps d'Église, tous les membres du clergé et toutes les municipalités urbaines et rurales devront fournir un nombre d'hommes d'armes proportionné à leurs facultés, ainsi que l'argent nécessaire à l'entretien de ces soldats pendant trois ans. Les rois, princes, comtes, barons et autres seigneurs qui ne feront pas en personne le voyage d'Outre-mer, seront tenus, eux aussi, d'équiper et d'entre-

tenir des combattants à leur frais. Les cités maritimes fourniront le personnel et le matériel naval. Toute autre croisade, celle d'Espagne contre les Maures, celle du Languedoc contre les hérétiques, est suspendue : l'œuvre chrétienne sur ces deux points est assez avancée et assez prospère pour qu'on puisse appliquer l'activité et les ressources des fidèles à des nécessités plus urgentes.

Les corsaires et les pirates, qui arrêtent et dépouillent les pèlerins, sont un des plus grands obstacles à la délivrance de la Terre-Sainte : on les cxcommuniera, eux, leurs associés et leurs fauteurs : et l'on frappera aussi d'anathème ceux qui communiqueront sciemment avec eux pour des opérations de vente ou d'achat. Les autorités des villes et des ports d'où ils sortent recevront l'ordre de les empêcher de nuire, et seront investis, pour ce fait, de tous les pouvoirs nécessaires. Enfin l'on renouvellera les mesures de rigueur décrétées par le troisième concile de Latran contre tous les chrétiens coupables de fournir aux Sarrasins des munitions de guerres, des bois de construction et des pilotes. Ces marchands et leurs auxiliaires ne sont pas moins criminels et moins dangereux pour la chrétienté que les infidèles eux-mêmes.

Pour appeler sur l'entreprise les bénédictions du ciel, le promoteur de la croisade veut enfin que, tous les mois, on fasse une procession solennelle où les deux sexes seront, autant que possible, séparés. Des oraisons publiques seront dites pour que Dieu restitue aux chrétiens le tombeau de son

Fils. Des sermons, des jeûnes, des distributions d'aumônes ajouteront à l'efficacité de la prière. Tous les jours, à la messe, après la communion, les hommes et les femmes se prosterneront humblement à terre; les clercs chanteront le psaume *Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus* » et l'officiant continuera, de l'autel, par une prière spéciale, dont le pape fournit le texte, et où l'on demande à Dieu la libération de la Terre-Sainte. Un tronc sera consacré, dans chaque église, à recevoir les offrandes des clercs et des laïques.

Toutes ces dispositions étaient conformes à l'esprit du temps et aux traditions établies : l'opinion ne pouvait que les approuver. Mais il est un passage du manifeste pontifical qui prêtait à des exagérations dangereuses et dont les conséquences furent graves. Innocent III, voulant donner au mouvement qu'il désirait provoquer dans les masses chrétiennes son maximum de généralité et de profondeur, semble revenir à une conception de la croisade qui était plutôt du XIe siècle que du XIIIe. « Pour éviter, dit-il, tout retard dans le secours apporté à la Terre-Sainte, on ne prendra pas le temps, au moment de la prise de croix, d'examiner, pour chacun de ceux qui s'offriront à partir, s'il est physiquement et moralement apte à remplir son vœu en personne. Nous admettons qu'à l'exception des religieux, tous ceux qui voudront se croiser pourront le faire. On verra plus tard, pour les cas d'urgente nécessité ou d'utilité évidente, quelles sont les exemptions, les rachats,

ou les délais d'accomplissement que l'autorité apostolique se trouvera en droit d'accorder. »

Le chef de l'Église décrétait ici la levée en masse, le mouvement tumultuaire des populations chrétiennes appelées à bénéficier des privilèges de croix. On a dit plus haut à quel point ces privilèges bouleversaient les conditions sociales dans les milieux où l'agitation se propageait. Pendant l'année 1213 et les deux suivantes, la prédication de la croisade amena en effet, dans tout l'Occident, un trouble, un désarroi, des mécontentements et des protestations dont l'écho parvint forcément jusqu'à Rome. Les détails de cette perturbation générale ne sont guère connus que par les documents d'origine française; ils se réfèrent surtout à la légation du cardinal Robert de Courçon; mais leur signification est claire, et le fait y apparaît avec toute sa portée historique. On accusait ce légat d'avoir abusé de sa charge pour s'enrichir et d'avoir révolutionné toutes les provinces où il passait par des diatribes furibondes et des exigences sans limites.

L'historien de Philippe-Auguste, Guillaume le Breton, un clerc, ne cache pas son indignation : « Le légat et ses auxiliaires, dit-il, donnaient la croix à tout le monde; ils prenaient indistinctement et pêle-mêle les enfants, les vieillards, les femmes, les boiteux, les aveugles, les sourds, les lépreux. Beaucoup de nobles refusèrent de se croiser, parce que cette confusion leur paraissait plutôt préjudiciable qu'utile à la grande cause de

la Terre-Sainte ». Il nous révèle aussi que les prédicateurs du pape, « voulant flatter la populace plus qu'il n'était nécessaire, diffamèrent à l'envi le clergé, disant ou plutôt forgeant sur son compte, devant leurs auditeurs, les histoires les plus honteuses, au point que ce scandale mit aux prises clercs et laïques et faillit dégénérer en schisme ». D'autres chroniqueurs ont fait ressortir « l'insolence » de Robert de Courçon, ses abus de pouvoir, ses exactions. « Il se rendit odieux à tout le monde, » dit un moine de Saint-Marien d'Auxerre ; et un chanoine de l'ordre de Prémontré affirme « que, dans les conciles qu'il présida, il porta de multiples atteintes à la dignité des évêques et à la situation des grandes églises ».

Il ressort de ces témoignages concordants que les agitateurs qui parlaient au nom de Rome profitèrent de l'occasion pour flétrir les désordres et l'égoïsme de la haute Église et propager, dans un sens démocratique, leurs idées de réforme. Le clergé, effrayé, se cabra. Dans un concile que le légat tint à Bourges, les évêques réunis protestèrent contre ses agissements et en appelèrent à Innocent III. A plus forte raison les nobles et les hauts barons essayèrent-ils de réagir contre un mouvement qui limitait ou suspendait les juridictions féodales pour leur substituer les juridictions d'Église. « De pareils changements ne nous paraissent ni justes ni raisonnables, écrivit le duc de Bourgogne, Eude III, à Philippe-Auguste. Et le seigneur pape ou tout autre n'a pas le droit de légi-

férer dans votre royaume, si ce n'est avec votre autorisation et celle de vos vassaux. Il n'a pas le droit d'y prendre des mesures qui doivent diminuer les services et les obligations des feudataires, à votre détriment et à celui de vos barons. Nous vous conseillons de ne pas tolérer que quelqu'un vienne instituer, dans votre royaume, un état de choses nouveau, inconnu de vos prédécesseurs et préjudiciable à vos intérêts. »

Le gouvernement de Philippe-Auguste aurait-il provoqué cette déclaration d'un des seigneurs qui étaient à la tête du corps féodal, pour se donner le droit de défendre, contre Rome et ses agents, les intérêts nationaux et monarchiques alors étroitement confondus? Toujours est-il que le roi de France et sa noblesse adressèrent à Innocent III, avec une protestation vigoureuse contre les méfaits de son légat, la liste détaillée de leurs griefs. En même temps le Capétien envoyait une circulaire[1] à un certain nombre de ses communes, pour les mettre en garde contre les empiétements de la juridiction ecclésiastique. Il n'y avait pas à s'y méprendre. L'agitation pour la croisade commençait à inquiéter la société laïque et ses chefs. On se révoltait contre les atteintes trop fréquentes portées au droit traditionnel et aux dominations établies.

Il y avait là, pour la papauté et ses projets sur l'Orient, un danger dont Innocent III eut conscience. Le 14 mai 1214, par une lettre adressée

1. Elle ne nous est malheureusement pas parvenue.

à Philippe-Auguste, il s'efforça d'apaiser l'orage et de plaider pour son légat les circonstances atténuantes. Il est bien obligé de reconnaître que Robert de Courçon a dépassé la mesure et excédé les limites de son mandat, car il dit lui-même au roi de France : « Nous avons recommandé à ce légat d'apporter à ses actes la modération nécessaire, de ne se rendre coupable d'aucun abus, de respecter les coutumes honnêtes et les usages raisonnables, de réserver le règlement de toutes les grandes questions au concile général ». Il essaie néanmoins de justifier la conduite de son représentant, notamment sur un point spécial, la question de l'usure et des usuriers. On sait que l'Église tenait alors pour illégal le prêt à intérêt, à ses yeux toujours criminel, et que, par la prise de croix, l'action du créancier sur le débiteur était suspendue.

« Le fléau de l'usure, écrit le pape au roi de France, sévit surtout dans ton royaume : il dévore les ressources des églises aussi bien que celles des nobles. Si l'on n'y remédie pas, il empêchera les fidèles de porter secours à la Terre-Sainte. Voilà pourquoi le légat, bien qu'il n'ait pas reçu de nous sur ce point un mandat spécial, a cru devoir, dans divers conciles et sur l'avis d'hommes de bon conseil, agir en médecin des âmes et prendre contre cette peste meurtrière des mesures de préservation sociale. »

Innocent III engage Philippe-Auguste à révoquer les instructions envoyées aux communes et

qu'il déplore; il le convie à ne pas entraver et à ne pas tolérer qu'on entrave, dans son État, l'exercice de la justice d'Église. Et l'argument qu'il invoque pour lui persuader qu'il ne doit pas continuer à défendre les droits de la royauté et de la société laïque est curieux. « L'âme est supérieure au corps : les biens spirituels sont préférables aux temporels : il ne faut donc pas rechercher les avantages du corps aux dépens du salut de l'âme. Toi qui portes entre tous les princes le beau titre de roi très chrétien, tu devrais t'abstenir de compromettre, en poursuivant comme tu le fais des profits matériels, les intérêts de la spiritualité. »

Cette démonstration dut faire une impression médiocre sur l'esprit positif du roi de Paris. On ne sait comment il accueillit les injonctions du pape; mais, devant les protestations et les colères qui éclataient partout autour de lui, il prit un parti décisif. Deux de ses évêques furent chargés de faire une enquête approfondie sur le pouvoir de la papauté en matière de croisade et sur les privilèges des croisés. Robert de Courçon, bon gré mal gré, approuva cette procédure. Et l'enquête aboutit à la publication (mai 1215) d'un édit royal qui réglait définitivement la condition de ceux qui avaient pris la croix. Inutile de regarder cet acte de très près pour s'apercevoir qu'il opposait une barrière à l'envahissement du pouvoir religieux et que les douze articles qui le composent restreignaient le droit pontifical en limitant les

privilèges dont il était la source. Ils ne permettent plus aux agents du pape de changer ou de suspendre la législation ordinaire, en temps de croisade ou pendant la prédication de la croisade, dans la même mesure qu'autrefois. Ils spécifient les cas où les croisés restent soumis à l'impôt du roi, à la justice royale. Leur exemption de taille est restreinte. La police du roi peut les arrêter, les juger et les punir, s'ils sont pris en flagrant délit et pour des crimes d'une certaine gravité. Dans les affaires civiles qui concernent la possession des fiefs et des censives, le croisé est justiciable non des cours d'Église, mais des tribunaux laïques. S'il s'agit de dettes, de biens meubles, ou d'injure subie dans son corps, il peut opter entre l'une ou l'autre juridiction.

Malgré la mention de l'assentiment du légat, il est difficile de croire que cet acte législatif ait été le résultat d'une entente entre l'autorité religieuse et le pouvoir civil. Philippe-Auguste déclare, sans doute, qu'il a fait cette ordonnance « dans l'intérêt de la paix qui doit régner entre la royauté et le sacerdoce », et qu'elle aura force de loi « seulement jusqu'à l'époque de la réunion du prochain concile général ». Mais il n'y parle effectivement qu'en son nom : l'acte n'a en rien l'allure d'un concordat : Innocent III n'y paraît pas. On peut douter qu'il en ait approuvé les clauses, car dans ce concile œcuménique auquel il conviait le monde entier, il allait prendre des dispositions toutes contraires et qui annulaient, par leur

portée très générale, les restrictions de l'ordonnance française.

Pour la question d'Orient, en effet, comme pour toutes celles qui intéressaient l'Église, le quatrième concile de Latran a été l'aboutissement des efforts et des travaux de sa vie entière. Il y a fait une dernière et vigoureuse tentative en faveur de l'idée qui l'obsédait, la délivrance des lieux saints. Dans le sermon qu'il prononça le jour de l'ouverture des séances (11 novembre 1215), il parla surtout de Jérusalem et de la nécessité de combattre Mahomet, « ce fils de perdition ». Et il alla jusqu'à s'écrier, devant toute l'Europe qui l'entendait « Que ferons-nous donc, mes très chers frères? Je me mets tout entier à votre disposition : je me tiens prêt, si vous le jugez utile, à entreprendre personnellement ce grand labeur, à me transporter auprès des rois, des princes, des nations et des peuples pour les exciter au combat, pour leur crier qu'ils aillent venger l'injure du Crucifié. Quoi que fassent tous les autres, voilà l'entreprise que nous, prêtres du Seigneur, nous devons spécialement assumer, voilà l'œuvre à laquelle il nous faut faire, sans réserve, le sacrifice de nos personnes et de nos biens. »

Quand le pape eût parlé, on vit se lever le patriarche de Jérusalem, qui plaida à son tour avec chaleur la cause du Saint-Sépulcre et des chrétiens d'Orient. La croisade fut une des grandes affaires qui se négocièrent au Latran. Plusieurs canons du concile sont consacrés à la préparer.

Renouvellement des indulgences, confirmation des privilèges des croisés dans ce qu'ils avaient de plus large et de plus contraire au droit commun, rédaction d'une encyclique destinée à provoquer de nouvelles prises de croix, rien ne fut négligé pour créer encore, à travers l'Europe, un mouvement qui devait faire cesser les hésitations et emporter les obstacles.

On toucha aussi à l'autre côté de la question d'Orient : l'union des églises grecque et latine. Mais, ici, la solution qu'apporta le concile ne fut qu'un aveu d'impuissance devant la persistance du schisme, en même temps qu'une négation inflexible opposée aux réclamations et aux espérances des Grecs.

D'abord l'épiscopat de l'empire latin se trouva à peine représenté au Latran. Une vingtaine seulement de prélats d'Orient et de Syrie y parurent. Tous étaient des Latins intronisés sur des sièges grecs : pas un seul représentant indigène de l'empire de Nicée et des autres États grecs indépendants. Ce n'était pas là, assurément, le concile universel qu'avaient demandé à Innocent III les défenseurs de la nationalité et de la religion helléniques. Dans de telles conditions, que pouvait être, sur le problème d'Orient, la décision des Pères? La simple consécration des faits accomplis, l'affirmation des droits et des ambitions de l'Église romaine. Les concessions faites au monde grec paraissent réduites au minimum. On en jugera par le texte du premier canon relatif au lien religieux

qui devait unir les deux grandes fractions du monde chrétien.

« De nos jours, les Grecs sont rentrés sous l'obédience du siège apostolique. Nous tenons, pour ce fait, à les honorer et à entretenir avec eux de bonnes relations, en tolérant chez eux, autant que la grâce de Dieu nous le permet, la pratique de leurs usages et de leurs rites particuliers. Cependant nous ne voulons pas et nous ne devons pas leur céder dans les cas où le salut des âmes serait en péril et où l'honneur de l'Église serait compromis. Depuis que l'Église grecque, à l'aide de certains complices et fauteurs, s'est séparée de l'Église romaine, les Grecs ont commencé à détester (*abominari*) les Latins, au point de leur témoigner leur aversion par des procédés impies du genre de ceux-ci. Quand des prêtres latins avaient célébré la messe sur des autels dont les Grecs devaient ensuite se servir, ces derniers considéraient ces autels comme souillés et ne voulaient pas y officier sans les avoir purifiés au préalable. Les personnes que les Latins avaient baptisées, les Grecs avaient l'audace de les baptiser de nouveau, et nous avons appris pertinemment qu'ils agissent encore de même aujourd'hui. Nous voulons faire disparaître de l'Église de Dieu des scandales aussi déplorables. Sur l'avis donné par le saint concile, nous défendons expressément que de pareils faits se renouvellent. Il faut que les Grecs agissent désormais en fils obéissants de la sacro-sainte Église romaine, leur mère; qu'il n'y

ait enfin qu'un seul bercail et qu'un seul pasteur. Ceux qui contreviendraient à nos prescriptions seront excommuniés et privés de toutes leurs fonctions et de tous leurs bénéfices d'Église. »

Ces affirmations sont graves dans la bouche des chefs de l'Église catholique : elles prouvent jusqu'à quel point ils avaient peu réussi à faire la conquête morale et religieuse du monde byzantin. Est-ce là d'ailleurs l'union des deux croyances et des deux cultes? Et peut-on voir autre chose, dans ce canon, que la condamnation formelle, par l'Église d'Occident, de la religion particulariste des habitants de l'Orient grec? Loin d'être une déclaration de paix, c'était un défi de guerre jeté au clergé schismatique, toujours récalcitrant. L'échec de la tentative de fusion était solennellement reconnu et proclamé.

C'est là tout ce qu'a édicté le concile de Latran sur cette question brûlante entre toutes, car le second décret n'est que le règlement de la situation respective des plus hautes dignités de l'Église chrétienne.

« Nous renouvelons, avec l'approbation du saint concile universel, les anciens privilèges des sièges patriarcaux. L'Église romaine possède, par une disposition divine, la suprématie sur toutes les autres puissances régulièrement constituées, car elle est la mère et la maîtresse de tous les fidèles du Christ. Après elle, l'Église de Constantinople tient le premier rang, l'Église d'Alexandrie, le second, l'Église d'Antioche, le troisième, l'Église

de Jérusalem, le quatrième. Mais chacune de ces églises conserve sa dignité propre. Quand leur titulaire aura reçu du pontife romain le pallium, c'est-à-dire le droit de remplir son office dans sa plénitude et prêté le serment de fidélité et d'obédience, il lui sera permis de donner à son tour le pallium aux archevêques de son ressort. Il recevra d'eux, pour lui-même, la profession canonique, et pour l'Église romaine, la promesse d'obéissance. Il pourra faire porter partout devant lui l'enseigne de la croix, sauf dans la cité de Rome et dans tous les lieux où le souverain pontife sera présent, lui ou le légat investi des pleins pouvoirs de la dignité apostolique. Dans toutes les provinces soumises à la juridiction d'un patriarche, on pourra recourir en dernier ressort à sa justice, qui est souveraine, sauf dans le cas d'appel au Saint-Siège; car l'appel en cour de Rome est de droit supérieur, un droit devant lequel tous doivent s'incliner humblement. »

Ainsi était fixée la hiérarchie catholique et mise hors de discussion la primauté du siège de Pierre : ainsi était affirmée, d'autre part, la supériorité du patriarche latin de Constantinople sur les autres patriarches d'Orient, ce qui équivalait à consacrer, au point de vue ecclésiastique, l'œuvre des croisés de 1202. Au total, le concile de Latran ne résolvait pas la difficulté du schisme. Il se contentait, dans la question d'Orient, de prêcher et de décréter la croisade. Mais encore, sur ce dernier point, allait-il être obéi et obtenir de la chrétienté

le renouvellement de la grande entreprise qui, treize ans auparavant, avait si singulièrement avorté?

En fait, l'immense agitation qu'Innocent III et ses conseillers entretenaient dans l'Europe entière n'avait produit jusqu'ici aucun résultat décisif. Les prises de croix se multipliaient, mais sans doute insuffisamment, puisque le pape ne donnait pas encore, en 1216, le signal du départ. Que se passait-il donc?

Une lettre confidentielle, sorte de rapport politique adressé à la cour de Rome par l'abbé de Prémontré, Gervais, nous apporte l'explication du retard dont s'étonnaient et s'indignaient ceux qui avaient pris la croix. Les nobles, les chevaliers, les barons, c'est-à-dire le véritable élément constitutif de l'armée destinée à combattre le Sarrasin, se croisaient ou ne se croisaient pas; mais ils ne se montraient nullement décidés à entreprendre le terrible voyage, au delà duquel était l'inconnu. Le témoignage du moine est péremptoire et d'une parfaite clarté.

« Les professeurs, les théologiens de l'Université de Paris, ont rendu une sentence menaçante contre les croisés qui n'accomplissent pas leur vœu et déclaré que, s'ils ne partaient pas dans le courant de l'année, ils commettraient un péché mortel et perdraient le bénéfice des indulgences promises, même au cas où ils viendraient plus tard à résipiscence. Or les grands seigneurs (*magnates*) paraissent résolus en majorité à ne pas

bouger. Ils se soucient peu de la déclaration de l'Université ; ils ne redoutent ni le châtiment spirituel qui peut venir de votre main, ni la contrainte des pouvoirs temporels. Quant à la foule très nombreuse des croisés de bas étage, voici ce qu'elle pense et ce qu'elle dit. « Nous sommes dans une situation pénible et angoissante. Nous sommes tout prêts à obéir aux ordres du pape, s'il nous enjoint expressément de partir. Car nos préparatifs sont faits, et nous désirons ardemment nous acquitter de notre vœu. Mais nous ne savons pas comment partir et où aller. Autant que l'intelligence humaine peut se rendre compte des choses, nous ne rendrons aucun service à la Terre-Sainte, si nous n'avons pas devant nous des chevaliers de notre pays et de notre langue. »

« Voilà le point, très doux père, continue l'abbé de Prémontré, sur lequel nous vous prions de prendre une décision d'urgence, et de nature à consoler les affligés et à soulager ceux qu'on opprime. Il ne faut pas que ces fidèles chrétiens, à qui j'ai vu prendre la croix avec tant d'enthousiasme, et qui sont prêts à remplir tous leurs engagements, tombent dans un abîme de désespoir, s'ils apprennent que le retard dont ils ne sont pas responsables, le retard imposé par la nécessité, doit avoir pour effet de périmer les indulgences et de les priver de leurs privilèges. Je vous le dis d'ailleurs en confidence, et beaucoup de personnes partagent en ceci mon sentiment : il importe beaucoup, pour le succès de la croisade,

que les Allemands ne partent pas avec les Français. On sait qu'ils n'ont jamais pu se mettre d'accord pour une grande entreprise faite en commun[1]. Il est ainsi de toute nécessité que le duc de Bourgogne et le duc de Lorraine, tous ces grands de France ou de Lorraine qu'on a épargnés jusqu'ici, soient sévèrement rappelés à leur devoir et condamnés à partir l'an prochain. Il faut que grands et petits soient fixés sur l'époque du départ, et que la menace du châtiment les décide. »

L'Europe militaire, l'Europe des chevaliers, répugnait donc à la guerre sainte : elle n'y allait qu'à son corps défendant, sous la menace des peines d'Église, *sub pœna*! Le mouvement provoqué dans les couches basses de la société restait par lui-même sans utilité et sans effet tant que la classe noble ne donnerait pas l'exemple. Or, elle ne semblait pas disposée à le donner. L'abbé de Prémontré complète le tableau en affirmant que, si certains évêques faisaient du zèle et agissaient sur leurs subordonnés par la crainte des anathèmes, ce n'était pas tant par amour pour la croisade que pour extorquer l'argent des pèlerins[2]. On comprend que, dans ces conditions, la croisade ne pouvait pas se faire et ne se fit pas.

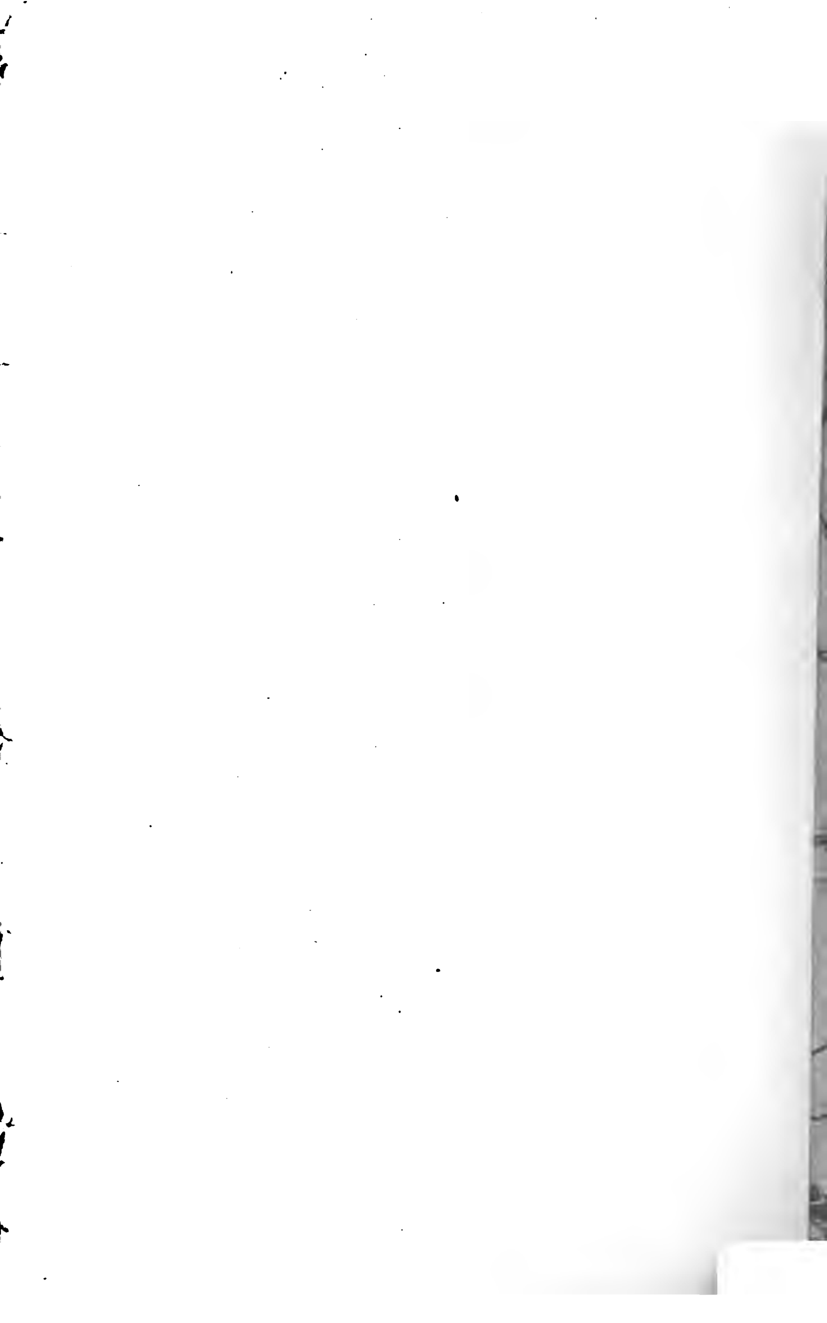
Quand Innocent III apprit ces choses et sentit que la mort était proche, il lui fallut bien s'avouer

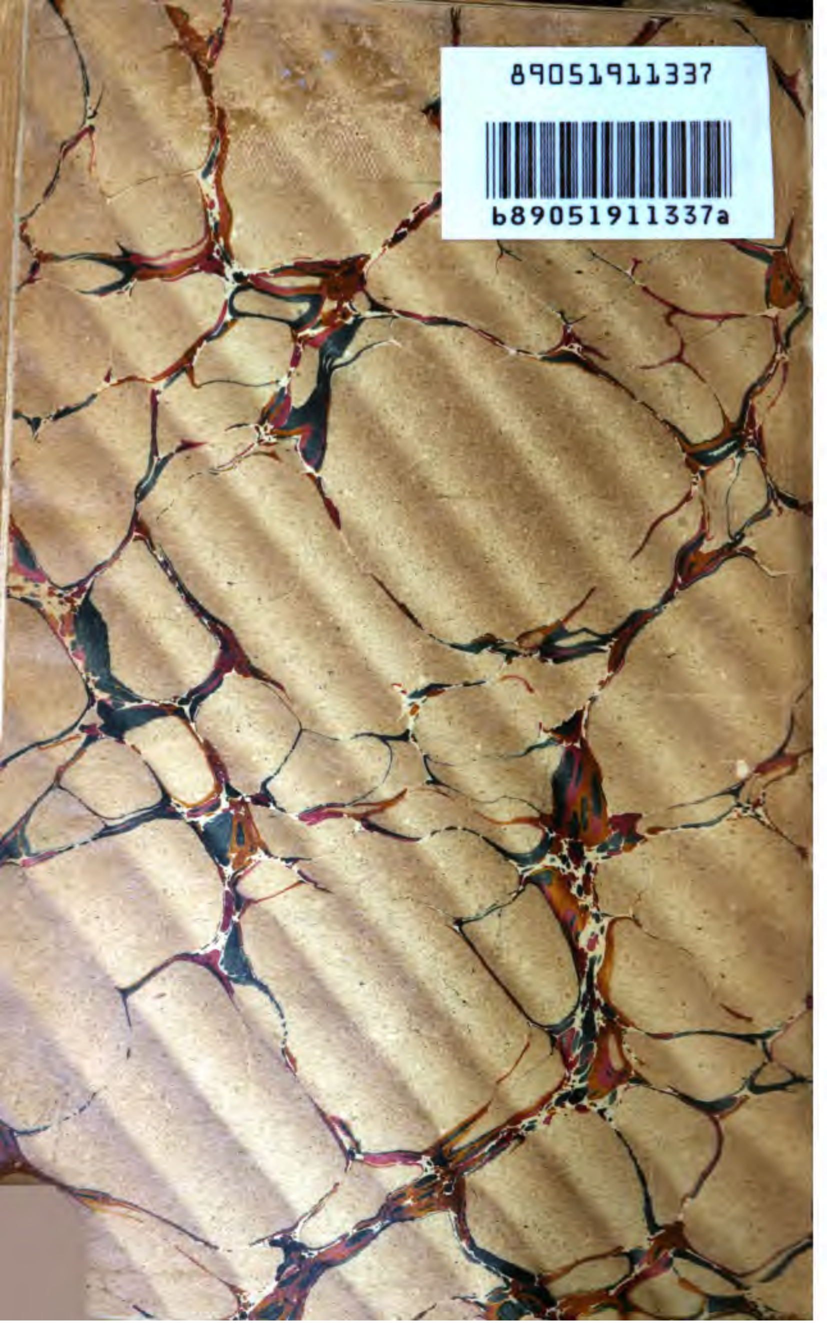
1. *Nunquam leguntur fuisse in aliqua solemni societate concordes.*
2. *Ut emungat bursas eorum.*

vaincu dans une espérance qui avait été l'un des principaux ressorts, mais aussi l'un des tourments de sa vie publique. Ce ne fut certes pas sa faute, si le grand problème du maintien de la chrétienté en Syrie et de la résistance à l'islamisme attendit encore après lui une solution. Il est des tâches qui défient l'effort humain. La persistance dans l'idée et l'énergie dans l'action ne suffisent pas toujours, même aux âmes les mieux trempées.

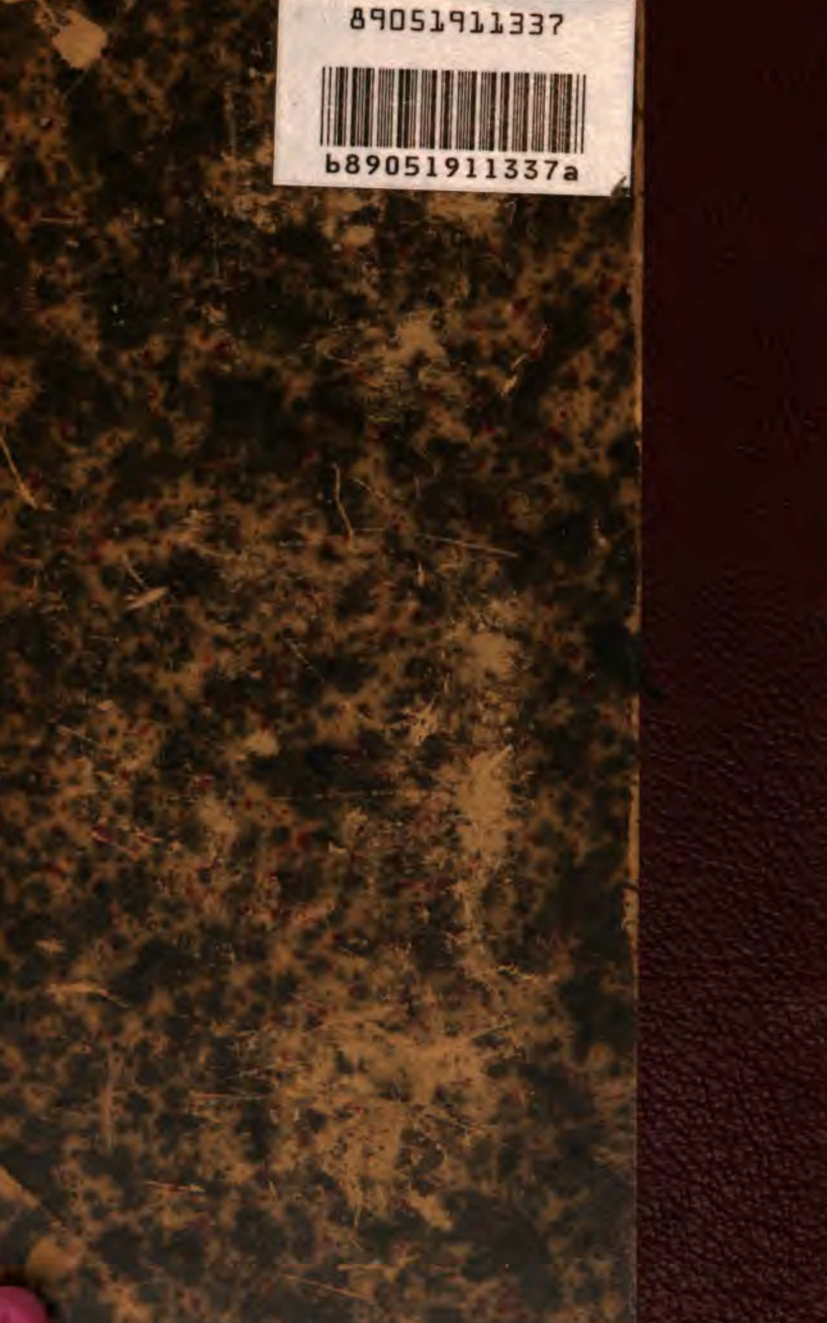
TABLE DES CHAPITRES

561-07. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 6-07.




89051911337
b89051911337a




89051911337
b89051911337a